



# Rapport Annuel 2000



Allianz Group

# Financial rapport

## Sommaire

<b>Responsable du document</b>	<b>122</b>
<b>Renseignements de caractère général</b>	<b>124</b>
<b>Organes d'administration</b>	<b>134</b>
<b>Conseil d'administration et directeurs généraux</b>	<b>135</b>
<b>Dépendance de la société</b>	<b>145</b>
<b>Événements exceptionnels</b>	<b>145</b>
<b>Rapport du conseil d'administration</b>	<b>148</b>
<b>Comptes consolidés</b>	<b>168</b>
<b>Rapport des commissaires aux comptes</b>	<b>316</b>
<b>Bilan au 31 décembre 2000</b>	<b>318</b>
<b>Annexe aux comptes de l'exercice 2000</b>	<b>320</b>
<b>Notes sur le bilan</b>	<b>321</b>
<b>Notes sur le compte de résultat</b>	<b>329</b>
<b>Renseignements concernant les filiales et participations</b>	<b>334</b>
<b>Rapport général des commissaires aux comptes</b>	<b>336</b>
<b>Rapport spécial des commissaires aux comptes</b>	<b>339</b>
<b>Ordre du jour de l'assemblée générale mixte du 5 juin 2001</b>	<b>341</b>
<b>Projet de résolutions</b>	<b>341</b>
<b>Tableau de concordance</b>	<b>351</b>

# Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes

## Responsable du document de référence

Monsieur Antoine Jeancourt-Galignani  
Président du conseil d'administration

## Attestation du responsable

À notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière et les résultats de la société Assurances Générales de France et du groupe des AGF ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Antoine Jeancourt-Galignani

## NOMS DES CONTRÔLEURS LÉGAUX

Titulaires	Date de nomination	Fin de mandat
<b>Cabinet Cauvin Angleys Saint-Pierre Révifrance</b> représenté par Mme Francine Morelli Immeuble KPMG 1, cours Valmy - 92923 Paris-La Défense Cedex	AGM 3-6-1998	AG statuant sur les comptes de 2003
<b>Ernst &amp; Young Audit</b> représenté par M. Dominique Duret-Ferrari Tour Ernst & Young 92037 Paris-La Défense Cedex	AGM 3-6-1998	AG statuant sur les comptes de 2003
<b>Suppléants</b>		
KPMG SA (nouvelle dénomination de la société Société d'expertise comptable Fiduciaire de France) 2 bis, rue de Villiers 92309 Levallois-Perret Cedex	AGM 3-6-1998	AG statuant sur les comptes de 2003
Monsieur Christian de Chastellux Tour Ernst & Young 92037 Paris-La Défense Cedex	AGM 3-6-1998	AG statuant sur les comptes de 2003

## Politique d'information

Responsable de l'information : Monsieur Jean-Michel Mangeot  
Secrétaire général du groupe des AGF  
87, rue de Richelieu - 75002 Paris – Tél. : 01 44 86 20 16.

# Attestation des contrôleurs légaux

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Assurances Générales de France SA, et en application du règlement COB 98-01, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques donnés dans le présent document de référence.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité de Monsieur Antoine Jeancourt-Galignani, président du conseil d'administration. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence afin d'identifier, le cas échéant, les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. S'agissant de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré, cette lecture a pris en compte les hypothèses retenues par les dirigeants et leur traduction chiffrée.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2000, 1999 et 1998, arrêtés par le conseil d'administration, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve avec les observations suivantes :

Une observation sur l'incertitude suivante mentionnée dans notre rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 1998 :

- Une provision a été comptabilisée correspondant à l'estimation des droits qui seront reconnus aux salariés comme aux retraités à la suite des négociations engagées en raison de la dénonciation de l'accord fondateur de la Caisse de retraite des AGF à effet du 31 juillet 1998. Dans l'attente de l'aboutissement des négociations qui permettra de définir la nature et le montant de ces droits, à ce jour incertain, une provision de 800 millions de francs (soit 122 millions d'euros) a été constituée par résultat et n'a pas donné lieu à la constatation d'impôt différé actif.

L'observation suivante mentionnée dans nos rapports sur les comptes consolidés aux 31 décembre 1998, 1999 et 2000 :

- Comme précisé en notes 4 et 6 de l'annexe consolidée, le montant et les affectations de l'écart de première consolidation des sociétés acquises au cours des exercices 1998, 1999 et 2000, sont, initialement, provisoires et respectivement arrêtés définitivement dans un délai d'un an conformément à l'avis 97-B du Comité d'urgence du Conseil National de la Comptabilité.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes présentés dans ce document de référence.

Paris, le 14 mai 2001

Les commissaires aux comptes

KPMG Cabinet Cauvin Angleys Saint-Pierre  
Révifrance  
Francine Morelli

Ernst & Young Audit  
Dominique Duret-Ferrari

# Renseignements de caractère général concernant les AGF et leur capital

## 1 - Renseignements de caractère général concernant la société

### Dénomination et siège social

Dénomination : "Assurances Générales de France", en abrégé "AGF".  
Siège social : 87, rue de Richelieu - 75002 Paris.

### Forme juridique de la société

Société anonyme régie par la loi française.

### Législation applicable à la société

Société anonyme régie par la législation française des sociétés commerciales.

### Constitution et durée de la société

Les Assurances Générales de France ont été créées par la loi n° 73-8 du 4 janvier 1973 pour une durée de 99 ans, commençant le 31 août 1973 et se terminant le 30 août 2072.

### Objet social

Aux termes de l'article 5 des statuts, "La société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

- de prendre des participations sous toutes leurs formes, en particulier par voie de souscription, d'acquisition ou d'apports, dans toutes sociétés, groupements ou entreprises existants ou à créer, quelle qu'en soit la forme juridique ou l'objet, dans le secteur de l'assurance ou dans tout autre secteur, et de gérer ou aliéner ces participations ;
- d'acquérir, gérer et céder tous fonds, titres ou valeurs mobilières cotées ou non cotées, ainsi que tous immeubles et droits immobiliers et d'effectuer toutes opérations de trésorerie ;
- et, plus généralement, de réaliser toutes opérations industrielles, civiles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'un des objets ci-dessus définis et à tous objets connexes ou similaires".

### Registre du commerce

Société immatriculée sous le numéro 303 265 128 RCS Paris. Code APE : 741 J.

### Lieu où peuvent être consultés les documents juridiques relatifs à la société

Secrétariat général du groupe des AGF - 87, rue de Richelieu - 75002 Paris.

### Exercice social

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

### Répartition statutaire des bénéfices

Le compte de résultat, qui récapitule les produits et charges de l'exercice, fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte de l'exercice. Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures, ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts, et augmenté des reports bénéficiaires.

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide de l'affectation du bénéfice distribuable. Elle peut l'inscrire à un ou plusieurs postes de réserves dont elle règle l'affectation ou l'emploi, le reporter à nouveau ou le distribuer. Après avoir constaté l'existence des réserves dont elle a la disposition, l'assemblée générale peut décider la distribution de sommes prélevées sur ces réserves. Dans ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

### **Assemblées générales, droits de vote et franchissements de seuil**

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi.

Tout actionnaire peut participer aux assemblées personnellement ou par mandataire. Toutefois, la participation des actionnaires aux assemblées ordinaires nécessite la détention d'au moins dix actions de la société. Dans tous les cas, la participation de tout actionnaire aux assemblées est possible dès lors que ses titres sont inscrits à son nom dans les comptes de la société cinq jours au moins avant la réunion, ou, lorsque ses titres sont au porteur, s'il a, dans le même délai, déposé au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation, le certificat de l'intermédiaire habilité constatant leur indisponibilité jusqu'à la date de l'assemblée. Il est alors admis sur simple justification de son identité. Le conseil d'administration peut supprimer ou abréger ce délai par voie de mesure générale bénéficiant à tous les actionnaires.

Le vote par correspondance s'exerce selon les conditions fixées par les dispositions législatives et réglementaires.

Les statuts ne prévoient pas l'attribution de droits de vote double.

Tout actionnaire qui vient à posséder, directement ou indirectement, un nombre d'actions de la société entraînant le franchissement d'un seuil de participation correspondant à chaque fraction de 0,5 % du capital ou des droits de vote est tenu, dans un délai de cinq jours de bourse à compter de l'acquisition ayant entraîné ce franchissement de seuil, d'aviser la société du nombre total d'actions qu'il possède, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au siège de la société, à l'attention du Secrétariat général. En cas d'inobservation de cette obligation de déclaration, un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction du capital de la société au moins égale à 0,5 % peuvent demander que les actions dépassant les seuils soumis à déclaration soient privées du droit de vote, dans les limites et conditions fixées par la loi.

## **2 - Capital social des AGF**

**Conditions auxquelles les statuts soumettent les modifications du capital et des droits respectifs des diverses catégories d'actions, dans la mesure où elles sont plus restrictives que les prescriptions légales :**

Néant.

### **Montant du capital et forme des actions**

Le capital social, au 31 décembre 2000, était de 844 168 142,52 euros, divisé en 184 579 334 actions entièrement libérées.

Ces actions sont au choix des actionnaires, soit sous la forme nominative, soit sous la forme au porteur, cessibles sans aucune limitation et toutes de même catégorie.

La société a la possibilité de connaître son actionariat en recourant au système du titre au porteur identifiable, qui permet d'obtenir des banques dépositaires, par l'intermédiaire d'Euroclear France (ex-Sicovam S.A.), la liste des actionnaires au porteur.

### Autorisation d'augmentation de capital données au conseil d'administration

Par délégation de l'assemblée générale mixte du 4 juin 1999, le conseil d'administration peut disposer dans certains cas de pouvoirs afin d'augmenter le capital ou d'émettre les valeurs mobilières, énumérées ci-dessous, sur le marché financier, français ou international. En cas d'émission de valeurs mobilières pour lesquelles le droit préférentiel de souscription (DPS) est supprimé, l'actionnaire peut disposer dans certains cas d'un délai de priorité pour la souscription de celles-ci, dans les conditions fixées par le conseil, seules les valeurs non souscrites étant offertes au public, en France ou à l'étranger :

Autorisations données par l'assemblée générale	Termes des autorisations	M€
Émission de valeurs mobilières (avec DPS)	4 août 2001	650* 1 500**
Émission de valeurs mobilières (sans DPS)	4 août 2001	650* 1 500**
Incorporation de réserves ou de bénéfices, de primes d'émission ou d'apport	4 août 2001	650*
Augmentation de capital pour réaliser une OPE	4 août 2001	650* 1 500**
Attributions d'options d'achat ou de souscription aux dirigeants sociaux et aux salariés	28 mai 2002	31*
Augmentations de capital réservées aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise	4 juin 2004	

\* Montant maximal d'augmentation de capital.

\*\* Montant maximal des titres d'emprunt émis.

### Titres non représentatifs du capital

Néant.

### Titres donnant accès au capital

- En application de l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 30 mai 1994, le conseil d'administration du 19 décembre 1996 a consenti aux mandataires sociaux et à certains membres du personnel 794 150 options de souscription d'actions nouvelles. 309 250 de ces options ont été exercées au 31 décembre 2000.
- En application de l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 28 mai 1997, le conseil d'administration du 17 septembre 1997 a consenti aux mandataires sociaux et à certains membres du personnel 734 500 options de souscription d'actions nouvelles. 41 500 de ces options ont été exercées au 31 décembre 2000.
- En application de l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 3 juin 1998, le conseil d'administration du 18 septembre 1998 a consenti aux mandataires sociaux et à certains membres du personnel 959 000 options de souscription d'actions nouvelles. Aucune de ces options n'a été exercée au 31 décembre 2000.

Il n'existe au 31 décembre 2000 aucun autre titre (obligations convertibles ou échangeables, ou bons de souscription...) pouvant donner accès au capital de la société.

## VARIATION DU CAPITAL

Année	Description de l'opération	Nombre d'actions	Prime d'apport/émission (en FRF)	Nominal (en FRF)	Capital social (en FRF)
1973 31 août	- Création de la Société centrale des AGF dont le capital est égal à l'addition des capitaux sociaux des deux sociétés du groupe AGF (AGF Vie et AGF IART) (art. L 322-12 al. 3 abrogé par L 86-912 du 6 août 1986)	1 000 000		145	145 000 000
1980 AGE 24-4	- Augmentation du capital de 145 à 214,5 MF : - émission dans le public de 100 000 actions nouvelles au prix de 695 F (dont 550 F de prime d'émission), - souscription réservée par préférence aux anciens actionnaires, - incorporation de la prime d'émission au capital par élévation du nominal de chacune des actions anciennes et nouvelles composant le nouveau capital (de 145 à 195 F)	1 100 000		195	214 500 000
1981 AGM 30-6	- Augmentation du capital de 214,5 à 407 MF par incorporation de réserves - Élévation du nominal de 195 à 370 F	1 100 000		370	407 000 000
	- Division par 2 de la valeur nominale de l'action par échange de 2 actions nouvelles de 185 F contre une action ancienne de 370 F	2 200 000		185	407 000 000
1986 AGM 27-6	- Division du titre par 10	22 000 000		18,50	407 000 000
1990 AGM 28-11	- Augmentation de capital : - apports de titres Péchiney, Rhône-Poulenc, Total et BFCE, - incorporation d'une partie de la prime d'apport, - élévation du nominal de 18,50 à 120 F Modalités : - émission de 4 431 308 actions, jouissance 1-1-91, en rémunération des apports, - valorisation : 987,89 F/action AGF remise à l'État (titres Péchiney, Rhône-Poulenc, Total) et 1 261 F/action remise aux actionnaires de la BFCE. - Dotation à la réserve légale (317 175 696 F)	26 431 308		120	3 171 756 960
1990 19-12	- Division du titre par 2	52 862 616		60	3 171 756 960



Année	Description de l'opération	Nombre d'actions	Prime d'apport/émission (en FRF)	Nominal (en FRF)	Capital social (en FRF)
1991 CA 28-6	- Constatation de l'augmentation de capital par appel public à l'épargne, réalisée le 25 juin. Modalités : - émission de 2 782 243 ABSA (2 bons donnant droit à la souscription d'une action au prix de 535 F), - prix d'émission : 535 F fixé par décret et arrêté au 30-5-91, - valeur minimale des AGF fixée par la CP, (avis du 27-5-91) : 26 milliards F (491,84 F/action), - tranche française : 1 669 346 actions, - tranche internationale : 1 112 897 actions, - BALO du 3 juin 1991	55 644 859	1 237 988 578	60	3 338 691 540
1992 CA 24-1	- Constatation de l'augmentation de capital résultant de l'émission de 74 actions issues de l'exercice des bons de souscription jusqu'au 31-12-1991	55 644 933	69 881	60	3 338 695 980
1993 AGE 2-2	- Augmentation de capital par apports de 2 812 500 titres BfG par AMB et BGAG - Dotation à la réserve légale Modalités : - émission de 3 500 000 actions, jouissance 1-1-1993, - prix d'émission : 510 F fixé par décret du 21-1-1993, - valeur minimale des AGF fixée par la CP (avis du 16-12-92) : 28 milliards F (503,19 F/action), - évaluation par Paribas, - parité de change 1 DM = 3,40 F, - valorisation action BfG : 186,667 DM	59 144 933	1 552 568 986	60	3 548 695 980
1993 CA 22-1	- Constatation de l'augmentation de capital résultant de l'émission de 75 actions issues de l'exercice des bons de souscription jusqu'au 31-12-1992	59 145 008	35 625	60	3 548 700 480

Année	Description de l'opération	Nombre d'actions	Prime d'apport/émission (en FRF)	Nominal (en FRF)	Capital social (en FRF)
1993 AGE 1-12 CA 7-12	- Constatation de l'augmentation de capital par apports de 6 645 890 titres Métropole par ses actionnaires - Dotation à la réserve légale Rémunération des apports : - émission de 7 310 479 actions AGF, jouissance 1-1-93. Parité d'échange 11 actions AGF contre 10 actions Métropole, - Évaluation par Arjil. Reclassement de l'autocontrôle : - reclassement : 5 728 349 actions détenues par AGF Vie (4 097 016) et AGF Richelieu (1 631 333), - prix de cession : 657 F. fixé par décret du 7-12-1993, - valeur minimale des actions AGF cédées fixée par CP (avis du 2-12-93) : 3,5 milliards de francs (611F/action)	66 455 487	3 565 926 208	60	3 987 329 220
1994 CA 17-1	- Constatation de l'augmentation de capital résultant de l'émission de 1 388 477 actions issues de l'exercice du solde des bons de souscription (cf. CA du 28-6-91) - Dotation à la réserve légale	67 843 964	638 837 957	60	4 070 637 840
1994 CA 24-6	- Constatation de l'augmentation de capital résultant de l'émission de 175 830 actions remises en paiement du dividende 1993 (prix d'émission 463 F)	68 019 794	70 859 490	60	4 081 187 640
29-7	- Division du titre par 2	136 039 588		30	4 081 187 640
1995 19-07	- Constatation de l'augmentation de capital résultant de l'émission de 104 122 actions remises en paiement du dividende 1994 (prix d'émission 161 F)	136 143 710	13 639 892	30	4 084 311 300
1997 CA 17-9	- Constatation de l'augmentation de capital résultant de l'émission de 895 675 actions remises en paiement du dividende 1996 (prix d'émission 176 F)	137 039 385	138 087 525	30	4 111 181 550
1997 17-12	- Augmentation de capital destinée à rémunérer les titres Worms & Cie apportés à l'offre conjointe AGF-Someal, par la création de 27 194 110 actions (prix d'émission 227,50 F)	164 233 495	5 139 605 373	30	4 927 004 850

Année	Description de l'opération	Nombre d'actions	Prime d'apport/émission (en FRF)	Nominal (en FRF)	Capital social (en FRF)
1998 09-01	- Constatation de l'augmentation de capital résultant des conversions d'OSCARs survenues au cours de l'exercice 1997, entraînant la création de 8 102 261 actions	172 335 756	1 469 947 533	30	5 170 072 680
1998 15-04	- Constatation de l'augmentation de capital résultant des conversions d'OSCARs survenues depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 1998, ainsi que de 8 000 levées d'options de souscription, entraînant la création d'un total de 10 977 788 actions	183 313 544	1 990 572 504	30	5 499 406 320
1998 3-06	- Constatation de l'augmentation de capital résultant des conversions d'OSCARs survenues depuis le 15 avril 1998, ainsi que de 6 000 levées d'options de souscription, entraînant la création d'un total de 338 515 actions	183 652 059	67 668 928	30	5 509 561 770
1998 18-09	- Constatation de l'augmentation de capital résultant des conversions d'OSCARs survenues depuis le 3 juin 1998, de l'échange d'actions Worms ainsi que de 75 000 levées d'options de souscription, entraînant la création d'un total de 659 893 actions	184 311 952	115 828 561	30	5 529 358 560
1998 27-11	- Constatation de l'augmentation de capital résultant des conversions d'OSCARs survenues depuis le 17 septembre 1998 ainsi que de 2 500 levées d'options de souscription, entraînant la création d'un total de 8 132 actions	184 320 084	1 223 857	30	5 529 602 520
1999 8-03	- Constatation de l'augmentation de capital résultant de la levée d'options de souscription, entraînant la création de 79 800 actions	184 399 884	8 651 363	30	5 531 996 520
1999 4-6	- Constatation de l'augmentation de capital résultant de la levée d'options de souscription, entraînant la création de 2 500 actions	184 402 384	68 983	30	5 532 071 520

Année	Description de l'opération	Nombre d'actions	Prime d'apport/émission (en €)	Nominal	Capital social (en €)
1999 4-6	- Constatation de la conversion du capital social en euros et suppression de la mention de la valeur nominale des actions	184 402 384	(77 560 004)	-	843 358 867
1999 14-9	- Constatation de l'augmentation de capital résultant de la levée d'options de souscription, entraînant la création de 16 000 actions	184 418 384	301 850	-	843 432 042,52
1999 3-12	- Constatation de l'augmentation de capital résultant de la levée d'options de souscription, entraînant la création de 22 026 actions	184 440 410	485 354	-	843 532 777,77
2000 27-3	- Constatation de l'augmentation de capital résultant de la levée d'options de souscription, entraînant la création de 98 650 actions	184 539 060	174 542	-	843 983 950,59
2000 20-9	- Constatation de l'augmentation de capital résultant de la levée d'options de souscription, entraînant la création de 21 144 actions	184 560 204	408 563	-	844 080 652,04
2000 6-12	- Constatation de l'augmentation de capital résultant de la levée d'options de souscription, entraînant la création de 18 630 actions	184 578 834	359 986	-	844 165 855,79
2001 12-3	- Constatation de l'augmentation de capital résultant de la levée d'options de souscription, entraînant la création de 8 700 actions	184 587 534	168 109	-	844 205 644,97

### 3 - Répartition du capital et des droits de vote

#### Nombre de droits de vote

Le nombre de droits de vote, publié au *Balo* du 12 juin 2000, était de 171 223 256.

#### Nombre approximatif d'actionnaires

Le nombre d'actionnaires au porteur ressortant de la dernière étude demandée à Euroclear France (ex-Sicovam S.A.) (29 décembre 2000) était d'un peu plus de 103 600.

Le nombre d'actionnaires nominatifs était de 4 568 au 31 décembre 2000.

Aucun pacte n'a été déclaré auprès des autorités boursières.

### Actionnaires possédant 5 % ou plus du capital ou des droits de vote

Actionnaires détenant 5 % et plus*	% du capital au 31-12-2000	Droits de vote au 31-12-2000
Groupe Allianz	59,3 %	63,92 %
<b>TOTAL</b>	<b>59,3 %</b>	<b>63,92 %</b>

\* A la connaissance de la société, aucun autre actionnaire que le groupe Allianz ne détenait plus de 5 % du capital ou des droits de vote au 31 décembre 2000.

### Capital et droits de vote détenus par les membres des organes d'administration et de direction

Au 31 décembre 2000, les administrateurs et mandataires sociaux détenaient 72 758 actions des AGF au nominatif.

### Actions AGF en portefeuille des sociétés du groupe détenues majoritairement

Au 31 décembre 2000, la société AGF détenait 16 335 499 actions, soit 8,9 % du capital de la société.

### Autorisation donnée à la société d'opérer en bourse sur ses actions

En application de l'article L. 225-209 du nouveau code de commerce (anciennement article 217-2 de la loi du 24 juillet 1966), le conseil d'administration a été autorisé par les assemblées générales des 4 juin 1999 et 30 mai 2000 à opérer en bourse sur les actions de la société, dans le cadre d'une autorisation de rachat des actions de la société pour de multiples usages.

La société AGF détenait, au 31 décembre 2000, 16 185 649 actions au titre de ces autorisations.

Cette autorisation devrait être renouvelée par l'assemblée générale du 5 juin 2001, dans le même cadre juridique et après publication d'une note d'information visée par la COB sous le n° 01-490 en date du 3 mai 2001, avec les limites suivantes :

prix maximum d'achat : 90 euros,

prix minimum de vente : 45 euros.

Nombre maximal d'actions pouvant être acquises ou vendues : 10 % du total des actions existantes. Compte tenu du fait que AGF détient directement au 31 mai 2001 9,20 % du capital (soit 16 981 325 actions), le nombre maximal d'actions pouvant être acquises s'élève à 0,80 % du capital de la société (1 477 401 actions).

## ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DU CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 1998, 1999 ET 2000

En % du capital	2000	1999	1998
Groupe Allianz	59,3 %	51,7 %	51,5 %
Auto-détention	8,9 %	5,1 %	0,2 %
Personnel AGF et retraités	1,0 %	1,3 %	1,7 %
FCP du personnel AGF	1,9 %	1,8 %	1,7 %
Divers personnes morales	26,6 %	37,5 %	41,6 %
Divers personnes physiques	2,4 %	2,6 %	3,3 %
<b>TOTAL</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>
Dont actionnaires au porteur	32,2 %	39,2 %	42,1 %

### Personnes physiques ou morales qui peuvent exercer un contrôle sur la société

À l'issue de l'offre publique d'achat amicale lancée le 16 février 1998 sur les AGF, le groupe Allianz, avec plus de la moitié des titres composant le capital de la société, en détient le contrôle.

## 4 - Marché des titres de la société

### Actions cotées au Premier Marché

Au 31 décembre 2000, 184 579 334 actions des AGF sont cotées au Premier Marché d'Euronext France (ex-ParisBourse<sup>SBF</sup> S.A.) (date d'introduction à la cote officielle le 16 février 1976) et éligibles au système de règlement différé (SRD).

Prescription des dividendes : En application des dispositions de l'article 2277 du code civil, les dividendes non réclamés dans un délai de cinq ans sont prescrits. Ils sont alors reversés à l'État, conformément aux dispositions de l'article L 27 du code du domaine de l'État.

Dans le cadre de l'offre publique d'achat conjointe d'AGF et Someal sur les titres Worms & Cie, visée par la COB le 10 octobre 1997 (note d'information n° 97-557), AGF a émis des Certificats de Valeur Garantie (CVG). Il s'agissait de valeurs mobilières négociables et transmissibles par inscription en compte, dont l'attribution a été effectuée automatiquement au bénéfice des titulaires d'actions Worms & Cie à raison d'un CVG pour cinq actions présentées à l'offre à titre principal, et un CVG pour une action apportée à l'offre à titre subsidiaire. Les CVG étaient cotés sur le Premier Marché de la Bourse de Paris, sous le code Sicovam 22388. Le cours de référence du titre AGF (moyenne pondérée par les volumes des cours d'ouverture des titres AGF échangés), calculé sur les trente séances de bourse du 14 avril au 30 mai 2000, s'est établi à 54,24 € (355,79 FRF), soit un cours supérieur aux 270 FRF garantis au moment de cette OPA. Les CVG n'avaient donc plus de valeur et, devenus caducs le 16 juin 2000, ils ont été radiés de la cote le 19 juillet 2000.

Dans le cadre de l'offre publique d'achat d'Allianz sur les titres AGF, visée par la COB le 12 février 1998 sous le numéro 98-102, Allianz a émis des Bons de Cession ou de Valeur Garantie (BCVG). Il s'agissait de valeurs mobilières négociables et transmissibles par inscription en compte, qui ont été attribuées aux titulaires d'actions AGF à raison d'un BCGV pour une action AGF présentée à l'offre subsidiaire et conservée jusqu'à l'attribution du BCGV. Allianz se réservait le droit de racheter à tout moment ces BCGV, en vue de les annuler. Les BCGV étaient cotés sur le Premier Marché de la Bourse de Paris, sous le code valeur 25144.

Conformément aux dispositions prévues dans la note d'information COB ci-dessus mentionnée, Allianz a procédé au rachat puis à l'annulation le 14 décembre 1999 de 24 005 139 BCGV. Le cours de référence du titre AGF (moyenne pondérée par les volumes des cours d'ouverture des titres AGF échangés), calculé sur les trente séances de bourse du 17 avril au 31 mai 2000, s'est établi à 54,24 euros (355,79 FRF), soit un cours inférieur de 0,64 euro (4,21 FRF) aux 360 FRF garantis au moment de cette OPA. Du 1<sup>er</sup> au 15 juin 2000, les porteurs de BCGV ont donc pu en demander l'exercice et, le 16 juin 2000, les BCGV ont été radiés de la cote.

Dans le cadre des autorisations données par les assemblées générales des 28 mai 1997 et 3 juin 1998, le conseil d'administration des AGF a décidé de procéder à une euro-émission de 450 millions d'euros de titres subordonnés remboursables dont le placement s'est clôturé le 23 février et la cotation a débuté le 8 mars 2000 au Premier Marché de ParisBourse<sup>SBF</sup> S.A.

Cette émission, qui a fait l'objet d'un prospectus visé par la COB sous le numéro 00-249 en date du 2 mars 2000 et a été noté AA par Standard & Poor's, est divisée en deux tranches de 225 millions d'euros chacune, d'une durée de 20 ans, l'une à taux fixe (6,625 % l'an au cours des dix premières années) et la deuxième à taux variable (Euribor à 3 mois + 78 points de base l'an, également pour les dix premières années). Les AGF se réservent le droit de rembourser par anticipation à compter de la onzième année. A défaut d'utiliser cette faculté, les dix dernières années seront calculées pour les deux tranches sur la base du taux d'Euribor à 3 mois + 178 points de base l'an.

### Autres marchés de cotation

Les titres AGF peuvent également être échangés sur le SEAQ à Londres. Depuis la privatisation, il existe aussi un programme d'ADR aux États-Unis (cotation 144 A). Enfin, des options sur actions AGF font l'objet d'échanges réguliers sur le Marché des Options Négociables de Paris (MONEP).

# Organes d'administration

## Fonctionnement des organes d'administration

### Règlement intérieur du conseil d'administration

Les obligations pesant sur chacun des administrateurs ont été reprises dans un règlement intérieur, approuvé par les conseils d'administration du 19 septembre 1996 et du 3 juin 1998, soit qu'il s'agisse d'un rappel des dispositions légales, soit que, au-delà de ces dernières, elles répondent à un souci de fonctionnement optimal du conseil.

Dans ce cadre, chaque administrateur s'est engagé, notamment, à se conformer à la procédure interne adoptée par les AGF en vue d'écarter toute utilisation ou communication d'informations privilégiées relatives aux AGF.

### Périodicité des réunions du conseil d'administration

La périodicité des réunions du conseil est, en principe, trimestrielle, avec quatre réunions par an : en mars pour les comptes annuels, en juin à l'occasion de l'assemblée annuelle et sur les comptes trimestriels, en septembre pour les comptes semestriels, en décembre pour le budget.

Des réunions supplémentaires sont destinées à des présentations particulières ou à l'examen de sujets exceptionnels.

### Comités du conseil d'administration

Trois comités d'administrateurs ont été mis en place par le conseil d'administration du 3 juin 1998, en remplacement des comités des comptes et des mandataires sociaux mis en place lors de la privatisation :

- Le comité d'audit, présidé par l'une des personnalités indépendantes siégeant au conseil ;  
Président : Jean Peyrelevade,  
Detlev Bremkamp,  
Béatrice Majnoni d'Intignano,  
Secrétaire : Jean-Michel Mangeot.
- Le comité des rémunérations, présidé par l'une des personnalités indépendantes siégeant au conseil. Il est déchargé de sa mission de présentation des mandataires sociaux du groupe, mais continue à formuler toutes recommandations utiles au conseil au regard de leur rémunération ;  
Président : André Lévy-Lang,  
Henning Schulte Noëlle,  
Jean-Charles Naouri <sup>(1)</sup>.
- Les conventions et opérations significatives devant être conclues selon des conditions ne correspondant pas à l'activité courante des AGF et devant intervenir entre les AGF ou l'une de leurs filiales et l'un des actionnaires des AGF représenté au conseil ou toute société affiliée à l'un de ces actionnaires sont soumises au conseil, qui peut les soumettre à un comité des conventions, présidé par l'une des personnalités indépendantes siégeant au conseil ;  
Président : Yves Cannac,  
Diethart Breipohl,  
Hans Dieter Kalscheuer,  
Roger Papaz <sup>(2)</sup>,  
Secrétaire : Jean-Michel Mangeot.

(1) Jusqu'en mars 2001.

(2) Jusqu'au 14 septembre 2000 date de la fin de son mandat.

# Conseil d'administration directeurs généraux

## Conseil d'administration au 31 décembre 2000

### Monsieur Antoine Jeancourt-Galignani, Président

Nationalité française – 63 ans.

Nommé par l'assemblée générale du 3 juin 1998.

#### *Président :*

AGF Holding, AGF International, AGF IART, AGF Vie, AGF Asia/Singapour.

#### *Président du conseil de surveillance :*

EuroDisney SCA.

#### *Administrateur :*

Société Générale, Total Fina Elf, Kaufman & Broad France, Gécina, SNA Holding (Bermuda) Ltd./Bermudes, SNA S.A.L./Liban, SNA-RE d'Assurances et de Réassurances (Bermuda) Ltd./Bermudes.

Monsieur Antoine Jeancourt-Galignani détient 68 448 actions AGF.

### Monsieur Jean-Philippe Thierry

Nationalité française – 52 ans.

Coopté en tant qu'administrateur par le conseil d'administration du 12 mars 2001 en remplacement de Monsieur Jean-Charles Naouri démissionnaire de son mandat d'administrateur le 9 mars 2001.

La ratification de sa nomination en tant qu'administrateur est proposée à l'assemblée générale du 5 juin 2001.

Directeur général des AGF.

#### *Président :*

AGF La Lilloise (à compter du 21 mai 2001).

#### *Président du conseil de surveillance :*

Euler (à compter du 26 février 2001).

#### *Membre du conseil de surveillance :*

Baron Philippe de Rothschild SA, Compagnie Financière Saint-Honoré.

#### *Administrateur :*

Unibail.

Représentant de la Compagnie Financière Saint-Honoré au conseil de surveillance de la Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque.  
Représentant permanent de la Société AGF au conseil d'administration de la Société AGF IART (à compter du 17 janvier 2001).

Monsieur Jean-Philippe Thierry détient 30 000 actions AGF.



**Monsieur Henning Schulte-Noëlle, Vice-président**

Nationalité allemande – 58 ans.

Nommé par l'assemblée générale du 3 juin 1998.

Président d'Allianz AG.

*Membre du conseil de surveillance :*

BASF AG/Allemagne, Dresdner Bank AG/Allemagne, Linde AG/Allemagne, E.ON AG/Allemagne, Münchener Rück AG/Allemagne, Siemens AG/Allemagne, ThyssenKrupp AG/Allemagne, Allianz Versicherungs-AG/Allemagne, Allianz Lebensversicherungs-AG/Allemagne.

*Membre du conseil d'administration :*

Elvia Versicherungen AG/Suisse, Fireman's Fund Insurance Company Inc./Etats-Unis, RAS Riunione Adriatica di Sicurtà S.p.A./Italie, Vodafone Group plc/Royaume-Uni.

Monsieur Henning Schulte-Noëlle détient 500 actions AGF.

**Monsieur Diethart Breipohl**

Nationalité allemande – 61 ans.

Nommé par l'assemblée générale du 3 juin 1998.

*Membre du conseil de surveillance :*

Allianz AG/Allemagne, Bayerische Hypo-und Vereinsbank AG/Allemagne, Beiersdorf AG/Allemagne, Continental AG/Allemagne, Karstadt Quelle AG/Allemagne, Mg technologies AG/Allemagne, KM Europa Metal AG/Allemagne.

*Administrateur :*

Banco Popular Espanol/Espagne, Crédit Lyonnais/France, BPI Banco Portugues de Investimento/Portugal.

Monsieur Diethart Breipohl détient 500 actions AGF.

**Monsieur Detlev Bremkamp**

Nationalité allemande – 56 ans.

Nommé par l'assemblée générale du 3 juin 1998.

*Président :*

Allianz, Compania de Seguros y Reaseguros SA/Espagne.

*Vice-président :*

Allianz Elementar Sach/Autriche.

*Administrateur :*

Asea Brown Boveri AG/Allemagne, Hochtief AG, Dresdner ABD Securities Ltd./Hong Kong, Cornhill Insurance plc/Grande-Bretagne, Allianz Irish Life/ Irlande, Royal Nederland Verzekeringsgroep/Pays-Bas, Allianz Portugal S.A., Companhia de Seguros/Portugal, Riunione Adriatica di Sicurtà SpA/Italie, Berner Allgemeine Vers.Gesellschaft/Suisse, Elvia Schweizerische Vers.-Ges./Suisse.

Monsieur Detlev Bremkamp détient 500 actions AGF.

**Monsieur Christian Brette**

Nationalité française – 56 ans.

Nommé par l'assemblée générale du 19 septembre 1996.

Renouvelé lors de l'assemblée générale du 30 mai 2000.

Agent général AGF.

*Administrateur :*

Etampes Voyages.

Monsieur Christian Brette détient 4 139 actions AGF.

**Monsieur Yves Cannac**

Nationalité française – 65 ans.

Nommé par l'assemblée générale du 19 septembre 1996.

Renouvelé lors de l'assemblée générale du 30 mai 2000.

*Administrateur :*

Cegos.

*Membre du comité des comptes :*

Danone, Société Générale.

*Président du comité stratégique :*

Caisse des Dépôts Développement.

Monsieur Yves Cannac détient 500 actions AGF.

**Monsieur Hans Dieter Kalscheuer**

Nationalité allemande – 64 ans.

Nommé par l'assemblée générale du 3 juin 1998.

*Administrateur :*

San Pellegrino S.p.A., Malland (Vorsitz), Perrier Vittel S.A., Paris.

*Membre du conseil de surveillance :*

Mineralbrunnen Überkingen-Teinach AG (Vorsitz), Mack und Schühle AG (Vorsitz), Rewe-Zentral AG, Rewe-Zentralfinanz eG, Rewe Deutscher Supermarkt KGaA, Deutsche Hypotheken Bank Frankfurt - Hamburg AG.

Monsieur Hans Dieter Kalscheuer détient 500 actions AGF.

**Monsieur André Lévy-Lang**

Nationalité française – 63 ans.

Nommé par l'assemblée générale du 3 juin 1998.

*Administrateur :*

Dexia, Schlumberger, Fondation pour la Recherche Médicale, Isiconnect SA, Couponet SA, Professo/États-Unis.

Monsieur André Lévy-Lang détient 1000 actions AGF.

**Monsieur Jean Peyrelevade**

Nationalité française – 61 ans.

Nommé par l'assemblée générale du 3 juin 1998.

Président du Crédit Lyonnais.

*Administrateur :*

Bouygues, Lyonnaise des Eaux, LVMH, Lagardère Groupe, Club Méditerranée, Power Corporation of Canada.

Monsieur Jean Peyrelevade détient 800 actions AGF.

**Madame Béatrice Majnoni d'Intignano**

Nationalité française – 58 ans.

Nommée par l'assemblée générale du 19 septembre 1996.

Renouvelée lors de l'assemblée générale du 30 mai 2000.

Professeur des Universités (Université Paris XII).

Madame Béatrice Majnoni d'Intignano détient 1 005 actions AGF.

**Madame Danielle Breschit, pour le personnel non cadre**

Nationalité française – 54 ans.

Responsable d'un groupe de gestion de sinistres de fonctionnaires internationaux.

Suite aux élections des salariés, le 15 juin 2000, Madame Breschit a été réélue administrateur représentant les salariés non cadres.

Suite au départ en préretraite de Madame Breschit à compter du 1<sup>er</sup> février 2001, Monsieur Philippe Sablons (deuxième candidat sur la même liste) lui succède en tant que représentant des salariés non cadres et prendra effectivement ses fonctions lors du conseil du 5 juin 2001.

**Monsieur Philippe Sablons, pour le personnel non cadre**

Nationalité française – 44 ans.

Responsable de secteur technique et logistique.

**Madame Anita Mac-Auliffe, pour le personnel cadre**

Nationalité française – 49 ans.

Élue aux élections des salariés le 15 juin 2000 en remplacement de Monsieur Tellier.

Responsable de service de gestion grands clients affaires directes (AGF Collectives).

Madame Anita Mac-Auliffe détient 10 actions AGF.

**Monsieur Mariano Sorolla, représentant les salariés actionnaires**

Nationalité française – 47 ans.

Nommé par l'assemblée générale du 30 mai 2000, il succède à Monsieur Franck Mee dont le mandat était arrivé à son terme. Assurfinance.

Monsieur Mariano Sorolla détient 19 actions AGF.

*Monsieur Jean-Charles Naouri a démissionné de son mandat d'administrateur en date du 9 mars 2001.*

*Le mandat de censeur de Monsieur Roger Papaz au sein du conseil d'administration a pris fin lors du conseil d'administration du 14 septembre 2000 et il n'est plus, à compter de cette date, membre du comité des conventions.*

## Direction générale :

### Monsieur Jean-Philippe Thierry

Nommé Directeur général, mandataire social par le conseil d'administration du 12 mars 2001.

### Monsieur Jean-François Debroids\*

Nationalité française – 56 ans.

#### *Président :*

Arcalis, AGF Retraite, Cie de Gestion et de Prévoyance, Stano.

#### *Vice-président du conseil de surveillance :*

AGF Asset Management.

#### *Administrateur :*

AGF IART, AGF Vie, AGF Holding, AGF International, Banque AGF, AGFIMO, SACNAS, AGF Placements d'assurances, AGF Benelux/Luxembourg, EWA Life/Luxembourg, AGF Belgium Holding/Belgique, AGF Belgium Insurance/Belgique, AGF Euroinvest/Luxembourg.

#### *Membre du conseil de surveillance :*

AGF Informatique, W Finance, Fonds de garantie des assurances de personnes.

#### *Représentant permanent de :*

AGF au conseil d'administration de Coparc, AGF Vie au conseil de surveillance de AGF Finance Distribution, AGF IART au conseil d'administration de Santé Conseil Service.

Monsieur Jean-François Debroids détient 12 000 actions AGF.

### Monsieur Yves Mansion\*

Nationalité française – 49 ans.

#### *Président :*

AGF Benelux/Luxembourg, AGF Insurance/Grande-Bretagne, AGF Holdings UK Ltd./Grande-Bretagne, AGF MAT, AGF La Lilloise.

#### *Président du conseil de surveillance :*

EULER.

#### *Vice-président :*

AGF International, AGF RAS Holding/Pays-Bas.

#### *Administrateur :*

AGF Holding, AGF IART, AGF Vie, AGF Ré Luxembourg/Luxembourg, AGF Belgium Holding/Belgique, AGF Belgium Insurance/Belgique, AGF Placements d'assurances, Entenial, Entreprise de Recherches et d'Activités Pétrolières (ERAP) suppléant, Péchiney, Caisse Centrale de Réassurance, Allianz Seguros y Reaseguros/Espagne, Allianz Globus Marine, Institut Pasteur.

#### *Membre du conseil de surveillance :*

Royal Nederland Holding, ARSA/Pays-Bas, Mondial Assistance Group/Suisse.

#### *Représentant permanent de :*

AGF IART au conseil de SACNAS.

Monsieur Yves Mansion détient 54 819 actions AGF.

### **Monsieur Gérard Pfauwadel\*\***

Nationalité française – 49 ans.

Président du directoire du Groupe Mondial Assistance – Holding des sociétés d'assistance et d'assurances voyages du Groupe Allianz (Elvia et Mondial Assistance).

#### *Président :*

Sacnas, Sacnas International, Sacnas Développement, SMASA/Espagne, Elviaseg/Espagne, BSA, Mondial Assistance UK/Grande-Bretagne, BAS/Grèce, SIAS/Italie, Permatel/Italie.

#### *Président du conseil de surveillance :*

France Secours.

#### *Vice-président :*

Elvia/Italie.

#### *Administrateur :*

SEPSAD, AS24/Japon, CEA/Italie, ETIT/Pays-Bas, Mondial Assistance Deutschland/Allemagne.

Monsieur Gérard Pfauwadel ne détient pas d'action AGF.

*Monsieur Dominique Bazy a démissionné de son poste de Directeur général le 31 août 2000.*

*\* Messieurs Mansion et Debrois ont été nommés Directeurs généraux par le Président des AGF lors de la séance du conseil d'administration de la société du 3 juin 1998. Ils sont Directeurs généraux et administrateurs de AGF Holding, AGF IART, AGF Vie et AGF International.*

*\*\* Monsieur Gérard Pfauwadel a été nommé Directeur général par le Président des AGF lors de la séance du conseil d'administration de la Société du 12 mars 2001 avec date de prise d'effet au 2 avril 2001.*

## **Intérêts des dirigeants dans le capital de la société**

Les administrateurs et les mandataires sociaux de la société AGF détenaient 72 758 actions AGF au nominatif au 31 décembre 2000.

### **Rémunération des administrateurs, des mandataires sociaux et du comité exécutif**

Le montant global annuel des jetons de présence versés aux administrateurs a été fixé à 3 millions de francs ou 457 347 euros par l'assemblée générale du 3 juin 1998.

La rémunération globale brute versée en 2000 aux membres du conseil d'administration et aux membres du comité exécutif s'élève à 4 070 milliers d'euros, dont 316 milliers d'euros à titre de jetons de présence.

### **Options d'achat ou de souscription d'actions**

Sur les 5 704 650 options d'achat ou de souscription d'actions consenties, 1 054 750 ont été consenties aux membres du comité exécutif.

### **Informations sur les opérations conclues avec les membres des organes d'administration ou de direction**

Néant.

### **Prêts et garanties accordés aux membres des organes d'administration ou de direction**

Deux prêts ont été consentis :

- un prêt immobilier de 120 000 francs (dont un solde effectif résiduel de 6 847 francs à rembourser au 31 décembre 2000) a été consenti en faveur d'un membre du comité exécutif ;
- un prêt immobilier de 100 600 francs (dont un solde résiduel de 94 682 francs à rembourser au 31 décembre 2000), a été consenti en faveur d'un membre du comité exécutif.

Nombre de réunions du conseil d'administration et des comités du conseil d'administration en 2000 et information sur la participation effective des administrateurs à ces réunions :

	CONSEILS	Audit	COMITÉS Rémunérations	Conventions	TOTAL
<b>1) Nombre de réunions</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>11</b>
<b>2) Participation effective</b>					
M. Breipohl	3			1	4
M. Bremkamp	4	3			7
Mme Breschit <sup>(1)</sup>	2				2
M. Brette	3				3
M. Cannac	4			1	5
M. Jeancourt-Galignani	4				4
M. Kalscheuer	3			1	4
M. Lévy-Lang	3		3		6
Mme Majnoni d'Intignano	4	3			7
M. Naouri	4		3		7
M. Peyrelevade	4	3			7
M. Schulte-Noelle	3		3		6
M. Tellier <sup>(1)</sup>	1				1
Mme Mac-Auliffe <sup>(1)</sup>	2				2
M. Mee <sup>(2)</sup>	1				1
M. Sorolla <sup>(2)</sup>	3				3
M. Papaz <sup>(3)</sup>	2			1	3

(1) Suite aux élections des salariés du 15 juin 2000, Madame Breschit a été réélue administrateur représentant les salariés non cadres et Madame Mac-Auliffe a été élue administrateur représentant les salariés cadres en remplacement de Monsieur Tellier.

(2) Monsieur Sorolla a été élu administrateur représentant les salariés actionnaires par l'assemblée générale des actionnaires du 30 mai 2000 en remplacement de Monsieur Mee.

(3) Le mandat de censeur de Monsieur Papaz au sein du conseil d'administration a pris fin le 14 septembre 2000, date à compter de laquelle il a cessé d'être membre du comité des conventions.

## Intéressement et participation du personnel

### Contrats d'intéressement et de participation

Trois systèmes d'association des salariés aux résultats de l'entreprise coexistent aux AGF :

#### 1. Intéressement

Un accord d'intéressement applicable à l'ensemble des sociétés de l'UES a été signé en juin 2000 pour une durée de trois ans. Il prévoit une attribution financière liée à l'accroissement du chiffre d'affaires, de l'évolution de la productivité et du résultat net consolidé. Son montant s'élève pour l'exercice 2000 à 100,5 millions de francs (soit 15,3 millions d'euros).

#### 2. Le Plan d'épargne d'entreprise

Un dispositif de Plan d'épargne d'entreprise permet la constitution de portefeuilles de valeurs mobilières.

Les versements des salariés donnent lieu à un abondement de l'entreprise qui s'élève au maximum à 6 000 francs par salarié et par an. Les sommes versées au titre de l'abondement, au cours des cinq dernières années s'élèvent, en millions de francs, à :

Année	"AGF Epargne"
2000	35,61
1999	21,83
1998	21,25
1997	21,59
1996	19,20

#### 3. Participation

Le régime légal de participation des salariés aux résultats de l'entreprise prévu par l'ordonnance du 21 octobre 1986 associe ces derniers au bénéfice fiscal de la société.

Ce régime donne lieu à l'attribution d'une part de la réserve spéciale de participation calculée proportionnellement aux salaires perçus durant l'exercice. Au titre de l'exercice 2000, l'attribution est de 15,879 millions de francs (soit 2,420 millions d'euros).

#### 4. Options

En application des articles L.225-208 à L.225-210 du nouveau code de commerce (anciens articles 217-1 à 217-3 de la loi du 24 juillet 1966), l'assemblée générale a, à plusieurs reprises depuis 1990, autorisé le conseil d'administration à attribuer des options d'acquisition ou de souscription d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux du groupe, dans les conditions fixées par la loi.

La politique d'attribution mise en place au sein du groupe AGF est unique pour l'ensemble des bénéficiaires y compris les membres du comité exécutif et vise principalement un objectif de fidélisation.

Elle résulte de la décision prise par le conseil d'administration, sur la base d'un rapport de son comité des rémunérations sur les propositions émanant de la direction générale en matière de mise en place des plans de souscription ou d'achat d'actions autorisés par l'assemblée générale extraordinaire.

## 1 - Nature des options

Les options attribuées par le conseil d'administration ont été successivement des options d'achat (jusqu'à la privatisation de la société), des options de souscription et, depuis 1999, à nouveau des options d'achat, afin de répondre à la préoccupation croissante des actionnaires d'éviter l'effet dilutif des stock-options.

## 2 - Critères d'attribution

Sont éligibles à l'attribution d'options :

- les cadres de direction du groupe AGF,
- les mandataires sociaux et dirigeants opérationnels des filiales,
- et certains salariés dont les missions ou les réalisations justifient une attribution.

## 3 - Périodicité des plans

Chaque année, depuis 1990, il a été procédé à une attribution d'options.

## 4 - Conditions d'exercice des options attribuées en 2000

Les options ont une durée de validité de huit ans, soit jusqu'au 18 octobre 2008.

Sauf en cas de décès ou d'invalidité, les options ne peuvent être exercées avant l'expiration d'un délai de cinq ans, soit le 18 octobre 2005 (afin d'éviter que l'entreprise et les bénéficiaires n'aient à supporter les charges sociales).

La rupture du contrat de travail ou la perte du mandat social entraîne, sauf exceptions (décès, invalidité, départ ou mise à la retraite et évènements divers sur décision individuelle du Président), la perte des options.

## 5 - Situation au 31 décembre 2000

Année d'attribution	Nombre total d'options consenties	Type d'option	Nombre d'options consenties aux membres du comité exécutif	dont Président	Nombre total de bénéficiaires	Date limite de levée	Rabais	Prix d'exercice	Options exercées au 31-12-2000	Options non exerçables au 31-12-2000	Options restant à lever au 31-12-2000
1994	580 000	(a)	71 000	15 000	158	16-12-2002	20 %	184,00 F	498 500	46 500	35 000
Février 1996	637 000	(a)	76 000	20 000	178	02-02-2004	5 %	153,00 F	457 250	64 900	114 850
Décembre 1996	794 150	(s)	167 750	61 250	194	19-12-2004	5 %	156,75 F	309 250	84 000	400 900
1997	734 500	(s)	160 000	50 000	179	17-09-2005	5 %	214,00 F	41 500	6 500	686 500
1998	959 000	(s)	210 000	60 000	230	16-10-2006	5 %	285,50 F	0	20 000	939 000
1999	1 000 000	(a)	230 000	60 000	240	12-10-2007	5 %	48,11 €	0	10 500	989 500
2000	1 000 000	(a)	140 000	42 000	341	18-10-2008	5 %	57,03 €	0	0	1 000 000
<b>TOTAL</b>	<b>5 704 650</b>		<b>1 054 750</b>	<b>308 250</b>					<b>1 306 500</b>	<b>232 400</b>	<b>4 165 750</b>

(a) Option d'achat.

(s) Option de souscription.



## **Stock Appreciation Rights**

Allianz AG a décidé de mettre en place en faveur des dirigeants de l'ensemble des sociétés de son groupe un système d'intéressement à long terme.

Dénoté Stock Appreciation Rights Plan (SAR), il s'agit en pratique d'un mécanisme de bonus dont le montant est lié à l'évolution du cours de bourse de l'action Allianz AG sur une période de sept ans.

Les bénéficiaires du SAR recevront, sous forme d'un complément de salaire versé par leur société d'appartenance, une somme égale au produit de la progression du cours de l'action Allianz AG par le nombre d'options attribuées.

Le nombre d'options attribuées est déterminé en fonction du salaire du bénéficiaire, ce critère étant pondéré par trois paramètres d'égal poids, l'un dépendant des performances économiques du groupe Allianz, l'autre de celles du groupe AGF et le troisième de l'appréciation par le Président des AGF de la qualité des performances de chaque bénéficiaire.

Les options ont une durée de validité de sept ans, mais ne peuvent être exercées durant les deux années suivant la date de leur attribution et seulement si le cours de l'action Allianz AG a progressé d'au moins 20 % et a surperformé pendant au moins cinq jours consécutifs le Dow Jones Stoxx Index.

Au titre de l'année 2000, le conseil d'administration du 20 septembre 2000 a procédé, sur proposition du comité des rémunérations, à l'attribution au Président Antoine Jeancourt-Galignani de 1 196 SAR.

Par ailleurs, il a été procédé à l'attribution aux autres membres du comité exécutif d'un total de 3 827 SAR.

Le nombre d'options pouvant être consenties aux bénéficiaires au titre de chacun des systèmes (stock-options AGF et SAR Allianz) a été, afin de tenir compte de la dualité de systèmes, réduit par rapport aux normes Allianz pour ce qui concerne les SAR et par rapport aux pratiques antérieures pour ce qui concerne les stock-options AGF.

## Dépendance de la société à l'égard d'accords commerciaux ou financiers

Néant

## Evènements exceptionnels et litiges ou arbitrages susceptibles d'avoir ou ayant eu, dans un passé récent, une incidence sensible sur le groupe

Il n'existe à ce jour aucun évènement exceptionnel, litige ou arbitrage susceptible d'affecter substantiellement les résultats ou la situation financière de l'entreprise.

On peut cependant noter l'existence des contentieux suivants :

### Belgique

A la suite d'une plainte déposée en juin 1987, bien avant que les AGF n'en prennent le contrôle, un procès pénal a été engagé devant les tribunaux répressifs belges contre plusieurs anciens mandataires sociaux et salariés de notre filiale Assubel Vie, sur plusieurs chefs d'inculpation dont celui de faux bilans et de détournement frauduleux au détriment des assurés vie et d'actionnaires d'Assubel Vie.

Par un jugement en date du 15 octobre 1998, le tribunal correctionnel de Bruxelles a estimé caractérisé contre les prévenus le délit de faux bilan, mais a rejeté celui de détournement frauduleux au détriment des assurés vie et actionnaires d'Assubel Vie. Le tribunal a également estimé, dans une partie de son jugement exécutoire par provision, qu'Assubel Vie devait être considérée comme civilement responsable, devait verser à chaque assuré et actionnaire concerné 1 FB à titre provisionnel, et a renvoyé à un collège d'experts la tâche de fixer le montant du préjudice.

Assubel Vie, après un examen approfondi du texte de ce jugement, a interjeté appel en considérant avoir des chances raisonnables de faire valoir ses droits devant la cour d'appel de Bruxelles.

Par un arrêt du 29 juin 1999, la cour d'appel de Bruxelles a partiellement donné raison à Assubel Vie, tout en maintenant le principe que les actionnaires et assurés vie avaient subi un préjudice mais du seul fait du délit de faux bilan. La Cour a en conséquence modifié en la restreignant la mission du collège d'experts chargé d'évaluer le préjudice. Assubel Vie, sur les conseils de ses défenseurs, s'est pourvue en cassation sur cette partie de l'arrêt, étant entendu que le pourvoi est suspensif de l'application de l'arrêt de la cour d'appel notamment pour ce qui concerne la mise en œuvre de l'expertise.

Par son arrêt du 3 mai 2000, la cour de cassation a rejeté tous les moyens présentés par les parties civiles. Elle a, par contre, retenu l'un des moyens soulevés par Assubel Vie et a, en conséquence, cassé partiellement l'arrêt de la cour d'appel du 29 juin 1999 pour contradiction de motifs quant à l'existence d'un préjudice lié au délit de faux bilan. C'est sur ce seul point que l'affaire est renvoyée devant la cour d'appel de Mons.

### Israël

Dans le cadre des litiges liés à l'activité courante d'assurance, on peut cependant signaler l'existence d'un contentieux, dans l'État d'Israël. Cette procédure résulte d'une réclamation portée, en 1989, devant les tribunaux israéliens ; cette réclamation a pour objet le paiement par AGF, dans le cadre d'une police d'assurance dite "Bankers policy", de certaines pertes subies par la Banque "North American Bank", dont le siège social est en Israël, dans le milieu des années 1980. La direction d'AGF IART estime que la garantie n'était pas acquise et ses conseillers juridiques extérieurs pensent que cette société dispose d'arguments très solides pour étayer sa position. La réclamation s'élève à environ 100 millions de dollars sans réassurance, et à 50 millions de dollars après incidence de la réassurance.

## **Adidas**

La société CEDP (ex-Bernard Tapie Finance) représentée par un mandataire ad hoc nommé par le tribunal de commerce de Paris a assigné le Crédit Lyonnais et ses anciennes filiales en paiement de la somme de 1 milliard d'euros de dommages-intérêts en raison de fraudes qui auraient été commises lors de la cession d'Adidas.

AGF Holding (ex-Métropole) et Banque AGF (ex-Banque du Phénix), ainsi que les autres parties aux opérations de cessions d'Adidas sont également assignées, mais uniquement pour que leur soit déclaré commun le jugement à intervenir et que soit donné acte à CEDP qu'elle se réserve de formuler toute demande à leur rencontre.

Le tribunal de commerce de Paris a, par jugement du 22 juin 1999, renvoyé cette affaire devant la cour d'appel de Paris en raison de sa connexité avec l'action civile introduite par les liquidateurs du groupe Bernard Tapie le 20 février 1996 à l'encontre du Crédit Lyonnais, de CDR Créances (ex-SDBO) et de CDR Participations (ex-SA Clinvest). Or, cette affaire est toujours pendante devant la cour d'appel de Paris qui a prononcé, le 23 janvier 1998, son sursis à statuer dans l'attente d'une décision définitive du juge pénal dans les procédures pénales parallèles en cours.

## **L'Holocauste**

Les AGF, comme l'ensemble des compagnies d'assurances françaises concernées, ont participé aux travaux de la mission d'étude sur la spoliation durant l'Occupation des biens appartenant aux Juifs résidant en France, instituée en février 1997 et présidée par M. Matteoli.

Ces travaux menés dans le cadre de la FFSA ont conduit les AGF à faire un recensement de leurs archives pour les contrats souscrits avant le 1<sup>er</sup> janvier 1946 dont elles ont communiqué les résultats à la mission Matteoli. En outre, les AGF ont apporté leur contribution au versement réalisé par la FFSA aux pouvoirs publics au titre de la profession.

D'autre part, le groupe Allianz, dont font partie les AGF, est signataire du Memorandum of Understanding du 25 août 1998 et les AGF sont, de ce fait, associées aux travaux et recherches en cours.

## **Entenial (ex-CDE)**

Divers actionnaires minoritaires d'Entenial ont assigné la Banque AGF (ex-CFP), les AGF et Entenial, dans un premier temps en vue de faire annuler un avenant à une convention de cession de créances immobilières intervenue en 1992 entre la Banque AGF et Entenial.

Par conclusions additionnelles, les demandeurs ont formulé de nouvelles demandes de condamnation au titre de diverses opérations intervenues dans le cadre du plan de sauvetage d'Entenial et sollicitent à ce titre le versement par les AGF et la Banque AGF de la somme de 150 millions d'euros de dommages-intérêts à Entenial.

Ce litige n'est encore qu'au stade des audiences de procédures. Néanmoins, les AGF estiment disposer, tant sur la forme que sur le fond, d'arguments très sérieux à opposer aux demandeurs.

## **Risques liés à l'amiante et à la pollution**

Les risques liés à l'amiante et à la pollution sont connus, pris en compte dans le cadre des protections de l'assurance et le risque résiduel n'est pas susceptible d'influencer de façon significative le résultat du groupe.

## **CGP**

Dans un litige opposant la Compagnie Générale de Prévoyance (qui a été absorbée par Arcalis à la fin de l'année 1999) au CIAL à propos d'une affectation de fonds de l'actif isolé du produit CAPI-CIAL à l'actif général de la société, la Compagnie Générale de Prévoyance a été condamnée par un jugement du tribunal de grande instance de Strasbourg du 18 novembre 1999, signifié le 24 novembre, à reverser au compte du produit CAPI-CIAL la somme de 5,7 millions d'euros, déjà inscrite dans les comptes de la société, et les intérêts correspondants depuis novembre 1991 d'un montant de 6,6 millions d'euros. La Compagnie Générale de Prévoyance a également été condamnée à payer au CIAL la somme de 5,5 millions d'euros. Cette décision, dont il a été fait appel, est assortie de l'exécution provisoire.

Dans une affaire similaire d'affectation de fonds, concernant cette fois le produit PEV, la Compagnie Générale de Prévoyance a été assignée par le CIAL et 7 autres banques du groupe CIC, en date du 27 décembre 1999, pour avoir à reverser la somme de 10,9 millions d'euros de l'actif général de la société à l'actif isolé du produit PEV ainsi que les intérêts correspondants.

### **GIE AGF Informatique**

Un litige est né entre le GIE AGF Informatique et l'un de ses fournisseurs au sujet de l'exécution d'un contrat de prestations informatiques. Le 7 mars 2000, ce prestataire a assigné AGF Informatique devant le tribunal de commerce de Paris en paiement de diverses sommes au titre desdites prestations et à titre de dommages et intérêts.

Par jugement en date du 14 février 2001, le tribunal de commerce de Paris a rejeté la plus grande partie des demandes du prestataire, tout en considérant qu'AGF Informatique devait un solde de prestations de 3,2 millions d'euros.

### **AGF VIE et AGF IART**

Les sociétés AGF VIE et AGF IART ont été assignées en juin 1999 devant le tribunal de commerce de Paris en paiement de dommages et intérêts à hauteur de 26 millions d'euros pour avoir refusé de négocier le montant d'une participation prétendument due dans un contrat d'assurance collective. Les deux sociétés assignées contestent le bien-fondé de cette demande.

Ces mêmes sociétés ont été assignées pour concurrence déloyale dans le cadre du transfert d'un contrat collectif. Le demandeur réclame 54 millions d'euros à ce titre.

### **Contrôle fiscal**

Plusieurs sociétés appartenant au groupe d'intégration fiscale AGF ont fait l'objet d'un contrôle portant sur les exercices 1994 à 1996.

Ces sociétés ont reçu, à ce titre, au cours des exercices 1997 et 1998 des notifications de redressement dont une partie, dite de "place".

En fonction du degré de probabilité de la charge fiscale et à la suite des notifications reçues et des accords transactionnels avec l'Administration fiscale en 1999 et 2000, certains redressements subsistent et seuls ceux susceptibles d'entraîner une charge certaine ou probable ont été provisionnés ou affectés à des déficits fiscaux.

Les redressements portant sur l'impôt sur les sociétés ne donnent pas lieu à la constitution d'une provision pour impôt dans les sociétés du groupe d'intégration fiscale lorsque les redressements en base sont imputables sur les reports déficitaires des sociétés contrôlées. Dans le cas contraire, des provisions sont constituées au niveau des sociétés concernées. Compte tenu des déficits globaux du groupe d'intégration fiscale, il est constaté dans les comptes AGF un produit d'impôt à recevoir correspondant à l'IS sur les redressements provisionnés par les sociétés filiales et couverts par des déficits du groupe d'intégration fiscale.

Certains redressements portant sur des impôts autres que l'impôt sur les sociétés sont provisionnés au 31 décembre 2000 pour un montant global de 39 millions d'euros (contre 46 millions d'euros au 31 décembre 1999).

D'autres contrôles fiscaux sont en cours sur d'autres sociétés du groupe, notamment l'ancien groupe Allianz France, des sociétés immobilières et Banque AGF.

# Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale du 5 juin 2001

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation les comptes des Assurances Générales de France pour l'exercice 2000.

Au cours de cet exercice, les AGF ont poursuivi la hausse de leurs résultats et de leur rentabilité, tout en affichant une croissance satisfaisante de leur chiffre d'affaires.

En dépit des tempêtes de décembre 1999, qui auront pesé, dans les comptes 2000, pour 194 millions d'euros après réassurance et avant impôt, le groupe a poursuivi la hausse de ses résultats et de sa rentabilité.

Le résultat net consolidé part du groupe a atteint 845 millions d'euros, en croissance de 26,7 % par rapport à 1999. Rapporté au nombre d'actions au 31 décembre 2000, déduction faite des titres d'autocontrôle classés en titres immonilisés (16 185 649 actions), soit 168 393 685 actions, le bénéfice net par action atteint 5,02 euros, en croissance de 32,1 % par rapport à l'année précédente.

Le conseil d'administration a en conséquence, décidé de proposer à l'assemblée générale un dividende net de 2 euros par action, en croissance de 23,5 % par rapport à l'année précédente.

## Résultats

La contribution courante (avant goodwill et éléments exceptionnels) des sociétés d'assurance, d'assurance crédit, d'assistance, d'asset management et de banques s'élève à 873 millions d'euros, en progression de 31,7%, et présente les caractéristiques suivantes :

- poursuite de la croissance de la contribution de l'activité vie en France à un niveau élevé (303 millions d'euros, +43,6 %),
- diminution de la contribution de l'activité santé en France (11 millions d'euros, -78 %),
- forte hausse de la contribution non vie en France (223 millions d'euros, +90,6 %),
- hors de France, confirmation du redressement de la rentabilité de l'Espagne et maintien d'une bonne rentabilité des filiales en Belgique et aux Pays-Bas,
- stabilité de la contribution de l'asset management et des banques (62 millions d'euros), en dépit des charges d'investissement dans Banque AGF (41 millions d'euros).

La contribution des holdings s'élève à 44 millions d'euros. Au total, le résultat net courant avant goodwill atteint 917 millions d'euros (+27,5 %).

La charge courante d'amortissement des écarts d'acquisition s'élève à 81 millions d'euros. Enfin, le résultat exceptionnel atteint 9 millions d'euros (contre 37 millions d'euros en 1999), qui résultent de 127,1 millions d'euros d'éléments positifs (pour l'essentiel les plus-values de cessions nettes d'impôt sur la Coface et Euler) et de 118,1 millions d'euros d'éléments négatifs, dont un amortissement exceptionnel de goodwill sur la filiale colombienne de 53,1 millions d'euros et 19 millions d'euros de contentieux fiscaux.

## Rentabilité en nette hausse

La rentabilité normée du capital alloué aux métiers opérationnels atteint 13,6 % contre 10,3 % au 31 décembre 1999, ce qui traduit l'amélioration des activités d'assurance, en France comme hors de France, et une légère dégradation de la rentabilité des activités bancaires et financières :

- la rentabilité du capital alloué aux métiers d'assurance en France s'élève à 13,2 % contre 9,5 % au 31 décembre 1999, grâce à la forte amélioration de la rentabilité des activités de la vie individuelle, des assurances collectives et de la santé,
- la rentabilité du capital alloué aux métiers d'assurance hors de France s'améliore nettement (14,5 % contre 10 %) en raison en particulier du redressement de la rentabilité en Espagne (13,9 % contre 1 % en 1999) et en Belgique (13 % contre 8,6 % en 1999) et d'une nouvelle amélioration de la rentabilité des activités d'assurance aux Pays-Bas (24,7 % contre 15,4 %) qui compensent une nette dégradation de la rentabilité en Amérique du Sud (-0,4 % contre 12 %) du fait, notamment, des mesures de réorganisation en Colombie et d'une hausse de la sinistralité du marché brésilien,
- la rentabilité du capital alloué aux métiers d'asset management et de banques baisse cette année (14,6 % contre 16,3 %) en raison des investissements dans Banque AGF,
- celle de l'assurance-crédit progresse, passant de 12,8 % à 13 %.

Le ROE 2000 s'établit, quant à lui, à 15,6 % contre 12,1 % en 1999 et la rentabilité du capital alloué à 13,6 % contre 10,3 %. Le groupe est donc parvenu d'ores et déjà à atteindre son objectif de 15 % de ROE pour l'an 2002.

## CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ

	2000	en millions d'euros 1999
<b>1. Assurance vie en France</b>	<b>5 308</b>	<b>3 953</b>
<b>2. Assurance non vie en France</b>	<b>3 776</b>	<b>3 576</b>
Variations de périmètre :		
Elim. acceptations AGF IART sur acceptations cédées		12
<b>Assurance non vie en France pro forma</b>	<b>3 776</b>	<b>3 588</b>
<b>3. Assurance santé en France</b>	<b>1 035</b>	<b>1 017</b>
<b>4. Assurance vie hors de France</b>	<b>1 552</b>	<b>1 186</b>
Variations de périmètre :		
Cession de France Life (Corée) en septembre 1999		-8
Intégration du groupe SNA (Liban)		5
Intégration du groupe Colseguros (Colombie)		121
<b>Assurance vie hors de France pro forma</b>	<b>1 552</b>	<b>1 304</b>
<b>5. Ass. non vie hors de France</b>	<b>2 436</b>	<b>2 194</b>
Variations de périmètre :		
Cession de la succursale AGF IART en Allemagne		-30
Cession de la succursale AGF IART en Italie		-10
Intégration du groupe SNA (Liban)		4
Intégration du groupe Colseguros (Colombie)		247
<b>Assurance non vie hors de France pro forma</b>	<b>2 436</b>	<b>2 405</b>
<b>6. Assurance santé hors de France</b>	<b>285</b>	<b>174</b>
Variations de périmètre :		
Intégration du groupe SNA (Liban)		7
Intégration du groupe Colseguros (Colombie)		83
<b>Assurance santé hors de France pro forma</b>	<b>285</b>	<b>264</b>
<b>7. Assurance crédit</b>	<b>1 028</b>	<b>972</b>
<b>8. Assistance</b>	<b>328</b>	<b>291</b>
<b>Total chiffre d'affaires publié (somme de 1 à 8)</b>	<b>15 748</b>	<b>13 363</b>
<b>Incidence totale des variations de périmètre</b>	<b>0</b>	<b>431</b>
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES PRO FORMA REVU DE L'EXERCICE</b>	<b>15 748</b>	<b>13 794</b>

## Analyse par activité

### 1. Assurance vie

L'activité d'assurance vie, en France et hors de France, représente un chiffre d'affaires consolidé de 6 860 millions d'euros, en hausse de 33,5 % (30,6 % à données comparables).

Sa contribution au résultat courant total des AGF s'établit, quant à elle, à 388 millions d'euros, en progression de 33,3 % et représente 44,4 % du résultat net courant total des sociétés opérationnelles.

#### Assurance vie en France

##### CHIFFRE D'AFFAIRES

	2000	1999	1998
	en millions d'euros		
AGF Vie <sup>(1)(2)</sup>	4 868	3 634	3 381
Arcalis <sup>(1)</sup>	331	227	262
Coparc	98	81	86
Autres	11	11	10
<b>TOTAL</b>	<b>5 308</b>	<b>3 953</b>	<b>3 739</b>

Le chiffre d'affaires vie progresse de 34,3 % à 5 308 millions d'euros ; ce chiffre inclut la prime de 800 millions d'euros afférente au contrat Total.

##### CONTRIBUTION DE L'ASSURANCE VIE EN FRANCE AU RÉSULTAT CONSOLIDÉ COURANT

	2000	1999	1998
	en millions d'euros		
AGF Vie <sup>(1)(2)</sup>	299	236	226
Arcalis <sup>(1)</sup>	2	(26)	4
Coparc	1	1	-
Autres	1	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>303</b>	<b>211</b>	<b>230</b>

(1) En 1998, le chiffre d'affaires et le résultat d'AGF Vie et d'Arcalis sont pro forma (c'est-à-dire retraités de la santé).

(2) En 1998, le chiffre d'affaires et le résultat d'AGF Vie sont fusionnés (AGF Vie, PFA Vie et Allianz Vie).

La contribution de l'assurance vie en France augmente de 43,6 % à 303 millions d'euros, en dépit d'une dotation supplémentaire au fonds de participation aux excédents non affecté (PPE) de 380 millions d'euros ; désormais ce fonds atteint 1,19 milliard d'euros.

Pour l'assurance vie :

- les provisions mathématiques moyennes poursuivent leur croissance (+7,7 % entre le 31 décembre 1999 et le 31 décembre 2000 à 38 milliards d'euros, y compris unités de compte, qui progressent, pour leur part, de 24 %), traduisant un haut niveau de fidélité des clients en portefeuille ;
- le ratio de coûts/provisions mathématiques moyennes connaît une légère augmentation (1,8 % contre 1,7 % en 1999), du fait du développement de l'activité (hausse des coûts d'acquisitions) et d'investissements informatiques importants ;
- une gestion financière dynamique permet une nette progression du niveau des produits financiers qui représentent 8,6 % des provisions mathématiques moyennes (hors UC) contre 8 % en 1999 ;

- la rémunération des assurés y compris dotation à la provision pour participation aux excédents progresse de 7 % en 1999 à 7,5 % en 2000 (hors UC).

La marge financière passe ainsi de 1 point en 1999 à 1,1 point en 2000.

La rentabilité du capital alloué aux réseaux spécialisés en vie atteint un niveau particulièrement élevé (21,7 %). Le redressement de la rentabilité normalisée des activités de santé et d'assurances collectives déjà constaté au premier semestre 2000 se confirme (16,5 % contre 9,5 % en 1999).

	2000	1999	en millions d'euros 1998
<b>AGF Vie</b>			
Part du groupe dans le capital	99,99 %	99,99 %	100 %
Capitaux propres	1 775	1 653	1 183
Chiffre d'affaires <sup>(1) (2)</sup>	4 912	3 673	2 996
Résultat net social	271	221	70
Contribution au résultat courant <sup>(1) (2)</sup>	299	236	226
Dividende distribué	274	200	-

(1) En 1998, le chiffre d'affaires et le résultat d'AGF Vie sont pro forma (c'est-à-dire retraités de la santé).

(2) En 1998, le chiffre d'affaires et le résultat d'AGF Vie sont fusionnés (AGF Vie, PFA Vie et Allianz Vie).

## Assurance vie hors de France

### CHIFFRE D'AFFAIRES

	2000	1999	en millions d'euros 1998
Bénélux	777	751	730
Espagne	383	220	148
Autres Europe	32	20	77
<b>Sous-total Europe</b>	<b>1 192</b>	<b>991</b>	<b>955</b>
Brésil	121	100	95
Autres Amérique du Sud	167	28	12
Afrique	19	17	16
Autres hors d'Europe	13	14	11
Succursales (AGF Vie, AGF IART)	40	36	21
<b>1. Chiffre d'affaires de l'assurance vie hors de France publié</b>	<b>1 552</b>	<b>1 186</b>	<b>1 110</b>
<b>Variations de périmètre :</b>			
Cession France Life (septembre 1999) Corée		(8)	
Intégration du Liban (décembre 1999)		5	
Intégration de la Colombie (décembre 1999)		121	
<b>2. Total variations de périmètre</b>	<b>-</b>	<b>118</b>	<b>-</b>
<b>3. Total de l'assurance vie hors de France pro forma</b>	<b>1 552</b>	<b>1 304</b>	<b>-</b>



Le chiffre d'affaires vie réalisé hors de France atteint 1 552 millions d'euros, en hausse de 19,6 % à données comparables et la contribution de l'assurance vie hors de France s'élève à 85 millions d'euros (contre 80 millions d'euros en 1999).

Au Benelux, le chiffre d'affaires vie représente 777 millions d'euros (+3,4 %). Le résultat net courant avant goodwill au Benelux atteint 92 millions d'euros (+55,4 %).

En Espagne, l'activité vie croît de 74,2 % à 383 millions d'euros et apporte une contribution de 10 millions d'euros au résultat net courant contre 14 millions d'euros au 31 décembre 1999.

En Amérique du Sud, le chiffre d'affaires total en vie atteint 288 millions d'euros (+19,4 % à données comparables). Le résultat net courant est une perte de 25 millions d'euros (contre un profit de 2 millions d'euros au 31 décembre 1999), du fait d'un grand contrat résilié en collectives au Brésil.

## CONTRIBUTION DE L'ASSURANCE VIE HORS DE FRANCE AU RÉSULTAT CONSOLIDÉ

	2000	1999	en millions d'euros 1998
Benelux	92	59	61
Espagne	10	14	10
Autres Europe	3	1	1
<b>Sous-total Europe</b>	<b>105</b>	<b>74</b>	<b>72</b>
Brésil	2	2	(10)
Colombie	(25)		
Autres Amérique du Sud	(2)		(1)
Outre-mer	4	5	3
Autre pays	1		
<b>Sous-total hors Europe</b>	<b>(20)</b>	<b>7</b>	<b>(8)</b>
Filiales cédées ou ayant vocation à être cédées		(1)	(5)
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT GOODWILL</b>	<b>85</b>	<b>80</b>	<b>59</b>

## 2. Assurance santé

La santé correspond aux contrats individuels et collectifs de dommages corporels.

L'activité d'assurance santé, en France et hors de France, représente un chiffre d'affaires consolidé de 1 320 millions d'euros, en hausse de 10,8 % (3,5 % à données comparables).

Sa contribution au résultat courant total des AGF s'établit, quant à elle, à 8 millions d'euros, en diminution de 86 % et représente 1 % du résultat net courant total des sociétés opérationnelles.

## Assurance santé en France

### CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires santé progresse de 1,8 % à 1 035 millions d'euros.

	2000	1999	en millions d'euros 1998
AGF Vie	190	173	149
Arcalis	2	2	2
AGF IART	811	814	792
AGF La Lilloise	16	13	11
Assurances Fédérales	16	15	13
<b>TOTAL</b>	<b>1 035</b>	<b>1 017</b>	<b>967</b>

### CONTRIBUTION DE L'ASSURANCE SANTÉ EN FRANCE AU RÉSULTAT CONSOLIDÉ

La contribution de l'assurance santé en France au résultat consolidé courant diminue de 78 % à 11 millions d'euros.

	2000	1999	en millions d'euros 1998
AGF Vie	20	8	(6)
Arcalis		3	(3)
AGF IART	(14)	36	(32)
AGF La Lilloise	1	(1)	-
Assurances Fédérales	4	4	3
<b>TOTAL</b>	<b>11</b>	<b>50</b>	<b>(38)</b>

## Assurance santé hors de France

### CHIFFRE D'AFFAIRES

	2000	1999	en millions d'euros 1998
Benelux	75	66	49
Espagne	2	2	
Autres Europe	9	10	9
<b>Sous-total Europe</b>	<b>86</b>	<b>78</b>	<b>58</b>
Brésil	74	55	71
Autres Amérique du Sud	101	21	
Afrique	6	7	6
Autres hors d'Europe	13	7	
Succursales (AGF Vie, AGF IART)	5	6	
<b>1. Chiffre d'affaires de la santé hors de France publié</b>	<b>285</b>	<b>174</b>	<b>135</b>
<b>Variations de périmètre :</b>			
Intégration du Liban (décembre 1999)		7	
Intégration de la Colombie (décembre 1999)		83	
<b>2. Total variations de périmètre</b>		<b>90</b>	
<b>3. Total santé hors de France pro forma</b>	<b>285</b>	<b>264</b>	

Le chiffre d'affaires santé réalisé hors de France atteint 285 millions d'euros, en hausse de 10,1 % à données comparables, et la contribution de l'assurance santé hors de France s'élève à -3 millions d'euros (contre 7 millions d'euros en 1999).

Au Benelux, le chiffre d'affaires santé représente 75 millions d'euros (+13 %). Le résultat net courant avant goodwill au Bénélux est une perte de 2 millions d'euros contre un profit de 10 millions d'euros en 1999.

En Amérique du Sud, le chiffre d'affaires total en santé atteint 175 millions d'euros (+14,2 % à données comparables). Le résultat net courant est une perte de 1 million d'euros (contre une perte de 4 millions d'euros au 31 décembre 1999).

### CONTRIBUTION DE L'ASSURANCE SANTÉ HORS DE FRANCE AU RÉSULTAT CONSOLIDÉ

	2000	1999	en millions d'euros 1998
Bénélux	(2)	10	(7)
Espagne		1	
Autres Europe			(1)
<b>Sous-total Europe</b>	<b>(2)</b>	<b>11</b>	<b>(8)</b>
Brésil	(10)	1	
Colombie	6		
Autres Amérique du Sud	3	(5)	
<b>Sous-total hors Europe</b>	<b>(1)</b>	<b>(4)</b>	<b>-</b>
Filiales cédées ou ayant vocation à être cédées			
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT GOODWILL</b>	<b>(3)</b>	<b>7</b>	<b>(8)</b>

### 3. Assurance non vie

Le chiffre d'affaires consolidé de l'assurance non vie s'élève à 6 212 millions d'euros, en croissance de 7,7 % (+3,4 % à données comparables).

La contribution de l'assurance non vie au résultat courant des AGF s'établit à 332 millions d'euros (+64,4 %), soit 38 % du résultat net courant total des sociétés opérationnelles.

#### Assurance non vie en France

Le chiffre d'affaires non vie s'élève à 3 776 millions d'euros en croissance de 5,6 % (4,6 % à données comparables).

#### CHIFFRE D'AFFAIRES

	2000	1999	en millions d'euros 1998
AGF IART	2 988	2 889	2 952
Non-vie d'AGF Vie et Arcalis	9	8	152
AGF MAT	475	397	361
AGF La Lilloise	230	224	223
Autres	74	58	48
<b>1. Chiffre d'affaires de l'assurance non vie en France publié</b>	<b>3 776</b>	<b>3 576</b>	<b>3 736</b>
<b>Variations de périmètre :</b>			
Elim des acceptations AGF IART sur succursales cédées		12,2	
<b>2. Total variations de périmètre</b>		<b>12,2</b>	
<b>3. Total assurance non vie France pro forma</b>	<b>3 776</b>	<b>3 588</b>	

La contribution de l'assurance non vie en France augmente de 90,6 % à 223 millions d'euros.

#### CONTRIBUTION DE L'ASSURANCE NON VIE EN FRANCE AU RÉSULTAT CONSOLIDÉ COURANT

	2000	1999	en millions d'euros 1998
AGF IART	242	132	262
AGF Vie	3	1	-
AGF MAT	(4)	(12)	2
AGF La Lilloise	-	5	6
Autres	(18)	(9)	(4)
<b>TOTAL</b>	<b>223</b>	<b>117</b>	<b>266</b>

La contribution de l'assurance non vie en France augmente de 90,6 % à 223 millions d'euros. Cette forte hausse a été réalisée en dépit du coût des tempêtes de décembre 1999 qui s'élève, après réassurance, à 194 millions d'euros et représente 5,1 points de sinistralité dans le ratio combiné global (114,5 % contre 113,1 % en 1999). Hors l'effet des tempêtes, le ratio combiné passe de 110 % en 1999 à 109,5 % en 2000, ce qui traduit une hausse de la sinistralité chez les agents généraux (79,5 % contre 75,3 %), notamment en automobile au premier semestre et, pour le courtage IART, des renforcements de provisions en responsabilité civile liés au retrait de l'assurance de certaines professions médicales (87,2 % contre 82,3 %) ; il traduit une baisse du ratio de coûts du groupe AGF de 1,7 points entre 1999 et 2000 (-1,7 point chez les agents généraux et -2 points pour le courtage IART).

	2000	1999	1998
	en millions d'euros		
<b>AGF IART</b>			
Part du groupe dans le capital	99,98 %	99,98 %	100 %
Capitaux propres	1 800	1 765	1 013
Chiffre d'affaires <sup>(1)</sup>	3 929	3 888	2 438
Résultat net social	186	185	(101)
Contribution au résultat courant <sup>(1)</sup>	242	132	262
Dividende distribué	243	183	-

(1) En 1998, le chiffre d'affaires et le résultat d'AGF IART sont pro forma (c'est-à-dire fusionnés).

## Assurance non vie hors de France

### CHIFFRE D'AFFAIRES

	2000	1999	1998
	en millions d'euros		
Benelux	890	846	684
Espagne	540	532	550
Autres Europe	25	23	769
<b>Sous-total Europe</b>	<b>1 455</b>	<b>1 401</b>	<b>2 003</b>
Brésil	374	340	310
Autres Amérique du Sud	445	261	71
Afrique	43	46	42
Canada			153
Autres hors d'Europe	13	7	36
Succursales (AGF Vie, AGF IART)	106	139	163
<b>1. Chiffre d'affaires de l'assurance non vie hors de France publié</b>	<b>2 436</b>	<b>2 194</b>	<b>2 778</b>
<b>Variations de périmètre :</b>			
Intégration du Liban (décembre 1999)		4	
Intégration de la Colombie (décembre 1999)		247	
Sortie succursale AGF Iart en Allemagne		(30)	
Sortie succursale AGF Iart en Italie		(10)	
<b>2. total variations de périmètre</b>		<b>211</b>	
<b>3. Assurance non vie hors de France pro forma</b>	<b>2 436</b>	<b>2 405</b>	<b>2 778</b>

Le chiffre d'affaires non vie réalisé hors de France s'élève à 2 436 millions d'euros (+1,5 % à données comparables).

La contribution de cette branche hors de France au résultat net courant avant goodwill s'élève à 109 millions d'euros (+28,2 %).

## CONTRIBUTION DE L'ASSURANCE NON VIE HORS DE FRANCE AU RÉSULTAT CONSOLIDÉ COURANT

	2000	1999	en millions d'euros 1998
Benelux	25	42	53
Espagne	33	(8)	12
Autres Europe	3	(1)	2
<b>Sous-total Europe</b>	<b>61</b>	<b>33</b>	<b>67</b>
Autres Amérique du Sud	(19)	10	
Outre-mer	16	7	10
Afrique et Moyen-Orient	2	8	
<b>Sous-total hors Europe</b>	<b>(1)</b>	<b>25</b>	<b>10</b>
Filiales cédées ou ayant vocation à être cédées	49	27	(91)
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT GOODWILL</b>	<b>109</b>	<b>85</b>	<b>(14)</b>

Au Benelux, le résultat courant non vie s'élève à 25 millions d'euros contre 42 millions d'euros en 1999. Cette évolution traduit une nouvelle amélioration de la rentabilité aux Pays-Bas (le ratio combiné baisse de 2 points à 102 %) qui ne compense pas totalement la baisse de la rentabilité de la Belgique liée à une dégradation de la sinistralité et à une baisse des revenus financiers (le ratio combiné passe de 120 % à en 1999 à 125 % en 2000).

En Espagne, l'activité non vie représente 540 millions d'euros de chiffre d'affaires (+1,4 %) et un profit de 33 millions d'euros (contre une perte de 8 millions d'euros au 31 décembre 1999) du fait des mesures mises en œuvres pour redresser la rentabilité (hausse des tarifs automobile notamment). Ainsi, le ratio de sinistralité baisse de 15 points à 81 %, ce qui permet au ratio combiné de s'améliorer nettement (105 % contre 120 % en 1999).

En Amérique du Sud, le chiffre d'affaires total en non vie atteint 819 millions d'euros (-2,8 % à données comparables). Cette zone réalise une perte de 19 millions d'euros du fait d'une sinistralité forte en Colombie (perte de 17 millions d'euros), au Brésil durant le premier semestre ainsi qu'au Chili tout au long de l'année. Cependant, le ratio combiné demeure stable au Brésil (108 %) grâce à une baisse du ratio de coûts.

## 4. Assurance crédit

Le chiffre d'affaires d'assurance crédit du groupe AGF réalisé par les filiales d'Euler s'établit à 1 028 millions d'euros, en hausse de 5,7 % ; à données comparables, il progresse de 4,8 %.

Après retraitements de consolidation, la contribution courante (part AGF) d'Euler avant amortissement des écarts d'acquisition s'élève à 60 millions d'euros (+30,4 % par rapport au 31 décembre 1999). Le pourcentage de consolidation d'Euler par AGF est passé de 68,1 % à 56,4 % entre le 31 décembre 1999 et le 31 décembre 2000. A 100 %, le résultat net consolidé publié par le groupe Euler progresse de 53 % à 121,2 millions d'euros (hors plus-value sur la cession en 2000 de sa participation dans la Coface, il progresse de 23 % à 97,5 millions d'euros). Le groupe AGF a, par ailleurs, dégagé une plus-value exceptionnelle de 92,2 millions d'euros lors de l'introduction en Bourse d'une partie du capital d'Euler.

### DÉCOMPOSITION DU RÉSULTAT NET DU GROUPE EULER

	2000	1999	en millions d'euros 1998
Euler Holding	15,6	(0,9)	22,4
SFAC	73,8	59,5	52,4
Cobac	4,3	2,7	2,6
Trade Indemnity	12,1	10,2	10,7
ACI	4,9	(6,7)	0,1
SIAC	7,5	6,9	5,0
Euler International	(2,7)	(1,1)	(1,5)
Eurofactor	5,7	8,8	12,7
Résultat net consolidé	121,2	79,4	104,4
Part AGF	68,3	54,1	71,2
Retraitements de consolidation	(7,8)	(7,8)	(20,6)
<b>CONTRIBUTION AU RÉSULTAT AVANT GOODWILL AGF</b>	<b>60,5</b>	<b>46,3</b>	<b>50,6</b>

## 5. Asset management et banque en France

La contribution courante avant goodwill de cette activité demeure stable à 62 millions d'euros. Banque AGF et ses filiales ont vu leur contribution passer de 33 à 21 millions d'euros en raison des investissements réalisés pour le lancement de Banque AGF (41 millions d'euros). En revanche, la contribution augmente pour l'asset management (25 millions d'euros contre 22 millions d'euros en 1999) et les défaisances dégagent un profit de 1 million d'euros contre une perte de 10 millions d'euros un an plus tôt. Au total, la rentabilité normée de cette activité baisse légèrement, passant de 16,3 % en 1999 à 14,6 % en 2000.

## 6. Résultat consolidé

Le résultat net consolidé part du groupe s'élève à 845 millions d'euros en hausse de 26,7 % et s'analyse comme suit :

### Passage du résultat courant au résultat net consolidé (résultat des sociétés immobilières ventilé dans les autres segments)

	2000	1999	en millions d'euros 1998
<b>Résultat courant avant écarts d'acquisition</b>			
Assurance vie en France	303	211	230
Assurance santé en France	11	50	(38)
Assurance vie hors de France	85	80	59
Assurance santé hors de France	(2)	7	(8)
Assurance non vie en France	223	117	266
Assurance non vie hors de France	109	85	(14)
Assistance	9	8	2
Assistance-crédit	60	46	50
Activités bancaires et financières en France	62	62	25
Activités bancaires et financières hors de France	13	(3)	1
Holdings en France	104	84	56
Holdings hors de France	(60)	(28)	(66)
<b>Résultat courant avant amortissement des écarts d'acquisition</b>	<b>917</b>	<b>719</b>	<b>563</b>
Amortissement des écarts d'acquisition	(81)	(89)	(75)
<b>Résultat net consolidé courant après amortissement des écarts d'acquisition</b>	<b>836</b>	<b>630</b>	<b>488</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>9</b>	<b>37</b>	<b>15</b>
<b>RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ</b>	<b>845</b>	<b>667</b>	<b>503</b>

## Autres éléments financiers

### Plus-values réalisées

Le montant de plus-values réalisées part du groupe en 2000 atteint 1 756,1 millions d'euros contre 1 285 millions d'euros en 1999. 60 % de ces plus-values (1 049,4 millions d'euros) ont été réalisées dans l'activité vie en France dont 380 millions d'euros ont servi à doter le fonds de participation aux excédents non affecté. Les plus-values réalisées nettes de la participation des assurés s'élèvent, pour leur part, à 804,7 millions d'euros.

### Actifs gérés, plus-values latentes et fonds propres

Les actifs gérés en valeur de marché progressent de 4 % à 74,6 milliards d'euros au 31 décembre 2000. Les plus-values latentes part du groupe baissent sensiblement entre le 31 décembre 1999 et le 31 décembre 2000, à la suite des marchés financiers, passant de 8,93 milliards d'euros à 7,29 milliards d'euros. Si les plus-values latentes sur obligations ont crû de 15,3 % à 1,7 milliard d'euros reflétant la baisse des taux d'intérêt et une gestion avisée des instruments de taux, celles sur actions ont baissé de 35,5 % (4,07 milliards d'euros contre 6,31 milliards d'euros en 1999), en raison de l'impact des plus-values réalisées (1,68 milliard d'euros) et de la baisse générale des marchés sur l'ensemble de l'année.



En revanche, les plus-values latentes immobilières progressent fortement (+32,4 % à 1,52 milliard d'euros) du fait de la hausse des prix de l'immobilier parisien durant l'année 2000 et de la politique dynamique de gestion du parc.

Les fonds propres comptables consolidés des AGF s'établissent à 6,05 milliards d'euros après impact des rachats d'actions, contre 5,79 milliards d'euros en 1999.

### **Actif net réévalué**

L'actif net réévalué (calculé après impact des rachats d'actions) s'élève à 8,31 milliards d'euros, soit 49,4 euros par action contre 51,9 euros au 31 décembre 1999. Sur une base totalement diluée, l'actif net réévalué s'établit à 49,2 euros par action contre 51,7 au 31 décembre 1999. Cette baisse résulte de la diminution des plus-values latentes.

### **Embedded Value des affaires vie**

L'Embedded Value <sup>(1)</sup> des affaires Vie en France et au Benelux s'élève à 9,24 milliards d'euros (calculé avant détachement du dividende et après impact des rachats d'actions), soit 54,9 euros par action contre 56,5 euros au 31 décembre 1999. Elle est calculée par la somme de l'actif net réévalué (8,31 milliards d'euros) et de la valeur du portefeuille en vigueur (1,42 milliard d'euros) à laquelle sont soustraits les frais d'acquisition reportés (490 millions d'euros) du portefeuille.

La valeur des affaires nouvelles en France et au Benelux atteint 93 millions d'euros (dont 85 millions d'euros en France) contre 62 millions d'euros en 1999.

*(1) L'embedded value n'inclut pas de valeur de la production future au-delà des valeurs de réseau incluses dans l'actif net réévalué.*

### **Éléments postérieurs à la clôture**

Postérieurement à la clôture de l'année 2000, se sont déroulés les événements suivants :

- les AGF et CPR Online ont lancé un partenariat en assurance vie (14 février 2001) : Arcalis, filiale à 100 % des AGF, en charge des partenariats en assurance vie, et CPR Online ont débuté la commercialisation, sur le site [www.cpr-online.com](http://www.cpr-online.com), d'un produit d'assurance vie en unités de compte, S@VINGS VIE ;
- les sociétés Euler et Hermes se sont alliées avec VCHEQ pour offrir des solutions de paiement sécurisé (26 février 2001). Euler et Hermes, filiales d'assurance crédit du groupe Allianz, détiennent ensemble plus de 37 % du marché global de l'assurance crédit ; elles ont annoncé un partenariat exclusif avec VCHEQ, opérateur singapourien d'une infrastructure de paiements électroniques ;
- nomination de M. Gérard Pfauwadel comme Directeur Général des AGF en charge des agents généraux (28 février 2001). Sur proposition de M. Jean-Philippe Thierry, M. Gérard Pfauwadel a rejoint le 2 avril dernier le comité exécutif des AGF en tant que Directeur Général en charge d'AGF Assurances, unité responsable des agents généraux du groupe. Il gardera en parallèle la Présidence du directoire du groupe Mondial Assistance dont M. Alain Demissy a pris à la même date la Direction Générale. Il est rappelé que le conseil d'administration du 12 mars 2001 a coopté M. Jean-Philippe Thierry en qualité d'administrateur et l'a nommé Directeur Général des AGF. A l'issue de l'assemblée générale du 5 juin 2001 à laquelle sera soumise la ratification de son mandat d'administrateur, le conseil d'administration des AGF devrait le nommer Président de la société en remplacement de M. Antoine Jeancourt-Galignani ;
- les AGF ont créé une nouvelle société pour leurs activités d'assurances financières (5 mars 2001). Les AGF donnent ainsi une nouvelle dimension à leurs activités d'assurances financières et créent AGF Assurances Financières. Société de services, AGF Assurances Financières devient le pôle de compétence du groupe Allianz dans le secteur des garanties financières. Pilotée depuis deux ans par la division des Assurances Financières, cette activité dirigée désormais par AGF Assurances Financières se concentrera sur les opérations de réhaussement de crédit, les dérivés de crédit et autres financements structurés.

Par ailleurs, depuis le début de l'année, en dépit de l'évolution des marchés financiers et d'un tassement de l'activité vie en France, la poursuite de la croissance dans les autres pays, le redressement des tarifs en dommages et les perspectives d'amélioration de la contribution des filiales d'Amérique du Sud, suite aux mesures prises en 2000, laissent augurer une nouvelle croissance de la profitabilité du groupe AGF désormais sous la direction de M. Jean-Philippe Thierry.

## Perspectives d'avenir

Les AGF, après la réorganisation de leurs activités résultant de la fusion opérée avec Allianz France et Athena, ont lancé en 2000 des initiatives de croissance fortes en France et hors de France :

- En France, d'abord : avec la mise en place d'une enseigne unique pour l'ensemble des trois compagnies d'agents généraux symbolisant la fusion des réseaux, le lancement de Banque AGF en octobre 2000, investissement majeur pour fidéliser la clientèle et conquérir de nouveaux clients, la poursuite de la stratégie de multidistribution avec le lancement de nouveaux partenariats en vie et dommages et du site de vente en ligne Okassurance.com, enfin, en assurances collectives, la poursuite du plan de relance de l'activité qui s'est traduit par un contrat de 800 millions d'euros avec un grand groupe français.
- Hors de France, les AGF ont acquis Zwolsche Algemeene aux Pays-Bas et sont ainsi devenues le quatrième assureur dommages de ce marché ; elles ont également poursuivi leur développement en Amérique du Sud où un plan de développement de l'activité vie au Chili a été lancé.

Ces initiatives s'inscrivent dans le développement du groupe AGF qui est fondé sur 7 axes principaux :

- développer fortement l'activité d'assurance vie et de gestion de l'épargne et devenir un acteur majeur de ce marché en France ;
- renforcer encore la stratégie de multidistribution pour conquérir de nouveaux clients,
- poursuivre le développement de Banque AGF,
- accroître la performance des réseaux de distribution et améliorer le service aux clients par le développement des nouvelles technologies,
- renforcer les positions en Europe,
- investir en Amérique du Sud pour accompagner la forte croissance et améliorer la rentabilité,
- poursuivre le développement de la gestion d'actifs.

### **Développer fortement l'activité d'assurance vie et de gestion de l'épargne et devenir un acteur majeur de ce marché en France.**

Fortes de leurs 3 000 agents généraux et de leurs 4 500 conseillers financiers au service de leurs 5 millions de clients, les AGF comptent figurer parmi les leaders en gestion de l'épargne et de retraite en France. Cet objectif s'est traduit par le lancement en 2000 de nouveaux produits en unités de compte en vie individuelle et collective et par le développement rapide de la vente de produits financiers (OPCVM et crédits). Grâce à des outils de pointe en approche patrimoniale globale et un système informatique portable en permanente évolution, les conseillers financiers des réseaux Assurfinance, Gener'actif et W Finance peuvent apporter un service de qualité et performant et des solutions à l'ensemble des besoins patrimoniaux des clients. D'ici 2003, 800 collaborateurs d'Assurfinance seront certifiés grâce à l'obtention de la certification de gestionnaires de patrimoine délivrée par l'AFCGCP. Les AGF ont l'ambition de développer fortement la vente de produits financiers et de crédits, de se renforcer sur les marchés de la prévoyance et de la retraite et ainsi d'augmenter la multidétention de produits par leurs clients.

### **Renforcer encore la stratégie de multidistribution pour conquérir de nouveaux clients**

Outre le développement de leurs réseaux traditionnels, les AGF ont engagé depuis 1998 une diversification de leurs sources de croissance d'activité en concluant des partenariats de distribution de produits d'assurance. Via celui signé avec le Crédit Lyonnais, les AGF sont devenus le troisième bancassureur en risques de dommages en France, avec un chiffre d'affaires en croissance de 20 à 30 % par an ; 250 000 clients du Crédit Lyonnais sont ainsi devenus clients des Assurances Fédérales, filiale à 95 % des AGF. Via leur partenariat avec les 3 Suisses, les AGF ont gagné en 2000 près de 20 000 contrats pour un chiffre d'affaires d'environ 4 millions d'euros. Cette stratégie de conquête de nouveaux clients via de nouveaux modes de distribution a trouvé une nouvelle impulsion avec le développement de nouveaux partenariats en dommages et en assurance vie : en dommages, via leur filiale Qualis, les AGF ont signé des accords de distribution avec le

groupe de promotion immobilière Kaufmann & Broad, avec le groupe de financement immobilier Entenial mais aussi avec le site de vente de voitures d'occasion procar.com. L'offre distribuée à travers ces accords concerne l'assurance automobile et habitation. En vie, la filiale Arcalis, responsable des partenariats, tout en développant sa propre activité de vente directe par Internet, a signé un accord de distribution de produits d'assurance vie en unités de compte via le courtier en ligne Self-Trade en 2000 et avec CPR on-line début 2001.

### **Poursuivre le développement de Banque AGF**

Initiative majeur de l'année 2000, le lancement de Banque AGF en octobre dernier permet d'offrir un large éventail de produits bancaires et financiers auprès, notamment, des 5 000 000 de clients que le groupe AGF compte à travers ses réseaux de distribution. Banque AGF constitue tout à la fois un outil de fidélisation de la clientèle actuelle, un outil de conquête de nouveaux clients mais aussi un moyen de favoriser la multidétention de produits et de dynamiser l'image de marque du groupe AGF. Elle propose déjà une gamme de produits large (compte rémunéré, moyens de paiement, OPCVM, crédit à la consommation, crédit épargne, crédit immobilier) qui sera régulièrement enrichie. Banque AGF avait déjà collecté près de 200 millions d'euros d'encours fin décembre 2000, environ 450 millions fin mars 2001 représentant 80 000 clients environ. Le montant total de l'investissement s'élève à 100 millions d'euros jusqu'en 2002 dont 41 millions d'euros ont déjà été dépensés en 2000. Banque AGF vise le point d'équilibre fin 2003 si le nombre de clients dépasse 350 000.

### **Accroître la performance des réseaux de distribution et améliorer le service aux clients par le développement des nouvelles technologies**

Les AGF développent une stratégie Internet offensive dans le but de faire de cet outil un appui commercial des réseaux de distribution tant en France que hors de France (business to business). En France, le lancement en 2000 du projet AGF Net a conduit à une refonte complète du site agf.fr : d'abord institutionnel, il est depuis résolument tourné vers le développement commercial : il présente des offres commerciales aux clients ou prospects, leur offrant, notamment, la possibilité d'être mis en contact on-line avec leur agent général ou leur conseiller financier et de consulter leurs dossiers. Ce site sera régulièrement amélioré. Il constitue un outil fondamental pour le groupe AGF en terme de développement commercial, d'amélioration du service au client et de source de productivité pour les réseaux qui seront déchargés d'une partie de la gestion des contrats et des sinistres et qui, ainsi, pourront davantage se focaliser sur la vente. Les filiales en Belgique et en Espagne développent un outil similaire.

L'Internet constitue également un moyen d'optimiser les relations avec le courtage grâce à la mise en place d'extranets dédiés. En France, le système AGF Déclic permet déjà à 800 courtiers environ de réaliser 90 % des opérations en ligne ; il devrait être progressivement étendu à l'ensemble des courtiers dans les prochains mois. De même, AGF Collectives a développé son propre outil de communication et de tarification en ligne auprès de ses courtiers. Au Brésil, le projet AGF Commerce propose un site extranet dédié aux courtiers leur permettant de faire en ligne des offres à leurs clients et un site tourné vers le client dont la vente est réorientée vers les courtiers.

Enfin, les AGF ont lancé mi-2000 un site de vente en ligne de produits d'assurance dommages, Okassurance.com. Il permet de capter de nouveaux clients mais l'activité générée reste à ce stade encore modeste.

### **En Europe, les AGF entendent renforcer leurs positions**

Responsables au sein du groupe Allianz de la Belgique, des Pays-Bas et, à parité avec la société italienne RAS, de l'Espagne, les AGF ambitionnent de devenir un acteur majeur de ces marchés. C'est déjà le cas en Espagne où la filiale Allianz-Seguros figure au troisième rang du marché : la croissance y est forte tant en dommages qu'en assurance vie ; la forte hausse des tarifs automobile en 2000 porte ses fruits et a permis un net redressement de la profitabilité ; en vie, l'accord de distribution avec la banque espagnole Banco Popular s'avère un succès. En Belgique, les AGF ont des positions plus modestes (n° 6 du marché) mais dans ce pays aussi l'activité se développe de façon satisfaisante ; l'accord avec le groupe social S et ses 40 000 clients PME et professions libérales augure d'une nouvelle impulsion de l'activité tandis que le potentiel de développement en vie grâce notamment aux unités de compte demeure élevé.

Les AGF s'appuient également sur la croissance externe pour renforcer leurs positions. Ainsi, elles ont acquis Zwolsche Algemeene aux Pays-Bas qui, rapprochée de Royal Nederland, permet au groupe de figurer désormais dans les quatre premiers assureurs dommages de ce pays ; cette acquisition permet aussi de se positionner sur le marché de la santé, rentable et au potentiel de croissance élevé.

Au total, les positions des AGF en Europe apparaissent équilibrées avec une activité à peu près également répartie entre ces trois grands pays et pour lesquels les perspectives de croissance demeurent satisfaisantes.

### **Investir en Amérique du Sud pour accompagner la forte croissance et améliorer la rentabilité**

Déjà troisième assureur sur ce continent, les AGF ont lancé un plan de développement ambitieux en Amérique du Sud : environ 270 millions de dollars US sont investis dont 100 millions de dollars US au Brésil, pays clé où les AGF ont acquis des positions significatives (n° 6 du marché) et où il existe un potentiel de croissance très élevé. En 2003, les AGF comptent figurer parmi les cinq premiers assureurs de ce pays grâce à d'éventuelles acquisitions et au renforcement de leur plan de croissance interne : développement de nouveaux points de vente, développement de l'Internet en appui aux réseaux de distribution, développement de la vie individuelle et de la santé. Au Chili, où les AGF ont des positions fortes en dommages, priorité est donnée au développement de l'assurance vie, les besoins d'épargne et de retraite étant très élevés ; en 2006, les AGF comptent figurer parmi les dix premiers assureurs vie de ce pays. En Colombie où les AGF, en 1999, ont acquis le deuxième assureur du marché, priorité est donnée à la restructuration de cette filiale pour atteindre rapidement le seuil de rentabilité ; conformément au plan de développement présenté lors de l'acquisition, le management local procède à un profond nettoyage du portefeuille en dommages, condition préalable au retour aux bénéfices. Dans les autres pays, Venezuela et Argentine, les AGF souhaitent maintenir leurs positions et sauront saisir les opportunités de croissance rentable.

### **Développer la gestion d'actifs**

Membre du groupe Allianz, les AGF tirent avantage de la taille et de l'expertise de leur maison mère en gestion d'actifs. Aujourd'hui, Allianz figure parmi les principaux gestionnaires d'actifs au monde depuis notamment l'acquisition du groupe Pimco et du gestionnaire de fonds Nicholas Applegate aux Etats-Unis. Ainsi, les AGF sont adossées à un groupe gérant 750 milliards d'euros et implanté dans quatorze pays, et participent au processus d'investissement global réparti entre Munich, Paris, Milan, New York et l'Asie. AGF Asset Management gère environ 51 milliards d'euros d'actifs dont 12,6 milliards sur une gamme complète d'OPCVM et de mandats de gestion pour compte de tiers. Elle a développé une expertise propre en private equity et en gestion alternative. AGF AM compte accentuer son développement en gestion pour compte de tiers et vise un doublement de la taille des actifs gérés d'ici 2002 (14 milliards d'euros environ à cette date).

### **Se développer dans les activités spécialisées**

Autre relais de croissance, l'assistance et l'assurance crédit sont des métiers à fort potentiel sur lesquels les AGF comptent investir pour accentuer leur développement. Les AGF, à parité avec RAS, détiennent 50 % de Mondial Assistance, leader sur le marché de l'assurance voyage et l'assistance, implantée dans 26 pays et employant près de 5 000 salariés dans le monde. A l'instar de l'acquisition de World Access réalisée en 2000, l'un des leaders aux Etats-Unis, Mondial Assistance compte poursuivre sa stratégie de développement tant en termes de croissance interne par une politique d'innovation constante et de diversification de produits qu'en termes de développement géographique par acquisitions ou implantations locales.

En assurance crédit et en affacturage, la filiale Euler veut consolider sa position de leader de ces métiers à fort potentiel. Dans cette perspective, elle compte tirer profit de sa coopération avec Hermès, filiale d'assurance crédit du groupe Allianz, pour développer, en commun des activités en Asie. Euler entend également poursuivre son expansion internationale dans les continents à croissance forte tels l'Amérique du Sud et l'Amérique Centrale.

## **La société AGF**

### **1. Augmentation de capital**

Au cours de l'exercice 2000, 49 524 options de souscription d'actions, attribuées aux dirigeants et aux salariés, ont été exercées, ce qui a donné lieu à la création d'autant d'actions.

Au 31 décembre 2000 le capital social s'élève à 844 168 142,52 euros divisé en 184 579 334 actions.

## 2. Titres immobilisés et placements

Les placements s'élèvent à 4 770 millions d'euros au 31 décembre 2000 contre 3 802 millions d'euros au 31 décembre 1999 et se décomposent comme suit :

	2000	1999	en millions d'euros 1998
Actions propres	879	470	-
Titres de participation	3 887	3 326	3 057
Valeurs mobilières de placement	4	6	11
<b>TOTAL</b>	<b>4 770</b>	<b>3 802</b>	<b>3 068</b>

### a) Participations

Les titres de participations comprennent :

- 99,99 % d'AGF Holding pour 3 535,2 millions d'euros à la suite de l'augmentation de capital.
- 11,02 % d'AGF IART pour 195,4 millions d'euros.
- 29,76 % de Banque AGF pour une valeur comptable nette de 136,9 millions d'euros.
- 99,99 % de la SNC AGF Cash pour 0,2 million d'euros.
- 99,99 % de la SNC Commerciale Drouot pour 0,2 million d'euros.
- 1,01 % d'AGF MAT pour 1,4 million d'euros.
- 99,99 % d'Eustache pour une valeur comptable nette de 2,7 millions d'euros.
- 0,78 % de Worms pour 14,9 millions d'euros.

### b) Actions propres

Conformément aux nouvelles dispositions de la loi du 2 juillet 1998, l'assemblée générale du 4 juin 1999 a autorisé le rachat d'actions portant sur un maximum de 10 % du capital des AGF.

Dans le cadre de ce programme, 9 113 190 titres d'une valeur comptable de 470 millions d'euros ont été rachetés en 1999.

Conformément à l'avis n° 98 - D du comité d'urgence du CNC, ces titres ont été classés en "titres immobilisés - actions propres".

Au cours de l'exercice 2000, les AGF ont procédé à l'acquisition complémentaire de 9 932 155 titres pour un montant de 556 millions d'euros et à la cession de 2 859 696 titres d'une valeur comptable de 147 millions d'euros.

Au 31 décembre 2000, les actions propres classées en titres immobilisés s'élèvent à 16 185 649 titres, soit 8,9 % du capital, d'une valeur comptable de 879 millions d'euros.

### c) Placements

Les titres de placement représentent 149 850 actions AGF, acquises en vue de l'attribution à des salariés du groupe AGF d'options d'achat d'actions.

## 3. Créances envers les sociétés consolidées

Les créances envers les sociétés consolidées s'élèvent à 1 043 millions d'euros contre 1 182 millions d'euros en 1999. Elles incluent principalement un prêt à AGF Holding pour 1 040 millions d'euros et une créance sur AGF Cash de 2 millions d'euros.

## 4. Provisions pour risques

Elles couvrent :

- les risques généraux pour 30,5 millions d'euros,
- les titres Eustache pour 6,9 millions d'euros,
- les redressements fiscaux pour 15,2 millions d'euros.

## 5. Résultat social

Le bénéfice de l'exercice s'élève à 1 162 millions d'euros contre 337 millions d'euros en 1999 et se décompose comme suit :

	2000	1999	1998
Revenus de participations	1 066	226	356
Autres revenus financiers nets	30	49	67
Dotation aux provisions pour risques	-	(7)	-
Charges d'exploitation	(40)	(32)	(36)
Mouvements sur provisions :			
- Euro	4	-	-
- Oscars	-	-	1
- Frais généraux	-	15	(46)
Incidence du contrôle fiscal	29	(5)	16
Plus et moins-values nettes de dépréciation	76	-	25
Gain d'intégration fiscale	22	100	29
Impôt sur les sociétés	(25)	(9)	(60)
<b>Sous-total</b>	<b>1 162</b>	<b>337</b>	<b>352</b>
Provision pour restructuration	-	-	(2)
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>1 162</b>	<b>337</b>	<b>350</b>

Le revenu des participations est constitué par les dividendes reçus des sociétés :

- AGF Holding pour 1 042,1 millions d'euros,
- AGF IART pour 20,1 millions d'euros,
- Banque AGF pour 3,3 millions d'euros.

Les revenus divers représentent principalement des produits sur opérations de trésorerie et les intérêts sur les créances envers AGF Holding.

Les charges d'exploitation courantes s'élèvent à 40 millions d'euros contre 32 millions d'euros en 1999.

## 6. Franchissement de seuil

Nous vous informons qu'aucun franchissement de seuil, au sens des dispositions de l'article L. 233-6 du nouveau code de commerce (ancien art. 356 de la loi du 24 juillet 1966) n'a été constaté au cours de l'exercice.

## 7. Affectation du résultat

Compte tenu d'un résultat bénéficiaire de 1 162 359 989,30 euros auquel s'ajoute un report à nouveau de 25 473 216,96 euros, le solde disponible s'élève à 1 187 833 206,26 euros, que nous vous proposons d'affecter ainsi : dotation à la réserve des plus-values à long terme pour 320 889 013 euros, versement aux actionnaires d'un dividende de 378 225 713 euros et le solde de 488 718 480 euros à la réserve ordinaire.

Bénéfice de l'exercice 2000	1 162 359 989,30
Report à nouveau	25 473 216,96
<b>Solde disponible</b>	<b>1 187 833 206,26</b>
Dotation à la réserve des plus-values nettes à long terme	320 889 013,00
<b>Somme distribuable</b>	<b>866 944 193,26</b>
Dividendes aux actionnaires	378 225 713,00
Réserve ordinaire	488 718 480,00
<b>Report à nouveau</b>	<b>0,26</b>

Le dividende net par titre s'élèverait à 2 euros, soit :

- 335 445 960 euros : dividende net distribué,
- 189 112 856,5 euros : avoir fiscal.

Il est rappelé, pour satisfaire aux dispositions de l'article 47 de la loi du 12 juillet 1964, que le dividende distribué au titre des trois derniers exercices a été le suivant :

	Dividende brut	Avoir fiscal	en euros par action Dividende net
Exercice 1997	1,14	0,38	0,76
Exercice 1998	1,71	0,57	1,14
Exercice 1999	2,43	0,81	1,62

## 8. Informations relatives à la répartition du capital

Conformément à l'article L. 233-13 du nouveau code de commerce (ancien article 356-3 de la loi du 24 juillet 1966), nous vous informons que le groupe Allianz détient désormais 59,3 % du capital social au 31 décembre 2000, aucun autre actionnaire ne détenant plus de 5 % du capital.

Nous vous précisons que la détention des salariés et anciens salariés du groupe des Assurances Générales de France représentait de l'ordre de 3 % du capital au 31 décembre 2000, dont 1,9 % à travers les FCPE, conformément à l'article L. 225-102 du nouveau code de commerce (ancien article 157-2 de la loi du 24 juillet 1966).

## 9. Autorisations de la compétence de l'assemblée générale ordinaire

Dans la partie ordinaire de l'assemblée, votre conseil vous propose de fixer à 378 225 713 euros le dividende global revenant aux 167 722 980 actions à rémunérer (capital en circulation au 12 mars 2001, hors autodétention), ce qui, compte tenu du précompte à acquitter sur ce dividende à hauteur de 42 779 753 euros, ramène le montant effectivement distribué aux actionnaires à 335 445 960 euros, soit un dividende net de 2 euros par action en progression de 23,5 % sur l'an dernier. Ce dividende sera détaché et payé à compter du 6 juin 2001 et assorti d'un avoir fiscal de 1 euro, étant précisé que dans certains cas prévus par la loi de finances pour 2001, le taux de l'avoir fiscal pourra être de 25 %.

Il vous est également proposé de procéder à la ratification de la nomination de Monsieur Jean-Philippe Thierry, coopté par le conseil d'administration dans sa séance du 12 mars 2001, en remplacement de Monsieur Jean-Charles Naouri, démissionnaire de ses fonctions d'administrateur et pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier.

Il vous est par ailleurs proposé de constater le changement d'un commissaire aux comptes remplacé par son suppléant et de procéder à la nomination d'un nouveau commissaire aux comptes suppléant.

Il vous est proposé enfin de proroger pour une nouvelle période de dix-huit mois, l'autorisation donnée à votre conseil de racheter les actions de la société, par tous moyens, sur le marché ou de gré à gré, dans la limite de 10 % du capital social. Les actions rachetées pourront notamment servir à permettre les opérations de régularisation de cours, à consentir des options d'achat d'actions aux salariés de la société et à optimiser la gestion patrimoniale et financière de votre société. Conformément à la loi, une note d'information détaillant les opérations de rachat ci-dessus a été visée par la COB.

## **10. Autorisations de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire**

Dans la partie extraordinaire, votre conseil soumet à votre approbation un ensemble de résolutions destinées à renouveler les autorisations antérieures lui permettant de procéder sur ses seules décisions à diverses opérations financières en matière d'augmentation du capital de votre société, avec ou sans droit préférentiel de souscription.

Ces résolutions sont conçues, comme le prévoit la loi sur les sociétés commerciales, pour donner à votre conseil la plus grande latitude pour agir au mieux des intérêts de votre société. La diversité des produits financiers et les évolutions rapides des marchés nécessitent en effet de disposer de la plus grande souplesse afin de choisir les modalités d'émission les plus favorables pour la société et ses actionnaires et de réaliser rapidement les opérations, en fonction des opportunités qui pourraient se présenter.

Le conseil continuera ainsi à disposer de la faculté de procéder en toutes circonstances, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission d'actions de la société ainsi que de toutes valeurs mobilières donnant accès à des actions de la société.

Le montant des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées ne pourra être supérieur à 650 millions d'euros de nominal ; le montant nominal des titres d'emprunt susceptibles d'être émis en vertu de ces délégations, ne pourra, quant à lui, être supérieur à 1,5 milliard d'euros.

Comme précédemment, ces émissions pourront comporter soit le maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, soit sa suppression conformément aux dispositions légales. La renonciation au droit préférentiel de souscription vous est demandée afin de permettre, en accélérant le processus de placement des émissions, d'accroître les chances de succès de celles-ci, au cas où votre conseil le jugerait nécessaire.

Nous vous proposons également de renouveler la possibilité donnée à votre conseil de procéder à des augmentations de capital par incorporation de réserves, bénéfiques, primes d'émission ou d'apport, ainsi que d'augmenter le capital pour rémunérer des titres apportés à une offre publique d'échange sur les titres d'une autre société.

Une autre résolution qui vous est proposée renouvelle l'autorisation donnée à votre conseil de réduire le cas échéant le capital en annulant tout ou partie des actions de la société rachetées dans le cadre de l'autorisation prévue dans la partie ordinaire de cette assemblée, dans la limite de 10 % du capital social.

Enfin, il vous est proposé de renouveler l'autorisation dont dispose déjà votre conseil de procéder à de nouvelles attributions d'options d'achat ou de souscription aux dirigeants sociaux et salariés du groupe pour une durée de 38 mois et à hauteur d'un maximum de 3 106 500 actions (solde des options non utilisées dans le cadre de la quinzième résolution adoptée pour une période de 5 ans par l'assemblée générale du 28 mai 1997).

La mise en œuvre effective de ce renouvellement anticipé étant soumise à la condition suspensive de l'adoption définitive d'une loi modifiant l'article L. 225-177 du nouveau code de commerce.



# Bilan consolidé

## ACTIF

	Notes	31-12-2000	31-12-1999	en millions d'euros 31-12-1998
<b>Actifs incorporels</b>	<b>5</b>	<b>1 068</b>	<b>972</b>	<b>921</b>
<b>Ecarts d'acquisition</b>	<b>6</b>	<b>1 646</b>	<b>1 320</b>	<b>980</b>
Terrains et constructions		4 307	5 242	5 467
Titres mis en équivalence	7	833	455	380
Titres de participation	9	725	873	993
Autres placements financiers		51 952	49 010	45 984
Dépôts auprès des entreprises cédantes		301	286	343
<b>Placements</b>	<b>8</b>	<b>58 118</b>	<b>55 866</b>	<b>53 167</b>
<b>Placements pour le compte des preneurs d'une police d'assurance vie et dont le risque est supporté par eux</b>		<b>8 918</b>	<b>6 462</b>	<b>4 673</b>
Part des réassureurs dans les provisions :				
- pour primes non acquises		290	253	203
- d'assurance vie		325	412	364
- pour sinistres		3 474	3 460	2 640
- pour participation aux bénéfices et ristournes		29	24	24
- autres provisions techniques		83	124	75
<b>Part des réassureurs dans les provisions techniques</b>	<b>17</b>	<b>4 201</b>	<b>4 273</b>	<b>3 306</b>
<b>Part des réassureurs dans les provisions techniques relatives à l'assurance vie lorsque le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance</b>	<b>17</b>	<b>57</b>	<b>58</b>	<b>62</b>
<b>Emplois bancaires</b>	<b>10</b>	<b>16 437</b>	<b>18 392</b>	<b>18 300</b>
Créances nées d'opérations d'assurance directe		2 804	2 337	2 009
Créances nées d'opérations de réassurance		883	545	465
Autres créances	11/15	2 661	2 556	2 262
<b>Créances</b>		<b>6 348</b>	<b>5 438</b>	<b>4 736</b>
Actifs corporels		293	218	196
Avoirs en banque, CCP, chèques et encaissements		1 323	1 142	909
<b>Autres éléments d'actif</b>		<b>1 616</b>	<b>1 360</b>	<b>1 105</b>
Intérêts et loyers acquis non échus		1 208	1 270	1 416
Frais d'acquisition reportés		1 325	1 323	1 352
Autres comptes de régularisation		746	585	653
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>19</b>	<b>3 279</b>	<b>3 178</b>	<b>3 421</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>101 688</b>	<b>97 319</b>	<b>90 671</b>

# Bilan consolidé

## PASSIF

	Notes	31-12-2000	31-12-1999	en millions d'euros 31-12-1998
Capital		844	844	843
Réserves		4 562	4 127	3 813
Ecart de conversion		22	10	(129)
Réserve de capitalisation		656	614	629
Actions propres		(879)	(470)	-
Résultat de l'exercice		845	667	503
<b>Capitaux propres de l'entreprise consolidante</b>	<b>12</b>	<b>6 050</b>	<b>5 792</b>	<b>5 659</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>13</b>	<b>609</b>	<b>834</b>	<b>745</b>
<b>Passifs subordonnés</b>	<b>16</b>	<b>829</b>	<b>426</b>	<b>658</b>
Provisions :				
- pour primes non acquises brutes		2 097	2 044	1 852
- d'assurance vie brutes		39 712	37 186	35 704
- pour sinistres brutes		13 308	12 530	11 328
- pour participation aux bénéfices et ristournes brutes		1 989	1 502	1 130
- pour égalisation		622	603	575
- autres provisions techniques brutes		2 011	2 264	1 937
<b>Provisions techniques brutes</b>	<b>17</b>	<b>59 739</b>	<b>56 129</b>	<b>52 526</b>
<b>Provisions techniques relatives à l'assurance vie lorsque le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance</b>	<b>17</b>	<b>9 005</b>	<b>6 717</b>	<b>4 738</b>
<b>Ressources bancaires</b>	<b>18</b>	<b>15 469</b>	<b>17 814</b>	<b>17 334</b>
<b>Provisions pour autres risques et charges</b>	<b>14/15</b>	<b>2 528</b>	<b>2 742</b>	<b>3 152</b>
<b>Dépôts reçus des réassureurs</b>		<b>547</b>	<b>554</b>	<b>542</b>
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		948	648	539
Dettes nées d'opérations de réassurance		643	546	504
Autres dettes d'exploitation		2 184	2 150	1 841
<b>Dettes d'exploitation (a)</b>		<b>3 775</b>	<b>3 344</b>	<b>2 884</b>
Emprunts obligataires (non bancaires)		0	3	1
Dettes envers les établissements de crédit et autres		2 110	2 166	1 823
<b>Dettes financières (b)</b>		<b>2 110</b>	<b>2 169</b>	<b>1 824</b>
<b>Dettes d'exploitation et financières (a+b)</b>	<b>16</b>	<b>5 885</b>	<b>5 513</b>	<b>4 708</b>
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>19</b>	<b>1 027</b>	<b>798</b>	<b>609</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>101 688</b>	<b>97 319</b>	<b>90 671</b>

# Compte de résultat consolidé

	Note	2000	1999 Pro forma	en millions d'euros 1998 Pro forma
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES D'ASSURANCE</b>		<b>15 748</b>	<b>13 363</b>	<b>13 390</b>
<b>COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE</b>				
<b>1. Primes acquises, nettes de réassurance</b>		<b>7 189</b>	<b>6 732</b>	<b>7 095</b>
Primes brutes émises	21	8 888	8 224	8 541
Primes cédées aux réassureurs		(1 723)	(1 522)	(1 534)
Variation du montant brut de la provision pour primes non acquises		(4)	46	97
Variation de la provision pour primes non acquises, part des réassureurs		28	(16)	(9)
<b>2. Produit des placements alloués, transféré du compte non technique</b>		<b>1 035</b>	<b>983</b>	<b>910</b>
<b>3. Autres produits techniques, nets de réassurance</b>	<b>22</b>	<b>160</b>	<b>98</b>	<b>55</b>
<b>4. Charge des sinistres, nette de réassurance</b>		<b>(5 667)</b>	<b>(5 248)</b>	<b>(5 508)</b>
Montants payés :				
Montants bruts		(7 421)	(6 235)	(6 626)
Part des réassureurs (-)		1 834	1 341	1 133
Variation de la provision pour sinistres :				
Montants bruts		127	(969)	(200)
Part des réassureurs (-)		(207)	615	185
<b>5. Variation des autres provisions techniques, nettes de réassurance</b>		<b>32</b>	<b>28</b>	<b>(70)</b>
<b>6. Participations aux bénéfices et ristournes, nettes de réassurance</b>		<b>(98)</b>	<b>(64)</b>	<b>(64)</b>
<b>7. Frais d'exploitation et autres frais techniques nets de réassurance</b>	<b>22</b>	<b>(2 248)</b>	<b>(2 184)</b>	<b>(2 160)</b>
<b>8. Variation de la provision pour égalisation</b>		<b>(11)</b>	<b>(19)</b>	<b>(88)</b>
<b>RÉSULTAT DU COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE</b>		<b>392</b>	<b>326</b>	<b>170</b>

En 1999, le résultat du compte technique de l'assurance non vie publié a été modifié suite au reclassement de la santé de la filiale brésilienne comptabilisée en assurance vie. Le reclassement a pour effet de diminuer le résultat du compte technique de l'assurance non vie de 2 millions d'euros.

En 1998, le résultat du compte technique de l'assurance non vie publié a été modifié suite aux reclassements de la santé de la filiale brésilienne pour - 1 million d'euros, d'Arcalis pour - 1 million d'euros et d'AGF Vie pour 4 millions d'euros.

	Note	2000	1999 Pro forma	en millions d'euros 1998 Pro forma
<b>COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE</b>				
<b>1. Primes acquises, nettes de réassurance</b>		<b>6 786</b>	<b>5 170</b>	<b>4 800</b>
Primes brutes émises	21	6 860	5 139	4 849
Primes cédées aux réassureurs		(75)	35	(53)
Variation de la provision pour primes non acquises, nette de réassurance		1	(4)	4
<b>2. Produit des placements alloués, transféré du compte non technique</b>		<b>3 095</b>	<b>2 919</b>	<b>2 811</b>
<b>3. Autres produits techniques, nets de réassurance</b>	<b>22</b>	<b>63</b>	<b>36</b>	<b>81</b>
<b>4. Charge des sinistres, nette de réassurance</b>		<b>(4 379)</b>	<b>(4 015)</b>	<b>(3 473)</b>
Montants payés :				
Montants bruts		(4 263)	(3 975)	(3 500)
Part des réassureurs (-)		71	43	47
Variation de la provision pour sinistres :				
Montants bruts		(159)	(82)	(13)
Part des réassureurs (-)		(28)	(1)	(7)
<b>5. Variation des autres provisions techniques, nettes de réassurance</b>		<b>(1 647)</b>	<b>(593)</b>	<b>(906)</b>
Provision d'assurance vie :				
Montants bruts		(1 611)	(589)	(885)
Part des réassureurs (-)		(23)	(8)	9
Autres provisions techniques, nettes de réassurance		(13)	4	(30)
<b>6. Participations aux bénéfices et ristournes, nettes de réassurance</b>		<b>(2 730)</b>	<b>(2 467)</b>	<b>(2 178)</b>
<b>7. Frais d'exploitation et autres frais techniques nets de réassurance</b>	<b>22</b>	<b>(953)</b>	<b>(847)</b>	<b>(803)</b>
<b>8. Variation de la provision pour égalisation</b>		<b>(4)</b>		
<b>RÉSULTAT DU COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE</b>		<b>231</b>	<b>203</b>	<b>332</b>

Le résultat du compte technique de l'assurance non vie publié a été modifié suite au reclassement de la santé de la filiale brésilienne comptabilisée en assurance vie en 1999. Le reclassement a pour effet d'augmenter le résultat du compte technique de l'assurance vie de 2 millions d'euros.

	Note	2000	1999 Pro forma	en millions d'euros 1998 Pro forma
<b>COMPTE GÉNÉRAL</b>				
<b>1. Résultat du compte technique de l'assurance non vie</b>		<b>392</b>	<b>326</b>	<b>170</b>
<b>2. Résultat du compte technique de l'assurance vie</b>		<b>231</b>	<b>203</b>	<b>332</b>
<b>3. Produits des placements</b>	<b>23</b>	<b>5 693</b>	<b>5 754</b>	<b>7 543</b>
<b>4. Charges des placements</b>	<b>23</b>	<b>(1 160)</b>	<b>(1 552)</b>	<b>(3 542)</b>
<b>5. Produits nets des placements transférés aux comptes techniques</b>		<b>(4 130)</b>	<b>(3 902)</b>	<b>(3 721)</b>
<b>6. Charges des dettes</b>	<b>23</b>	<b>(127)</b>	<b>(101)</b>	<b>(144)</b>
<b>7. Produits des activités bancaires</b>	<b>24</b>	<b>1 627</b>	<b>2 365</b>	<b>1 891</b>
<b>8. Charges des activités bancaires</b>	<b>24</b>	<b>(1 597)</b>	<b>(2 256)</b>	<b>(1 821)</b>
<b>9. Autres produits non techniques</b>		<b>321</b>	<b>282</b>	<b>214</b>
<b>10. Autres charges non techniques</b>		<b>(281)</b>	<b>(226)</b>	<b>(243)</b>
<b>11. Résultat exceptionnel</b>	<b>26</b>	<b>179</b>	<b>54</b>	<b>159</b>
<b>12. Participation des salariés</b>		<b>(25)</b>	<b>(21)</b>	<b>(16)</b>
<b>13. Impôts sur le résultat</b>	<b>27</b>	<b>(174)</b>	<b>(123)</b>	<b>(229)</b>
<b>RÉSULTAT NET DES ENTREPRISES INTÉGRÉES</b>		<b>949</b>	<b>803</b>	<b>593</b>
<b>Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence</b>	<b>7</b>	<b>97</b>	<b>58</b>	<b>44</b>
<b>Amortissement des écarts d'acquisition</b>	<b>6.3</b>	<b>(135)</b>	<b>(87)</b>	<b>(83)</b>
<b>RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ</b>		<b>911</b>	<b>774</b>	<b>554</b>
<b>Part revenant aux intérêts minoritaires</b>		<b>(66)</b>	<b>(107)</b>	<b>(51)</b>
<b>RÉSULTAT REVENANT A L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE</b>		<b>845</b>	<b>667</b>	<b>503</b>

# 1. Faits marquants de l'année

## 1.1 Faits marquants à caractère financier

Les AGF ont poursuivi en 2000 leur politique d'optimisation de leur gestion financière dans le but de renforcer la structure de leur bilan et de réduire leur excédent de capital. Cet objectif s'est traduit par trois actions :

### 1.1.1 Le 16 février 2000, les AGF ont procédé à une euro-émission de 450 millions d'euros de titres subordonnés remboursables

Les Assurances Générales de France ont procédé à une euro-émission d'un montant de 450 millions d'euros de titres subordonnés 20 ans ; le placement des titres a été clôturé le 23 février. L'émetteur dispose de la faculté de remboursement anticipé à compter de la onzième année, à partir de laquelle le coupon serait majoré. Cette émission est notée AA- par l'agence de notation Standard & Poor's qui en a déjà confirmé l'assimilation à des quasi-fonds propres.

La cotation des titres a débuté le 8 mars 2000 au Premier Marché de ParisBourse<sup>SBF</sup> SA.

L'admission a fait l'objet d'un prospectus visé par la COB (n° 00-249 en date du 2 mars 2000) et la notice légale a été publiée au BALO (bulletin des annonces légales obligatoires) du 8 mars 2000.

Une partie du produit de l'émission a été utilisée pour refinancer la dette à court terme du groupe AGF liée au programme de rachat d'actions. Cette émission a permis également au groupe AGF de préserver sa flexibilité financière pour ses projets de croissance.

### 1.1.2 Programme de rachat d'actions

Suite à la publication de la note d'information (visa 99-610) datée du 17 mai 1999, l'assemblée générale du 4 juin 1999 avait autorisé le rachat d'actions à concurrence de 10 % du capital. Au 29 mai 2000, le groupe AGF avait acquis près de 8,5 % de ses actions ; au 31 décembre 2000, ce chiffre avait été porté à 8,9 %. L'assemblée générale du 30 mai 2000 a renouvelé la résolution autorisant le rachat d'actions dans la limite de 10 % du capital social. Elle a également autorisé le conseil d'administration, pour une durée de 5 ans, à annuler tout ou partie du capital racheté.

### 1.1.3 Les porteurs de BCVG ont pu les exercer du 1<sup>er</sup> au 15 juin inclus et recevoir pour chaque BCVG un montant de 0,64 euro

Dans le cadre de l'offre publique amicale d'Allianz sur les AGF (cf. note d'opération n° 98-102 visée par la COB le 12 février 1998), Allianz avait émis 51 648 948 BCVG (bons de cession ou de valeur garantie).

Dans le prolongement de l'avis n° 2000-2330 de la ParisBourse<sup>SBF</sup> SA publié le 1<sup>er</sup> juin 2000, complété le 6 juin 2000 (avis n° 2000-2390), les porteurs de BCVG ont pu recevoir pour chaque BCVG un montant de 0,64 euro. Ce montant résultait de la différence entre 54,88 euros (360 FF) et le cours de référence de l'action AGF qui s'élevait à 54,24 euros.

Les BCVG, cotés au premier marché, au comptant (bons de souscription), ont été radiés du premier marché le 16 juin 2000.

## 1.2 Faits marquants en France

Durant l'année 2000, les AGF ont poursuivi la réorganisation de leurs activités tout en lançant des initiatives de croissance. La gamme de produits a été rénovée, tant en vie qu'en non-vie. Le groupe a initié une relance de son activité en mettant l'accent sur le développement de l'activité vie et santé, en particulier des assurances collectives. Dans cette branche d'activité, les AGF visent une part de marché de 15 % en 2005 contre 10 % aujourd'hui. La croissance de l'activité dommages repose également sur la poursuite de la stratégie de multidistribution qui vise à développer de nouveaux canaux de distribution tels que l'internet. Enfin, les AGF ont lancé la Banque AGF, initiative stratégique majeure qui permet de proposer à leurs clients, outre des produits d'assurance, une offre bancaire globale et compétitive.

### **1.2.1 Le 20 mars 2000, les 3 000 agents généraux AGF en France et outre-mer ont adopté une signalétique et une marque unique : AGF**

### **1.2.2 En avril 2000, les AGF ont lancé le réseau "chirurgiens-dentistes partenaires"**

### **1.2.3 Les AGF ont poursuivi la rénovation de leur gamme de produits**

Le 25 avril 2000, les AGF ont lancé la "garantie des accidents de la vie".

Le 15 juin 2000, les AGF ont lancé la première SCPI Besson (AGF Pierre Actif 2) qui permet au souscripteur de bénéficier d'avantages fiscaux en investissant dans l'immobilier.

Le 20 juin 2000, le pôle "AGF Collectives" a lancé ses nouvelles offres : Osmose, Synea, Planeo Entreprise et Soluxis.

En octobre 2000, AGF Vie a lancé un nouveau contrat multisupport, "AGF Itinéraires Epargne", commercialisé par le réseau Assurfinance.

AGF Private Equity a lancé un nouveau FCPI (fonds commun de placement dans l'innovation), AGF Innovation 2, avec pour objectif un montant de 54 millions d'euros.

En décembre 2000, les AGF ont lancé une offre de produits d'assurance destinée aux professionnels de l'Internet, commercialisée par le réseau des courtiers.

### **1.2.4 Lancement de Banque AGF (16 octobre 2000)**

Le groupe AGF a lancé, pour ses clients et prospects particuliers, une offre bancaire globale, baptisée Banque AGF. Afin d'offrir à ses clients et prospects particuliers une offre bancaire complète, Banque AGF présente la particularité de s'appuyer à la fois sur les réseaux de distribution du groupe (près de 3 000 agents généraux, 4 500 conseillers financiers...), ainsi que sur tous les moyens de communication disponibles (téléphone, minitel, internet...).

Parmi les avantages significatifs, Banque AGF offre entre autres à ses clients :

- un compte sur livret rémunéré à 5 %,
- un taux de découvert à 9,9 %,
- l'encaissement des chèques sans jour de valeur dès réception par la banque,
- la gratuité des virements bancaires en France métropolitaine.

Banque AGF dispose d'un budget d'investissement de 100 millions d'euros sur 3 ans.

### **1.2.5 Poursuite de la stratégie de multidistribution**

Les AGF ont annoncé le 27 juin 2000 le lancement d'OKassurance.com, premier site français de vente en ligne de produits d'assurances dommages pour les particuliers.

Les AGF et l'e-broker Self Trade ont lancé leur partenariat en assurance vie ; Arcalis accélère son développement (29 juin 2000).

Les AGF et la start-up Procar.com ont signé un partenariat de vente de contrats d'assurance automobiles (23 octobre 2000).

### **1.2.6 Sophia a achevé sa fonciarisation par l'acquisition d'un important patrimoine immobilier de la Société Générale (25 mai 2000)**

Cette opération a permis à Sophia de se concentrer sur son activité patrimoniale :

- Sophia confirme sa sortie du métier de crédit-bail en externalisant la gestion de ses encours auprès de Genefim et en cédant 51 % de Sophia-Bail,

- Sophia renforce son métier de société foncière en augmentant son patrimoine de 1,1 à 2 milliards d'euros, avec un sensible accroissement de la part des bureaux et de l'immobilier parisien,

- Sophia élargit ses domaines de compétences et renforce son potentiel de valorisation des actifs immobiliers.

Les AGF ont soutenu ce projet qui s'inscrit en droite ligne de la politique immobilière menée depuis plusieurs années et qui tend à favoriser la constitution de grandes sociétés foncières cotées en bourse. Ainsi Sophia sera devenue en moins de trois ans une société foncière majeure dont l'activité patrimoniale représente plus de 90 % de son actif net réévalué.

A l'issue de l'opération, la part des AGF dans Sophia a été ramenée à 28,8 % et la société, désormais épaulée par deux actionnaires principaux, les AGF et la Société Générale, n'est plus consolidée par intégration globale dans les comptes des AGF mais par mise en équivalence.

### **1.2.7 Les AGF ont remporté un contrat d'environ 800 millions d'euros en assurance vie collective (31 janvier 2001).**

A l'issue d'un appel d'offres, AGF Collectives et AGF Asset Management ont été choisies par le groupe Total Fina Elf pour gérer les engagements d'Elf Aquitaine envers les retraités et les futurs retraités bénéficiaires de sa caisse de retraite des salariés. Ces engagements représentent une prime initiale d'environ 800 millions d'euros.

## **1.3 Faits marquants hors de France**

Les AGF ont pour objectif, dans les zones géographiques dont ils ont la responsabilité au sein du groupe Allianz, de figurer parmi les cinq premiers assureurs des pays concernés. Cet objectif se traduit par une politique d'investissements significative en Amérique du Sud, au Brésil mais aussi au Chili où les AGF souhaitent développer l'activité d'assurance vie. Au Benelux, les AGF veulent renforcer leurs positions, et dans cette perspective ils ont fait l'acquisition d'une compagnie d'assurance néerlandaise, Zwolsche Algemeene N.V.

### **1.3.1 Le 9 février 2000, les AGF ont lancé un projet de développement de leurs activités d'assurance vie au Chili**

### **1.3.2 En décembre 2000, acquisition aux Pays-Bas de Zwolsche Algemeene N.V.**

A la suite de l'accord donné notamment par les autorités de régulations nationales et communautaires, les AGF ont finalisé le 22 décembre 2000, l'acquisition auprès de The Hartford Financial Services Group Inc., de la totalité du capital de Zwolsche Algemeene N.V., sa filiale néerlandaise.

Le groupe AGF et The Hartford International Financial Services Group Inc. avaient signé le 5 octobre 2000 un accord définitif portant sur l'acquisition de Zwolsche Algemeene N.V.

Déjà présentes aux Pays-Bas à travers leur filiale Royal Nederland, les AGF deviennent ainsi le quatrième assureur néerlandais en non vie (hors santé) et renforcent leur position en vie (tout particulièrement en unités de compte) et en santé ; elles gagnent aussi une position intéressante en gestion d'actifs (2,5 milliards d'euros dont 30 % pour compte de tiers). En chiffres pro forma 1999, les AGF auraient réalisé aux Pays-Bas un chiffre d'affaires de près de 1,3 milliard d'euros (55 % en non vie, 37 % en vie et 8 % en santé) et un résultat de plus de 90 millions d'euros. En non vie, le nouveau business-mix se répartira principalement entre l'auto (56 %), le dommage (hors auto, 31 %), la santé (13 %) ; la collecte en vie (primes 1999, pro forma) se décompose entre les primes uniques (22 %) et les primes périodiques (78 %).

## **1.4 Les faits marquants concernant les métiers transnationaux**

Les AGF développent une stratégie de niches visant à se positionner comme l'un des leaders mondiaux dans des activités d'assurance transnationales. Ainsi, leur filiale Euler, leader mondial de l'assurance-crédit, a été introduite en bourse et a poursuivi son développement ; en assistance, leur filiale détenue à 50 %, Mondial Assistance (ex-Elmonda) a conforté durant toute l'année 2000 ses positions de numéro 1 dans cette activité. Les AGF entendent également être un acteur majeur européen en ART (Alternative Risk Transfer) et en MAT (Marine-Aviation-Transport) dont ils sont, avec le groupe Allianz, aujourd'hui le leader mondial.



### **1.4.1 Assurance-crédit : les AGF réorganisent leurs positions**

#### **Le 1<sup>er</sup> février 2000, les AGF ont cédé leur participation dans la Coface**

Conformément aux engagements pris auprès des autorités communautaires, les AGF et leur filiale Euler ont annoncé le 1<sup>er</sup> février 2000 la cession de leurs participations de près de 25 % dans le capital de la Coface, soit 3 084 428 actions ; AGF Assurances détenait 19,74 % et Euler 4,95 %.

AGF et Euler ont vendu, le 1<sup>er</sup> février 2000, l'intégralité de leur participation au prix de 55 euros par action, pour un produit total de 164 millions d'euros. Cette transaction permet aux AGF de réaliser une plus-value consolidée avant impôt de l'ordre de 65 millions d'euros et de 35 millions d'euros en part groupe après impôt.

#### **Le 27 avril 2000, les AGF ont introduit en bourse Euler, dont elles conservent la majorité du capital**

Les AGF ont finalisé la cession de 16,8 % du capital du groupe Euler, soit 5 847 705 actions. La participation des AGF dans Euler a été ainsi réduite à 51,4 %. Parallèlement, la Suisse de Ré a réduit sa participation de 20 % à 8,3 % et la Scor de 11,8 à 7,1 %.

La cession a été réalisée au prix de 54,5 euros par action. La transaction, qui représente un produit total de 310 millions d'euros, a permis aux AGF de réaliser une plus-value consolidée avant impôt de 141 millions d'euros et de 92 millions d'euros en part groupe après impôt.

#### **Le 17 juillet 2000, le groupe Euler a pris le contrôle à 100 % de sa filiale italienne Euler-Siac**

Le groupe Euler, dans le but de renforcer l'intégration de ses filiales et de bénéficier pleinement du développement du marché italien, a décidé de porter à 100 % sa participation dans Euler-Siac. Cette opération, qui a concerné 11,61 % du capital de la société, s'est réalisée sans création de goodwill significatif.

Euler-Siac, leader du marché italien avec plus de 60 % de part de marché, a réalisé en 1999 un chiffre d'affaires de 168,5 millions d'euros. Sa contribution au résultat net consolidé du groupe a été de 6,87 millions d'euros.

### **1.4.2 Elmonda, filiale des AGF à 50 %, consolide sa position de leader mondial de l'assurance voyages et de l'assistance**

#### **Le 13 avril 2000, Elmonda a pris le contrôle de la société américaine World Access**

Le groupe Elmonda, qui réunit la société suisse Elvia Assurance Voyages et le groupe français Mondial Assistance, a pris le contrôle de la société américaine d'assistance et d'assurance voyages World Access. Les implantations géographiques des deux groupes sont très complémentaires, World Access renforçant Elmonda dans ses bases nord-américaines et asiatiques.

Cette acquisition stratégique sur le marché américain conforte Elmonda dans sa position de leader mondial de l'assurance voyages et de l'assistance.

Elmonda est la filiale des sociétés d'assurances française AGF (50 %) et italienne RAS (50 %), qui dans le groupe Allianz est en charge de l'ensemble des activités d'assistance et d'assurance voyages.

#### **Le 4 mai 2000, Elmonda est devenue seul prestataire d'assistance pour Allianz en Allemagne**

Elmonda a repris à Mercur, qui en était auparavant responsable, tous les services d'assistance pour Allianz Allemagne. La reprise des services d'assistance pour les clients d'Allianz sera effective en 2001.

#### **Le 29 novembre 2000, le groupe Elmonda a changé de nom et devient Groupe Mondial Assistance**

A la suite du rapprochement du groupe français Mondial Assistance et de la société suisse Elvia Assurances Voyages, puis de l'acquisition en avril 2000 de la société américaine World Access, le groupe Elmonda a décidé de se doter d'un nouveau nom : Groupe Mondial Assistance. Les différentes filiales du groupe conservent leurs marques commerciales et continuent à exercer leur activité sous leur propre nom.

### 1.4.3 Développement de l'ART (Alternative Risk Transfer)

Le 22 novembre 2000, les AGF ont annoncé le placement avec succès de la première opération de titrisation de risques de catastrophes naturelles liées aux tempêtes en France et aux tremblements de terre à Monaco.

Le 21 décembre 2000, la Société Générale et les AGF se sont associées pour créer une nouvelle société spécialisée dans les produits dérivés climatiques.

### 1.4.4 En MAT (Marine-Aviation-Transport), les AGF renforcent leurs positions

Le 28 novembre 2000, les AGF ont acquis 25 % de Tindall Riley Marine Ltd., société de gestion du Britannia, l'une des premières mutuelles d'armateurs ("P&I Clubs").

Le groupe AGF a procédé à l'acquisition de 25 % du capital de Tindall Riley Marine Ltd. à travers sa filiale détenue à 100 %, Allianz AGF MAT Ltd., basée au Royaume-Uni. Tindall Riley Marine Ltd. gère le "Britannia Steamship Insurance Association Ltd.", mutuelle anglaise occupant une position de leader sur le segment de l'assurance responsabilité civile des armateurs. L'accord prévoit qu'Allianz AGF MAT montera progressivement au capital de Tindall Riley Marine Ltd.

Cette opération s'inscrit dans la stratégie des AGF d'entrer dans un partenariat étroit avec l'une des mutuelles les plus actives du marché de la responsabilité civile, anticipant la convergence des activités dommages et responsabilité civile en assurance maritime. A travers cette acquisition, le groupe Allianz-AGF souhaite développer des synergies en élargissant les services proposés aux armateurs.

Tindall Riley Marine Ltd. est une société de gestion spécialisée dans l'assurance maritime, employant plus de 100 personnes. Elle gère pour le compte de Britannia la souscription, la prévention, le conseil juridique et la gestion des sinistres. Le management actuel continuera à diriger la société.

## 1.5 Annonce le 10 octobre 2000 de la venue de Jean-Philippe Thierry

Monsieur Jean-Philippe Thierry, ancien président de Generali France, a rejoint le 8 janvier 2001 le comité exécutif des Assurances Générales de France. Coopté comme administrateur par le conseil d'administration lors de sa séance du 12 mars 2001, en remplacement de Monsieur Jean-Charles Naouri, démissionnaire, et nommé directeur général par ce même conseil, son mandat d'administrateur sera ratifié par l'assemblée générale du 5 juin 2001 et il sera nommé Président-directeur général des AGF par le conseil d'administration qui suivra.

Antoine Jeancourt-Galignani, qui atteindra en janvier 2002 la limite d'âge exécutive du groupe, demeurera au conseil d'administration de la compagnie. Antoine Jeancourt-Galignani a rappelé que Jean-Philippe Thierry avait longtemps présidé la compagnie Athena-PFA qui est l'une des sociétés constitutives des AGF aujourd'hui. Il a exprimé sa conviction que sa nomination serait positive pour la poursuite de la croissance rentable du groupe, au bénéfice de tous ses actionnaires comme de ses collaborateurs et mandataires.

## 1.6 Impacts des tempêtes Lothar et Martin dans les comptes 2000

L'année 2000 a été également marquée par les deux tempêtes Lothar et Martin qui ont successivement traversé l'Europe et particulièrement la France (69 départements français sont touchés) avec une violence exceptionnelle au mois de décembre 1999. Le coût global est estimé à plus de 7 milliards d'euros pour l'ensemble du marché.

Si le coût, avant réassurance, s'élève à plus d'un milliard d'euros pour les seules AGF, le coût complémentaire enregistré dans les comptes au 31 décembre 2000, après réassurance s'élève à 194 millions d'euros contre 165 millions d'euros provisionnés dans les comptes fin 1999.

# 2. Principes et modalités de consolidation

Les comptes consolidés sont établis conformément aux dispositions de la loi du 3 janvier 1985, à son décret d'application du 17 février 1986 et à la directive européenne du 16 décembre 1991 relative aux comptes consolidés des entreprises d'assurances.

## 2.1 Méthodes de consolidation utilisées

Les filiales sont consolidées par intégration globale lorsqu'elles sont contrôlées de manière exclusive par le groupe AGF. Elles sont intégrées proportionnellement lorsqu'elles sont contrôlées conjointement avec un ou plusieurs autres groupes, notamment le groupe Allianz AG.

Les sociétés sur lesquelles le groupe AGF exerce une influence notable sont mises en équivalence.

Les SICAV sont exclues de la consolidation.

## 2.2 Date de clôture

Les comptes des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation sont arrêtés au 31 décembre, à l'exception de ceux de AGF Allianz Argentina, AGF Allianz Vida Argentina, MBA Life, MBA non Life clos le 30 juin.

## 2.3 Conversion

Les comptes des filiales étrangères sont convertis en euros par la méthode du cours de clôture sur la base des cours de change du 31 décembre de l'exercice.

Les écarts de conversion constatés sont portés, pour la part revenant au groupe, dans les capitaux propres au poste "Ecart de conversion" (voir note 12 de l'annexe des comptes consolidés) et pour la part des tiers au poste "Intérêts minoritaires".

## 2.4 Ecart de première consolidation

Les écarts de première consolidation représentent la différence entre le coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la part dans leurs capitaux propres retraités à la date d'acquisition.

Ils sont affectés à des actifs identifiés, à une valeur incorporelle de réseau (voir note 5 de l'annexe des comptes consolidés) pour les acquisitions effectuées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1992, à la valeur actuelle des profits futurs du portefeuille vie pour Zwolsche acquis en 2000 (voir note 4.2.2).

Les écarts de première consolidation antérieurs à cette date ne font l'objet d'aucune affectation.

L'affectation aux actifs identifiés porte sur des plus-values significatives et durables. En assurance vie, elle donne lieu le cas échéant à la constitution d'une provision pour participation des assurés. En assurance non vie, elle donne lieu à la constitution d'une provision destinée à préserver l'équilibre du résultat technique lorsque cela est nécessaire.

L'affectation à la valeur de réseau est calculée dans la limite de la part d'intérêt ou de l'augmentation de part d'intérêt pour les sociétés déjà consolidées, appliquée à :

- la moitié du chiffre d'affaires net de réassurance cédée du dernier exercice clos avant l'acquisition pour les compagnies d'assurances,
- 40 % du chiffre d'affaires brut de réassurance pour les sociétés d'assurance crédit,
- chiffre d'affaires annuel pour les sociétés de courtage.

En ce qui concerne Athéna, Allianz France et Royal Nederland, la valeur de réseau a été calculée en appliquant une méthode reposant sur les flux de trésorerie futurs actualisés. La valeur de réseau est évaluée chaque année et fait l'objet d'une dépréciation, le cas échéant.

## 2.5 Ecarts d'acquisition (note 6 de l'annexe des comptes consolidés)

Les écarts d'acquisition sont la partie non affectée des écarts de première consolidation.

Les écarts d'acquisition positifs sont en principe amortis sur 20 ans à moins que leur montant soit inférieur à 1,5 million d'euros, auquel cas ils sont amortis dans l'exercice de constatation.

Leur valeur est réappréciée chaque année au regard de la situation des entreprises concernées.

Les écarts d'acquisition négatifs, correspondant à une accumulation de résultats d'une société dont les titres étaient détenus antérieurement à son entrée dans le périmètre de consolidation, sont repris en résultat selon un plan d'amortissement adapté à la situation de la société concernée.

Les écarts d'acquisition négatifs correspondant à la prise en compte dans le prix d'acquisition d'une insuffisance de rendement futur sont classés en provisions pour pertes et charges et repris en résultat à un rythme adapté à la situation de l'entreprise.

## 2.6 Opérations internes entre sociétés consolidées

### *a) Cessions d'actifs*

Les plus et moins-values de cessions intragroupes sont neutralisées.

Par exception et conformément à l'article R 345.3 du code des assurances, les plus et moins-values réalisées par les sociétés d'assurances françaises et étrangères consolidées, sur des cessions de placements représentatifs de provisions techniques sont maintenues dans le résultat et les capitaux propres, à l'exception des transactions portant sur des titres consolidés qui sont éliminées.

### *b) Autres opérations*

Les autres opérations internes et notamment les opérations de réassurance sont éliminées au bilan et au compte de résultat conformément aux usages de la profession.

# 3. Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les méthodes d'évaluation retenues dans le secteur de l'assurance pour les sociétés d'assurances françaises et étrangères sont celles définies par le code des assurances et la directive européenne de 1991 relative aux comptes des entreprises d'assurances, sauf sur les points suivants qui font l'objet d'un traitement particulier : frais d'acquisition reportés en assurance vie et provision pour risque d'exigibilité.

Les méthodes d'évaluation retenues dans le secteur financier sont celles recommandées par le comité de la réglementation bancaire, à l'exception de celles concernant la constitution des fonds pour risques bancaires généraux dont les mouvements sont annulés par résultat dans les comptes consolidés des AGF.

## 3.1 Ventilation des frais des sociétés d'assurances par destination

Les frais des sociétés d'assurances françaises et étrangères sont comptabilisés initialement par nature, puis ventilés par destination dans les postes du compte de résultat au moyen de clés de répartition s'appuyant sur des critères objectifs d'activité.

Les frais de gestion des placements sont inclus dans la charge des placements.

Les frais de règlement des sinistres sont compris dans la charge de sinistres.

Les frais d'acquisition des contrats, les frais d'administration et les autres charges techniques apparaissent au compte de résultat.

## 3.2 Opérations techniques d'assurance non vie

### *Primes*

Les primes correspondent aux primes émises hors taxes, brutes de réassurance, nettes d'annulations, de réductions et de ristournes.

Elles comprennent une estimation des primes à émettre pour la part acquise à l'exercice et une estimation des primes à annuler postérieurement à la date de clôture.

### *Provisions pour primes non acquises (voir note 17 de l'annexe des comptes consolidés)*

Une provision pour primes non acquises, brute de commissions et de frais, est constatée contrat par contrat en fonction du temps restant à courir entre la date de clôture de l'exercice et la date d'échéance de la prime.

### *Frais d'acquisition reportés*

Les frais d'acquisition des contrats (voir note 19.1 de l'annexe des comptes consolidés) incluant notamment les commissions d'acquisition et les frais internes liés à l'établissement des contrats sont répartis sur la durée de vie des contrats selon les mêmes règles que la provision pour primes non acquises.

La part des frais d'acquisition relative à la période comprise entre la date de clôture de l'exercice et la date d'échéance de la prime est constatée à l'actif du bilan dans le poste frais d'acquisition reportés inclus dans les comptes de régularisation.

La variation des frais d'acquisition reportés est comprise dans les frais d'acquisition au compte de résultat.

### *Sinistres*

Les sinistres se composent des éléments suivants :

- sinistres réglés durant l'exercice relatifs à l'exercice en cours ou à des exercices antérieurs nets des recours encaissés,
- frais de règlement des sinistres notamment les frais des services règlements et les commissions affectées à la gestion des sinistres.

**Provisions pour sinistres à payer**

Les provisions pour sinistres à payer représentent l'estimation nette de recours à encaisser du coût de l'ensemble des sinistres survenus et non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non.

Elles incluent une provision pour frais de gestion déterminée en fonction des taux de frais réels observés. La provision pour sinistres à payer n'est pas escomptée.

**Provisions mathématiques de rentes**

Les provisions mathématiques de rentes représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise afférents aux rentes et accessoires de rentes.

En France, les provisions mathématiques de rentes sont calculées comme suit :

- pour les rentes d'incapacité et d'invalidité issues de contrats individuels ou collectifs couvrant des risques corporels : utilisation de la table réglementaire d'invalidité instituée par l'arrêté du 28 mars 1996,
- pour les rentes d'incapacité issues de contrats couvrant les risques autres que les dommages corporels : utilisation de la table de mortalité TD 88-90 instituée par l'arrêté du 20 décembre 1996. Les sociétés disposent d'un délai de 5 ans pour étaler l'impact de ces changements de tables (voir incidence en note 17 de l'annexe).

Les taux techniques utilisés pour l'actualisation des engagements sont révisés notamment en fonction des critères limitatifs imposés par la réglementation.

Pour les sociétés hors de France, les provisions sont calculées en utilisant les tables en vigueur dans les pays concernés.

**Provisions d'égalisation**

Des provisions d'égalisation peuvent être constituées ou reprises par imputation sur les bénéfices techniques dans certaines catégories de risques à caractère cyclique (garantie essentiellement des catastrophes naturelles, assurance crédit et assurances de groupe contre les risques de dommages corporels) afin de faire face aux fluctuations de sinistralité.

**Autres provisions techniques (voir note 17 de l'annexe des comptes consolidés)**

Une provision pour risques en cours est constituée par catégorie de risques en complément de la provision pour primes non acquises lorsque les sinistres susceptibles de se produire après la fin de l'exercice et relatifs à des contrats souscrits avant cette date et les frais d'acquisition et d'administration y afférant ne sont pas couverts par la provision pour primes non acquises.

Des provisions pour risques croissants sont constituées en assurance maladie et invalidité lorsque les risques croissent avec l'âge de l'assuré et sont couverts par des primes constantes.

**3.3 Opérations techniques d'assurance vie****Définition**

Les opérations classées sous la rubrique "Assurance Vie" regroupent celles qui sont définies comme des opérations vie par les différentes législations applicables aux sociétés consolidées.

**Primes**

Les primes sont comptabilisées brutes de réassurance lors de leur émission.

### ***Provisions d'assurance vie (voir note 17 de l'annexe des comptes consolidés)***

Les provisions mathématiques représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l'assureur et par l'assuré.

Du côté de l'assureur, l'engagement correspond à la valeur actuelle du capital garanti compte tenu de la probabilité de versement de ce capital.

Du côté de l'assuré, il s'agit de la valeur actuelle des primes pures restant à payer augmentées des frais de gestion à l'exclusion des frais d'acquisition, corrigée de la probabilité de versement de ces cotisations.

Les provisions mathématiques ne sont pas zillmétrisées.

### ***Pour les sociétés d'assurances en France***

Les tables de mortalité utilisées pour le calcul des provisions mathématiques comportant un élément viager sont les tables réglementaires retenues lors de l'établissement du tarif.

Le taux d'intérêt servant au calcul des provisions mathématiques est au plus égal à celui retenu dans l'établissement du tarif.

La prise en compte des effets du calcul des provisions mathématiques de rentes viagères avec les tables TPRV fait l'objet d'un étalement sur 15 ans à compter de l'exercice 1993 (voir note 17 de l'annexe des comptes consolidés).

Le taux technique utilisé pour l'actualisation des engagements de rentes est révisé notamment en fonction des critères limitatifs imposés par la réglementation.

Pour les sociétés hors de France, les provisions sont calculées en utilisant les tables en vigueur dans les pays concernés.

### ***Contrats libellés en unités de compte***

Les provisions des contrats d'assurance libellés en unités de compte sont réévaluées à la valeur vénale des unités de compte à la clôture de l'exercice.

### ***Provisions d'égalisation***

Des provisions d'égalisation sont constituées en assurance de groupe contre le risque décès afin de faire face aux fluctuations de sinistralité.

### ***Autres provisions techniques***

#### ***- Provision globale de gestion :***

Une provision de gestion est constituée, le cas échéant, afin de couvrir globalement les charges de gestion futures de l'ensemble des contrats non couvertes par des chargements sur primes ou par des prélèvements contractuels sur les produits financiers.

Le solde de la provision qui s'élève chez AGF Vie et Arcalis à 35 millions d'euros en 1998, a été porté à 41 millions d'euros en 1999 et 46 millions d'euros en 2000.

Les modalités de calcul de cette provision ont été précisées par un arrêté du 29 décembre 1998 qui a conduit certaines sociétés à constituer une provision globale de gestion.

Par ailleurs, certaines sociétés constituent des provisions mathématiques de gestion, en particulier dans les activités d'assurances collectives en matière de retraite.

**- Provision pour participation aux bénéfices :**

La provision pour participation aux bénéfices est égale aux participations aux bénéfices allouées aux bénéficiaires de contrat, lorsque ces participations ne sont pas payables immédiatement.

En outre, des dotations ou reprises au fonds général de participation des assurés peuvent être effectuées.

**- Provision pour aléas financiers :**

Une provision pour aléas financiers, destinée à compenser la baisse de rendement des actifs, est constituée lorsque le taux des intérêts techniques et participations aux bénéfices garantis contractuellement pour l'ensemble des contrats par rapport aux provisions mathématiques représente globalement plus de 80 % du taux de rendement réel des actifs de la société pour l'exercice inventorié.

Les sociétés du groupe des AGF n'ont pas eu à constituer cette provision au titre de l'exercice 1999, à l'exception de la société belge Afilife.

Aucune dotation nouvelle n'a été constatée au cours de l'exercice 2000.

**- Frais d'acquisition reportés :**

Les frais d'acquisition des contrats vie sont inscrits à l'actif du bilan (voir note 19.1 de l'annexe des comptes consolidés) et amortis sur la durée de vie estimée des contrats, la valeur nette activée n'étant pas inférieure à l'écart de zillmérisation.

Pour calculer les frais à activer, le chargement d'acquisition compris dans les primes est déduit des frais d'acquisition réels afin d'amortir uniformément l'excédent de frais réels par rapport aux frais chargés.

La méthode d'amortissement retenue est un amortissement linéaire par familles homogènes de contrats, par année d'effet et par durée de vie.

Les lois de maintien des contrats en portefeuille ont été construites en combinant les lois de rachat, de sorties par décès et de sorties par échéance de contrat.

Les frais d'acquisition ne sont activés que dans la mesure où leur amortissement ultérieur est couvert par la marge attendue sur chacune des familles de produits.

**3.4 Opérations de réassurance****Acceptations**

Les acceptations en réassurance sont comptabilisées affaire par affaire sur la base des résultats de l'année, réels ou estimés.

Les provisions techniques correspondent aux montants communiqués par les cédantes, majorés le cas échéant de compléments.

**Cessions**

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités.

La part des cessionnaires dans les provisions techniques est évaluée de la même façon que les provisions techniques apparaissant au passif.

Les dépôts espèces reçus des réassureurs sont comptabilisés au passif.

Les titres remis en nantissement par les réassureurs sont inscrits en hors bilan et évalués au cours de bourse.



### **3.5 Opérations en devises**

Les opérations libellées en devises sont comptabilisées en devises.

A la clôture, les éléments du bilan et du compte de résultat libellés en devises sont convertis au taux de change du jour de clôture.

Les pertes ou gains de change latents, résultant de la variation des cours de change sur le bilan d'ouverture, sont inscrits au bilan dans la rubrique "différence de conversion" classée dans les comptes de régularisation. Les pertes de change latentes calculées toutes devises confondues (différence de conversion de l'actif du bilan) font l'objet d'une provision pour perte de change.

Le résultat des opérations d'arbitrage réalisées au cours de l'exercice est constaté dans les pertes et profits de change inclus dans la rubrique "autres corrections de valeurs des placements" classée dans les produits et les charges des placements.

### **3.6 Placements**

Les méthodes de comptabilisation et d'évaluation des placements sont fonction du secteur d'activité.

### **3.7 Méthodes communes à l'ensemble des secteurs d'activité**

#### ***Prix d'achat***

Les placements sont comptabilisés au prix d'achat hors intérêts courus.

#### ***Résultat sur cessions d'actifs***

Les plus ou moins-values sur cessions de valeurs mobilières ou d'immeubles sont enregistrées au compte de résultat de l'année de la cession.

Elles sont déterminées principalement selon la méthode FIFO (premier entré - premier sorti).

#### ***Résultat sur échanges de titres réalisé dans le cadre d'OPE***

En cas d'échange, une plus-value est constatée sur la base de la valeur d'estimation des titres de l'initiatrice reçus en échange considérée comme la plus sûre (utilisation d'une moyenne de cours ou du cours du jour de publication du résultat de l'offre).

#### ***Valeurs de réalisation des valeurs mobilières à la date de clôture***

La valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice correspond, pour les titres cotés au cours de bourse du jour de l'inventaire, pour les titres non cotés à leur valeur vénale estimée.

Au 31 décembre 1999, les obligations qui n'avaient pas fait l'objet d'une cotation récente étaient évaluées au dernier cours de bourse connu. Au 31 décembre 2000, elles ont été évaluées en retenant une cotation "Broker".

Cette valeur de réalisation est éventuellement corrigée du résultat latent sur les opérations de produits dérivés non dénouées à la date de clôture.

Cette valeur est utilisée pour déterminer les plus ou moins-values latentes qui figurent dans la note 8 et pour calculer la provision pour risque d'exigibilité décrite plus loin.

#### ***Immeubles***

Les immeubles, les terrains et les parts de sociétés civiles immobilières sont comptabilisés à leur coût d'acquisition net de frais d'achat et d'impôt.

Les travaux d'amélioration des immeubles, qui ont pour effet d'augmenter la valeur de l'immeuble, sont inscrits à l'actif, au poste "immeubles" et amortis sur une durée de 10 à 20 ans.

Les frais d'acquisition des immeubles (droits de mutation, honoraires et frais d'actes...) sont inscrits à l'actif et amortis sur une durée de 5 ans.

Les immeubles sont amortis linéairement, majoritairement sur une durée de 50 ans.

La valeur de réalisation des immeubles est déterminée pour l'essentiel à partir d'expertises quinquennales qui font l'objet de mises à jour annuelles. Elle est utilisée pour déterminer les plus ou moins-values latentes qui figurent dans la note 8 et pour calculer la provision pour risque d'exigibilité décrite plus loin.

Les immeubles détenus par les sociétés hors assurance sont enregistrés au coût d'acquisition et éventuellement dépréciés, ligne à ligne, si leur valeur d'utilité est inférieure au coût d'acquisition.

### **3.8 Règles spécifiques aux placements de l'activité d'assurance**

#### ***Obligations et autres titres à revenus fixes***

La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement de chaque ligne de titres est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres.

La valeur de réalisation correspond au cours de bourse ou à la valeur vénale estimée pour les titres non cotés.

Cette valeur de réalisation est éventuellement corrigée du résultat latent sur les opérations de produits dérivés non dénouées à la date de clôture.

Les moins-values éventuelles résultant de la comparaison entre la valeur nette comptable diminuée ou majorée de l'amortissement des différences de remboursement et la valeur de réalisation ne font pas l'objet d'une provision pour dépréciation.

Une provision pour dépréciation n'est constituée qu'en cas de défaillance probable du débiteur.

#### ***Placements représentatifs de contrats en unités de compte***

Les placements représentatifs de contrats libellés en unités de compte sont comptabilisés au bilan pour leur valeur de réalisation à la clôture de l'exercice. L'écart entre la valeur d'acquisition et la valeur de réalisation est inclus dans la variation des provisions mathématiques.

#### ***Constatation des provisions pour dépréciation à caractère durable***

Une provision pour dépréciation est constatée, ligne à ligne, pour la partie de la dépréciation présentant un caractère durable.

Le caractère durable s'attribue à une dépréciation lorsqu'il n'y a pas d'espoir de retrouver la valeur comptable du bien dans un avenir prévisible.

Ce principe s'applique, s'il est prévu de céder un bien à une valeur inférieure à sa valeur comptable ou si l'analyse ligne à ligne de la valeur des actifs fait apparaître une dépréciation dont le caractère n'apparaît pas susceptible de se renverser compte tenu de son ampleur, de sa durée prévisible, du caractère général de la dépréciation affectant l'ensemble d'un marché, du caractère spécifique de la dépréciation d'un bien devenu inadapté par rapport à son marché.

L'impact initial de l'adoption de cette méthode au 1<sup>er</sup> janvier 1995 a été imputé directement sur les capitaux propres. Depuis cette date, les dotations sont incluses dans les charges des placements.

### ***Comptabilisation des reprises de provisions à caractère durable***

Pour les actifs ayant fait l'objet d'une dépréciation par voie de provisions imputées directement sur les capitaux propres, les reprises ultérieures de ces provisions doivent recevoir le même traitement, sauf si elles permettent de compenser des moins-values de cessions enregistrées dans le compte de résultat.

En cas de cession des biens, la provision est reprise par résultat dans la limite de la perte effectivement constatée. L'excédent éventuel est repris directement par capitaux propres en cas d'excédent de la provision par rapport à la perte réelle ou en cas de réajustement, à la hausse, de la valeur d'estimation ayant servi de référence à la constatation de la dépréciation au 1<sup>er</sup> janvier 1995.

La partie de la provision rendue éventuellement sans objet suite à la constatation des amortissements annuels, est reprise directement par capitaux propres.

Les reprises partielles portent en priorité sur les dotations les plus anciennes.

L'incidence des variations des exercices 1998 à 1999 et de l'exercice 2000 est décrite en annexe 12.

### ***Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques***

Lorsque la valeur de réalisation globale de l'ensemble des immeubles, des actions et des autres titres à revenu variable des sociétés d'un même pays à la date de l'inventaire est inférieure à la valeur comptable nette des provisions pour dépréciation à caractère durable, une provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques est constituée à hauteur de la moins-value latente globale.

### ***Produits des placements transférés au compte technique***

Une quote-part du produit des placements est transférée au compte technique au prorata de la part des provisions techniques d'assurance sur le total des provisions techniques et des capitaux propres de la société (moyenne entre les montants à l'ouverture et à la clôture de l'exercice).

## **3.9 Placements de l'activité bancaire et financière**

### ***Les titres de transaction***

Les titres détenus dans le cadre d'une activité de négociation rapide (revente dans les six mois) sont enregistrés lors de l'achat, frais et coupon inclus, et évalués individuellement à la clôture de l'exercice à leur prix de marché.

### ***Les titres de placement***

Les titres détenus pour plus de six mois et dont la possession durable n'est pas estimée utile à l'activité de la banque, sont enregistrés lors de l'acquisition, hors frais d'acquisition et hors intérêts courus non échus.

A la clôture, ils sont évalués individuellement à leur cote, à leur valeur liquidative (parts OPCVM) ou à leur valeur probable de négociation (titres non cotés). Les moins-values latentes sont provisionnées. Pour les titres à revenu fixe, les surcotes et les décotes font l'objet d'un étalement sur la durée de vie résiduelle des titres.

### ***Les titres d'investissement***

Les titres d'investissement sont des titres à revenu fixe destinés à être conservés jusqu'à leur date d'échéance.

Leur méthode de comptabilisation et d'évaluation est identique à celle des obligations des sociétés d'assurances.

### 3.10 Fonds pour risques bancaires généraux

Les fonds pour risques bancaires généraux constitués dans les comptes des banques sont annulés par résultat dans les comptes consolidés.

### 3.11 Provision pour risques bancaires groupe

Une provision pour risques bancaires groupe d'un montant au moins égal à la somme des fonds pour risques bancaires généraux des banques faisant partie du périmètre de consolidation est constituée pour faire face aux aléas de l'activité bancaire du groupe (voir note 14 de l'annexe des comptes consolidés).

### 3.12 Engagements en matière de retraite

Le groupe AGF participe selon les lois et usages de chaque pays, à la constitution des retraites de son personnel (voir note 14 de l'annexe des comptes consolidés).

Dans certains pays, les sociétés du groupe versent des cotisations assises sur les salaires à des organismes responsables du service de ces allocations. Il n'existe alors aucun passif actuariel au titre de ces régimes de retraite.

En France, la Caisse de retraite du personnel AGF, dont l'accord fondateur a été dénoncé par les AGF en date du 31 juillet 1998 a donné lieu à la constatation d'une provision pour risques et charges (cf. annexe 14).

Dans les pays où existent des régimes internes de retraite en faveur des salariés ou dirigeants, le passif actuariel correspondant est provisionné dans les comptes consolidés. Il en est de même des engagements du groupe vis-à-vis des salariés en matière d'indemnités de fin de carrière.

Pour les sociétés d'assurances en France, conformément à l'accord du 2 février 1995 entre la FFSA et les partenaires sociaux, la charge liée à la consolidation des provisions du régime de retraite de la profession a été imputée sur les capitaux propres conformément aux recommandations professionnelles en contrepartie des provisions pour pertes et charges (voir note 14 de l'annexe des comptes consolidés).

Les cotisations ultérieures (1 % à la charge de l'employeur) résultant de cet accord sont comptabilisées chaque année par résultat depuis 1996.

### 3.13 Impôts

La charge d'impôts comprend l'impôt exigible et l'impôt différé résultant des décalages temporaires d'imposition ou des retraitements de consolidation pour autant que la situation fiscale des entités concernées le justifie (voir notes 15 et 27 de l'annexe des comptes consolidés).

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable et selon une conception étendue.

Les produits d'impôts différés, notamment ceux provenant des déficits fiscaux ne sont constatés que dans la mesure où ils peuvent être imputés sur des passifs d'impôts différés d'échéances similaires et lorsqu'il existe une forte probabilité qu'ils soient utilisés à relativement court terme.

Les mouvements d'impôts différés relatifs aux provisions comptabilisées par imputation sur les capitaux propres suivent le même mode de comptabilisation.

### 3.14 Instruments financiers

#### *Instruments financiers des sociétés d'assurances*

Les instruments financiers utilisés sont comptabilisés conformément aux dispositions du plan comptable général 1982 dans la mesure où il n'existe pas de dispositions spécifiques aux sociétés d'assurances.

Toutefois, la lecture des principes comptables ci-après retracés doit être reliée à la stratégie d'utilisation des instruments.

En outre, pour la détermination des plus ou moins-values latentes, il est fait application des règles d'évaluation de l'article R. 332.20-1 du code des assurances.

#### ☛ **Swaps de taux d'intérêt :**

Ce type d'instrument n'est utilisé que pour des opérations de couverture.

Les contrats de swaps de taux d'intérêt sont enregistrés en hors bilan pour leur valeur nominale.

A la date d'arrêté comptable, il est procédé à la comptabilisation en charges ou en produits du différentiel d'intérêt acquis à la période.

A la date d'inventaire, il est procédé de façon extracomptable à une évaluation en valeur de marché de chaque contrat et des éléments couverts.

#### ☛ **Options sur taux d'intérêt :**

Les achats de caps sont des options de couverture, traités sur des marchés de gré à gré, destinés à maintenir la valeur ou le rendement de l'actif ou groupe d'actifs en cas de hausse des taux.

Les primes payées annuellement au début de chaque période de référence sont enregistrées en compte de régularisation actif. L'étalement de la prime, rapportée au compte de résultat, s'effectue linéairement.

Le différentiel d'intérêt reçu ou à recevoir, si l'évolution des taux d'intérêt est en notre faveur, sera comptabilisé en produits, dans le cas contraire, aucun mouvement comptable ne sera enregistré. Les plus ou moins-values latentes des placements à revenu fixe sont évaluées conformément à l'article R332.19 du code des assurances.

S'agissant d'une stratégie à long terme dûment approuvée par le conseil, les moins-values latentes éventuelles ne sont pas provisionnées tant que l'adossement avec le portefeuille couvert est maintenu. En hors bilan figurent le nominal de ces options en engagement reçu et les primes restant à payer en engagement donné.

Les achats de floors suivent les mêmes principes d'enregistrement comptable que ceux évoqués précédemment pour les caps. Les moins-values latentes seront cependant provisionnées à l'arrêté comptable compte tenu de la nature particulière de ces opérations.

#### ☛ **Swaps de devises :**

Les swaps de devises figurant en hors bilan sont effectués en couverture d'éléments d'actif ou de passif en devises.

Ces contrats sont enregistrés en hors bilan pour leur contre-valeur en euros à la date d'inventaire.

#### ☛ **Swaps de performance :**

Les swaps de performance ont pour objectif de diminuer le risque spécifique sur certains titres, contre le risque global du benchmark. Le montant figurant en hors bilan correspond à la valeur nominale des contrats.

Il n'entre pas dans l'intention de la compagnie de procéder à un dénouement anticipé de ces contrats. Il n'est constitué comptablement aucune provision pour risques sauf identification d'un risque de contrepartie. Les plus-values latentes sont corrigées à due concurrence.

**Options sur actions :**

Les achats et ventes d'options d'achat et de vente, traités sur des marchés de gré à gré, donnent lieu à la comptabilisation des primes reçues ou payées en compte de régularisation actif ou passif jusqu'à la date de dénouement.

Sont inscrits en hors bilan les montants des actifs sous-jacents évalués à leur prix d'exercice.

Les titres acquis ou vendus dans le cadre d'exercice d'options sont comptabilisés au prix d'exercice minoré ou majoré de la prime payée ou reçue. A défaut d'exercice des options à l'échéance, les montants des primes sont rapportés en compte de résultat. Pour les contrats en cours à la date de clôture, le résultat latent calculé sur la base des cotisations à la date de clôture est déduit de la valeur de marché globale des actifs concernés. En cas de retournement des options (rachat ou revente de l'option identique) ou d'exercice par règlement en espèces, la différence entre les deux primes est enregistrée au résultat.

Les options en cours sont enregistrées en engagement hors bilan pour le montant des actifs sous-jacents évalués à leur prix d'exercice. A la date d'inventaire, aucun résultat n'est comptabilisé.

Toutefois, dans le cas d'une vente d'options de vente, si le titre sous-jacent présentait une dépréciation significative à caractère durable, ce montant serait constaté sous la forme d'une provision. Par ailleurs, la valeur de réalisation de la prime est prise en compte dans le calcul de la provision pour risque d'exigibilité et figure dans le calcul des plus et moins-values latentes sur produits dérivés.

En cas d'achat d'options, la prime est provisionnée en cas de risque de perte durable.

**Options sur indices :**

Les achats d'options sur indices, traités sur des marchés de gré à gré, donnent lieu à la comptabilisation des primes payées en compte de régularisation jusqu'à la date de dénouement où la prime sera rapportée au résultat.

A la date d'inventaire, lorsque les couvertures sont affectées ligne à ligne au portefeuille, aucun résultat n'est comptabilisé. La valeur de réalisation de la prime est prise en compte dans le calcul de la provision pour risque d'exigibilité et figure dans le calcul des plus et moins-values latentes sur produits dérivés.

Lorsque les couvertures ne sont pas affectées ligne à ligne au portefeuille, les gains ou pertes sont constatés au résultat sans dégagement symétrique des produits ou charges sur l'élément couvert. A la clôture, les gains latents ne sont pas comptabilisés et les pertes latentes font l'objet de provisions pour risques.

Les options en vie sont enregistrées en engagement hors bilan pour le montant des actifs sous-jacents (indices) évalués à leur prix d'exercice.

**Swaps sur indices :**

Le montant inscrit en hors-bilan est comptabilisé en valeur nominale.

La charge sur la partie emprunteuse à taux variable fait l'objet d'une comptabilisation prorata temporis. De façon prudente, le produit éventuel sur l'indice acheté est rapporté en résultat à l'échéance du contrat.

Toutefois, s'il apparaît à la date d'inventaire une dépréciation à caractère durable, celle-ci est comptabilisée. Par ailleurs, la valeur de réalisation est intégrée dans le calcul de la provision pour risque d'exigibilité et figure dans le montant des plus et moins-values latentes sur produits dérivés.

**Contrats notionnels Matif :**

Les contrats vendus ont été adossés aux lignes obligataires à couvrir contre une remontée des taux. Le résultat dégagé à la clôture des contrats est étalé sur la durée de vie des éléments couverts tant que ceux-ci sont conservés dans le patrimoine de la compagnie. La partie non amortie

des profits et pertes est inscrite en compte de régularisation et prise en compte dans la détermination des plus ou moins-values latentes sur obligations.

### **3.15 Instruments financiers de l'activité bancaire**

Les engagements relatifs à ces opérations sont enregistrés dans les comptes de hors bilan pour la valeur nominale des contrats (égale au prix d'exercice pour les options).

Le mode de comptabilisation des résultats dépend de la finalité des opérations et des marchés concernés.

#### **•Opérations de couverture :**

Les gains et pertes relatifs aux instruments utilisés pour réaliser une couverture, affectée dès l'origine à un élément ou à un ensemble d'éléments identifiés, sont enregistrés en résultat symétriquement à la prise en compte des charges et des produits sur les éléments couverts.

Les charges et produits afférents aux swaps de taux sont enregistrés au prorata temporis en compte de résultat. Les positions correspondantes font l'objet d'une évaluation globale à la clôture ; des provisions sont constituées le cas échéant.

#### **•Opérations spéculatives :**

Les contrats de taux d'intérêt à terme ferme ou conditionnel, échangés sur des marchés organisés ou assimilés (Notionnel, Pibor...), sont évalués à leur prix de marché à la date de clôture. Les gains ou pertes correspondants, latents ou réalisés, sont portés en résultat.

En ce qui concerne les autres instruments de taux d'intérêt à terme, les règles d'évaluation diffèrent selon les intentions de gestion des opérateurs. Pour les opérations de "micro-spéculation" (accords de taux, caps/floors et swaps de taux), les produits et charges générés sont comptabilisés au prorata temporis.

Seules les différences d'évaluation négatives nettes, c'est-à-dire les moins-values nettes latentes par ensembles homogènes de contrats, sont enregistrées en résultat par le biais de provisions pour pertes et charges.

La méthode retenue pour l'évaluation des swaps de taux est la méthode dite obligatoire : les taux d'actualisation retenus sont les taux correspondant à un coupon zéro.

En ce qui concerne les contrats de change à terme conditionnel (option de change), les primes payées ou perçues sont enregistrées en comptes de régularisation.

Dans le cas d'opérations non dénouées à la clôture de l'exercice, la réévaluation est effectuée "mark to market" et les écarts d'évaluation sont inscrits directement en résultat.

Lors de la revente, du rachat de l'exercice ou à l'expiration de l'option, les primes sont immédiatement enregistrées en résultat.

Les contrats de swaps de taux d'intérêt contre indice boursier ne font l'objet d'aucun enregistrement en résultat avant leur échéance, seules les pertes latentes sont constatées par la constitution d'une provision pour risques.

### **3.16 Principes de segmentation**

Les segments d'analyse de l'activité sont les suivants :

- assurance vie ventilée en France et hors de France,
- assurance non vie ventilée en France et hors de France,

- assurance santé ventilée en France et hors de France (entrent dans ce segment uniquement les affaires directes d'assurance de dommages corporels individuels et collectifs),
- assurance crédit,
- assistance,
- activités bancaires et financières ventilées en France et hors de France,
- holdings ventilés en France et hors de France.

### **Présentation de l'activité immobilière**

Le bilan et le résultat des sociétés immobilières font l'objet d'une affectation ligne à ligne dans les autres segments en fonction du pourcentage d'intérêt détenu par ces derniers dans chacune des sociétés immobilières.

L'analyse du résultat segmenté par activité figure aux notes 20, 21, 22 et 23.

L'activité des sociétés d'assurances mixtes vie et non vie est ventilée entre les trois segments assurance vie, assurance non vie et assurance santé selon les modalités suivantes :

- les postes techniques d'assurance (primes, sinistres, frais d'acquisition, frais d'administration, autres charges techniques, provisions techniques) sont affectés à l'activité vie ou non vie selon la catégorie du risque concerné ;
- les produits financiers non techniques sont répartis entre l'activité vie et l'activité non vie au prorata des capitaux alloués à chacune des activités ;
- les charges non techniques sont réparties entre les activités vie et non vie au prorata des charges techniques.

L'activité d'AGF MAT figure intégralement dans l'activité de "l'assurance non vie en France".

L'activité "assurance crédit" correspond à l'activité du groupe Euler en France et hors de France.

Ce segment d'activité inclut également SFAC Crédit et la SFF qui ne sont pas inclus dans l'activité bancaire et financière.

L'activité "assistance" comprend exclusivement l'activité du groupe Mondial Assistance composé des groupes Elvia et Sacnas.

## **3.17 Comptabilisation des dépenses liées aux projets de sites internet**

Les projets Internet sont classés en deux catégories :

- les sites de présentation de l'entreprise sans vente en ligne pour lesquels la totalité des frais de mise en place est assimilée à des frais de communication et comptabilisée immédiatement en charges,
- les sites e-business proposant de la vente en ligne pour lesquels une partie des frais doit être immobilisée en fonction de critères définis ci-dessous.

Le projet doit avoir de sérieuses chances de réussite technique et des perspectives de rentabilité dans un délai raisonnable.

Les frais relatifs à l'étude préalable et à l'analyse fonctionnelle sont comptabilisés en charges.

Les frais d'analyse organique, de programmation, de test et de documentation doivent être immobilisés et amortis sur des durées de 3 à 5 ans.

Les coûts de démarrage, les dépenses de formation des utilisateurs, les frais de communication et les frais de maintenance sont comptabilisés en charges.

En 2000, des frais liés au projet Banque AGF ont été activés à hauteur de 2,7 millions d'euros et seront amortis sur 3 ans.



# 4. Comparabilité des comptes

## 4.1 Changement de la segmentation par activité

La présentation de l'activité hors de France a été modifiée en 1999 afin de distinguer :

- l'assurance vie hors de France,
- l'assurance non vie hors de France,
- les banques hors de France,
- les holdings hors de France.

La présentation du compte de résultat a également été modifiée en 2000 afin de distinguer l'assurance santé en France et hors de France.

L'assurance santé correspond exclusivement aux affaires directes d'assurance de dommages corporels individuels et collectifs.

Les exercices 1999 et 1998 ont été retraités pour tenir compte de ces modifications (cf. note 3.16).

## 4.2 Variations du périmètre de consolidation intervenues en 2000

### 4.2.1 Acquisition du groupe Colseguros en Colombie

Le groupe AGF a pris le contrôle du groupe d'assurances colombien Colseguros à effet du 31 décembre 1999 en prenant une participation de 60 % pour une valeur de 53 millions d'euros.

Au 31 décembre 1999, seul le bilan avait été consolidé par intégration globale et un écart d'acquisition provisoire de 31 millions d'euros avait été calculé sur la base d'une situation nette provisoire incluant un actif incorporel de 84 millions d'euros.

Au 31 décembre 2000, le calcul définitif de l'écart d'acquisition a été effectué. L'actif incorporel a été reclassé en écart d'acquisition non affecté. Les ajustements suivants ont été pris en compte dans le cadre de l'harmonisation des méthodes comptables : majoration des provisions techniques de 60 millions d'euros, provision pour charges différées de 60 millions d'euros, dépréciations d'actifs pour 33 millions d'euros. Les placements destinés à être cédés à l'ancien actionnaire conformément à l'accord d'acquisition ont été comptabilisés dans le bilan d'entrée à leur prix de cession. Aucun impôt différé actif n'a été constaté.

Compte tenu de ces retraitements, l'actif net du groupe Colseguros au 31 décembre 2000 est négatif de 105 millions d'euros et il fait donc l'objet d'une consolidation à 100 % sans constatation d'intérêts minoritaires conformément aux principes comptables.

L'écart d'acquisition définitif s'établit donc à 158 millions d'euros. Il a fait l'objet d'un amortissement exceptionnel de 53 millions d'euros en 2000 sur la base d'une nouvelle évaluation du groupe Colseguros.

Le pourcentage d'intérêt des AGF a été porté à 94 % fin 2000 à la suite d'une augmentation de capital de 60 millions d'euros entièrement souscrite par les AGF.

L'écart d'acquisition résiduel après amortissement est de 100 millions d'euros au 31 décembre 2000.

En 2000, le groupe Colseguros a contribué au chiffre d'affaires consolidé pour 336 millions d'euros (105 millions d'euros en vie et 231 en non vie) et a enregistré une perte de 36 millions d'euros avant amortissement de l'écart d'acquisition (25 millions d'euros en vie et de 11 millions d'euros en non vie).

### 4.2.2 Acquisition du groupe néerlandais Zwolsche aux Pays-Bas

Le groupe AGF a pris le contrôle du groupe d'assurances néerlandais Zwolsche, à effet du 31 décembre 2000, seul le bilan fait donc l'objet d'une intégration globale au 31 décembre 2000. Le chiffre d'affaires non intégré de l'exercice 2000 est de l'ordre de 407 millions d'euros.

Le prix d'acquisition des titres s'élève à 599 millions d'euros et l'écart d'acquisition non affecté est de 234 millions d'euros. Ce montant doit être considéré comme provisoire.

Les principaux retraitements portent sur les points suivants :

- affectation des écarts d'évaluation des placements,
- constatation des impôts différés sur les décalages temporaires société par société, les impôts différés actifs n'étant constatés que dans la limite des impôts différés passifs de même montant et de même échéance.

Un actif incorporel correspondant à la valeur actuelle des profits futurs des portefeuilles d'assurance vie a été constaté pour un montant de 161 millions d'euros.

Aucun actif incorporel n'a été constaté en assurance non vie.

#### **4.2.3 Gecina : augmentation du pourcentage d'intérêt**

Le pourcentage d'intérêt des AGF dans Gecina est passé de 25,8 % au 31 décembre 1999 à 32,7 % suite notamment à des acquisitions complémentaires par AGF Iart et AGF Vie et à un rachat par Gecina d'actions propres (2 % du capital) imputé sur les capitaux propres.

Il en résulte :

- la constatation d'un écart d'acquisition non affecté de 55,2 millions d'euros qui a fait l'objet d'un amortissement de 2,4 millions d'euros en 2000,
- une augmentation du "poste titres mis en équivalence" de 84 millions d'euros.

#### **4.2.4 Sophia : changement de méthode de consolidation**

Le pourcentage d'intérêt du groupe AGF dans Sophia est passé de 38,8 % au 31 décembre 1999 à 28,8 % au 31 décembre 2000. Cette évolution résulte principalement :

- d'une acquisition complémentaire de 1,4 % par la Banque AGF générant la constatation d'un écart d'acquisition de 2 millions d'euros,
- d'une prise de participation de la Société Générale dans Sophia à hauteur de 28 % suite à des apports d'immeubles et de titres à effet du 1<sup>er</sup> juillet 2000 qui entraîne une diminution du pourcentage d'intérêt de 11,3 % et la constatation d'un profit de dilution de 24,6 millions d'euros comptabilisé en résultat courant. Les écarts d'acquisition calculés par Sophia dans le cadre de cette opération doivent être considérés comme provisoires.

L'écart d'acquisition résiduel sur Sophia a été réduit de 8,1 millions d'euros.

La Banque AGF a cédé à AGF Iart et AGF Vie sa participation dans Sophia sans incidence sur les comptes consolidés.

La diminution du pourcentage de contrôle des AGF dans Sophia entraîne par ailleurs la mise en équivalence de Sophia, qui était préalablement intégrée globalement. Il en résulte une augmentation de 201 millions d'euros du poste titres mis en équivalence, une diminution de 2 145 millions d'euros des emplois bancaires et une diminution de 2 307 millions d'euros des ressources bancaires.

Afin de faciliter la comparabilité des comptes, la mise en équivalence a été effectuée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2000. La quote-part du résultat 2000 revenant au groupe AGF s'élève à 20,4 millions d'euros et a été calculée en retenant un pourcentage d'intérêt de 40,2 % sur le premier semestre 2000 (compte tenu de l'acquisition complémentaire de Banque AGF) et de 28,8 % sur le second semestre.

Par ailleurs, Sophia a cédé sa participation dans Sophia Bail à la Société Générale en échange d'actifs immobiliers à effet du 1<sup>er</sup> novembre 2000.

Les titres Sophia mis en équivalence sont évalués au cours de bourse du 31 décembre 2000.

#### **4.2.5 Euler**

Le pourcentage d'intérêt du groupe AGF dans Euler est passé de 68,1 % au 31 décembre 1999 à 56,4 % au 31 décembre 2000.

Cette évolution résulte :

- d'une cession partielle fin avril 2000 des titres Euler représentant 16,8 % du capital qui a permis de dégager une plus-value consolidée de 141,5 millions d'euros classée en résultat exceptionnel. L'écart d'acquisition résiduel concernant Euler a été réduit de 3,6 millions d'euros,
- d'un rachat d'actions propres par Euler à hauteur de 5 % du capital imputé sur les capitaux propres d'Euler qui a généré une augmentation du pourcentage d'intérêt de 1,4 % et la constatation d'un écart d'acquisition de 15,9 millions d'euros,
- d'une acquisition complémentaire de titres Euler par le groupe AGF représentant 2,3 % du capital entraînant la constatation d'un écart d'acquisition de 24,1 millions d'euros.

La contribution d'Euler au résultat consolidé courant s'établit à 60 millions d'euros et inclut 68,1 % du résultat de la période du 1<sup>er</sup> janvier 2000 au 30 avril 2000, 54 % du résultat de la période du 1<sup>er</sup> mai 2000 au 30 juin 2000 et 56,4 % du résultat du deuxième semestre 2000.

### **4.3 Variations du périmètre de consolidation intervenues en 1999**

Les écarts de première consolidation des sociétés acquises en 1999 ont été considérés comme provisoires et devant être affectés définitivement dans le délai d'un an suivant l'exercice d'acquisition.

#### ***Précisions sur le traitement des joint-ventures***

En 1999, le groupe AGF a participé à la création de trois sociétés détenues et contrôlées conjointement avec un autre groupe :

- AGF RAS avec le groupe RAS afin de détenir les participations des deux groupes en Espagne,
- Elmonda avec le groupe RAS afin de détenir les participations des deux groupes dans le domaine de l'assistance,
- la société Financière Européenne d'Affacturage créée par les groupes Euler et Crédit Lyonnais en vue de détenir les participations des deux groupes dans l'activité d'affacturage.

Ces opérations se sont traduites par des apports des titres de participations détenues par les deux groupes à des sociétés créées à cet effet, éventuellement complétés par des rachats de titres destinés à ramener les participations de chacun des deux groupes à 50 %.

Le traitement dans les comptes consolidés a consisté à distinguer :

- la cession partielle par le groupe AGF des titres ou participations apportés, entraînant la constatation d'une plus-value consolidée, sur la base de la valeur d'estimation retenue lors des apports ou fusions,
- l'acquisition d'une participation dans les sociétés apportées par les partenaires entraînant la constatation d'un écart d'acquisition sur la base d'un prix d'achat égal à la valeur d'estimation retenue lors des apports.

Conformément aux recommandations de la COB, le montant et les affectations de l'écart de première consolidation sont provisoires et seront déterminés de façon définitive dans le délai d'un an suivant l'exercice d'acquisition.

#### **4.3.1 Opérations avec le groupe Allianz**

L'ensemble des transactions avec Allianz est considéré comme ayant un effet sur le périmètre de consolidation au 1<sup>er</sup> janvier 1999 quelle que soit leur date de réalisation effective compte tenu de l'aspect global de ces transactions.

#### 4.3.1.1 Cessions

##### AGF Nafta (Canada)

La cession à Allianz AG se traduit par la constatation d'une plus-value consolidée nette d'impôt de 12,5 millions d'euros classée en résultat exceptionnel.

AGF Nafta contribuait au chiffre d'affaires consolidé pour 153 millions d'euros et au résultat consolidé avant goodwill pour 0,1 million d'euros en 1998.

##### AGF Ubezpieczenia (Pologne)

La cession à Allianz Polska se traduit par la constatation d'une plus-value consolidée nette d'impôt de 1 million d'euros classée en résultat exceptionnel.

AGF Ubezpieczenia contribuait au chiffre d'affaires consolidé pour 22 millions d'euros et au résultat consolidé pour 0,9 million d'euros en 1998.

##### AGF Kosmos (Grèce)

La cession du groupe AGF Kosmos à Allianz Europ se traduit par une plus-value consolidée nette d'impôt de 2,5 millions d'euros classée en résultat exceptionnel.

AGF Kosmos contribuait au chiffre d'affaires consolidé pour 88 millions d'euros et au résultat consolidé avant goodwill pour - 14,5 millions d'euros en 1998.

##### SPS (Portugal)

La cession de SPS à Allianz AG, RAS International et RAS SPA se traduit par la constatation d'une plus-value consolidée nette d'impôt de 33 millions d'euros classée en résultat exceptionnel.

SPS contribuait au chiffre d'affaires consolidé pour 77 millions d'euros et au résultat consolidé avant goodwill pour 1,7 million d'euros en 1998.

Par ailleurs, un écart d'acquisition imputé directement sur les capitaux propres pour un montant de 16 millions d'euros a été déduit de la plus-value réalisée.

##### France Life (Corée)

La cession de France Life à Atropos se traduit par la constatation d'une plus-value nette d'impôt de 0,5 million d'euros classée en résultat exceptionnel.

France Life contribuait au chiffre d'affaires consolidé pour 12 millions d'euros et au résultat consolidé pour - 3 millions d'euros en 1998.

#### 4.3.1.2 Créations de joint-ventures

##### Création d'AGF RAS (holding de contrôle de nos participations en Espagne)

Le holding AGF RAS a été créé en 1999 en vue de détenir les participations du groupe AGF et du groupe RAS en Espagne. Le groupe AGF a apporté à AGF RAS ses participations dans AGF Union-Fénix et Athéna Seguros. Le groupe RAS a apporté à AGF Ras ses participations dans Allianz RAS Seguros, Eurovida et Europensiones.

Le Groupe AGF RAS est intégré proportionnellement à 50 % à effet du 1<sup>er</sup> janvier 1999.

Les sociétés AGF Union-Fénix, Athéna Seguros et Allianz Ras Seguros ont par ailleurs fusionné à effet rétroactif du 1<sup>er</sup> janvier 1999.

Le groupe RAS a ensuite vendu des titres au groupe AGF afin de porter la participation de chacun des groupes à 50 %. Cette opération s'analyse comme une cession par les AGF de 50 % de leurs anciennes participations et comme un achat par le groupe AGF de 50 % d'Allianz Ras Seguros.

Les plus-values consolidées réalisées par le groupe AGF à l'occasion de l'apport s'élèvent à 18,2 millions d'euros sur AGF Union-Fénix et 19,3 millions d'euros sur Athéna Seguros, et figurent au résultat exceptionnel.

Ces plus-values tiennent compte de la reprise proportionnelle de l'écart d'acquisition concernant AGF Union-Fénix pour un montant de 42 millions d'euros et d'Athéna Seguros pour 5 millions d'euros et de la diminution des valeurs de réseau d'AGF Union-Fénix pour 43 millions d'euros et d'Athéna Seguros pour 10 millions d'euros.

Par ailleurs, un écart d'acquisition imputé directement sur les capitaux propres pour un montant de 25 millions d'euros a été déduit de la plus-value réalisée.

Le bilan d'entrée d'Allianz RAS Seguros a fait l'objet d'une provision de restructuration et d'une affectation des plus-values latentes sur les placements, qui a donné lieu à la constitution d'une provision pour équilibre technique, conformément aux principes comptables du groupe. Cette affectation doit être considérée comme provisoire.

L'écart d'acquisition créé, y compris la valeur de réseau qui n'a pas été calculée, s'élève à 147 millions d'euros pour Allianz Seguros, 14 pour Eurovida et 25 pour Europensiones.

Le chiffre d'affaires provenant de l'acquisition d'Allianz RAS Seguros et d'Eurovida s'élève à 372 millions d'euros pour l'exercice 1999. A méthode d'intégration identique, le chiffre d'affaires 1998 d'origine AGF Union-Fénix et Athéna Seguros aurait été de 349 millions d'euros.

#### **Création d'Elmonda (holding de contrôle de l'activité d'assistance)**

Le holding Elmonda a été créé en 1999 en vue de réunir les participations du groupe Allianz dans le domaine de l'assistance.

Le groupe AGF, qui détenait au 31 décembre 1998 50,71 % de Sacnas, a augmenté sa participation à 72 % suite à des rachats de titres au GAN puis l'a apporté à la société Elmonda. Le groupe RAS a apporté sa participation dans la société suisse Elvia Travel à Elmonda.

A l'issue de ces apports et de versements d'espèces en vue d'équilibrer les participations, AGF et RAS détiennent chacun 50 % d'Elmonda.

Elmonda, le groupe Sacnas et le groupe Elvia Travel sont consolidés par intégration proportionnelle à 50 % à effet du 1<sup>er</sup> janvier 1999. Cette opération s'analyse comme une cession partielle de Sacnas et une acquisition d'Elvia Travel.

La cession partielle de Sacnas a généré une plus-value consolidée de 6 millions d'euros, classée en résultat exceptionnel.

L'acquisition d'Elvia a entraîné la constatation d'un écart d'acquisition de 18 millions d'euros après affectation des plus-values latentes sur les actifs, la constatation d'une provision pour équilibre technique et de retraitement des provisions techniques aux normes AGF. Ces affectations doivent être considérées comme provisoires.

Par ailleurs, l'intégration proportionnelle de Sacnas qui était auparavant mise en équivalence entraîne une augmentation du chiffre d'affaires de 119 millions d'euros et l'intégration proportionnelle d'Elvia entraîne une augmentation du chiffre d'affaires de 172 millions d'euros.

### 4.3.1.3 Acquisitions

#### Pays-Bas

Le groupe AGF a réalisé début 1999 deux acquisitions aux Pays-Bas :

- Royal Nederland Schade a acheté le portefeuille d'assurances d'Allianz Nederland,
- AGF International a acheté à Elvia les sociétés Elvia Schade et Elvia Zorg.

Le bilan d'entrée d'Elvia Schade a fait l'objet d'une provision pour restructuration et d'une affectation des plus-values latentes sur les placements, qui a donné lieu à la constitution d'une provision pour équilibre technique.

L'écart d'acquisition créé, y compris la valeur de réseau qui n'a pas été calculée, s'élève à 32 millions d'euros. Cette affectation doit être considérée comme provisoire.

Par ailleurs, Royal Nederland Schade a fait l'acquisition du portefeuille des polices d'assurance d'Allianz Nederland qui a conduit à la constatation d'un actif incorporel de 23 millions d'euros.

L'incidence de ces acquisitions sur le chiffre d'affaires consolidé 1999 s'élève à 85 millions d'euros pour Elvia Schade et Elvia Zorg, et à 40 millions d'euros pour le portefeuille d'Allianz Nederland et l'incidence sur le résultat consolidé avant goodwill pour 3,7 millions d'euros en 1999.

#### Argentine

Le groupe AGF a réalisé deux acquisitions en Argentine :

- Allianz Ras Argentina Generales qui a fusionné avec AGF Argentina, à effet du 1<sup>er</sup> juillet 1999, pour former AGF Allianz Argentina,
- AGF Allianz Vida Argentina.

L'écart d'acquisition créé, y compris la valeur de réseau qui n'a pas été calculée, s'élève à 11 millions d'euros. Cette affectation doit être considérée comme provisoire.

L'incidence de ces acquisitions sur le chiffre d'affaires consolidé 1999 s'élève à 67 millions d'euros et l'incidence sur le résultat consolidé avant goodwill à 1,6 million d'euros en 1999.

#### Chili

Le groupe AGF a acquis la compagnie Allianz Seguros qui a été fusionnée avec Consorcio à effet du 1<sup>er</sup> janvier 1999, le nouvel ensemble se nomme désormais Consorcio Allianz.

L'écart d'acquisition créé, y compris la valeur de réseau qui n'a pas été calculée, s'élève à 15 millions d'euros.

L'incidence de cette acquisition sur le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 28 millions d'euros.

#### Venezuela

Le groupe AGF a pris le contrôle d'Adriatica de Seguros, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 1999.

L'écart d'acquisition créé, y compris la valeur de réseau qui n'a pas été calculée, s'élève à 18 millions d'euros.

L'incidence de cette acquisition sur le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 115 millions d'euros et l'incidence sur le résultat consolidé avant goodwill à - 7,9 millions d'euros en 1999.

## **4.3.2. Autres opérations**

### **4.3.2.1 Acquisitions**

#### **Liban**

Le groupe AGF a pris le contrôle de SNA, à effet du 1<sup>er</sup> juillet 1999. L'écart d'acquisition créé, y compris la valeur de réseau qui n'a pas été calculée, s'élève à 5 millions d'euros.

L'incidence de cette acquisition sur le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 16 millions d'euros en 1999 et l'incidence sur le résultat consolidé avant goodwill à 0,4 million d'euros en 1999.

#### **Colombie**

Le groupe AGF a pris le contrôle du groupe d'assurance colombien Colseguros, à effet du 31 décembre 1999. Le bilan d'entrée a fait l'objet d'une provision pour restructuration et d'une affectation de la valeur de portefeuille. L'écart d'acquisition, y compris la valeur de réseau qui n'a pas été calculée, s'élève à 30 millions d'euros. Cette affectation doit être considérée comme provisoire.

Le chiffre d'affaires 1999 de ce groupe est de l'ordre de 316 millions d'euros mais n'est pas inclus dans le compte de résultat 1999.

### **4.3.2.2 Cession**

#### **Dogus AGF (Turquie)**

La cession de Dogus AGF à l'extérieur du groupe Allianz se traduit par la constatation d'une plus-value consolidée nette d'impôt de 21 millions d'euros classée en résultat exceptionnel.

Dogus AGF contribuait au chiffre d'affaires consolidé pour 16 millions d'euros et au résultat consolidé pour - 0,5 million d'euros en 1998.

### **4.3.2.3 Création de joint-venture**

#### **Création de la Société Financière Européenne d'Affacturage (SFEA)**

La Société Financière Européenne d'Affacturage (SFEA) a été constituée en juillet 1999. Elle est détenue conjointement par Euler et le Crédit Lyonnais et détient elle-même 65 % des titres de la Société Française de Factoring (SFF) qu'elle a reçus en apports lors de sa constitution.

La SFF ayant absorbé par voie de fusion les holdings Crédit Lyonnais Eurofactors France (CLEF) et le Crédit Lyonnais Eurofactors Participations (CLEP), sociétés mères respectivement de Slifac et des cinq filiales étrangères Eurofactors, ce sont six nouvelles sociétés d'affacturage, toutes détenues directement à 100 % par la SFF, qui font leur entrée dans le périmètre de consolidation du groupe Euler :

- Slifac en France,
- Crédit Lyonnais Iberica en Espagne,
- Crédit Lyonnais Factoring GmbH en Allemagne,
- Crédit Lyonnais Eurofactors SA en Belgique,
- Crédit Commercial Finance en Grande-Bretagne,
- Sociedad Crédit Lyonnais Eurofactoring SA au Portugal,

auxquelles s'ajoute Crédit Lyonnais Eurofactor Services en France, société provisoirement sans activité.

La SFF était consolidée par intégration globale jusqu'au 31 décembre 1998 avec un pourcentage d'intérêt du groupe Euler de 92,54 %.

Les opérations de rapprochement des activités d'affacturage du groupe Euler et du Crédit Lyonnais qui se sont conclues le 30 décembre 1999 ont ramené le pourcentage d'intérêt du groupe Euler à 47,78 % dans le nouvel ensemble et instauré un contrôle conjoint avec le Crédit Lyonnais.

En conséquence, la méthode de consolidation est désormais l'intégration proportionnelle.

La cession partielle de SFF dégage une plus-value consolidée après impôt de 43 millions d'euros en part groupe AGF, classée en résultat exceptionnel. L'acquisition des sociétés Clef et Clep entraîne la constatation d'un écart d'acquisition de 70 millions d'euros qui n'a provisoirement fait l'objet d'aucune affectation.

#### **4.4 Comparabilité des comptes annuels 1999 avec les comptes du premier semestre 1999**

Toutes les transactions avec Allianz étant considérées comme effectives au 1<sup>er</sup> janvier 1999 (cf. 4.3.1), les sociétés suivantes sont intégrées sur la totalité de l'exercice 1999 alors qu'elles n'avaient pas été intégrées au premier semestre 1999.

Estimation en millions d'euros	Chiffre d'affaires au premier semestre 1999
AGF Allianz Argentina	31
AGF Allianz Vida Argentina	2
Adriatica de Seguros	54
Elmonda :	
-Sacnas	60
-Elvia Travel	86

#### **4.5 Calcul de l'impôt du groupe d'intégration fiscale**

Voir note 27.

#### **4.6 Changement de principe comptable et de méthode d'évaluation**

##### **4.6.1 Changements intervenus en 2000**

Les sociétés bancaires ont adopté la nouvelle méthodologie bancaire pour les comptes de l'exercice 2000.

##### **4.6.2 Changements intervenus en 1999**

Néant.



## 4.7 Cours de change

Les cours de change des devises d'établissement des comptes des principales sociétés consolidées ont évolué comme suit :

1€ =	2000	1999	1998
USD	0,930500	1,00460	1,166747
GBP	0,624100	0,62170	0,705451
CHF	1,523200	1,60510	1,607777
BRL	1,810600	1,81330	1,410023
CLP	0,533780	0,53251	0,551224
VEB	0,650650	0,65173	0,661247
ARS	0,930500	1,00460	1,166747
COP	2,070560	1,887490	

L'écart de conversion inclus dans les capitaux propres est positif de 22 millions d'euros au 31 décembre 2000 contre 10 millions d'euros au 31 décembre 1999 alors qu'il était négatif de 129 millions d'euros au 31 décembre 1998.

## 4.8 Chiffre d'affaires pro forma

Le chiffre d'affaires pro forma consiste à calculer le chiffre d'affaires de l'exercice précédent en fonction du périmètre de l'exercice d'inventaire. Du chiffre d'affaires publié de la période précédente, on déduit le chiffre d'affaires des sociétés sorties du périmètre et on rajoute le chiffre d'affaires des sociétés entrées dans le périmètre au cours de la période.

L'évolution du chiffre d'affaires à taux de change constant se calcule en utilisant les cours de change à la date de clôture de la période précédente pour convertir le chiffre d'affaires de la période et celui de la période précédente.

Le passage du chiffre d'affaires publié au 31 décembre 1999 au chiffre d'affaires pro forma s'explique essentiellement par l'acquisition du groupe colombien Colseguros et par les cessions des succursales allemandes et italiennes. L'entrée du groupe colombien Colseguros au 31 décembre 1999 majore le chiffre d'affaires publié au 31 décembre 1999 de 451 millions d'euros (121 millions d'euros pour l'activité vie hors de France, 247 millions pour l'activité non vie hors de France et 83 millions pour l'activité santé hors de France). Les cessions des succursales allemandes et italiennes diminuent le chiffre d'affaires publié de 39,4 millions d'euros sur l'activité non vie hors de France (cf. tableau page suivante).

# Chiffre d'affaires pro forma consolidé au 31 décembre 2000

	2000	1999	Chiffre d'affaires 2000 pro forma à taux de change constants <sup>(1)</sup>
1. ASSURANCE VIE EN FRANCE	5 308,2	3 953,4	5 308,2
<b>Assurance vie en France pro forma</b>	<b>5 308,2</b>	<b>3 953,4</b>	<b>5 308,2</b>
2. ASSURANCE NON VIE EN FRANCE	3 776,4	3 576,4	3 752,4
Variations de périmètre :			
Élim des acceptations AGF IART sur succursales cédées		12,2	
<b>Total variations de périmètre</b>	<b>0,0</b>	<b>12,2</b>	<b>0,0</b>
<b>Assurance non vie en France pro forma</b>	<b>3 776,4</b>	<b>3 588,6</b>	<b>3 752,4</b>
3. ASSURANCE SANTÉ EN FRANCE	1 034,8	1 016,8	1 034,8
<b>Assurance santé en France pro forma</b>	<b>1 034,8</b>	<b>1 016,8</b>	<b>1 034,8</b>
4. ASSURANCE VIE HORS DE FRANCE	1 551,7	1 185,8	1 559,1
Variations de périmètre :			
- cession de France Life (Corée) en septembre 1999		(8,2)	
- intégration du groupe SNA (Liban)		5,0	
- intégration du groupe Colseguros (Colombie)		121,3	
<b>Total variations de périmètre</b>	<b>0,0</b>	<b>118,1</b>	<b>0,0</b>
<b>Assurance vie hors de France pro forma</b>	<b>1 551,7</b>	<b>1 303,9</b>	<b>1 559,1</b>
5. ASSURANCE NON VIE HORS DE FRANCE	2 436,2	2 193,3	2 440,4
Variations de périmètre :			
- cession de la succursale AGF IART en Allemagne		(29,7)	
- cession de la succursale AGF IART en Italie		(9,7)	
- intégration du groupe SNA (Liban)		3,6	
- intégration du groupe Colseguros (Colombie)		247,0	
<b>Total variations de périmètre</b>	<b>0,0</b>	<b>211,2</b>	<b>0,0</b>
<b>Assurance non vie Hors de France pro forma</b>	<b>2 436,2</b>	<b>2 404,5</b>	<b>2 440,4</b>
6. ASSURANCE SANTÉ HORS DE FRANCE	284,8	174,3	290,9
Variations de périmètre :			
- intégration du groupe SNA (Liban)		7,0	
- intégration du groupe Colseguros (Colombie)		82,8	
<b>Total variations de périmètre</b>	<b>0,0</b>	<b>89,8</b>	<b>0,0</b>
<b>Assurance santé hors de France pro forma</b>	<b>284,8</b>	<b>264,1</b>	<b>290,9</b>
7. ASSURANCE CRÉDIT	1 027,8	972,0	1 019,0
<b>Assurance crédit pro forma</b>	<b>1 027,8</b>	<b>972,0</b>	<b>1 019,0</b>
8. ASSISTANCE	327,9	290,9	327,9
<b>Assistance pro forma</b>	<b>327,9</b>	<b>290,9</b>	<b>327,9</b>
<b>Total chiffre d'affaires modifié (somme de 1 à 8)</b>	<b>15 747,8</b>	<b>13 362,9</b>	<b>15 732,7</b>
<b>Incidence totale des variations de périmètre</b>	<b>0,0</b>	<b>431,3</b>	<b>0,0</b>
<b>Chiffre d'affaires pro forma revu de l'exercice</b>	<b>15 747,8</b>	<b>13 794,2</b>	<b>15 732,7</b>

(1) Le chiffre d'affaires pro forma au 31 décembre 2000 à taux de change constants correspond au chiffre d'affaires au 31 décembre 2000 converti aux cours du 31 décembre 1999, hors incidence des variations de périmètre.

# 5. Actifs incorporels

en millions d'euros

	31-12-2000	31-12-1999	31-12-1998
Valeur de réseau	805	807	867
Autres immobilisations incorporelles	263	165	54
<b>TOTAL</b>	<b>1 068</b>	<b>972</b>	<b>921</b>

## 5.1 Valeur de réseau

La valeur de réseau provient de l'affectation des écarts de première consolidation inclus dans les sociétés suivantes :

en millions d'euros

	31-12-2000	31-12-1999	31-12-1998
AGF IART (1)(2)	185	185	185
AGF Vie (1)(2)	105	105	105
AGF La Lilloise (1)	29	29	29
W Finance (1)	18	18	18
SPS (Portugal) (1)			8
Groupe Royal Nederland (Pays-Bas)	184	184	184
Groupe Allianz Seguros (Espagne) (1)	63	63	116
Groupe AGF Belgium (Belgique)	108	108	108
Euler	9	12	12
Trade Indemnity (groupe Euler)	61	61	61
SIAC / ACI Holding (groupe Euler)	41	40	40
Groupe SNA (Liban)	2	2	
Autres			1
<b>TOTAL</b>	<b>805</b>	<b>807</b>	<b>867</b>
(1) Sociétés de l'ancien groupe Athéna			
AGF IART	95	95	95
AGF Vie	58	58	58
AGF La Lilloise	29	29	29
Groupe Allianz Seguros (Espagne)	10	10	20
SPS (Portugal)			8
W Finance	18	18	18
<b>TOTAL SOCIÉTÉS DE L'ANCIEN GROUPE ATHENA</b>	<b>210</b>	<b>210</b>	<b>228</b>
(2) Sociétés de l'ancien groupe Allianz France			
AGF IART	90	90	90
AGF Vie	47	47	47
<b>TOTAL SOCIÉTÉS DE L'ANCIEN GROUPE ALLIANZ</b>	<b>137</b>	<b>137</b>	<b>137</b>

**Mouvements au 31 décembre 2000**

Le principal mouvement concerne la vente partielle d'Euler pour 3 millions d'euros.

Provisoirement, aucune valeur de réseau n'a été constatée au 31 décembre 2000 au titre de l'acquisition du groupe Zwolsche Algemeene (Pays-Bas).

Le traitement de cet écart d'acquisition est provisoire (cf. annexe 4).

**5.2 Autres immobilisations incorporelles**

Dans le cadre de l'affectation provisoire de l'écart de première consolidation du groupe Colseguros (Colombie) un actif incorporel de 84 millions d'euros avait été constaté au 31 décembre 1999. Cet écart est reclassé en écart d'acquisition au 31 décembre 2000.

L'acquisition du groupe Zwolsche Algemeene a donné lieu à la constatation d'un actif incorporel de 161 millions d'euros correspondant à la valeur actuelle des profits futurs du portefeuille d'assurance vie acquis (cf. annexe 4).

# 6. Écarts d'acquisition

## 6.1 Écarts d'acquisition actifs

en millions d'euros

	31-12-2000	31-12-1999	31-12-1998
Écarts d'acquisition positifs :			
Écarts d'acquisition au 1 <sup>er</sup> janvier	1 320	980	587
Nouveaux écarts d'acquisition de l'exercice (cf. 6.1.1)	489	507	622
Diminutions des écarts suite à des sorties de l'exercice	(16)	(68)	(146)
Amortissements de l'exercice (cf. 6.1.4)	(147)	(99)	(83)
<b>ÉCARTS D'ACQUISITION NETS</b>	<b>1 646</b>	<b>1 320</b>	<b>980</b>
	31-12-2000	31-12-1999	31-12-1998
Part du groupe AGF dans les écarts d'acquisition	1 601	1 285	969

### 6.1.1 Principaux mouvements (hors amortissements)

Les nouveaux écarts d'acquisition constatés au cours des exercices 1998, 1999 et 2000 proviennent principalement des acquisitions des sociétés suivantes :

en millions d'euros

	31-12-2000	31-12-1999	31-12-1998
Groupe Colseguros (Colombie)	127	30	
Groupe Zwolsche (Pays-Bas) <sup>(2)</sup>	234		
Gécina <sup>(3)</sup>	55		
Groupe Mondial Assistance (Suisse) <sup>(4)</sup>	14	20	
Groupe Euler <sup>(5)</sup>	48	77	
Groupe Royal Nederland (Pays-Bas)		34	194
Groupe Allianz Seguros (Espagne)		250	
Groupe Adriatica de Seguros (Venezuela)		25	
Groupe Consorcio Allianz (Chili)		15	
AGF Allianz Argentina (Argentine)		11	
Allianz France (et les Assurances Fédérales en 1998)		23	404
Ex-groupe Athéna			7
Groupe AGF Belgium (Belgique)		3	13
Autres	11	19	4
<b>NOUVEAUX ÉCARTS D'ACQUISITION DE L'EXERCICE <sup>(1)</sup></b>	<b>489</b>	<b>507</b>	<b>622</b>

(1) Voir explications à la note 4 "Comparabilité des comptes".

(2) Le traitement de l'écart d'acquisition du groupe Zwolsche doit être considéré comme provisoire et sera arrêté définitivement dans les délais autorisés par la COB (cf. annexe 4).

(3) Ce nouvel écart correspond principalement à une acquisition complémentaire de 5,73 % de Gécina.

(4) Principalement lié à l'acquisition de World Access et de 14 % supplémentaires des titres Sacnas.

(5) Notamment suite à une augmentation de 3,63 % du pourcentage d'intérêt dans Euler.

### 6.1.2 Amortissements de l'exercice 2000

Les écarts d'acquisition sont amortis sur 20 ans.

Un amortissement accéléré de l'écart d'acquisition relatif au groupe Colseguros (Colombie) a été constaté au cours de l'exercice 2000 pour un montant de 53 millions d'euros sur la base d'une évaluation de cette société au 31 décembre 2000 (cf. annexe 4).

La charge d'amortissement de l'exercice 2000, relative aux écarts d'acquisition positifs, s'élève à 147 millions d'euros.

### 6.1.3 Analyse par activité

	en millions d'euros		
	31-12-2000	31-12-1999	31-12-1998
Activité d'assurance, de réassurance et de courtage	1 368	1 131	870
Activité bancaire et financière	33	38	44
Activité d'assistance	34	25	3
Activité d'assurances crédit	151	118	47
Activité immobilière et sociétés holdings	60	8	16
<b>TOTAL</b>	<b>1 646</b>	<b>1 320</b>	<b>980</b>

## 6.1.4 Analyse par pays et filiales

en millions d'euros

	31-12-2000	31-12-1999	31-12-1998
AGF IART <sup>(1)</sup>	211	224	226
AGF Vie <sup>(1)</sup>	172	182	182
AGF La Lilloise <sup>(1)</sup>	3	3	3
AGF Holding (ex - AGF Assurances) <sup>(1)</sup>	8	8	8
Cie Générale de Prévoyance absorbée par Arcalis <sup>(1)</sup>			13
Sophia	21	30	35
Groupe Euler	133	102	27
Gécina	60	8	16
Banque AGF (Oddo) <sup>(1)</sup>	6	7	7
AGF MAT	9	10	7
Assurances Fédérales	6	6	7
Autres sociétés françaises <sup>(1)(2)</sup>	10	5	5
<b>Total France</b>	<b>639</b>	<b>585</b>	<b>536</b>
HORS DE FRANCE :			
Groupes Royal Nederland et Zwolsche (Pays-Bas)	426	203	184
Groupe AGF Belgium (Belgique)	103	114	122
Groupe Allianz Seguros (Espagne) <sup>(1)</sup>	270	286	103
Trade Indemnity (Euler - Grande-Bretagne)	17	16	17
Groupe Mondial Assistance (Suisse)	34	25	3
SPS (Portugal)			3
<b>Total Europe</b>	<b>1 489</b>	<b>1 229</b>	<b>968</b>
AGF Allianz Argentina (Argentine)	10	10	
Groupe Consorcio Allianz (Chili)	17	18	4
Groupe Adriatica (Venezuela)	22	23	
Groupe Colseguros (Colombie)	100	31	
Autres pays	8	9	8
<b>TOTAL</b>	<b>1 646</b>	<b>1 320</b>	<b>980</b>

(1) Les écarts d'acquisition correspondant à la ventilation des écarts d'acquisition des groupes Athéna et Allianz France sont détaillés aux points 6.1.5 et 6.1.6.

(2) Sociétés de l'ancien groupe Allianz.

### 6.1.5 Ventilation de l'écart d'acquisition du groupe Athéna France

en millions d'euros

	31-12-2000	31-12-1999	31-12-1998
AGF Vie (ex-PFA Vie)	5	5	6
AGF IART (ex-PFA Tiard)	44	47	50
AGF La Lilloise (ex-Lilloise)	3	3	3
Banque AGF (ex-Athéna Banque)	1	1	1
W Finance	1	1	
<b>Total France</b>	<b>54</b>	<b>57</b>	<b>60</b>
Athéna Afrique (Afrique)	1	1	1
Groupe Allianz Seguros (Espagne)	4	4	9
SPS (Portugal)			3
<b>Total sociétés de l'ancien groupe Athéna</b>	<b>59</b>	<b>62</b>	<b>73</b>

### 6.1.6 Ventilation de l'écart d'acquisition du groupe Allianz France

en millions d'euros

	31-12-2000	31-12-1999	31-12-1998
AGF Vie (ex-Allianz Vie)	167	177	176
AGF Iart (ex-Allianz Assurances)	167	177	176
AGF Assurances (ex-Allianz Holding)	8	8	8
Cie Générale de Prévoyance absorbée par Arcalis			13
Compagnie de Gestion et Prévoyance	2	2	2
La Rurale	1	1	2
<b>Total sociétés de l'ancien groupe Allianz France</b>	<b>345</b>	<b>365</b>	<b>377</b>



## 6.2 Écarts d'acquisition passif

Les écarts d'acquisition négatifs qui figurent dans les provisions pour autres risques et charges (cf. note 14) comprennent principalement l'écart d'acquisition de 20 millions d'euros (net de l'amortissement pratiqué depuis la date d'intégration), résultant de l'acquisition de la banque La Hénin par Entenial ex-Comptoir des Entrepreneurs.

	en millions d'euros		
	31-12-2000	31-12-1999	31-12-1998
Écarts d'acquisition négatifs :			
Écarts d'acquisition au 1 <sup>er</sup> janvier	(74)	(90)	(32)
Nouveaux écarts d'acquisition de l'exercice	(20)	0	(62)
Diminutions des écarts d'acquisition	33	4	1
Amortissements de l'exercice	12	12	3
<b>ÉCARTS D'ACQUISITION NETS</b>	<b>(49)</b>	<b>(74)</b>	<b>(90)</b>

### Mouvements de l'exercice 2000

L'augmentation des écarts d'acquisition d'un montant de 20 millions d'euros provient à concurrence de respectivement 16 et 1 millions d'euros de la mise en équivalence de PHRV et de Cofitem à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2000 et à hauteur de 2 millions d'euros d'une acquisition complémentaire d'AGF Brasil Seguros.

La diminution des écarts d'acquisition d'un montant de 33 millions d'euros constatée en 2000 correspond à la sortie de l'écart d'acquisition de Sophia suite au changement de méthode d'intégration globale en mise en équivalence.

### Mouvements de l'exercice 1999

La diminution des écarts d'acquisition d'un montant de 4 millions d'euros constatée en 1999 correspond à l'affectation de l'écart d'acquisition de la banque La Hénin aux provisions pour risques et charges (notamment provisions an 2000).

## 6.3 Total des amortissements des écarts d'acquisition

	en millions d'euros		
	31-12-2000	31-12-1999	31-12-1998
Amortissements des écarts d'acquisition positifs <sup>(1) (2)</sup>	(147)	(99)	(86)
Amortissements des écarts d'acquisition négatifs	12	12	3
<b>Charge d'amortissements</b>	<b>(135)</b>	<b>(87)</b>	<b>(83)</b>
Déduction de la part des minoritaires	1	(2)	0
Déduction des éléments exceptionnels <sup>(2)</sup>	53	0	8
<b>AMORTISSEMENTS D'ÉCARTS D'ACQUISITION PART GROUPE HORS ÉLÉMENTS EXCEPTIONNELS</b>	<b>(81)</b>	<b>(89)</b>	<b>(75)</b>

(1) Un amortissement accéléré de 13 millions d'euros a été constaté en 1999 sur la Compagnie Générale de Prévoyance.

(2) Un amortissement accéléré de l'écart d'acquisition relatif au groupe Colseguros (Colombie) a été constaté au cours de l'exercice 2000 pour un montant de 53 millions d'euros.

# 7. Titres mis en équivalence

## 7.1 Mouvements de l'exercice

	en millions d'euros		
	2000	1999	1998
Titres mis en équivalence au 1 <sup>er</sup> Janvier	455	380	1 081
Mouvements résultant des variations du périmètre de consolidation	337	34	(726)
Autres mouvements	(12)	1	(1)
Quote-part dans le résultat de l'exercice des entreprises mises en équivalence	97	58	44
Dividendes versés par les entreprises mises en équivalence	(45)	(19)	(18)
Écart de conversion	1	1	0
<b>TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE À LA CLÔTURE</b>	<b>833</b>	<b>455</b>	<b>380</b>

## MOUVEMENTS DE PÉRIMÈRE DE L'EXERCICE

	en millions d'euros		
	2000	1999	1998
Gécina	84	86	207
Sophia	201		
Cofitem	25		
PHRV	26		
Tindall Riley Marine Ltd. <sup>(2)</sup>	7		
Sociétés QBE Trade Indemnity (Australie)	(5)		
Europensiones (Espagne)		4	
Astrée (Tunisie)		2	
Sacnas		(20)	
Groupe Adriatica de Seguros (Venezuela)		(17)	17
Groupe SNA (Liban)		(11)	10
FSI		(5)	
AMB			(951)
Autres	(1)	(5)	(9)
<b>TOTAL DES MOUVEMENTS DE PÉRIMÈRE DE L'EXERCICE <sup>(1)</sup></b>	<b>337</b>	<b>34</b>	<b>(726)</b>

(1) Voir explications à la note 4 "Comparabilité des comptes".

(2) Acquisition de fin d'année de 25 % des titres Tindall Riley Marine Ltd.

## 7.2 Quote-part de résultat dans les sociétés mises en équivalence

en millions d'euros

	31-12-2000		31-12-1999		31-12-1998	
	% d'intérêt	Résultat	% d'intérêt	Résultat	% d'intérêt	Résultat
Gecina (anciennement GFC)	32,74	22	25,83	35	33,91	29
Sophia (a)	28,81	45				
Entenial (ex CDE) (b)	72,15	4	72,15	3	72,86	(3)
Cofitem	21,99	2				
PHRV	24,87	2				
Sacnas (c)					50,71	1
Oddo	26,98	14	26,98	9	26,98	8
Larose Trintaudon	99,69	3	99,68	0	99,69	3
Europensiones	24,50	4	23,00	4		
Autres		1		7		6
<b>TOTAL</b>		<b>97</b>		<b>58</b>		<b>44</b>

(a) Consolidée selon la méthode de l'intégration globale au 31 décembre 1999, Sophia est mise en équivalence à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2000. Le résultat inclut un profit de dilution de 25 millions d'euros réalisé par Banque AGF (cf. annexe 4.2.4).

(b) Les résultats proviennent des sociétés mises en équivalence par Entenial.

(c) Consolidée selon la méthode de la mise en équivalence au 31 décembre 1998, Sacnas est intégrée proportionnellement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999.

### 7.3 Décomposition des titres mis en équivalence

en millions d'euros

	31-12-2000	31-12-1999	31-12-1998
Gecina (anciennement GFC) (a)	407	335	228
Sophia (b)	236		
Participations de la Banque AGF	46	35	30
Tindall Riley Marine Ltd.	7		
Larose Trintaudon	26	26	26
Participations d'Entenial (ex-CDE)	26	24	22
Cofitem (b)	26		
PHRV (b)	28		
Participations de W Finance	8	8	7
Europensiones (Espagne)	9	8	
Sacnas			20
Groupe SNA (Liban)			10
Groupe Adriatica (Venezuela)			17
Autres	14	19	20
<b>TOTAL</b>	<b>833</b>	<b>455</b>	<b>380</b>

(a) Les titres Gecina mis en équivalence tiennent compte de l'absorption par cette société de Batibail et du groupe Séfimeg en 1999.

(b) Mise en équivalence au 1<sup>er</sup> janvier 2000.

# 8. Placements

## 8.1 Décomposition des placements

en millions d'euros

	31-12-2000 Valeur comptable nette	31-12-2000 Valeur d'estimation	31-12-2000 Plus-value nette latente	31-12-1999 Plus-value nette latente	31-12-1998 Plus-value nette latente
<b>Terrains et constructions nets</b>	<b>4 307</b>	<b>5 867</b>	<b>1 560</b>	<b>1 342</b>	<b>727</b>
<b>Titres des sociétés mises en équivalence (a)</b>	<b>833</b>	<b>1 124</b>	<b>291</b>	<b>222</b>	<b>201</b>
<b>Titres de participation non consolidés</b>	<b>725</b>	<b>949</b>	<b>224</b>	<b>196</b>	<b>89</b>
Actions et autres titres à revenus variables	13 462	17 182	3 720	6 032	2 352
Obligations et autres titres à revenus fixes (b)	35 815	37 544	1 729	1 479	4 351
Prêts	1 751	1 751	0	0	0
Autres placements	924	924	0	11	6
<b>Autres placements financiers</b>	<b>51 952</b>	<b>57 401</b>	<b>5 449</b>	<b>7 522</b>	<b>6 709</b>
<b>Dépôts auprès des entreprises cédantes</b>	<b>301</b>	<b>301</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>58 118</b>	<b>65 642</b>	<b>7 524</b>	<b>9 282</b>	<b>7 726</b>

(a) Les titres mis en équivalence sont évalués à leur valeur comptable en consolidation à l'exception des titres Gécina (anciennement GFC) mis en équivalence depuis le 1er janvier 1998 et Sophia mis en équivalence le 1<sup>er</sup> janvier 2000, qui sont évalués au cours de Bourse. La plus-value latente est calculée hors goodwill.

Les plus-values latentes sont corrigées du résultat latent sur les opérations de produits dérivés non dénouées à la date de clôture.

Au 31 décembre 1999, les plus-values latentes tiennent compte de la part des participations d'assurance crédit destinées à être cédées.

La part du groupe dans les plus-values latentes est de 7 291 millions d'euros au 31 décembre 2000 contre 8 933 millions d'euros au 31 décembre 1999 et 7 387 millions d'euros au 31 décembre 1998.

La réalisation effective des plus-values latentes donnerait naissance à des affectations en faveur des assurés des sociétés d'assurance vie après incidence de la réserve de capitalisation et compte tenu des provisions pour dépréciations durables constatées.

Les plus-values latentes sociales d'AGF Vie et d'Arcalis s'élèvent au 31 décembre 2000 à 4 218 millions d'euros contre 5 330 millions d'euros au 31 décembre 1999.

Les plus-values latentes sociales d'AGF Vie après affectation de l'écart de première consolidation concernant les anciennes sociétés PFA et Allianz s'élèvent à 4 150 millions d'euros au 31 décembre 2000 contre 5 229 millions d'euros au 31 décembre 1999. L'affectation de l'écart de première consolidation à la valeur comptable des placements en consolidation a déjà donné lieu, le cas échéant, à la constatation d'une provision pour participation aux bénéfices (cf. 4.2).

En dehors de la France, la réalisation des plus-values latentes des sociétés vie ne génère pas d'affectation minimale en faveur des assurés, autres que les conditions règlementaires ou contractuelles.

(b) L'évaluation des obligations faisant l'objet d'une cotation irrégulière (cf. note 3.7) génère au 31 décembre 2000 une augmentation des plus-values latentes de 11 millions d'euros.

## 8.1.1 Analyse des placements de l'activité d'assurance par type d'actifs

en millions d'euros

	Valeur comptable nette	31-12-2000 Valeur d'estimation	Plus-value nette latente	31-12-1999 Plus-value nette latente	31-12-1998 Plus-value nette latente
<b>Terrains et constructions</b>	<b>3 670</b>	<b>4 836</b>	<b>1 166</b>	<b>792</b>	<b>323</b>
<b>Titres mis en équivalence</b>	<b>742</b>	<b>1 033</b>	<b>291</b>	<b>219</b>	<b>198</b>
<b>Titres de participation non consolidés</b>	<b>630</b>	<b>803</b>	<b>173</b>	<b>147</b>	<b>77</b>
Actions et autres titres à revenus variables	13 444	17 107	3 663	5 733	2 298
Obligations et autres titres à revenus fixes	35 803	37 532	1 729	1 479	4 350
Prêts	1 750	1 750	0	0	0
Autres	308	308	0	11	6
<b>Autres placements financiers</b>	<b>51 305</b>	<b>56 697</b>	<b>5 392</b>	<b>7 223</b>	<b>6 654</b>
<b>Dépôts auprès des entreprises cédantes</b>	<b>301</b>	<b>301</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>56 648</b>	<b>63 670</b>	<b>7 022</b>	<b>8 381</b>	<b>7 252</b>

## 8.1.2 Analyse des placements de l'activité bancaire et financière par type d'actifs

en millions d'euros

	Valeur comptable nette	31-12-2000 Valeur d'estimation	Plus-value nette latente	31-12-1999 Plus-value nette latente	31-12-1998 Plus-value nette latente
<b>Terrains et constructions</b>	<b>94</b>	<b>94</b>	<b>0</b>	<b>272</b>	<b>227</b>
<b>Titres mis en équivalence</b>	<b>81</b>	<b>81</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Titres de participation non consolidés</b>	<b>72</b>	<b>93</b>	<b>21</b>	<b>19</b>	<b>0</b>
Actions et autres titres à revenus variables	1	1	0	0	0
Obligations et autres titres à revenus fixes	4	4	0	0	0
Prêts	0	0	0	0	0
Autres (1)	614	614	0	0	0
<b>Autres placements financiers</b>	<b>619</b>	<b>619</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>866</b>	<b>887</b>	<b>21</b>	<b>291</b>	<b>227</b>

(1) Dépôt à court terme auprès d'établissements de crédit figurant dans le bilan d'AGF Cash.

### 8.1.3 Analyse des placements de l'activité holdings par type d'actifs

en millions d'euros

	Valeur comptable nette	31-12-2000 Valeur d'estimation	Plus-value nette latente	31-12-1999 Plus-value nette latente	31-12-1998 Plus-value nette latente
<b>Terrains et constructions</b>	<b>543</b>	<b>937</b>	<b>394</b>	<b>278</b>	<b>177</b>
<b>Titres mis en équivalence</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
<b>Titres de participation non consolidés</b>	<b>23</b>	<b>53</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>11</b>
Actions et autres titres à revenus variables	17	74	57	299	54
Obligations et autres titres à revenus fixes	8	8	0	0	1
Prêts	1	1	0	0	0
Autres	2	2	0	0	0
<b>Autres placements financiers</b>	<b>28</b>	<b>85</b>	<b>57</b>	<b>299</b>	<b>55</b>
<b>TOTAL</b>	<b>604</b>	<b>1 085</b>	<b>481</b>	<b>610</b>	<b>246</b>

### 8.2 Décomposition des placements en unités de compte et en valeur de marché

en millions d'euros

	31-12-2000	31-12-1999	31-12-1998
Placements immobiliers	65	67	93
Actions et autres titres à revenus variables	7 535	5 221	3 034
Obligations et autres titres à revenus fixes	1 318	1 174	1 546
<b>TOTAL</b>	<b>8 918</b>	<b>6 462</b>	<b>4 673</b>

La variation s'explique essentiellement par l'évolution des placements en actions et autres titres à revenu variable pour 2 314 millions d'euros dont 794 millions au titre d'AGF vie, 255 millions au titres d'Arcalis et 1 189 millions au titre d'AGF International.

Cette progression est due à l'accroissement du chiffre d'affaires.

### 8.3 Décomposition des placements par type d'actifs (y compris placements en unités de compte)

en millions d'euros

	Valeur comptable nette	31-12-2000 Valeur d'estimation	Plus-value nette latente	31-12-99 Plus-value nette latente	31-12-98 Plus-value nette latente
Placements immobiliers	4 372	5 932	1 560	1 342	727
Actions et autres titres à revenus variables	22 555	26 790	4 235	6 450	2 642
Obligations et autres titres à revenus fixes	40 109	41 838	1 729	1 490	4 357
<b>TOTAL</b>	<b>67 036</b>	<b>74 560</b>	<b>7 524</b>	<b>9 282</b>	<b>7 726</b>

### DÉCOMPOSITION DES PLACEMENTS EN VALEUR DE MARCHÉ

	31-12-2000	31-12-1999	31-12-1998
Placements immobiliers	7,96 %	9,30 %	9,60 %
Actions et titres à revenus variables	35,93 %	36,00 %	27,10 %
Obligations et titres à revenus fixes	56,11 %	54,70 %	63,30 %
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

### 8.4 Ventilation des placements par zones géographiques (en valeur de marché)

en millions d'euros

	31-12-2000	31-12-1999	31-12-1998
France	59 894	59 596	54 917
Belgique	5 879	5 742	5 522
Espagne	2 252	2 008	1 897
Pays-Bas	4 848	2 573	2 147
Autres pays d'Europe	709	907	735
<b>Total Europe</b>	<b>73 582</b>	<b>70 826</b>	<b>65 218</b>
Brésil	376	324	236
Autres pays d'Amérique du Sud	461	343	63
Autres	141	117	49
<b>TOTAL</b>	<b>74 560</b>	<b>71 610</b>	<b>65 566</b>

La ventilation des placements par zones géographiques concerne uniquement les filiales d'AGF International.



# 9. Titres de participation non consolidés

en millions d'euros

	Pourcentage de détention 31-12-2000	Capitaux propres 31-12-1999	Résultat de l'exercice 31-12-1999	Valeur nette comptable des titres		
				31-12-2000	31-12-1999	31-12-1998
<b>Worms (ex-Someal) <sup>(1)</sup></b> 55, rue de la Boétie - 75008 Paris	15,22	2 125	254	286	286	283
<b>Bolloré Investissements, Odet,</b> 29500 Ergue-Gaberic	26,11	556	78	106	106	105
<b>Crédit Lyonnais Capital <sup>(2)</sup></b> 26 A, boulevard Royal Luxembourg	94,40	ns	ns	80	80	80
<b>Harwanne</b> 25, boulevard Helvétique - 1204 Genève	18,38	103	8	17	16	16
<b>AFA - 46, rue Notre-Dame des Victoires</b> 75002 Paris	99,88	3	1	11	11	10
<b>Stef-TFE ex-CIP</b> 93, boulevard Malesherbes - 75008 Paris	20,26	82	12	11	11	11
<b>Gras Savoye</b> 2, rue Ancelle - 92000 Neuilly-sur-Seine	10,00	50	5	23	23	0
<b>Coface <sup>(3)</sup></b> 12, cours Michelet - La Défense - 92800 Puteaux		-	-		99	99
<b>Cofitem <sup>(4)</sup> - 184, rue de la Pompe - 75016 Paris</b>		-	-		30	
<b>SPS - Avenida da Liberdade, 259, Apartado 2166</b> 1104 Lisboa Codex		-	-		0	27
<b>AGF Nafta - 400 Canada place, 9777</b> 102, avenue Edmonton - Alberta T5J4G9 - Canada		-	-		0	95
<b>AGF Ubezpieczenia</b> Jana Pawla II, 15 - 00828 Warsaw - Pologne		-	-		0	9
<b>Dogus AGF</b> Istinye Yokusu - 80860 Istanbul - Turquie		-	-		0	26
<b>Autres (valeur comptable inférieure à 10 millions d'euros et détention supérieure à 10 %)</b>		-	-	191	211	232
<b>TOTAL</b>				<b>725</b>	<b>873</b>	<b>993</b>

(1) La détention des titres Soméal résulte de l'apport par AGF IART et AGF Vie de leurs titres Worms, conformément au protocole conclu dans le cadre de l'OPA sur le groupe Athéna. Un pacte d'actionnaires (actionnaires familiaux, IFIL et AGF) réserve à IFIL un droit de préemption sur les actions Soméal détenues par les autres parties. Ce droit s'exerce à l'actif net comptable pendant les quatre premières années et ensuite au prix du tiers offreur.

AGF et les actionnaires familiaux bénéficient par ailleurs d'un droit de sortie conjointe au prorata de toute participation éventuellement cédée par IFIL.

(2) Il s'agit d'une société en commandite par action non contrôlée par les AGF.

(3) Société cédée en février 2000.

(4) Cette société est mise en équivalence à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2000.

# 10. Emplois bancaires

en millions d'euros

	31-12-2000	31-12-1999	31-12-1998
Créances commerciales	2 441	2 255	1 936
Autres concours à la clientèle	10 047	10 174	9 725
Comptes ordinaires débiteurs	160	96	85
Opérations de crédit-bail et assimilées	134	2 192	2 504
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>12 782</b>	<b>14 717</b>	<b>14 250</b>
Caisse, banques centrales, CCP	62	173	40
Créances à vue	938	550	630
Créances à terme	335	253	644
<b>Créances sur les établissements de crédit</b>	<b>1 335</b>	<b>976</b>	<b>1 314</b>
Titres de transaction nets	12	151	476
Titres de placement nets	1 548	1 763	1 301
Titres d'investissement nets	758	783	954
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	2	2	5
<b>Autres placements bancaires</b>	<b>2 320</b>	<b>2 699</b>	<b>2 736</b>
<b>TOTAL</b>	<b>16 437</b>	<b>18 392</b>	<b>18 300</b>

Les créances d'affacturage d'Eurofactor (groupe Euler) ont été reclassées des "comptes ordinaires débiteurs" en "créances commerciales". Le reclassement s'élève à 898 millions d'euros pour les comptes de l'exercice 1999.

## Variation de l'exercice 2000

L'impact de la mise en équivalence de Sophia s'élève à - 2 145 millions d'euros.

## Analyse des risques bancaires

Pour Entenial et Banque AGF, principales filiales de l'activité bancaire, l'analyse des risques bancaires se présente de la façon suivante :

### RISQUES CRÉDITS : ENTENIAL

en millions d'euros

	31-12-2000	31-12-1999	31-12-1998
<b>Particuliers</b>			
Créances	7 828	7 804	7 763
Créances douteuses	255	322	367
Stock de provisions au bilan	127	138	164
Créances douteuses/créances	3,3 %	4,1 %	4,7 %
Stock de provisions/créances douteuses	49,7 %	43,0 %	44,7 %
<b>Équipements</b>			
Créances	1 716	1 672	1 624
Créances douteuses	152	192	245
Stock de provisions au bilan	96	112	136
Créances douteuses/créances	8,9 %	11,5 %	15,1 %
Stock de provisions/créances douteuses	63,0 %	58,5 %	55,6 %
<b>Promotion</b>			
Créances	271	288	249
Créances douteuses	73	115	157
Stock de provisions au bilan	66	104	136
Créances douteuses/créances	27,1 %	39,7 %	63,2 %
Stock de provisions/créances douteuses	90,4 %	90,6 %	86,5 %
<b>Total crédits, participations et services bancaires</b>			
Créances	10 017	9 985	9 861
Créances douteuses	553	726	898
Stock de provisions au bilan	325	403	508
Créances douteuses/créances	5,5 %	7,3 %	9,1 %
Stock de provisions/créances douteuses	58,9 %	55,9 %	56,5 %

## RISQUES CRÉDITS : BANQUE AGF

en millions d'euros

	31-12-2000
<b>Crédits de trésorerie</b>	
Créances	594
Créances douteuses	23
Stocks de provisions	23
Créances douteuses/créances	3,9 %
Stock de provisions/créances douteuses	100 %
<b>Acquéreurs - promoteurs</b>	
Créances	160
Créances douteuses	71
Stock de provisions au bilan	48
Créances douteuses/créances	44,4 %
Stock de provisions/créances douteuses	67,6 %
<b>Autres (clientèle financière, valeurs non imputées)</b>	
Créances	21
Créances douteuses	0
Stock de provisions au bilan	0
Créances douteuses/créances	0 %
Stock de provisions/créances douteuses	0 %
<b>Total autres concours</b>	
Créances	775
Créances douteuses	94
Stock de provisions au bilan	71
Créances douteuses/créances	12,1 %
Stock de provisions/créances douteuses	75,5 %

# 11. Autres créances

en millions d'euros

	31-12-2000	31-12-1999	31-12-1998
Impôts différés actif (*)	695	802	645
Autres créances d'exploitation	1 966	1 754	1 617
<b>TOTAL</b>	<b>2 661</b>	<b>2 556</b>	<b>2 262</b>

(\*) Voir analyse en note annexe 15.

# 12. Capitaux propres

## 12.1 Variation des capitaux propres pour l'exercice 2000

en millions d'euros

	Capital	Ecart de conversion (e)	Réserve de capitalisation	Actions propres	Réserves et résultat	TOTAL
<b>Capitaux propres au 1<sup>er</sup> Janvier 2000</b>	<b>844</b>	<b>10</b>	<b>614</b>	<b>(470)</b>	<b>4 794</b>	<b>5 792</b>
Augmentation de capital (a)					1	1
Imputation des actions propres sur fonds propres (b)				(409)	27	(382)
Effet de la variation des taux de conversion		12				12
Autres mouvements					(2)	(2)
Réévaluation					(1)	(1)
Dividendes versés (c)					(273)	(273)
Mouvements sur la réserve de capitalisation (d)			42		2	44
Provisions durables					14	14
Résultat revenant à l'entreprise consolidante					845	845
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2000</b>	<b>844</b>	<b>22</b>	<b>656</b>	<b>(879)</b>	<b>5 407</b>	<b>6 050</b>

### (a) Analyse de l'augmentation de capital :

en milliers d'euros

	Nombre d'actions	Prix d'émission	Capital	Réserves	TOTAL
<b>Situation au 1<sup>er</sup> janvier 2000</b>	<b>184 529 810</b>				
Levée d'options (attribution 1996)	49 524	23,90	226	957	1 183
<b>SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2000</b>	<b>184 579 334</b>				

### (b) Imputation des actions propres sur fonds propres

Conformément aux nouvelles dispositions de la loi du 2 juillet 1998, l'assemblée générale du 4 juin 1999 a autorisé le rachat d'actions portant sur un maximum de 10 % du capital des AGF.

Au 31 décembre 1999, 9 113 190 titres, soit 4,9 % du capital, d'une valeur comptable de 470 millions d'euros ont été rachetés dans le cadre de ce programme.

Conformément à l'avis n° 98 - D du comité d'urgence du CNC, ces titres ont été portés en diminution des capitaux propres.

Au cours de l'exercice 2000, les AGF ont procédé à l'acquisition complémentaire de 9 932 155 titres pour un montant de 556 millions d'euros et à la cession de 2 859 696 titres d'une valeur comptable de 147 millions d'euros.

Au 31 décembre 2000, 16 185 649 titres, soit 8,8 % du capital, d'une valeur comptable de 879 millions d'euros, sont portés en diminution des capitaux propres.

La cession des 2 859 696 titres a dégagé une plus-value d'un montant de 42 millions d'euros. L'impôt correspondant s'élève à 15 millions d'euros. La plus-value nette de l'impôt, soit 27 millions d'euros, a été reclassée dans les réserves consolidées.

Quantité	en millions d'euros	
		Valeur comptable
<b>Situation au 1<sup>er</sup> janvier 2000</b>	<b>9 113 190</b>	<b>470</b>
Acquisitions de l'exercice	9 932 155	556
Cessions de l'exercice	(2 859 696)	(147)
<b>Mouvements de l'exercice</b>	<b>7 072 459</b>	<b>409</b>
<b>SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2000</b>	<b>16 185 649</b>	<b>879</b>

#### (c) Dividendes

L'Assemblée Générale du 30 mai 2000 a décidé de verser un dividende de 299 millions d'euros, augmenté d'un avoir fiscal de 149,5 millions d'euros, soit pour chacune des actions composant le capital social au 31 décembre 1999, un dividende net de 1,62 euro, assorti d'un avoir fiscal de 0,81 euro.

Le dividende perçu en 2000 sur actions propres s'élève à 26 millions d'euros.

#### (d) Réserve de capitalisation

La réserve de capitalisation constatée, uniquement par les sociétés d'assurances françaises, en franchise d'impôt, n'est pas susceptible de faire l'objet d'une distribution aux actionnaires. Elle fera, le cas échéant, l'objet d'une reprise taxable par le compte de résultat en contrepartie de moins-values déductibles réalisées sur le portefeuille obligataire à taux fixe des compagnies d'assurances. Les moins-values réalisées et la reprise de la réserve de capitalisation font partie des éléments de calcul servant à déterminer l'obligation minimale de participation bénéficiaire en faveur des assurés des compagnies d'assurances en France.

Les mouvements sur la réserve de capitalisation correspondent aux dotations de la période pour un montant de 44 millions d'euros et aux variations de périmètre pour 2 millions d'euros (dont cession de 14 % de la participation des AGF dans Euler pour 3 millions d'euros).

#### (e) L'écart de conversion provenant des monnaies de la zone euro s'élève à (26) millions d'euros.

##### Imputations d'écarts d'acquisition sur les capitaux propres :

Les écarts d'acquisition suivants ont donné lieu à une imputation directe sur les capitaux propres au prorata du financement des acquisitions par conversion de titres :

- Athéna pour un montant de 386 millions d'euros en 1997, corrigé de 40 millions d'euros en 1998, soit 426 millions d'euros. Suite à la cession de 50 % d'Athéna Seguros au cours du premier semestre 1999, la moitié de l'écart d'acquisition imputé sur fonds propres en 1997 a été portée en diminution de la plus-value de cession consolidée, à savoir 25 millions d'euros.

Suite à la cession de SPS, l'écart d'acquisition imputé sur fonds propres en 1997 a été porté en diminution de la plus-value consolidée, à savoir 16 millions d'euros. L'annuité d'amortissement théorique sur 20 ans représente 19 millions d'euros.

- Allianz France pour un montant de 121 millions d'euros en 1998, corrigé de 7 millions d'euros au 31 décembre 1999 (l'annuité d'amortissement théorique sur 20 ans représente 6 millions d'euros).

- Trade Indemnity pour un montant de 47 millions d'euros en 1996 (l'annuité d'amortissement théorique sur 20 ans représente 2 millions d'euros).

## ÉVOLUTION DES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DURABLES IMPUTÉES SUR LES CAPITAUX PROPRES

en millions d'euros

	2000	1999	1998
Solde des provisions imputées sur les capitaux propres au 1 <sup>er</sup> janvier	438	446	521
Variation du pourcentage d'intérêt	(1)		
Utilisation de provisions par résultat	(32)	(8)	(11)
Reprise de provisions par réserves	(14)		(64)
<b>SOLDE DES PROVISIONS IMPUTÉES SUR LES CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>391</b>	<b>438</b>	<b>446</b>

Conformément à l'avis du CNC, les provisions pour dépréciations durables constituées par imputation sur les capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 1995 n'ont été reprises par résultat que dans la mesure où elles ont été utilisées pour compenser les moins-values de cession d'un montant au moins égal à la provision. Au 31 décembre 2000, les cessions d'actifs ayant fait l'objet de provisions durables imputées sur les capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 1995 ont généré des moins-values de 32 millions d'euros (8 millions d'euros en 1999 et 11 millions d'euros en 1998).

### Instruments dilutifs

Les instruments dilutifs restant en circulation au 31 décembre 2000 concernent les 2 026 400 actions correspondant à des options de souscriptions d'actions nouvelles attribuées au personnel.

en millions d'euros

	Nombre d'actions	Prix d'émission	Capitaux propres
Options de souscription 1996	400 900	23,90	10
Options de souscription 1997	686 500	32,62	22
Options de souscription 1998	939 000	43,52	41
<b>TOTAL</b>	<b>2 026 400</b>		<b>73</b>

Par ailleurs, 1 989 500 actions d'une valeur de 100 millions d'euros servant de support à un plan d'options d'achat d'actions attribuées aux salariés sur les exercices 1999 et 2000 sont déduites des capitaux propres.

### Nombre d'actions en circulation

	31-12-2000	31-12-1999
Nombre total d'actions	184 579 334	184 529 810
<b>NOMBRE PONDÉRÉ D' ACTIONS EN CIRCULATION</b>	<b>170 006 587</b>	<b>182 544 762</b>



## Bénéfice par action

en millions d'euros

	31-12-2000	31-12-1999	31-12-1998
Résultat net consolidé part du groupe	845	667	503
Nombre pondéré d'actions en circulation	170 006 587	182 544 762	184 329 974
Bénéfice net par action non dilué	4,97	3,65	2,73
Nombre d'actions y compris instruments dilutifs <sup>(1)</sup>	172 409 585	178 516 544	186 686 484
Bénéfice net par action dilué	4,90	3,74	2,70
Nombre pondéré d'actions y compris instruments dilutifs <sup>(1)</sup>	174 055 462	185 237 770	186 686 484
Bénéfice net par action dilué	4,86	3,60	2,70

(1) Au 31 décembre 2000, le nombre d'actions comprend 1 989 500 actions propres destinées à servir de gisement aux options d'achat accordées aux salariés.

## 12.2 Variation des capitaux propres pour l'exercice 1999

en millions d'euros

	Capital	Ecart de conversion (f)	Réserve de capitalisation	Actions propres	Réserves et résultat	TOTAL
<b>Capitaux propres au 1<sup>er</sup> Janvier 1999</b>	<b>843</b>	<b>(129)</b>	<b>629</b>		<b>4 316</b>	<b>5 659</b>
Augmentation de capital (a)	1				4	5
Imputation des actions propres sur fonds propres (b)				(470)		(470)
Effet de la variation des taux de conversion		139			(39)	100
Reprise de l'écart d'acquisition d'Athéna Seguros et de SPS imputé sur capitaux propres (c)					41	41
Correction de l'écart d'acquisition provisoire d'Allianz France (c)					(7)	(7)
Autres mouvements					22	22
Dividendes versés (d)					(209)	(209)
Mouvements sur la réserve de capitalisation (e)			(15)		(1)	(16)
Résultat revenant à l'entreprise consolidante					667	667
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 1999</b>	<b>844</b>	<b>10</b>	<b>614</b>	<b>(470)</b>	<b>4 794</b>	<b>5 792</b>

**(a) Analyse de l'augmentation de capital**

	Nombre d'actions	Prix d'émission	Capital	Réserves	en milliers d'euros TOTAL
<b>Situation au 1<sup>er</sup> janvier 1999</b>	<b>184 329 974</b>				
Levée d'options (attributions 1996)	189 336	23,90	866	3 658	4 524
Levée d'options (attributions 1997)	10 500	32,62	48	295	343
<b>Total des augmentations de capital</b>	<b>199 836</b>		<b>914</b>	<b>3 953</b>	<b>4 867</b>
<b>SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1999</b>	<b>184 529 810</b>				

**(b) Imputation des actions propres sur fonds propres**

Conformément aux nouvelles dispositions de la loi du 2 juillet 1998, l'assemblée générale du 4 juin 1999 a autorisé le rachat d'actions portant sur un maximum de 10 % du capital des AGF.

9 113 190 titres, soit 4,9 % des actions en circulation au 31 décembre 1999 d'une valeur comptable de 470 millions d'euros ont été rachetés dans le cadre de ce programme. Conformément à l'avis n° 98 - D du comité d'urgence du CNC, ces titres ont été portés en diminution des capitaux propres.

**(c) Imputations d'écarts d'acquisition sur les capitaux propres**

Les écarts d'acquisition suivants ont donné lieu à une imputation directe sur les capitaux propres au prorata du financement des acquisitions par conversion de titres :

- Athéna pour un montant de 386 millions d'euros en 1997, corrigé de 40 millions d'euros en 1998, soit 426 millions d'euros. Suite à la cession de 50 % d'Athéna Seguros au cours du premier semestre 1999, la moitié de l'écart d'acquisition imputé sur fonds propres en 1997 a été portée en diminution de la plus-value de cession consolidée, à savoir 25 millions d'euros. Suite à la cession de SPS, l'écart d'acquisition imputé sur fonds propres en 1997 a été porté en diminution de la plus-value consolidée, à savoir 16 millions d'euros. L'annuité d'amortissement théorique sur 20 ans représente 19 millions d'euros en 1999.
- Allianz France pour un montant de 121 millions d'euros en 1998, corrigé de 7 millions d'euros au 31 décembre 1999 (l'annuité d'amortissement théorique sur 20 ans représente 6 millions d'euros).
- Trade Indemnity pour un montant de 47 millions d'euros en 1996 (l'annuité d'amortissement théorique sur 20 ans représente 2 millions d'euros en 1999).

**(d) Dividendes**

L'assemblée générale du 4 juin 1999 a décidé de verser un dividende de 210 millions d'euros, augmenté d'un avoir fiscal de 106 millions d'euros, soit pour chacune des actions composant le capital social au 31 décembre 1998, un dividende net de 1,14 euro, assorti d'un avoir fiscal de 0,57 euro.

Le dividende perçu en 1999 sur actions propres s'élève à 1 million d'euros.

**(e) Réserve de capitalisation**

La réserve de capitalisation constatée, uniquement par les sociétés d'assurances françaises, en franchise d'impôt, n'est pas susceptible de faire l'objet d'une distribution aux actionnaires. Elle fera, le cas échéant, l'objet d'une reprise taxable par le compte de résultat en contrepartie de moins-values déductibles réalisées sur le portefeuille obligataire à taux fixe des compagnies d'assurances. Les moins-values réalisées et la reprise de la réserve de capitalisation font partie des éléments de calcul servant à déterminer l'obligation minimale de participation bénéficiaire en faveur des assurés des compagnies d'assurances en France.

Les mouvements sur la réserve de capitalisation correspondent aux reprises de la période pour un montant de 16 millions d'euros et aux variations de périmètre pour 1 million d'euros (absorption de Compagnie Générale de Prévoyance par Arcalis).

**(f) L'écart de conversion provenant des monnaies de la zone euro s'élève à (26) millions d'euros.**

## Évolution des provisions pour dépréciation durables imputées sur les capitaux propres

	1999	1998	en millions d'euros 1997
Solde des provisions imputées sur les capitaux propres au 1 <sup>er</sup> janvier	446	521	681
Variation du pourcentage d'intérêt			1
Utilisation de provisions par résultat	(8)	(11)	(58)
Reprise de provisions par réserves		(64)	(103)
<b>SOLDE DES PROVISIONS IMPUTÉES SUR LES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>438</b>	<b>446</b>	<b>521</b>

Conformément à l'avis du CNC, les provisions pour dépréciations durables constituées par imputation sur les capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 1995 n'ont été reprises par résultat que dans la mesure où elles ont été utilisées pour compenser les moins-values de cession d'un montant au moins égal à la provision. En 1999, les cessions d'actifs ayant fait l'objet de provisions durables imputées sur les capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 1995 ont généré des moins-values de 8 millions d'euros (11 millions d'euros en 1998 et 58 millions d'euros en 1997).

### Instruments dilutifs

Les instruments dilutifs restant en circulation au 31 décembre 1999 concernent les 2 099 924 actions correspondant à des options de souscription d'actions nouvelles attribuées au personnel.

Au 31 décembre 1998, les instruments dilutifs concernaient 2 356 510 actions.

	Nombre d'actions	Prix d'émission	en millions d'euros Capitaux propres
Options de souscription 1996	468 424	23,90	11
Options de souscription 1997	686 500	32,62	22
Options de souscription 1998	945 000	43,52	41
<b>TOTAL</b>	<b>2 099 924</b>		<b>74</b>

Une partie des actions propres déduites comptablement des capitaux propres pourrait servir de gisement aux 1 000 000 d'options d'achat attribuées au cours de l'exercice 1999.

### Nombre d'actions en circulation

Nombre total d'actions au 31 décembre 1999	184 529 810
Actions propres déduites (cf. 12.1.b)	(9 113 190)

**NOMBRE D'ACTION EN CIRCULATION AU 31 DÉCEMBRE 1999** **175 416 620**

### Bénéfice par action

	31-12-1999	31-12-1998	en millions d'euros 31-12-1997
Résultat net consolidé part du groupe	667	503	293
Nombre d'actions en circulation <sup>(1)</sup>	175 416 620	184 329 974	141 993 055
Bénéfice net par action non dilué	3,80	2,73	2,07
Nombre d'actions y compris instruments dilutifs <sup>(3)</sup>	178 516 544	186 686 484	151 883 531
<b>BÉNÉFICE NET PAR ACTION DILUÉ<sup>(2)</sup></b>	<b>3,74</b>	<b>2,70</b>	<b>1,98</b>

(1) Au 31 décembre 1997, le nombre d'actions est pondéré pour prendre en compte au prorata temporis les options de souscription d'actions nouvelles exercées.

(2) Au 31 décembre 1997, le bénéfice net par action dilué tient compte du résultat net consolidé corrigé du résultat théorique des placements des instruments dilutifs.

(3) Dont 1 000 000 d'actions propres destinées à servir de gisement aux options d'achat accordées aux salariés.

# 13. Intérêts minoritaires

## MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

	en millions d'euros		
	2000	1999	1998
Intérêts minoritaires au 1 <sup>er</sup> janvier	834	745	1 286
Effet de la variation des taux de conversion	12	8	(18)
Résultat de la période revenant aux intérêts minoritaires	66	107	51
Dividendes reçus/versés par les intérêts minoritaires	(23)	(36)	(40)
Mouvements sur la réserve de capitalisation	(1)	(1)	1
Effet des variations du périmètre de consolidation et des augmentations de capital	(279)	11	(535)
<b>SITUATION AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>609</b>	<b>834</b>	<b>745</b>

Les effets de variation de périmètre proviennent essentiellement :

	en millions d'euros		
	2000	1999	1998
Sophia (a)	(316)	(19)	42
Euler (b)	57	(7)	(11)
Colseguros Group (Colombie) (c)	(15)	15	
Mondial Assistance Group	(4)	8	
AGF Do Brasil Group	(3)	8	
AGF UK			(38)
Athéna			(34)
Coface			(218)
AGF St Marc			(30)
Entenial (ex-CDE)		41	
AGF Benelux		(1)	(38)
Gécina			(199)
Royal Nederland		(10)	10
AGF Mat		(27)	
AGF Ras		(12)	
SNA Group (Liban)		16	
Autres	2	(1)	(19)
<b>TOTAL</b>	<b>(279)</b>	<b>11</b>	<b>(535)</b>

(a) La variation provient du changement de méthode de consolidation de Sophia qui, intégrée globalement au 31 décembre 1999 est mise en équivalence au 31 décembre 2000.

(b) L'augmentation provient de la cession par le groupe de 14 % de sa participation dans le groupe Euler (102 millions d'euros), d'une acquisition complémentaire dans Euler SIAC et Cobac Nederland (- 12 millions d'euros) et de l'effet de l'imputation des titres d'autocontrôle (- 33 millions d'euros).

(c) La diminution des intérêts minoritaires est expliquée par l'augmentation du pourcentage d'intérêt dans Colseguros Group (cf. note 4 - comparabilité des comptes) qui était de 60 % au 31 décembre 1999 et à 100 % au 31 décembre 2000.

Les intérêts minoritaires proviennent principalement des sociétés suivantes :

	en millions d'euros		
	31-12-2000	31-12-1999	31-12-1998
Euler	393	302	269
Entenial (ex-CDE)	85	77	19
AGF Benelux	50	43	39
AGF Brésil	33	37	28
Colseguros Group		15	
SNA Group	20	17	
Sophia		316	325
Autres	28	27	65
<b>TOTAL</b>	<b>609</b>	<b>834</b>	<b>745</b>

# 14. Provisions pour autres risques et charges

en millions d'euros

	31-12-2000	31-12-1999	31-12-1998
Provisions pour pensions et obligations similaires (a)	387	329	532
Impôts différés passifs (b)	1 044	1 003	859
Provisions pour risques bancaires groupe (c)	31	31	31
Provisions pour défaillance du Comptoir des Entrepreneurs (d)	7	7	135
Provisions pour pertes et charges de l'activité bancaire	148	209	262
Provisions pour restructuration du groupe AGF (e)	268	534	601
Écarts d'acquisition passifs (f)	49	74	90
Autres provisions pour risques et charges (g)	594	555	642
<b>TOTAL</b>	<b>2 528</b>	<b>2 742</b>	<b>3 152</b>

## (a) Les provisions pour pensions et obligations similaires incluent :

- une provision comptabilisée au titre du Régime de retraite et prévoyance des sociétés d'assurances françaises pour un montant de 132 millions d'euros au 31 décembre 2000 contre 162 millions d'euros au 31 décembre 1999, compte tenu des paiements intervenus en 2000 ;
- des provisions pour un montant de 20 millions d'euros constituées en 1999 au titre d'avantages accordés aux salariés en fonction de leur ancienneté et d'un régime de retraite supplémentaire pour les membres du comité exécutif ;
- des provisions pour retraite des sociétés du groupe AGF en France, pour un montant de 47 millions d'euros au 31 décembre 2000 contre 46 millions d'euros au 31 décembre 1999 ;
- des provisions concernant l'ensemble des sociétés hors de France pour 146 millions d'euros contre 62 millions d'euros au 31 décembre 1999. Cette variation s'explique par le reclassement, en provision pour pension, de la provision pour restructuration figurant au 31 décembre 1999 pour 107 millions d'euros dans les comptes d'AGF Belgium. Après règlements intervenus en 2000, cette provision a été réaffectée pour un montant de 57 millions d'euros.

En Belgique, les provisions de retraite ont été majorées d'un montant de 11 millions d'euros correspondant principalement à un avenant au contrat dont l'effet a été constaté en totalité sur l'exercice 2000.

Le plan de préretraite du personnel en France est traité dans le cadre de la provision de restructuration (cf. (e) ci-après).

## (b) Cf. analyse en annexe 15.

## (c) La provision pour risques bancaires groupe est, notamment, destinée à couvrir les risques éventuels au titre de la deuxième défaillance du Comptoir des Entrepreneurs.

## (d) Provisions pour défaillance du Comptoir des Entrepreneurs

Le Comptoir des Entrepreneurs (devenu Entenial courant 2000 après la fusion-absorption de la Banque La Hénin) a fait l'objet de deux défaillances entérinées par la loi du 28 novembre 1995 qui lui ont permis de sortir les actifs les plus compromis de son bilan. La Commission de l'Union européenne a, à son tour, approuvé le dispositif le 24 janvier 1996.

La première défaillance conclue le 29 avril 1994 portait sur 1,4 milliard d'euros de nominal de créances cédées à la structure de défaillance financée par une émission rehaussée sur les marchés internationaux. Cette première défaillance, qui avait été provisionnée à 100 %, a vu les procédures de dénouement se mettre en place et se dérouler conformément au protocole du 30 décembre 1993.

Le 1<sup>er</sup> décembre 1998, les partenaires ont remboursé le solde des obligations d'un montant de 1 166 millions d'euros souscrites pour financer les créances rachetées au Comptoir des Entrepreneurs. A cette même date, l'EPRD a procédé au versement d'un acompte (549 millions d'euros) aux partenaires représentant 76 % du montant que l'EPRD doit leur reverser au titre de la garantie accordée par l'État. A la clôture de l'exercice 1998, la provision pour dépréciation destinée à couvrir les appels de fonds effectués par la défaillance a été utilisée en contrepartie de la perte constatée sur la créance.

Le 11 février 1999, l'EPRD a versé un deuxième acompte aux partenaires, portant le montant remboursé par l'Etat à 97 % des sommes dues sur la base des pertes de la défaillance arrêtées à 1 415 millions d'euros. Les négociations se poursuivent afin de faire prévaloir le bon droit des AGF à obtenir le solde de l'indemnisation au titre de la première défaillance, soit 12,7 millions d'euros, après résolution des contestations issues de l'application de certains contrats de défaillance. La provision sur les opérations de défaillance existant au 31 décembre 1998 a été reprise en contrepartie de la couverture à 100 % du solde du prêt junior et de la constatation de la quote-part de perte à supporter.

Les actifs résiduels de la défaillance (65 millions d'euros) ont été repris le 2 février 1999 par la société NSRD où l'État, via l'EPRD, est majoritaire (92 %), les AGF n'en détenant que 5,9 %. Cette société est en charge de la gestion des actifs et créances résiduels en vue de leurs cessions aux meilleures conditions de marché.

La seconde défaillance portant sur 1,1 milliard d'euros est devenue effective avec les décrets du 20 février 1996 créant l'Établissement Public de Réalisation de Défaillance (EPRD), entité chargée de gérer le soutien financier apporté par l'État aux structures de défaillance du Comptoir. Le transfert effectif des actifs, au titre de la deuxième défaillance, a eu lieu le 1<sup>er</sup> avril 1996 en date de valeur du 31 décembre 1994 et les versements correspondants de la part de l'État ont eu lieu en avril 1996.

Les pertes de la deuxième défaillance sont compensées par des abandons de créances successifs des prêteurs, l'EPRD intervenant en premier et jusqu'à concurrence de 0,686 milliard d'euros ; les AGF et la CDC supportent les pertes, sans limite, au-delà du seuil couvert par l'EPRD.

Les pertes relatives à cette défaillance sont supportées par l'EPRD en premier à hauteur de 0,686 milliard d'euros via un abandon de créances réalisé en 2000 puis par les AGF et la CDC. En 2000, AGF a abandonné une partie de ses créances à hauteur de 63 millions d'euros, la quote-part des pertes supportées par les AGF a été provisionnée dès l'origine.

Le solde du prêt subordonné comptabilisé chez AGF 2X est totalement provisionné pour un montant de 150 millions d'euros dans les placements du groupe AGF.

Au 31 décembre 2000, l'EPRD a abandonné la totalité de son prêt (0,686 milliard d'euros) et est donc sorti du dispositif. Les AGF et la CDC continuent de gérer le "culot" des actifs représentant moins de 10 % des encours cédés.

#### **(e) Provisions de restructuration**

En France, dans le cadre du rapprochement des AGF avec les sociétés des groupes Allianz France et Athéna, des provisions pour restructuration figuraient au bilan au 31 décembre 1999 pour un montant de 336 millions d'euros.

L'évaluation des charges couvertes par ces provisions couvrait notamment des frais de déménagements et de restructuration des locaux, des frais divers sur le réseau d'agents généraux, des dépenses informatiques (amortissement des systèmes abandonnés, frais de migration...), des frais de formation et de mobilité ainsi que des frais divers (communication, juridique, administratif...).

Au 31 décembre 2000, cette provision s'élève à 210 millions d'euros suite à une utilisation de 175 millions d'euros et à une augmentation de 49 millions d'euros.



### **Dispositif de préretraite en France**

Le dispositif de préretraite totale mis en place par accord d'entreprise du 6 octobre 1999 a pour vocation d'offrir la possibilité aux collaborateurs volontaires de cesser totalement leurs activités dans des conditions financières pré-établies.

Il prendra fin le 31 décembre 2002.

L'accès à ce dispositif est soumis à certaines conditions obligatoires :

- être âgé de 54 ans au moins et de moins de 65 ans,
- avoir une ancienneté d'au moins 10 ans au sein de l'UES,
- s'engager à ne reprendre aucune activité professionnelle,
- s'engager à liquider l'ensemble des droits à la retraite dès l'obtention des droits à taux plein Sécurité sociale,
- faire part de sa décision d'entrer dans le dispositif obligatoirement avant le 31 décembre 2001.

Ce dispositif fait l'objet d'une provision incluse dans la provision pour restructuration.

A l'étranger, des provisions pour restructurations sont constatées dans les pays suivants :

- Espagne : les provisions pour restructuration s'élèvent à 16 millions d'euros au 31 décembre 2000 contre 29 millions d'euros au 31 décembre 1999 ;
- Colombie : les provisions pour restructuration s'élèvent à 17 millions d'euros au 31 décembre contre 26 millions d'euros au 31 décembre 1999 ;
- Belgique : la provision pour restructuration de 107 millions d'euros au 31 décembre 1999 a été utilisée à hauteur de 50 millions d'euros et transférée à hauteur de 57 millions d'euros en provision pour pensions et obligations ;
- Royaume-Uni : la provision pour restructuration s'élève à 1 million d'euros au 31 décembre 2000.

### **(f) Écarts d'acquisition passifs (annexe 6).**

#### **(g) Les autres provisions pour risques et charges incluent :**

- des provisions pour risques immobiliers,
- des provisions liées au contrôle fiscal des sociétés du groupe d'intégration fiscale pour 39 millions d'euros,
- des provisions destinées à couvrir le coût de passage à l'euro pour 9 millions d'euros,
- une provision générale de 30 millions d'euros constituée en 1998 pour couvrir des risques divers et, notamment, les litiges mentionnés à l'annexe 29,
- des provisions concernant l'activité immobilière pour 79 millions d'euros,
- des provisions pour couvrir certains risques liés à des tiers de l'activité d'assurance pour 77 millions d'euros.

# 15. Impôts différés (actif et passif)

en millions d'euros

	31-12-2000	31-12-1999	31-12-1998
Impôts différés actif	695	802	645
Impôts différés passif	(1 044)	(1 003)	(859)
<b>Solde net (passif) des impôts différés</b>	<b>(349)</b>	<b>(201)</b>	<b>(214)</b>
<b>Impôts différés actif du sous-groupe d'intégration fiscale AGF</b>			
Impôts sur déficit fiscal	226	283	251
Impôts sur cessions internes	85	80	102
Impôts sur décalages temporaires	107	101	26
Impôts sur provisions pour dépréciations durables des actifs <sup>(2)</sup>	8	8	8
Impôts sur régime de retraite professionnel <sup>(2)</sup>	11	19	25
Impôts sur affectations Allianz et Athéna	92	109	
Autres	21	23	22
<b>Total des impôts différés actif du sous-groupe d'intégration fiscale</b>	<b>550</b>	<b>623</b>	<b>434</b>
<b>Impôts différés passif du sous-groupe d'intégration fiscale AGF</b>			
Impôts décalés sur plus-values internes	(200)	(258)	(260)
Impôts sur les retraitements des réserves réglementées	(4)	(4)	(4)
Impôts sur décalages temporaires <sup>(3)</sup>	(68)	(89)	(27)
Impôts sur affectations Allianz et Athéna	(124)	(148)	
Impôts sur l'activation des frais d'acquisition d'AGF Vie	(218)	(210)	(182)
<b>Total impôts différés passif du sous-groupe d'intégration fiscale</b>	<b>(614)</b>	<b>(709)</b>	<b>(473)</b>
<b>Solde des impôts différés du sous-groupe d'intégration fiscale <sup>(1)</sup></b>	<b>(64)</b>	<b>(86)</b>	<b>(39)</b>

en millions d'euros

	31-12-2000	31-12-1999	31-12-1998
<b>Impôts différés actif des autres sociétés</b>			
Impôts sur régime de retraite professionnel <sup>(2)</sup>	4	4	4
Sophia (activation des déficits fiscaux)		21	24
Filiales d'AGF International	100	109	15
Sociétés des groupes Athéna et Allianz			162
Euler	27	45	6
Entenial	14		
Autres		0	0
<b>Total des impôts différés actif des autres sociétés</b>	<b>145</b>	<b>179</b>	<b>211</b>
<b>Impôts différés passif des autres sociétés</b>			
Filiales d'AGF International <sup>(4)</sup>	(368)	(242)	(169)
Elvia (groupe Elmonda)	(15)	(15)	
Euler	(33)	(30)	(10)
Sophia (impôts sur réserves de crédit-bail)		(7)	(7)
Entenial	(14)		
Sociétés des groupes Athéna et Allianz			(200)
Autres			0
<b>Total des impôts différés passif des autres sociétés</b>	<b>(430)</b>	<b>(294)</b>	<b>(386)</b>
<b>Solde des impôts différés des autres sociétés</b>	<b>(285)</b>	<b>(115)</b>	<b>(175)</b>
<b>SOLDE NET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>	<b>(349)</b>	<b>(201)</b>	<b>(214)</b>

(1) Il a été tenu compte de la contribution sociale de 3,3 % applicable à partir de l'an 2000 (taux de 36,43 % sur l'impôt court terme et 20,77 % sur l'impôt long terme).

(2) Au 1<sup>er</sup> janvier 1995, les impôts sur provisions durables et sur le régime de retraite professionnel impactés sur les capitaux propres ont été constatés en augmentation des capitaux propres. Les impôts différés liés au régime de retraite professionnel sont repris au fur et à mesure que les paiements interviennent. De la même façon, les impôts différés relatifs aux provisions durables sont repris dès la réalisation de moins-values sur les biens ayant été provisionnés, ces dernières devenant déductibles.

(3) Les montants incluent principalement les sursis d'impôts sur les plus-values réalisées dans le cadre d'OPE.

(4) Les impôts différés des filiales d'AGF International concernent principalement les Pays-Bas (246 millions d'euros en 2000 contre 155 millions d'euros en 1999 et 125 millions d'euros en 1998).

### Contrôle fiscal

Plusieurs sociétés appartenant au groupe d'intégration fiscale AGF ont fait l'objet d'un contrôle portant sur les exercices 1994 à 1996.

Ces sociétés ont reçu, à ce titre, au cours des exercices 1997 et 1998 des notifications de redressement dont une partie, dite de "place".

En fonction du degré de probabilité de la charge fiscale et à la suite des notifications reçues et des accords transactionnels avec l'Administration fiscale en 1999 et 2000, certains redressements subsistent et seuls ceux susceptibles d'entraîner une charge certaine ou probable ont été provisionnés ou affectés à des déficits fiscaux.

Les redressements portant sur l'impôt sur les sociétés ne donnent pas lieu à la constitution d'une provision pour impôt dans les sociétés du groupe d'intégration fiscale lorsque les redressements en base sont imputables sur les reports déficitaires des sociétés contrôlées. Dans le cas contraire, des provisions ont été constituées au niveau des sociétés concernées. Compte tenu des déficits globaux du groupe d'intégration fiscale, il est constaté dans les comptes AGF un produit d'impôt à recevoir correspondant à l'IS sur les redressements provisionnés par les sociétés filiales et couverts par des déficits du groupe d'intégration fiscale.

Certains redressements portant sur des impôts autres que l'impôt sur les sociétés sont provisionnés au 31 décembre 2000 pour un montant global de 39 millions d'euros (contre 46 millions d'euros au 31 décembre 1999).

D'autres contrôles fiscaux sont en cours sur d'autres sociétés du groupe, notamment l'ancien groupe Allianz France, des sociétés immobilières et Banque AGF.

### Intégration fiscale en France

En France, le groupe AGF a opté pour le régime de l'intégration fiscale.

Sur l'exercice 2000, le périmètre de l'intégration fiscale se composait des 49 sociétés suivantes :

- AGF
- AGF Holding
- AGF Vie
- AGF Iart
- Arcalis
- AGF International
- AGF 2X
- Stano (ex-AGF 4X)
- Qualis (ex-AGF 5X)
- Métropole SA (ex-AGF 9X)
- AGF Boildieu
- AGF Richelieu
- Société Commerciale Wagram
- AGF Retraite (ex-Stano 2)
- Calypso (ATS-Stano 3)
- Rhin et Moselle (ex-Stano 4)
- PFA (ex-Stano 5)
- AGF Assurfinance (ex-Stano 6)
- Commercial Malesherbes
- Eustache
- AGF Favart
- Vernon SA
- Etoile Foncière Immobilière
- Financière Foncière Européenne

- Kléber Lamartine
- Kléber Passy
- Kléber Poincaré
- 12 Madeleine
- SFE
- SA Rue du Hameau
- AGF St Marc
- Sonimm
- SA Commerciale Vernet
- SNC Techniparc du Chêne
- AGF Asset Management (ex-AGF Finance Gestion)
- AGF Finance Distribution
- Banque AGF (ex-AGF Banque)
- AGF La Lilloise (ex-CAP)
- Mathis Assurances
- Larose Trintaudon
- AGF MAT
- Assurance France Aviation
- Etablissements Paindavoine
- Compagnie d'assurances des particuliers (ex-AGF 11X)
- OKassurance (ex-AGF 12X)
- Camat (ex-AGF 13X)
- Rhimo
- Athéna
- Sibi

Le montant global des déficits fiscaux reportables au 31 décembre 2000 s'élève à 655 millions d'euros, après prise en compte des effets du contrôle fiscal.

#### Déficits fiscaux reportables

Année d'origine	Date d'échéance	Base	Impôt à 36,43 %
1996	31-12-2001	84 M€	31
1997	31-12-2002	3 M€	1
1998	31-12-2003	232 M€	85
1999	31-12-2004	336 M€ <sup>(a)</sup>	122 <sup>(a)</sup>
<b>TOTAL</b>		<b>655 M€</b>	<b>239</b>

(a) Y compris amortissements réputés différés.

#### Impôts différés actifs du groupe d'intégration fiscale AGF non constatés dans les comptes

Le montant des impôts différés actifs relatifs aux déficits reportables figurant dans le bilan au 31 décembre 2000 s'élève à 226 millions d'euros.

Le montant des impôts différés actifs relatifs aux déficits reportables non constatés au 31 décembre 2000 s'élève à 13 millions d'euros. Les autres impôts différés non constatés (décalages temporaires d'imposition sur les provisions de restructuration, provisions au titre de la deuxième défaisance d'Entenial et redressements fiscaux générant un décalage d'imposition) sont de l'ordre de 400 millions d'euros.

# 16. Dettes

## 16.1 Passifs subordonnés

Les passifs subordonnés concernent les sociétés suivantes :

	en millions d'euros		
	31-12-2000	31-12-1999	31-12-1998
Banque AGF			155
Sophia		4	4
Entenial	326	375	374
Euler (SFF)	29	23	
<b>Passifs subordonnés bancaires</b>	<b>355</b>	<b>402</b>	<b>533</b>
Allianz Vie			102
AGF MAT	24	24	23
AGF <sup>(1)</sup>	450		
<b>Passifs subordonnés non bancaires</b>	<b>474</b>	<b>24</b>	<b>125</b>
<b>TOTAL</b>	<b>829</b>	<b>426</b>	<b>658</b>

(1) Les Assurances Générales de France ont lancé une euro-émission d'un montant de 450 millions d'euros de titres subordonnés 20 ans ; le placement des titres a été clûré le 23 février. L'émetteur dispose de la faculté de remboursement anticipé à compter de la onzième année, à partir de laquelle le coupon sera majoré. Cette émission a été notée AA - par l'agence de notation Standard & Poor's qui en a confirmé l'assimilation à des quasi-fonds propres.

La cotation des titres a débuté le 8 mars 2000 au Premier Marché de ParisBourse<sup>SBF</sup> SA.

L'admission a fait l'objet d'un prospectus visé par la COB (n° 00-249 en date du 2 mars 2000) et la notice légale a été publiée au BALO (Bulletin des Annonces Légales Obligatoires) du 8 mars 2000.

### Passifs subordonnés par échéance :

	en millions d'euros		
	31-12-2000	31-12-1999	31-12-1998
Moins d'un an	37	15	240
Moins de 5 ans	295	313	315
Plus de 5 ans	497	98	103
<b>TOTAL</b>	<b>829</b>	<b>426</b>	<b>658</b>

## 16.2 Dettes financières

	31-12-2000	31-12-1999	31-12-1998
Comptes courants bancaires créditeurs	708	432	515
Emprunts obligataires (non bancaires)	0	3	1
Dettes envers les établissements de crédit et autres	1 402	1 734	1 308
<b>DETTES FINANCIÈRES</b>	<b>2 110</b>	<b>2 169</b>	<b>1 824</b>

L'essentiel des besoins de financement est fourni par des ressources à court terme, des billets de trésorerie émis par AGF Cash et des mises en pension. Par ailleurs, une partie de la position de taux est couverte par des swaps de taux sur diverses maturités à moyen terme sur la base d'un taux moyen de l'ordre de 4,75 %.

## 16.3 Dettes financières (y compris passifs subordonnés non bancaires)

### a) Ventilation des dettes financières y compris passifs subordonnés non bancaires par échéance

en millions d'euros

	31-12-2000	31-12-1999	31-12-1998
Comptes bancaires	708	431	515
Dettes à moins d'un an	1 320	1 592	1 234
Dettes à plus d'un an	556	170	200
<b>TOTAL</b>	<b>2 584</b>	<b>2 193</b>	<b>1 949</b>

### b) Ventilation des dettes à moins d'un an

en millions d'euros

	31-12-2000	31-12-1999	31-12-1998
Titres de créances négociables	557	361	217
Mises en pension	555	853	872
Dépôts à terme	123	322	86
Autres	85	56	59
<b>TOTAL</b>	<b>1 320</b>	<b>1 592</b>	<b>1 234</b>

## 16.4 Dettes d'exploitation

en millions d'euros

	31-12-2000	31-12-1999	31-12-1998
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	948	648	539
Dettes nées d'opérations de réassurance	643	546	504
Autres dettes d'exploitation	2 184	2 150	1 841
<b>TOTAL</b>	<b>3 775</b>	<b>3 344</b>	<b>2 884</b>

L'augmentation des dettes provient principalement des dettes nées d'opérations d'assurance directe pour 300 millions d'euros et des dettes nées d'opérations de réassurance pour 97 millions d'euros.

Cette progression concerne AGF International pour 193 millions d'euros, AGF Mat pour 127 millions d'euros et AGF Vie pour 101 millions d'euros.



# 17. Provisions techniques

en millions d'euros

	31-12-2000	31-12-1999	31-12-1998
<b>1. Provisions techniques brutes de réassurance</b>			
Provisions d'assurance vie (a)	39 712	37 186	35 704
Provisions de sinistres	811	707	670
Provisions pour risque d'exigibilité des engagements techniques			
Participation aux bénéfices et ristournes (b)	1 920	1 449	1 084
Provisions d'égalisation	177	162	153
Autres provisions techniques (c)	9	46	70
<b>Assurance vie (d)</b>	<b>42 629</b>	<b>39 550</b>	<b>37 681</b>
Provisions pour primes non acquises	2 097	2 044	1 852
Provisions de sinistres (c)	12 497	12 024	10 658
Participation aux bénéfices et ristournes	69	53	46
Provisions pour risque d'exigibilité des engagements techniques	0		
Provisions d'égalisation (e)	445	441	422
Autres provisions techniques	2 002	2 017	1 867
<b>Assurance non vie</b>	<b>17 110</b>	<b>16 579</b>	<b>14 845</b>
<b>Total provisions techniques brutes de réassurance</b>	<b>59 739</b>	<b>56 129</b>	<b>52 526</b>
Provisions techniques des contrats libellés en unités de compte	9 005	6 717	4 738
<b>TOTAL (y compris provisions des contrats en unités de compte) (f)</b>	<b>68 744</b>	<b>62 846</b>	<b>57 264</b>
<b>2. Part des réassureurs dans les provisions techniques</b>			
Provisions d'assurance vie	325	412	364
Provisions de sinistres	29	(10)	50
Participation aux bénéfices et ristournes	18	13	12
Autres provisions techniques	11	24	14
<b>Assurance vie</b>	<b>383</b>	<b>439</b>	<b>440</b>

en millions d'euros

	31-12-2000	31-12-1999	31-12-1998
Provisions pour primes non acquises	290	253	203
Provisions de sinistres	3 445	3 470	2 590
Participation aux bénéficiaires et ristournes	11	11	13
Autres provisions techniques	72	100	60
<b>Assurance non vie</b>	<b>3 818</b>	<b>3 834</b>	<b>2 866</b>
<b>Total part des réassureurs dans les provisions techniques</b>	<b>4 201</b>	<b>4 273</b>	<b>3 306</b>
Provisions techniques des contrats libellés en unités de compte	57	58	62
<b>TOTAL (y compris provisions des contrats en unités de compte) (f)</b>	<b>4 258</b>	<b>4 331</b>	<b>3 368</b>

- (a) Le provisionnement complémentaire relatif aux assurances collectives restant à étaler pour atteindre le niveau des tables de mortalité prospectives TPRV requis par la réglementation au plus tard le 31 décembre 2008 s'élève au 31 décembre 2000 à 43 millions d'euros (contre 49 millions d'euros au 31 décembre 1999).
- (b) Une dotation supplémentaire au fonds général de participation des assurés d'AGF Vie a été constituée pour un montant de 380 millions d'euros au cours de l'exercice 2000. Le montant global du fonds de PB s'élève à 1 254 millions d'euros au 31 décembre 2000.
- (c) Reclassement en provisions de sinistres d'assurance non vie des provisions techniques du segment santé comptabilisées au 31 décembre 1999 en autres provisions techniques d'assurance vie.
- (d) Les réglementations espagnoles et suisses ont modifié en 2000 les tables de mortalité à utiliser pour le calcul des provisions de rentes et ont autorisé les sociétés à étaler la charge en résultant sur 8 ans en Espagne et 10 ans en Suisse. Le montant non provisionné au 31 décembre 2000 s'élève à 1 million d'euros en Suisse et à 37 millions d'euros en Espagne.
- (e) Les provisions d'égalisation concernent l'assurance crédit à hauteur de 372 millions d'euros au 31 décembre 2000 contre 342 millions d'euros au 31 décembre 1999.
- (f) Effet de la variation de périmètre sur les provisions techniques (en millions d'euros) :

en millions d'euros

	Entrée du groupe Zwolsche	Modification du bilan d'ouverture de Colseguros	TOTAL
<b>1. Provisions techniques brutes de réassurance</b>			
Assurance vie	1 384	34	1 418
Assurance non vie	224	28	252
<b>TOTAL (Y COMPRIS PROVISIONS DES CONTRATS EN UC)</b>	<b>1 608</b>	<b>62</b>	<b>1 670</b>
<b>2. Part des réassureurs dans les provisions techniques</b>			
Assurance vie	12		12
Assurance non vie	8		8
<b>TOTAL PART DES RÉASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES</b>	<b>20</b>	<b>0</b>	<b>20</b>

## PROVISIONS TECHNIQUES VIE PAR PAYS (Y COMPRIS UC)

en millions d'euros

	31-12-2000	31-12-1999	31-12-1998
France	42 226	39 161	36 144
Belgique	4 535	4 349	3 929
Pays-Bas	2 757	1 200	1 019
Espagne	1 393	1 144	1 083
Autres Europe	271	79	129
<b>Total Europe</b>	<b>51 182</b>	<b>45 933</b>	<b>42 304</b>
Brésil	112	76	67
Autres Amérique du Sud	240	174	14
Autres pays	100	84	34
<b>TOTAL</b>	<b>51 634</b>	<b>46 267</b>	<b>42 419</b>

## PROVISIONS TECHNIQUES NON VIE PAR PAYS

en millions d'euros

	31-12-2000	31-12-1999	31-12-1998
France	12 312	12 254	11 004
Belgique	992	904	868
Pays-Bas	1 204	1 000	685
Espagne	767	762	901
Autres Europe	984	972	1 120
<b>Total Europe</b>	<b>16 259</b>	<b>15 892</b>	<b>14 578</b>
Brésil	218	187	190
Autres Amérique du Sud	539	411	61
Autres pays	94	89	16
<b>TOTAL</b>	<b>17 110</b>	<b>16 579</b>	<b>14 845</b>

# 18. Ressources bancaires

en millions d'euros

	31-12-2000	31-12-1999	31-12-1998
Dettes à vue	2 238	2 494	2 005
Dettes à terme	1 246	709	973
<b>Comptes créditeurs de la clientèle</b>	<b>3 484</b>	<b>3 203</b>	<b>2 978</b>
Banques centrales, CCP	112	52	226
Dettes à vue	1 119	968	615
Dettes à terme	872	2 037	3 217
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>2 103</b>	<b>3 057</b>	<b>4 058</b>
Bons de caisse	265	242	244
Titres du marché interbancaire	436	959	1 376
Titres de créances négociables	2 933	2 897	2 763
Emprunts obligataires	6 248	7 456	5 750
Autres dettes représentées par un titre	0	-	165
<b>Dettes représentées par un titre de l'activité bancaire</b>	<b>9 882</b>	<b>11 554</b>	<b>10 298</b>
<b>TOTAL</b>	<b>15 469</b>	<b>17 814</b>	<b>17 334</b>

Les dettes subordonnées de l'activité bancaire figurent dans les passifs subordonnés du bilan consolidé (cf. note 16).

## Variation de l'exercice 2000

L'impact de la mise en équivalence de Sophia s'élève à - 2 307 millions d'euros.

## RESSOURCES BANCAIRES PAR ÉCHÉANCE

en millions d'euros

	31-12-2000	31-12-1999	31-12-1998
À moins d'un an	7 997	9 282	8 549
À plus d'un an	7 472	8 532	8 785
<b>TOTAL</b>	<b>15 469</b>	<b>17 814</b>	<b>17 334</b>

# 19. Comptes de régularisation

## 19.1 Comptes de régularisation actif

en millions d'euros

	31-12-2000	31-12-1999	31-12-1998
<b>Intérêts et loyers acquis non échus</b>	<b>1 208</b>	<b>1 270</b>	<b>1 416</b>
Frais d'acquisition reportés d'assurance vie <sup>(1)</sup>	983	1 014	1 043
Frais d'acquisition reportés d'assurance non vie	342	309	309
<b>Total frais d'acquisition reportés</b>	<b>1 325</b>	<b>1 323</b>	<b>1 352</b>
Autres produits à recevoir	3	2	9
Charges à répartir sur plusieurs exercices	68	51	63
Évaluations techniques de réassurance	153	99	160
Autres	522	433	421
<b>Total autres comptes de régularisation actif</b>	<b>746</b>	<b>585</b>	<b>653</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 279</b>	<b>3 178</b>	<b>3 421</b>

(1) Le montant des frais d'acquisition reportés d'assurance vie qui excède l'écart de zillmétrisation concerne principalement AG F Vie pour 601 millions d'euros au 31 décembre 2000 contre 557 millions d'euros au 31 décembre 1999.

## FRAIS D'ACQUISITION REPORTÉS VIE PAR PAYS

en millions d'euros

	31-12-2000	31-12-1999	31-12-1998
France	776	765	776
Belgique	113	127	117
Pays-Bas	57	84	94
Espagne	19	21	29
Autres Europe	11	10	23
<b>Total Europe</b>	<b>976</b>	<b>1 007</b>	<b>1 039</b>
Brésil	1	1	1
Autres Amérique du Sud	6	6	1
Autres pays			2
<b>TOTAL</b>	<b>983</b>	<b>1 014</b>	<b>1 043</b>

## 19.2 Comptes de régularisation passif

en millions d'euros

	31-12-2000	31-12-1999	31-12-1998
Différences de conversion passif	66	53	19
Évaluations techniques de réassurance	18	16	11
Autres comptes de régularisation passif	943	729	579
<b>TOTAL</b>	<b>1 027</b>	<b>798</b>	<b>609</b>

# 20. Ventilation par activité du compte de résultat

en millions d'euros

	Assurance			Bancaires/ Financières France			Bancaires/ Financières hors de France			Holdings France			Holdings hors de France			Eliminations			TOTAL		
	2000	1999	1998	2000	1999	1998	2000	1999	1998	2000	1999	1998	2000	1999	1998	2000	1999	1998	2000	1999	1998
Résultat du compte technique assurance vie <sup>(1)</sup>	231	205	331																231	205	331
Résultat du compte tech. assurance non vie <sup>(2)</sup>	392	326	170																392	326	170
Résultat des placements <sup>(1)(2)</sup>	4 543	4 221	3 977	(65)	(57)	(19)	0	0	0	(15)	(22)	(25)	(54)	(35)	(66)	(3)	(6)	(10)	4 406	4 101	3 857
Produits des placements transférés	(4 130)	(3 902)	(3 721)																(4 130)	(3 902)	(3 721)
Résultat des activités bancaires <sup>(3)</sup> (note 24)		7	103	62	20	0	4								3	6	4		30	109	70
Autres produits, autres charges <sup>(3)</sup>	(25)	(24)	(49)	83	69	17	0	0	0	(15)	2	(3)	(3)	9	0	0	0	6	40	56	(29)
Résultat exceptionnel	(31)	46	(501)	3	0	1	0	0	0	212	(35)	(47)	(5)	43	706	0	0	0	179	54	160
Participation des salariés	(22)	(19)	(13)	(1)	0	(1)	(2)	(1)	(1)	0	(1)	(1)	0	0	0	0	0	0	(25)	(21)	(16)
Impôts sur les bénéfices	(207)	(208)	(209)	(18)	(22)	(22)	(3)	(3)	(1)	57	112	4	(3)	(2)	(1)	0	0	0	(174)	(125)	(229)
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b>	<b>751</b>	<b>643</b>	<b>(14)</b>	<b>9</b>	<b>93</b>	<b>38</b>	<b>15</b>	<b>(4)</b>	<b>2</b>	<b>239</b>	<b>56</b>	<b>(72)</b>	<b>(65)</b>	<b>15</b>	<b>639</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>949</b>	<b>803</b>	<b>593</b>
Quote-part dans les mises en équivalence	33	45	37	63	12	7	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	97	58	44
Amortissement des écarts d'acquisition <sup>(6)</sup>	(139)	(90)	(54)	6	5	1	(1)	(1)	(5)	(1)	(1)	(25)	0	0	0	0	0	0	(135)	(87)	(83)
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>645</b>	<b>598</b>	<b>(31)</b>	<b>78</b>	<b>110</b>	<b>46</b>	<b>14</b>	<b>(5)</b>	<b>(3)</b>	<b>239</b>	<b>56</b>	<b>(97)</b>	<b>(65)</b>	<b>15</b>	<b>639</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>911</b>	<b>774</b>	<b>554</b>
Part revenant aux intérêts minoritaires	(55)	(61)	(29)	(9)	(47)	(22)	(2)	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	(66)	(107)	(51)
<b>a - Résultat revenant à l'entreprise consolidante</b>	<b>590</b>	<b>537</b>	<b>(60)</b>	<b>69</b>	<b>63</b>	<b>24</b>	<b>12</b>	<b>(4)</b>	<b>(3)</b>	<b>239</b>	<b>56</b>	<b>(97)</b>	<b>(65)</b>	<b>15</b>	<b>639</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>845</b>	<b>667</b>	<b>503</b>
b - Opérations exceptionnelles <sup>(3)</sup>	(125)	21	(559)	3	0	1	0	0	(3)	136	(27)	(128)	(5)	43	705	0	0	0	9	37	16
c - Résultat courant après amortissements des écarts d'acquisition	715	516	499	66	63	23	12	(4)	0	103	83	31	(60)	(28)	(66)	0	0	0	836	630	487
d - Amortissements des écarts d'acquisition <sup>(6)</sup>	(83)	(88)	(47)	4	1	(2)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(25)	0	0	0	0	0	0	(81)	(89)	(75)
e - Résultat courant avant amortissement des écarts d'acquisition (c = ab) ; (e = cd)	798	604	546	62	62	25	13	(3)	1	104	84	56	(60)	(28)	(66)	0	0	0	917	719	562

(1) Net des charges des dettes.  
 (2) Pour l'activité bancaire, cette ligne correspond uniquement aux charges de la gestion financière intra-groupe (les produits des placements figurent dans les résultats des activités bancaires).  
 (3) Le contenu des opérations exceptionnelles est détaillé dans l'annexe 26.

(4) Amortissements des écarts d'acquisition part groupe, hors amortissements d'écarts d'acquisition exceptionnels.

(5) Activités bancaires de Euler reclassées dans autres charges et autres produits non techniques.

(6) En 1998, les dotations aux amortissements des écarts d'acquisition relatives à Allianz et à Athéna ont été positionnées sur le segment holding en France.

(7) Un recassement a été effectué sur l'exercice 1999 entre vie et non vie (Brésil).

# Ventilation par activité du compte de résultat des sociétés d'assurances

en millions d'euros

	Assurance vie en France		Assurance vie hors de France		Santé en France		Assurance non vie en France <sup>(1)</sup>		Santé hors de France		Assurance non vie hors de France		Assistance <sup>(2)</sup>		Assurance crédit		TOTAL ASSURANCE										
	2000	1999	2000	1999	2000	1999	2000	1999	2000	1999	2000	1999	2000	1999	2000	1999	2000	1999	2000	1999							
Résultat compte technique assurance vie	175	156	260	71														231	203	331							
Résultat compte technique assurance non vie					(28)	54	6	163	92	130	(15)	(7)	(16)	61	(32)	20	142	112	82	326	170						
Résultat des placements <sup>(3)</sup>	2 730	2 434	2 276	522	189	171	103	663	545	526	21	14	10	324	419	6	9	102	114	108	4 543	4 221	3 977				
Produits des placements transférés	(2 599)	(2 329)	(2 271)	(496)	(556)	(155)	(139)	(84)	(529)	(486)	(359)	(10)	(1)	(267)	(295)	(5)	(5)	(69)	(57)	(64)	(4 130)	(3 902)	(3 721)				
Autres produits, autres charges <sup>(4)</sup>	(4)	(21)	(49)	19	33	17	(3)	0	(1)	(15)	(21)	(27)	1	0	(18)	7	(5)	(2)	(5)	16	(25)	(24)	(49)				
Résultat exceptionnel	0	(22)	(156)	1	(11)	(31)	(14)	(11)	(84)	(34)	(126)	0	0	3	(20)	(106)	0	13	73	2	(31)	46	(501)				
Participation des salariés	(5)	(3)	(2)	0	0	(4)	(1)	0	(6)	(4)	(3)	0	0	0	0	(1)	(2)	(6)	(9)	(8)	(22)	(19)	(13)				
Impôts sur les bénéfices	(30)	(70)	(45)	(6)	(12)	(6)	6	(16)	(24)	(68)	(10)	(56)	1	0	(1)	(29)	(19)	(13)	(11)	(5)	(70)	(76)	(65)	(207)	(208)	(209)	
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b>	<b>267</b>	<b>145</b>	<b>14</b>	<b>96</b>	<b>77</b>	<b>31</b>	<b>(9)</b>	<b>58</b>	<b>(84)</b>	<b>174</b>	<b>153</b>	<b>85</b>	<b>(2)</b>	<b>7</b>	<b>(8)</b>	<b>109</b>	<b>58</b>	<b>(124)</b>	<b>9</b>	<b>107</b>	<b>136</b>	<b>71</b>	<b>751</b>	<b>643</b>	<b>(14)</b>		
Quote-part dans les mises en équivalence	22	34	30	0	1	0	0	0	6	1	0	0	0	0	0	4	8	5	0	0	1	1	0	33	45	37	
Amortissements des écarts d'acquisition <sup>(5)</sup>	(14)	(26)	(2)	(31)	(15)	(9)	0	0	0	(16)	(14)	(1)	(10)	0	0	(55)	(27)	(36)	(2)	(11)	(6)	(6)	(139)	(90)	(54)		
<b>Résultat net de l'entreprise consol.</b>	<b>275</b>	<b>153</b>	<b>43</b>	<b>65</b>	<b>63</b>	<b>22</b>	<b>(9)</b>	<b>58</b>	<b>(84)</b>	<b>164</b>	<b>140</b>	<b>84</b>	<b>(12)</b>	<b>7</b>	<b>(8)</b>	<b>58</b>	<b>39</b>	<b>(155)</b>	<b>7</b>	<b>97</b>	<b>131</b>	<b>65</b>	<b>645</b>	<b>598</b>	<b>(31)</b>		
Part revenant aux intérêts minoritaires	0	0	0	(13)	(8)	(3)	0	0	0	(1)	(1)	(1)	0	0	0	0	(5)	1	0	(1)	(41)	(46)	(55)	(61)	(29)		
<b>a - Résultat revenant à l'entr. cons.</b>	<b>275</b>	<b>153</b>	<b>43</b>	<b>52</b>	<b>55</b>	<b>19</b>	<b>(9)</b>	<b>58</b>	<b>(84)</b>	<b>163</b>	<b>139</b>	<b>83</b>	<b>(12)</b>	<b>7</b>	<b>(8)</b>	<b>58</b>	<b>34</b>	<b>(154)</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>56</b>	<b>85</b>	<b>39</b>	<b>590</b>	<b>537</b>	<b>(60)</b>	
b - Opérations except. <sup>(6)</sup>	(14)	(32)	(185)	(18)	(10)	(32)	(20)	8	(46)	(44)	36	(181)	(9)	0	0	(23)	(24)	(108)	0	0	3	43	(7)	(125)	21	(559)	
c - Incidences des mesures fiscales de 1997																											
d - Résultat courant après amort. des écarts d'acq.	289	185	228	70	65	51	11	50	(38)	207	103	264	(3)	7	(8)	81	58	(46)	7	6	53	42	46	715	516	499	
e - Amort. des écarts d'acq. <sup>(6)</sup>	(14)	(26)	(2)	(15)	(15)	(9)	0	0	0	(16)	(14)	(1)	(1)	0	0	(28)	(27)	(31)	(2)	(2)	(7)	(4)	(4)	(83)	(88)	(47)	
f - Résultat courant avant amort. des écarts d'acq. (d = abe) ; (f = de)	303	211	230	85	80	60	11	50	(38)	223	117	265	(2)	7	(8)	109	85	(15)	9	8	60	46	50	798	604	546	

(1) Net des charges des dettes.

(2) Pour l'activité bancaire, cette ligne correspond uniquement aux charges de la gestion financière intra-groupe (les produits des placements figurent dans les résultats des activités bancaires).

(3) Le contenu des opérations exceptionnelles est détaillé dans l'annexe 26.

(4) Amortissements des écarts d'acquisition part groupe (exercice 1998), hors amortissements d'écarts d'acquisition exceptionnels.

(5) Activités bancaires de Euler reclassées dans autres charges et autres produits non techniques.

(6) En 1998, les dotations aux amortissements des écarts d'acquisition relatives à Allianz et à Athéna ont été positionnées sur le segment holding en France.

(7) Pour 1997 et 1998, le résultat des sociétés d'assurance mises en équivalence dans le segment assurance non vie en France a été reclassé dans le segment assistance en 1997.



## 20.1 Résultat technique des sociétés d'assurance non vie

	Santé en France			Assurance non vie en France			Santé hors de France			Assurance non vie hors de France		
	31-12-00	31-12-99	31-12-98	31-12-00	31-12-99	31-12-98	31-12-00	31-12-99	31-12-98	31-12-00	31-12-99	31-12-98
<b>Primes émises</b>	<b>1 035</b>	<b>1 017</b>	<b>968</b>	<b>3 788</b>	<b>3 609</b>	<b>3 819</b>	<b>285</b>	<b>174</b>	<b>135</b>	<b>2 445</b>	<b>2 202</b>	<b>2 790</b>
Primes acquises brutes de réassurance	1 033	1 008	962	3 801	3 649	3 815	288	170	134	2 444	2 245	2 908
Charges des sinistres, participations aux bénéfices et variation des autres provisions techniques	(988)	(833)	(821)	(3 439)	(3 711)	(3 108)	(244)	(133)	(128)	(2 004)	(1 967)	(2 573)
<b>Marge technique brute</b>	<b>45</b>	<b>175</b>	<b>141</b>	<b>362</b>	<b>(62)</b>	<b>707</b>	<b>44</b>	<b>37</b>	<b>6</b>	<b>440</b>	<b>278</b>	<b>335</b>
Primes acquises cédées	(76)	(68)	(75)	(874)	(823)	(811)	(24)	(15)	(7)	(440)	(396)	(446)
Charges sinistres cédées	83	49	66	1 009	1 342	741	15	10	8	458	489	446
Variations des autres provisions	(1)	(1)	5	1	1	(13)	0	0	0	0	0	1
Participation aux bénéfices	2	3	5	(23)	(9)	(3)	0	0	0	0	1	0
Commissions non vie reçues des réassureurs	13	7	7	94	95	119	5	2	1	74	68	78
<b>Solde de réassurance</b>	<b>21</b>	<b>(10)</b>	<b>8</b>	<b>207</b>	<b>606</b>	<b>33</b>	<b>(4)</b>	<b>(3)</b>	<b>2</b>	<b>92</b>	<b>162</b>	<b>79</b>
<b>Marge technique nette</b>	<b>66</b>	<b>165</b>	<b>149</b>	<b>569</b>	<b>544</b>	<b>740</b>	<b>40</b>	<b>34</b>	<b>8</b>	<b>532</b>	<b>440</b>	<b>414</b>
Frais d'acquisition et d'administration	(245)	(246)	(228)	(794)	(759)	(823)	(65)	(42)	(24)	(677)	(654)	(761)
Autres produits et charges techniques	(4)	(4)	(1)	(141)	(179)	(155)	0	0	0	(13)	(20)	(78)
<b>Charges d'acquisition et de gestion brutes de réassurance</b>	<b>(249)</b>	<b>(250)</b>	<b>(229)</b>	<b>(935)</b>	<b>(938)</b>	<b>(978)</b>	<b>(65)</b>	<b>(42)</b>	<b>(24)</b>	<b>(690)</b>	<b>(674)</b>	<b>(839)</b>
<b>Produits alloués</b>	<b>155</b>	<b>139</b>	<b>86</b>	<b>529</b>	<b>486</b>	<b>368</b>	<b>10</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>268</b>	<b>295</b>	<b>392</b>
<b>RÉSULTAT DU COMPTE TECHNIQUE D'ASSURANCE NON VIE</b>	<b>(28)</b>	<b>54</b>	<b>6</b>	<b>163</b>	<b>92</b>	<b>130</b>	<b>(15)</b>	<b>(7)</b>	<b>(15)</b>	<b>110</b>	<b>61</b>	<b>(33)</b>

en millions d'euros

Sous-total			Assistance			Assurance Crédit			Eliminations			TOTAL		
31-12-00	31-12-99	31-12-98	31-12-00	31-12-99	31-12-98	31-12-00	31-12-99	31-12-98	31-12-00	31-12-99	31-12-98	31-12-00	31-12-99	31-12-98
<b>7 553</b>	<b>7 002</b>	<b>7 712</b>	<b>328</b>	<b>291</b>		<b>1 028</b>	<b>972</b>	<b>925</b>	<b>(21)</b>	<b>(41)</b>	<b>(96)</b>	<b>8 888</b>	<b>8 224</b>	<b>8 541</b>
7 566	7 072	7 819	310	274		1 029	968	911	(21)	(44)	(98)	8 884	8 270	8 632
(6 675)	(6 644)	(6 629)	(238)	(173)		(469)	(488)	(479)	25	50	72	(7 357)	(7 255)	(7 036)
<b>891</b>	<b>428</b>	<b>1 190</b>	<b>72</b>	<b>101</b>	<b>0</b>	<b>560</b>	<b>480</b>	<b>432</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>(26)</b>	<b>1 527</b>	<b>1 015</b>	<b>1 596</b>
(1 414)	(1 302)	(1 339)	(6)	(6)		(296)	(274)	(303)	21	44	98	(1 695)	(1 538)	(1 544)
1 565	1 890	1 261	3	1		85	115	130	(26)	(50)	(72)	1 627	1 956	1 319
0	0	(7)	0	0		0	(3)	0	0	0	0	0	(5)	(7)
(21)	(5)	2	0	0		6	4	0	1	0	0	(14)	(1)	2
186	172	205	0	0		101	99	91	(3)	(8)	(19)	284	263	277
<b>316</b>	<b>755</b>	<b>122</b>	<b>(3)</b>	<b>(5)</b>		<b>(104)</b>	<b>(59)</b>	<b>(82)</b>	<b>(7)</b>	<b>(14)</b>	<b>7</b>	<b>202</b>	<b>677</b>	<b>47</b>
<b>1 207</b>	<b>1 183</b>	<b>1 312</b>	<b>69</b>	<b>96</b>	<b>0</b>	<b>456</b>	<b>421</b>	<b>350</b>	<b>(3)</b>	<b>(8)</b>	<b>(19)</b>	<b>1 729</b>	<b>1 692</b>	<b>1 643</b>
(1 781)	(1 701)	(1 836)	(120)	(84)	0	(363)	(352)	(326)	3	8	19	(2 261)	(2 129)	(2 143)
(158)	(203)	(234)	66	(3)		(19)	(14)	(6)	0	0	0	(111)	(220)	(240)
<b>(1 939)</b>	<b>(1 904)</b>	<b>(2 070)</b>	<b>(54)</b>	<b>(87)</b>	<b>0</b>	<b>(382)</b>	<b>(366)</b>	<b>(332)</b>	<b>3</b>	<b>8</b>	<b>19</b>	<b>(2 372)</b>	<b>(2 349)</b>	<b>(2 383)</b>
<b>962</b>	<b>921</b>	<b>846</b>	<b>5</b>	<b>5</b>		<b>68</b>	<b>57</b>	<b>64</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 035</b>	<b>983</b>	<b>910</b>
<b>230</b>	<b>200</b>	<b>88</b>	<b>20</b>	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>142</b>	<b>112</b>	<b>82</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>392</b>	<b>326</b>	<b>170</b>

## 20.2 Résultat technique des sociétés d'assurance vie

	Assurance vie en France			Assurance vie hors de France			Éliminations			en millions d'euros TOTAL		
	31-12-00	31-12-99	31-12-98	31-12-00	31-12-99	31-12-98	31-12-00	31-12-99	31-12-98	31-12-00	31-12-99	31-12-98
	Primes émises	5 311	3 971	3 744	1 553	1 174	1 113	(4)	(6)	(8)	6 860	5 139
Charges des prestations	(3 499)	(3 218)	(2 834)	(930)	(846)	(687)	7	7	8	(4 422)	(4 057)	(3 513)
Charges des provisions d'assurance vie	(1 165)	(321)	(412)	(448)	(274)	(500)	(3)	(3)	2	(1 616)	(598)	(910)
<b>Solde de souscription</b>	<b>647</b>	<b>432</b>	<b>498</b>	<b>175</b>	<b>54</b>	<b>(74)</b>	<b>0</b>	<b>(2)</b>	<b>2</b>	<b>822</b>	<b>484</b>	<b>426</b>
<b>Charges d'acquisition et de gestion brutes de réassurance</b>	<b>(644)</b>	<b>(574)</b>	<b>(505)</b>	<b>(268)</b>	<b>(244)</b>	<b>(224)</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>(1)</b>	<b>(911)</b>	<b>(818)</b>	<b>(730)</b>
Participation aux bénéfices	(2 425)	(2 157)	(2 035)	(344)	(340)	(175)	0	0	0	(2 769)	(2 497)	(2 210)
Produits alloués	2 599	2 329	2 263	496	590	548	0	0	0	3 095	2 919	2 811
<b>Solde financier</b>	<b>174</b>	<b>172</b>	<b>228</b>	<b>152</b>	<b>250</b>	<b>373</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>326</b>	<b>422</b>	<b>601</b>
Primes cédées	(45)	50	(42)	(34)	(21)	(19)	4	6	8	(75)	35	(53)
Sinistres et prestations cédés	50	41	44	22	9	10	(1)	(7)	(7)	71	43	47
Variation des provisions pour sinistres	(25)	(1)	(8)	3	0	0	(6)	0	0	(28)	(1)	(8)
Variation des provisions techniques vie	(36)	0	6	(1)	(2)	3	3	3	(2)	(34)	1	7
Participation aux bénéfices (part réa.)	39	30	32	0	0	0	0	0	0	39	30	32
Commissions reçues des réassureurs	15	6	7	7	1	3	(1)	0	0	21	7	10
<b>Solde de la réassurance</b>	<b>(2)</b>	<b>126</b>	<b>39</b>	<b>(3)</b>	<b>(13)</b>	<b>(3)</b>	<b>(1)</b>	<b>2</b>	<b>(1)</b>	<b>(6)</b>	<b>115</b>	<b>35</b>
<b>RÉSULTAT DU COMPTE TECHNIQUE D'ASSURANCE VIE</b>	<b>175</b>	<b>156</b>	<b>260</b>	<b>56</b>	<b>47</b>	<b>72</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>231</b>	<b>203</b>	<b>332</b>

# 21. Chiffre d'affaires d'assurance

## 21.1 Par branche

	2000	1999	en millions d'euros 1998
<b>Cotisations émises (affaires directes et acceptations)</b>			
Automobile	2 636	2 497	2 519
Marine, aviation, transports	644	559	499
Autres affaires directes non vie	5 315	4 930	5 321
Acceptations en réassurance non vie	293	238	202
<b>Assurance non vie</b>	<b>8 888</b>	<b>8 224</b>	<b>8 541</b>
<b>Assurance vie</b>	<b>6 860</b>	<b>5 139</b>	<b>4 849</b>
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES BRUT DE RÉASSURANCE <sup>(1)</sup></b>	<b>15 748</b>	<b>13 363</b>	<b>13 390</b>
<b>Cessions et rétrocessions</b>			
Assurance non vie	(1 723)	(1 522)	(1 534)
Assurance vie	(75)	35	(57)
<b>Cotisations cédées en réassurance</b>	<b>(1 797)</b>	<b>(1 487)</b>	<b>(1 591)</b>
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET DE RÉASSURANCE</b>	<b>13 950</b>	<b>11 876</b>	<b>11 799</b>

(1) L'assurance santé a été reclassée en assurance non vie sur les exercices 1999 et 1998 (cf. 4.1).

## 21.2 Par pays

	2000	1999	en millions d'euros 1998
France	11 475	9 808	9 347
Espagne	925	754	698
Belgique / Luxembourg	915	814	796
Pays-Bas	827	850	669
Suisse	61	46	42
Grande-Bretagne	0	3	247
Irlande	0	0	389
Autres pays d'Europe	6	44	257
<b>Total Europe</b>	<b>14 209</b>	<b>12 319</b>	<b>12 445</b>
Brésil	569	495	476
Colombie	335	0	0
Argentine	132	96	23
Chili	126	98	60
Venezuela	119	115	0
Canada	0	0	153
Dom-Tom <sup>(1)</sup>	149	142	120
Autres pays	109	98	113
<b>Total mondial</b>	<b>15 748</b>	<b>13 363</b>	<b>13 390</b>

(1) Le chiffre d'affaires réalisé dans les Dom-Tom était, en 1999 et 1998, présenté dans la zone Europe.

## 21.3 Par activité

	2000	1999	1998	en millions d'euros		
				Répartition 2000 (en %)	Répartition 1999 (en %)	Répartition 1998 (en %)
Assurance vie en France	5 308	3 953	3 739	33,7	29,6	27,9
Assurance non vie en France	3 776	3 575	3 736	24,0	26,8	27,9
Santé en France	1 035	1 017	967	6,6	7,6	7,2
Assurance vie hors de France	1 552	1 186	1 110	9,9	8,9	8,3
Assurance non vie hors de France	2 436	2 195	2 778	15,5	16,4	20,7
Santé hors de France	285	174	135	1,8	1,3	1,0
Assurance crédit	1 028	972	925	6,5	7,3	6,9
Assistance	328	291	0	2,1	2,2	-
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ</b>	<b>15 748</b>	<b>13 363</b>	<b>13 390</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Les variations de périmètre intervenues en 2000 sont expliquées dans la note 4.4.

# 22. Frais d'exploitation

## 22.1 Frais d'exploitation nets et autres produits et charges techniques de l'assurance non vie

en millions d'euros

	Santé France		Non vie en France		Santé hors de France		Non vie hors de France		Assistance		Assurance crédit		Éliminations		TOTAL	
	31-12-00	31-12-99	31-12-00	31-12-99	31-12-00	31-12-99	31-12-00	31-12-99	31-12-00	31-12-99	31-12-00	31-12-99	31-12-00	31-12-99	31-12-00	31-12-99
<b>Frais d'exploitation bruts (a)</b>	<b>(245)</b>	<b>(246)</b>	<b>(794)</b>	<b>(759)</b>	<b>(65)</b>	<b>(42)</b>	<b>(677)</b>	<b>(654)</b>	<b>(84)</b>	<b>(363)</b>	<b>3</b>	<b>8</b>	<b>(2 261)</b>	<b>(2 129)</b>		
Autres produits techniques	0	0	75	54	0	0	1	0	34	10	10	10	160	98		
Autres charges techniques (b)	(4)	(4)	(216)	(233)	0	0	(14)	(20)	(37)	(29)	(24)	(24)	(271)	(318)		
<b>Charges d'acquisition et de gestion brutes de réassurance</b>	<b>(249)</b>	<b>(250)</b>	<b>(935)</b>	<b>(938)</b>	<b>(65)</b>	<b>(42)</b>	<b>(690)</b>	<b>(674)</b>	<b>(87)</b>	<b>(382)</b>	<b>3</b>	<b>8</b>	<b>(2 372)</b>	<b>(2 349)</b>		
Commissions reçues des réassureurs (c)	13	7	94	95	5	2	74	68	0	101	99	(3)	284	263		
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes de réassurance</b>	<b>(236)</b>	<b>(243)</b>	<b>(841)</b>	<b>(843)</b>	<b>(60)</b>	<b>(40)</b>	<b>(616)</b>	<b>(606)</b>	<b>(87)</b>	<b>(281)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(2 088)</b>	<b>(2 086)</b>		
<b>Frais d'exploitation et autres frais techniques nets de réassurance (a+b+c)</b>	<b>(236)</b>	<b>(243)</b>	<b>(916)</b>	<b>(897)</b>	<b>(60)</b>	<b>(40)</b>	<b>(617)</b>	<b>(606)</b>	<b>(121)</b>	<b>(291)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(2 248)</b>	<b>(2 184)</b>		

## 22.2 Frais d'exploitation nets et autres produits et charges techniques de l'assurance vie

en millions d'euros

	Santé France		Non vie en France		Santé hors de France		Non vie hors de France		Assistance		Assurance crédit		Éliminations		TOTAL	
	31-12-00	31-12-99	31-12-00	31-12-99	31-12-00	31-12-99	31-12-00	31-12-99	31-12-00	31-12-99	31-12-00	31-12-99	31-12-00	31-12-99	31-12-00	31-12-99
<b>Frais d'exploitation bruts (a)</b>	<b>(583)</b>	<b>(528)</b>	<b>(261)</b>	<b>(240)</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>(843)</b>	<b>(768)</b>								
Autres produits techniques	63	36	0	0	63	36	63	36								
Autres charges techniques (b)	(124)	(81)	(7)	(5)	(131)	(86)	(131)	(86)								
<b>Charges d'acquisition et de gestion brutes de réassurance</b>	<b>(644)</b>	<b>(573)</b>	<b>(268)</b>	<b>(245)</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>(911)</b>	<b>(818)</b>								
Commissions reçues des réassureurs (c)	15	6	7	1	(1)	7	21	7								
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes de réassurance</b>	<b>(629)</b>	<b>(567)</b>	<b>(261)</b>	<b>(244)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(890)</b>	<b>(811)</b>								
<b>Frais d'exploitation et autres frais techniques nets de réassurance (a+b+c)</b>	<b>(692)</b>	<b>(603)</b>	<b>(261)</b>	<b>(244)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(953)</b>	<b>(847)</b>								

(\*) L'incidence de l'activation des frais d'acquisition au-delà de l'écart de zillmersion s'élève à 44 millions d'euros en 2 000 contre 18 millions d'euros en 1999

# 23. Produits des placements nets des charges

	Assurance vie						Assurance non vie					
	2000	France		hors de France			2000	France		hors de France		
	2000	1999	1998	2000	1999	1998	2000	1999	1998	2000	1999	1998
Revenus des placements	1 762	1 779	1 767	383	497	400	476	486	431	296	294	392
Charges de gestion des placements	(85)	(119)	(97)	(18)	(11)	(41)	(34)	(41)	(42)	1	(9)	(14)
Reprises et dotations aux provisions des placements	99	93	(23)	(19)	(7)	(16)	1	64	(34)	(13)	(5)	(5)
Autres corrections de valeur	(7)	10	(15)	4	(1)	10	4	(4)	2	(1)	2	1
Plus et moins-values de cession	999	659	769	172	132	183	412	210	296	48	56	54
Réserve de capitalisation	(38)	12	(110)				(7)	1	(39)		0	
<b>TOTAL</b>	<b>2 730</b>	<b>2 434</b>	<b>2 291</b>	<b>522</b>	<b>610</b>	<b>536</b>	<b>852</b>	<b>716</b>	<b>614</b>	<b>331</b>	<b>338</b>	<b>428</b>
Dont affecté à l'assurance santé			(15)				(189)	(171)	(88)	(21)	(14)	(9)
<b>TOTAL APRÈS RECLASSEMENT S ANTÉ</b>	<b>2 730</b>	<b>2 434</b>	<b>2 276</b>	<b>522</b>	<b>610</b>	<b>536</b>	<b>663</b>	<b>545</b>	<b>526</b>	<b>310</b>	<b>324</b>	<b>419</b>
<b>Plus-values internes au groupe</b>	<b>10</b>		<b>34</b>				<b>(4)</b>	<b>9</b>	<b>(9)</b>			

	TOTAL ASSURANCE				Bancaire et financière				
	2000	1999	1998	2000	France		Hors de France		
	2000	1999	1998	2000	1999	1998	2000	1999	1998
<b>Revenus des placements</b>	<b>2 993</b>	<b>3 134</b>	<b>3 062</b>	<b>(35)</b>	<b>(11)</b>	<b>26</b>			
<b>Charges de gestion des placements</b>	<b>(144)</b>	<b>(185)</b>	<b>(204)</b>	<b>(33)</b>	<b>(29)</b>	<b>(35)</b>			
<b>Dotations aux provisions des placements</b>	<b>62</b>	<b>143</b>	<b>(80)</b>	<b>2</b>	<b>(12)</b>	<b>(13)</b>			
<b>Autres corrections de valeur</b>	<b>(3)</b>	<b>9</b>	<b>(6)</b>	<b>1</b>	<b>(5)</b>	<b>3</b>			
<b>Plus et moins-values de cession</b>	<b>1 679</b>	<b>1 103</b>	<b>1 356</b>						
<b>Réserve de capitalisation</b>	<b>(44)</b>	<b>17</b>	<b>(151)</b>						
<b>TOTAL</b>	<b>4 543</b>	<b>4 221</b>	<b>3 977</b>	<b>(65)</b>	<b>(57)</b>	<b>(19)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Plus-values internes au groupe</b>	<b>6</b>	<b>9</b>	<b>25</b>						
<b>Rapprochement avec le compte de résultat</b>									
Total des produits des placements									
Total des charges des placements									
Charges des dettes									
<b>PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES</b>									

Les plus-values de cessions internes réalisées en 1998 concernent principalement les cessions de PFA VIE à AGF International des titres Württembergische, et d'AGF IART à AGF VIE des titres Worms.

Plus-values réalisées par AGF VIE et AGF IART en 1999 à la suite des OPE, notamment sur les sociétés Elf, Paribas : le montant des plus-values réalisées, qui s'élèvent à 180 millions d'euros, sur l'ensemble des titres a été calculé sur la base de la moyenne des vingt derniers cours de Bourse (derniers cours) avant la date de l'ouverture des offres. L'application des options présentées dans le texte du 14 janvier 2000 de la CNCC aurait permis de dégager un montant de plus-values supplémentaire compris entre 6 millions d'euros et 94 millions d'euros.

Par ailleurs, à la suite des opérations de fusion concernant AGF, PFA et Allianz à effet du 1<sup>er</sup> janvier 1999, l'ensemble des plus-values réalisées a été calculé selon des règles de Fifo fusionnées.

en millions d'euros

2000	France		Santé			Assurance crédit			Assistance			TOTAL ASSURANCE		
	1999	1998	2000	1999	1998	2000	1999	1998	2000	1999	1998	2000	1999	1998
						73	70	72	3	8		2 993	3 134	3 062
						(8)	(5)	(10)				(144)	(185)	(204)
						(5)	(2)	(2)	(1)			62	143	(80)
						(4)	1	(4)	1	1		(3)	9	(6)
						45	46	54	3			1 679	1 103	1 356
						1	4	(2)				(44)	17	(151)
<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>102</b>	<b>114</b>	<b>108</b>	<b>6</b>	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>4 543</b>	<b>4 221</b>	<b>3 977</b>
189	171	103	21	14	9							0	0	0
<b>189</b>	<b>171</b>	<b>103</b>	<b>21</b>	<b>14</b>	<b>9</b>	<b>102</b>	<b>114</b>	<b>108</b>	<b>6</b>	<b>9</b>		<b>4 543</b>	<b>4 221</b>	<b>3 977</b>
												<b>6</b>	<b>9</b>	<b>25</b>

en millions d'euros

2000	France		Holdings			Eliminations			TOTAL		
	1999	1998	2000	1999	1998	2000	1999	1998	2000	1999	1998
(45)	(12)	12	(39)	(12)	(54)	(3)	(9)	(21)	2 871	3 090	3 025
(66)	(69)	(93)	(17)	(19)	(13)		3	11	(260)	(299)	(334)
10	67	(40)	7	(7)	(1)				81	191	(134)
13	(3)	12	(5)	(17)	2				6	(16)	11
73	(5)	84		20					1 752	1 118	1 440
									(44)	17	(151)
(15)	(22)	(25)	(54)	(35)	(66)	(3)	(6)	(10)	4 406	4 101	3 857
									6	9	25
									5 693	5 754	7 543
									(1 160)	(1 552)	(3 542)
									(127)	(101)	(144)
									<b>4 406</b>	<b>4 101</b>	<b>3 857</b>



# 24. Produits et charges bancaires

en millions d'euros

	Bancaires / Financières			Bancaires / Financières			Éliminations			TOTAL		
	France			hors de France								
	2000	1999	1998	2000	1999	1998	2000	1999	1998	2000	1999	1998
<b>Produits actions et autres titres à revenu variable</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>63</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>64</b>	<b>5</b>
<b>Produits obligations et autres titres à revenu fixe</b>	<b>88</b>	<b>75</b>	<b>73</b>	<b>122</b>	<b>36</b>	<b>40</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>210</b>	<b>111</b>	<b>113</b>
Plus-value de portefeuille	16	20	46	5	4	4	0	0	0	21	24	50
Moins-value de portefeuille	(9)	(16)	(40)	0	0	0	0	0	0	(9)	(16)	(40)
<b>Résultat du portefeuille titres</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>12</b>	<b>8</b>	<b>10</b>
Dotations provisions sur portefeuille titres	(2)	(5)	(9)	(1)	(2)	0	0	0	0	(3)	(7)	(9)
Reprises provisions sur portefeuille titres	17	20	24	0	1	0	0	0	0	17	21	24
<b>Dotations et reprises de provisions sur portefeuille titres</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>15</b>
<b>Total des produits et charges de portefeuille titres</b>	<b>112</b>	<b>95</b>	<b>98</b>	<b>127</b>	<b>102</b>	<b>45</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>239</b>	<b>197</b>	<b>143</b>
Intérêts et produits assimilés	884	1 423	1 033	45	157	156	0	0	(5)	929	1 580	1 184
Intérêts et charges assimilés	(789)	(1 288)	(967)	(122)	(231)	(167)	3	6	9	(908)	(1 513)	(1 125)
<b>Intérêts nets</b>	<b>95</b>	<b>135</b>	<b>66</b>	<b>(77)</b>	<b>(74)</b>	<b>(11)</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>21</b>	<b>67</b>	<b>59</b>
Autres gains sur opérations financières	156	164	152	13	7	13	0	0	0	169	171	165
Autres pertes sur opérations financières	(152)	(138)	(136)	(5)	(2)	0	0	0	0	(157)	(140)	(136)
<b>Résultat des autres opérations financières</b>	<b>4</b>	<b>26</b>	<b>16</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>13</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>12</b>	<b>31</b>	<b>29</b>
Commissions (produits)	38	50	30	0	0	1	0	0	0	38	50	31
Commissions (charges)	(11)	(7)	(4)	(7)	(8)	(8)	0	0	0	(18)	(15)	(12)
<b>Commissions nettes</b>	<b>27</b>	<b>43</b>	<b>26</b>	<b>(7)</b>	<b>(8)</b>	<b>(7)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>20</b>	<b>35</b>	<b>19</b>
Autres produits d'exploitation	55	138	84	8	30	7	0	0	(1)	63	168	90
Autres charges d'exploitation	(275)	(312)	(227)	(38)	(55)	(41)	0	0	1	(313)	(367)	(267)
<b>Solde des autres charges et autres produits</b>	<b>(220)</b>	<b>(174)</b>	<b>(143)</b>	<b>(30)</b>	<b>(25)</b>	<b>(34)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(250)</b>	<b>(199)</b>	<b>(177)</b>
Produits des corrections de valeurs sur créances et hors-bilan	177	173	227	0	0	1	0	0	0	177	173	228
Charges des corrections de valeurs sur créances et hors-bilan	(188)	(195)	(228)	(1)	0	(1)	0	0	0	(189)	(195)	(229)
<b>Solde des corrections de valeurs sur créances et hors-bilan</b>	<b>(11)</b>	<b>(22)</b>	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(12)</b>	<b>(22)</b>	<b>(1)</b>

## Produits et charges bancaires (suite)

	Bancaires / Financières France			Bancaires / Financières hors de France			Éliminations			en millions d'euros TOTAL		
	2000	1999	1998	2000	1999	1998	2000	1999	1998	2000	1999	1998
Dotations de la provision pour risques bancaires généraux	0	0	0	0	(3)	(3)	0	0	0	0	(3)	(3)
Reprises de la provision pour risques bancaires généraux	0	0	0	0	3	1	0	0	0	0	3	1
<b>Dotations et reprises des fonds pour risques bancaires généraux</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(2)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(2)</b>
<b>Dotations et reprises de la provision pour risque bancaire groupe</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total des produits et charges des autres activités bancaires</b>	<b>(105)</b>	<b>8</b>	<b>(36)</b>	<b>(107)</b>	<b>(102)</b>	<b>(41)</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>(209)</b>	<b>(88)</b>	<b>(73)</b>
<b>PRODUITS DE L'ACTIVITÉ BANCAIRE</b>	<b>1 433</b>	<b>2 064</b>	<b>1 673</b>	<b>194</b>	<b>301</b>	<b>224</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(6)</b>	<b>1 627</b>	<b>2 365</b>	<b>1 891</b>
<b>CHARGES DE L'ACTIVITÉ BANCAIRE</b>	<b>(1 426)</b>	<b>(1 961)</b>	<b>(1 611)</b>	<b>(174)</b>	<b>(301)</b>	<b>(220)</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>10</b>	<b>(1 597)</b>	<b>(2 256)</b>	<b>(1 821)</b>
<b>PRODUITS ET CHARGES DE L'ACTIVITÉ BANCAIRE <sup>(1)</sup></b>	<b>7</b>	<b>103</b>	<b>62</b>	<b>20</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>30</b>	<b>109</b>	<b>70</b>
<b>CONTRIBUTION DE L'ACTIVITÉ BANCAIRE AU RÉSULTAT COURANT <sup>(1)</sup></b>	<b>62</b>	<b>62</b>	<b>25</b>	<b>13</b>	<b>(3)</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>75</b>	<b>59</b>	<b>26</b>

(1) Le passage des produits et charges de l'activité bancaire à la contribution de l'activité bancaire au résultat consolidé est détaillé en note 20.

La variation des produits et charges de l'activité bancaire provient principalement de : Banque AGF (57) millions d'euros en 2000 contre (23) millions d'euros en 1999; Entenial 63 millions d'euros en 2000 contre 72 millions d'euros en 1999; AGF International augmentation de 20 millions d'euros en 2000; Impact de Sophia (53) millions d'euros.

# 25. Personnel

## Effectif moyen employé par les entreprises consolidées par intégration globale :

	31-12-2000	31-12-1999	31-12-1998
Personnel commercial en France	4 735	4 507	4 977
Personnel de gestion en France	13 158	13 429	13 510
<b>Sous-total France</b>	<b>17 893</b>	<b>17 936</b>	<b>18 487</b>
Personnel du réseau international <sup>(1)</sup>	11 337	9 218	11 645
<b>TOTAL</b>	<b>29 230</b>	<b>27 154</b>	<b>30 132</b>
<b>Ventilation du personnel en France par activités</b>			
Assurance	16 034	16 011	16 534
Banques et établissements financiers	1 818	1 875	1 579
Sociétés immobilières	41	50	374
<b>TOTAL</b>	<b>17 893</b>	<b>17 936</b>	<b>18 487</b>

(1) La variation des effectifs hors de France (2 119) s'explique principalement par l'intégration de la Colombie.

### Évolution des effectifs

La charge globale de personnel du groupe AGF s'élevé à 1 483 millions d'euros en 2000 contre 1 231 millions d'euros en 1999.

### Organes d'administration

- Rémunération des administrateurs : le montant des jetons de présence versés au titre de l'exercice 2000 s'est élevé à 316 milliers d'euros.
- Rémunération du président et des autres membres du comité exécutif :
  - Le montant total des rémunérations perçues par le président et les autres membres du comité exécutif s'est élevé à 3 754 milliers d'euros en 2000 (2 382 milliers d'euros de partie fixe et 1 372 milliers d'euros de partie variable).
  - La rémunération brute fixe versée en 2000 à Monsieur Antoine Jeancourt-Galignani, président-directeur général, par les sociétés du groupe s'est élevée à 503 082 euros ; la rémunération variable est fonction du "return on equity" (ROE) du groupe AGF et de critères qualitatifs individuels : son montant brut versé en 2000 par les sociétés du groupe s'élève à 316 972 euros; par ailleurs Monsieur Antoine Jeancourt-Galignani a perçu en 2000 des jetons de présence d'un montant de 21 343 euros à raison des mandats sociaux qu'il exerce dans les sociétés du groupe.

Après la privatisation, un régime de retraite complémentaire a été mis en place pour les membres du comité exécutif, se substituant à celui qui existait dans les entreprises nationales d'assurances.

### Stock-options

Dans le cadre des articles 217.1 à 217.3 de la loi du 24 juillet 1966, l'assemblée générale a, à plusieurs reprises depuis 1990, autorisé le conseil d'administration à attribuer des options d'acquisition ou de souscription d'actions aux salariés et mandataires sociaux du groupe, dans les conditions fixées par la loi.

### Comité des rémunérations

Le comité des rémunérations du conseil d'administration a notamment pour mission d'examiner les propositions de la direction générale intéressant la mise en place des plans de souscription ou d'achat d'actions autorisés par l'assemblée générale extraordinaire et de présenter un rapport au conseil d'administration pour décision.

Ce comité est composé de : Monsieur A. Lévy-Lang (président), Monsieur J.-C. Naouri et Monsieur H. Schulte-Noelle.

## Politique d'attribution

La politique d'attribution, dont l'objectif principal est la fidélisation, est unique pour l'ensemble des bénéficiaires, y compris les membres du comité exécutif.

### 1. Nature des options

Les options attribuées par le conseil d'administration ont été successivement des options d'achat (jusqu'à la privatisation de la société), des options de souscription et enfin en 1999 à nouveau des options d'achat, afin de répondre à la préoccupation croissante des actionnaires d'éviter l'effet dilutif des stock-options.

### 2. Critères d'attribution

Sont éligibles à l'attribution d'options :

- les cadres de direction du groupe AGF,
- les mandataires sociaux et dirigeants opérationnels des filiales,
- et certains salariés dont les missions ou les réalisations justifient une attribution.

### 3. Périodicité des plans

Chaque année, depuis 1990, il a été procédé à une attribution d'options.

### 4. Conditions d'exercice des options attribuées en 2000

Les options ont une durée de validité de 8 ans, soit jusqu'au 18 octobre 2008.

Sauf en cas de décès ou d'invalidité, les options ne peuvent être exercées avant l'expiration d'un délai de 5 ans, soit le 18 octobre 2005 (afin d'éviter que l'entreprise et les bénéficiaires n'aient à supporter les charges sociales).

La rupture du contrat de travail ou la perte du mandat social entraîne, sauf exceptions (décès, invalidité, départ ou mise à la retraite et évènements divers sur décision individuelle du président), la perte des options.

### 5. Situation au 31 décembre 2000

Années d'attribution	Nombre total d'options consenties	Type option	Nbre d'opt. consenties aux membres du comité exécutif	Dont président	Nombre total de bénéf.	Date limite de levée	Rabais	Prix d'exerc.	Options exercées	Options non exerc.	Options restant à lever
									au 31-12-00	au 31-12-00	au 31-12-00
1994	580 000	(a)	71 000	15 000	158	16-12-02	20 %	184,00 F	498 500	46 500	35 000
févr-96	637 000	(a)	76 000	20 000	178	2-02-04	5 %	153,00 F	457 250	64 900	114 850
déc-96	794 150	(s)	167 750	61 250	194	19-12-04	5 %	156,75 F	309 250	84 000	400 900
1997	734 500	(s)	160 000	50 000	179	17-09-05	5 %	214,00 F	41 500	6 500	686 500
1998	959 000	(s)	210 000	60 000	230	16-10-06	5 %	285,50 F	0	20 000	939 000
1999	1 000 000	(a)	230 000	60 000	240	12-10-07	5 %	48,11 €	0	10 500	989 500
2000	1 000 000	(a)	140 000	42 000	341	18-10-08	5 %	57,03 €	0	0	1 000 000

(a) Option d'achat.

(s) Option de souscription.

## Stock Appreciation Rights

Allianz AG a décidé de mettre en place en faveur des dirigeants de l'ensemble des sociétés de son groupe un système d'intéressement à long terme.

Dénoté Stock Appreciation Rights Plan (SAR), il s'agit en pratique d'un mécanisme de bonus dont le montant est lié à l'évolution du cours de bourse de l'action Allianz AG sur une période de 7 ans.

Les bénéficiaires du SAR recevront, sous forme d'un complément de salaire versé par leur société d'appartenance, une somme égale au produit de la progression du cours de l'action Allianz AG par le nombre d'options attribuées.

Le nombre d'options attribuées est déterminé en fonction du salaire du bénéficiaire, ce critère étant pondéré par trois paramètres d'égal poids, l'un dépendant des performances économiques du groupe Allianz, l'autre de celles du groupe AGF et le troisième de l'appréciation par le président des AGF de la qualité des performances de chaque bénéficiaire.

Les options ont une durée de validité de 7 ans, mais ne peuvent être exercées durant les deux années suivant la date de leur attribution et qu'à la condition que le cours de l'action Allianz AG ait progressé d'au moins 20 % et ait surperformé pendant au moins 5 jours consécutifs le Dow Jones Stoxx Index.

Au titre de l'année 2000, le conseil d'administration du 20 septembre 2000 a procédé, sur proposition du comité des rémunérations, à l'attribution au président Antoine Jeancourt-Galignani de 1 196 SAR.

Par ailleurs, il a été procédé à l'attribution aux autres membres du comité exécutif de 3 827 SAR.

Le nombre d'options pouvant être consenties aux bénéficiaires au titre de chacun des systèmes (stock-options AGF et SAR Allianz) a été, afin de tenir compte de la dualité de systèmes, réduit par rapport aux normes Allianz pour ce qui concerne les SAR et par rapport aux pratiques antérieures pour ce qui concerne les stock-options AGF.

# 26. Résultat exceptionnel

	2000	1999	en millions d'euros 1998
<b>Provisions pour retraite</b>		<b>(28)</b>	<b>(122)</b>
<b>Provisions de restructuration</b>	<b>(49)</b>	<b>(87)</b>	<b>(421)</b>
<b>Reprise de provision pour dépréciation exceptionnelle sur immeubles</b>	<b>34</b>		
<b>Cession filiales</b>			
Cession Coface <sup>(1)</sup>	65		
Cession Euler <sup>(1)</sup>	141		
Cession succursales	5		
Cession AMB		-	703
Cessions Athéna Seguros et AGF Union-Fenix (Espagne)		38	-
Cession SFF		73	-
Cession SPS (Portugal)		33	-
Autres	(5)	25	45
<b>Sous-total cessions filiales</b>	<b>206</b>	<b>169</b>	<b>748</b>
<b>Autres</b>	<b>(12)</b>	<b>-</b>	<b>(46)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>179</b>	<b>54</b>	<b>159</b>
<b>Autres éléments liés au résultat exceptionnel</b>			
Impôts et taxes	(92)	1	(142)
Intérêts minoritaires	(2)	(18)	6
Résultat non technique	(23)		
Amortissement d'écart d'acquisition	(53)	-	(8)
<b>INCIDENCE GLOBALE DES OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES</b>	<b>9</b>	<b>37</b>	<b>15</b>

(1) Les cessions Euler et Coface sont commentées dans la note 1 "Faits marquants".

## Exercice 2000

### Provision de restructuration

En France une provision complémentaire d'un montant de 49 millions d'euros a été constatée.

### Reprise de provision pour dépréciation exceptionnelle sur immeuble

La provision pour dépréciation exceptionnelle initialement dotée en provision de restructuration et relative aux immeubles d'exploitation d'AGF Vie est devenue partiellement sans objet, suite à la cession des immeubles. Elle a été reprise par résultat exceptionnel à hauteur de 34 millions d'euros.

### Cessions

Le résultat exceptionnel qui s'élève à 179 millions d'euros ne tient pas compte des éléments directement rattachés aux opérations exceptionnelles et classés dans les postes suivants :

- charge d'impôt pour 92 millions d'euros correspondant d'une part à l'impôt sur les cessions pour - 78 millions d'euros et d'autre part au redressement fiscal pour - 14 millions d'euros,
- minoritaires pour - 2 millions d'euros concernant la plus-value dégagée sur la Coface,

- résultat non technique pour - 23 millions d'euros correspondant d'une part au redressement URSSAF pour - 18 millions d'euros et d'autre part au redressement fiscal hors impôt des sociétés pour - 5 millions d'euros,
- des amortissements d'écarts d'acquisition en Colombie pour 53 millions d'euros.

## **Exercice 1999**

### **Provision pour retraite et avantages sociaux**

Les engagements résultant de la dénonciation de l'accord fondateur de la caisse de retraite AGF, qui étaient provisionnés au total au 31 décembre 1998 pour 122 millions d'euros ont fait l'objet d'un paiement à ladite caisse en 1999 pour un montant de 145 millions d'euros correspondant à l'accord signé en septembre 1999, soit une charge complémentaire de 8 millions d'euros au titre de 1999 (cf. note 14).

Par ailleurs, des provisions d'un montant de 20 millions d'euros ont été constituées en 1999 au titre d'avantages accordés aux salariés en fonction de leur ancienneté et d'un régime de retraite supplémentaire.

### **Provisions de restructuration**

En France, une provision complémentaire d'un montant de 50 millions d'euros a été constatée. Les provisions de restructuration n'ont pas donné lieu à la constatation d'impôts différés actifs.

En Espagne, des provisions pour restructuration ont été constatées pour 11 millions d'euros dans le cadre de la fusion entre AGF Union-Fénix, Athéna Seguros et Allianz RAS. Par ailleurs, une provision de restructuration a été comptabilisée dans le bilan d'entrée d'Allianz RAS.

En Belgique, des provisions complémentaires pour restructuration de 26 millions d'euros ont été enregistrées (dont 24 millions d'euros en part groupe).

### **Cessions de filiales**

Les plus-values réalisées sur les cessions des autres filiales concernent les filiales suivantes :

- Dogus AGF (Turquie) cédée hors du groupe Allianz : 21 millions d'euros,
- AGF Nafta (Canada) : 13 millions d'euros,
- AGF Kosmos (Grèce) : 2 millions d'euros,
- AGF Ubezpieczenia (Pologne) : 1 million d'euros,
- Sacnas (France) : 6 millions d'euros,
- SFF (France) : l'opération concernant la SFF a dégagé un résultat net en part groupe de 43 millions d'euros (plus-value de 73 millions d'euros, charge d'impôts de 10 millions d'euros et part des minoritaires de 20 millions d'euros).

Par ailleurs, une charge de 18 millions d'euros concernant des écarts de conversion a été comptabilisée au cours de l'exercice 1999 pour régulariser des cessions antérieures.

Le résultat exceptionnel qui s'élève à 54 millions d'euros ne tient pas compte des éléments directement rattachés aux opérations exceptionnelles et classés dans les postes suivants :

- charge d'impôt pour 1 million d'euros correspondant d'une part à l'impôt sur les cessions de filiales pour - 10 millions d'euros et d'autre part au redressement fiscal pour 11 millions d'euros,
- minoritaires pour 18 millions d'euros concernant essentiellement la plus-value dégagée sur la SFF.

## Exercice 1998

### Provision pour retraite

Une provision d'un montant de 122 millions d'euros a été constatée durant l'exercice à la suite de la notification aux syndicats, à effet du 30 juillet 1998, de la dénonciation de l'accord fondateur de la caisse de retraite AGF (cf. note 14). Cette provision n'a pas donné lieu à la constatation d'impôt différé actif.

### Charges de restructuration

Des charges de restructuration ont été constatées :

- dans le cadre du rapprochement des AGF avec les sociétés Allianz France et les sociétés du Groupe Athéna pour un montant de 251 millions d'euros. Une partie de ces charges figure au bilan en provision pour restructuration (cf. note 14). Cette provision n'a pas donné lieu à la constatation d'impôts différés actif ;
- au Royaume-Uni pour 38 millions d'euros (cf. note 14) ;
- en Belgique pour 125 millions d'euros (114 millions en part groupe) (cf. note 14) ;
- en Indonésie pour 7 millions d'euros à la suite de l'arrêt de l'activité.

### Cession AMB

Le résultat de la cession d'AMB brut d'impôt, qui s'élève à 702 millions d'euros a été comptabilisé au niveau du résultat exceptionnel. La charge d'impôt correspondant à ce profit exceptionnel a été comptabilisée au poste "impôt" pour un montant de 66 millions d'euros. Par ailleurs, il a été constaté une charge de 7 millions d'euros au titre de la part revenant aux minoritaires.

L'impact total de la cession d'AMB est donc un produit net de 630 millions d'euros.



# 27. Impôts sur les bénéfices

en millions d'euros

	2000	1999	1998
Impôts exigibles	(157)	(125)	(235)
Impôts différés	(17)	2	6
<b>TOTAL</b>	<b>(174)</b>	<b>(123)</b>	<b>(229)</b>

Les charges (-), produits (+) d'impôts se décomposent de la façon suivante :

	2000	1999	1998
Charge d'impôt exigible du sous-groupe d'intégration fiscale (a)	(68)	11	(59)
Charge d'impôt exigible des sociétés hors périmètre d'intégration fiscale	(89)	(136)	(176)
<b>TOTAL DE LA CHARGE D'IMPÔT EXIGIBLE</b>	<b>(157)</b>	<b>(125)</b>	<b>(235)</b>

	2000	1999	1998
<b>Impôts du sous-groupe d'intégration fiscale</b>			
Impôt sur déficit du groupe d'intégration fiscale	(57)	32	(44)
Impôts différés sur activation des frais d'acquisition (b)	(8)	(12)	(7)
Impôts décalés du groupe d'intégration fiscale (c)	59	(20)	75
Impôts sur cessions internes éliminées en consolidation	4		(6)
Impôts différés sur les provisions durables (d)			
Impôts sur régime de retraite professionnel	(8)	(7)	(6)
Impôts sur décalages temporaires	27	10	(11)
Impôts sur suivi d'affectation d'Athéna et d'Allianz	7	(6)	
Autres	(2)		
<b>Produit (charge) d'impôt différé du sous-groupe d'intégration fiscale</b>	<b>22</b>	<b>(3)</b>	<b>1</b>
<b>Produit (charge) d'impôt différé des sociétés hors périmètre d'intégration fiscale</b>	<b>(39)</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
<b>TOTAL DU PRODUIT (CHARGE) D'IMPÔT DIFFÉRÉ</b>	<b>(17)</b>	<b>2</b>	<b>6</b>
Charge d'impôt du groupe d'intégration fiscale	(46)	8	(58)
Charge d'impôt des autres sociétés	(128)	(131)	(171)
<b>Charge totale</b>	<b>(174)</b>	<b>(123)</b>	<b>(229)</b>

(a) La charge d'impôt exigible inclut l'effet des mouvements de provisions sur impôts liés au contrôle fiscal (voir note 15).

(b) En application de la conception étendue, un impôt différé est constaté sur le retraitement des frais d'acquisition reportés en consolidation depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1995.

(c) L'impôt décalé correspond à l'impôt sur les cessions internes du groupe d'intégration fiscale dont le paiement devient effectif lors de la sortie des biens à l'extérieur du périmètre d'intégration fiscale.

(d) Au 31 décembre 1995, l'impôt différé relatif aux provisions pour dépréciations durables imputées sur les capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 1995 a été activé à hauteur de 70 millions d'euros en contrepartie des capitaux propres dans la mesure où il pouvait s'imputer sur des impôts différés passifs de même montant et de même échéance

En 2000, la charge d'impôt exigible a été minorée par l'utilisation des déficits reportables à taux plein de l'exercice 1995 de 284 millions d'euros, dont 105 millions ont permis de neutraliser l'impôt exigible à taux plein et 179 millions ont été imputés sur l'impôt exigible à taux réduit.

En 1999, la charge d'impôt exigible à long terme à taux réduit a été déterminé compte tenu de l'utilisation des déficits reportables à taux plein. Au cours des périodes précédentes, le groupe n'avait imputé que partiellement les résultats à long terme sur les déficits fiscaux.

# 28. Engagements hors bilan

## 28.1 Engagements hors bilan des sociétés d'assurances

### ENGAGEMENTS DONNÉS / RECUS

	en millions d'euros					
	Donnés			Reçus		
	31-12-2000	31-12-1999	31-12-1998	31-12-2000	31-12-1999	31-12-1998
Garantie, avals, cautions	286	43	31	91	97	76
Hypothèques				826	783	809
Titres nantis par les réassureurs <sup>(1)</sup>	924	1 045	1 083	924	1 045	1 083
Baux commerciaux	3	3	23	98	95	133
Autres engagements donnés	1 041	679	268	558	464	185

(1) Les engagements reçus correspondent aux valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires.  
Les engagements donnés correspondent aux engagements de restitution des valeurs reçues.

### OPÉRATIONS SUR TITRES ET DEVISES

	A recevoir			A livrer		
	31-12-2000	31-12-1999	31-12-1998	31-12-2000	31-12-1999	31-12-1998
Titres		48	41		23	30
Monnaies	5	24		1	166	

### OPÉRATIONS SUR LES MARCHÉS FINANCIERS

	Achats			Ventes		
	31-12-2000	31-12-1999	31-12-1998	31-12-2000	31-12-1999	31-12-1998
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>						
<b>Sur marchés de gré à gré :</b>						
- Swaps de taux	279	11	39	279	11	23
- Swaps de devises		46	50		46	50
- Asset swaps	7	29	8	7	29	
- Garanties de taux (Cap / Floor)	7 247	7 066	12	121	143	
- Options de change						
- Options de titres	16	63	43	8	165	72
- Options de swaps de taux			28			23
- Autres achats pour couvertures	36			36		
- Options sur indices		30		5	11	
<b>Sur marchés organisés :</b>						
- Options de taux et de titres	18					
- Options sur indices				129		
- Autres	35					

## OPÉRATIONS SUR LES MARCHÉS FINANCIERS (SUITE)

	en millions d'euros					
	31-12-2000	Donnés 31-12-1999	31-12-1998	31-12-2000	Reçus 31-12-1999	31-12-1998
OPÉRATIONS DE MARCHÉ						
<b>Sur marchés de gré à gré :</b>						
- Swaps d'indice						
- Swaps de taux			15			15
- Swaps de devises et autres						
- Options sur titres			64			
- Options d'indices			752			
<b>Sur marchés organisés :</b>						
- autres achats	23	17				

Engagement relatif à la cession de la SAFR : dans le cadre de la cession de leur participation dans la SAFR, les AGF ont prorogé, pour une durée limitée à 3 ans (échéance 31 décembre 2001), le bon déroulement de la liquidation du portefeuille d'AGF RE relatif à la couverture de certaines affaires à long déroulement repris par la SAFR lors de la fusion de ces deux sociétés en 1991.

### Engagements hors bilan sur instruments financiers à terme au 31 décembre 2000

#### Opérations liées à des actifs détenus

L'achat de caps 8 à 10 ans est une stratégie de couverture globale d'une partie de la poche obligataire de la Compagnie Vie. Le montant nominal s'élève fin décembre à 7 242 millions d'euros, ce qui correspond à l'engagement hors bilan reçu. Le montant des primes annuelles payées est de 21,2 millions d'euros, les primes restant à payer sont de 121,2 millions d'euros. La moins-value latente au 31 décembre 2000 est de 5,1 millions d'euros.

Les swaps d'actions (ou swaps de performance) et asset swap ne sont utilisés que pour des opérations de couverture d'éléments d'actif.

Les swaps de performance ont pour objectif d'équilibrer un portefeuille ayant une part historiquement trop importante investie sur une action. L'engagement hors bilan correspondant est de 21,1 millions d'euros pour AGF Vie et 15 millions d'euros pour AGF IART.

L'asset swap chez AGF Vie a pour finalité de modifier la nature des flux sur un actif détenu, le hors bilan est de 7,3 millions d'euros.

Les montants figurant en hors bilan correspondent à la valeur nominale des contrats, en contrevaletur euros.

Les ventes de futures CAC 40 constituent des stratégies de macro-couverture, avec pour objectif un ajustement de l'exposition actions afin de se rapprocher du benchmark.

L'engagement hors bilan reçu pour AGF IART correspond au nominal des contrats.

Il n'entre pas dans l'intention de la compagnie de procéder à un dénouement anticipé de ces contrats. Il n'est constitué comptablement aucune provision pour risques sauf identification d'un risque de contrepartie.

Les opérations sont traitées avec un nombre limité de contreparties de qualité sélectionnées par un comité des risques, les contreparties sur dérivés font l'objet d'une sélection et notation qualitative.

## Engagements hors bilan sur instruments financiers à terme au 31 décembre 1999

### Opérations de couverture

Stratégie de couverture vis-à-vis de la hausse des taux.

L'achat de caps 8 à 10 ans est une stratégie de couverture globale d'une partie de la poche obligataire de la Compagnie Vie décidée par la direction générale et approuvée par le conseil d'administration. Le montant nominal s'élève fin décembre à 6 621 millions d'euros. Le montant des primes annuelles payées est de 19 millions d'euros, les primes restant à payer sont de 134,7 millions d'euros. L'engagement reçu s'élève à 6 621 millions d'euros et l'engagement donné à 134,7 millions d'euros. La plus-value latente au 31 décembre 1999 est de 65,5 millions d'euros.

Les swaps de performance et asset swap ne sont utilisés que pour des opérations de couverture d'éléments d'actif. Les swaps de performance ont pour objectif de diminuer le risque spécifique sur certains titres, contre le risque global du benchmark. L'asset swap a pour finalité de modifier la nature des flux sur un actif détenu. Les montants figurant en hors bilan correspondent à la valeur nominale des contrats, en contre-valeur euros.

A la date d'arrêté comptable, il est procédé à la comptabilisation en produits du différentiel d'intérêt acquis à la période.

Il n'entre pas dans l'intention de la compagnie de procéder à un dénouement anticipé de ces contrats. Il n'est constitué comptablement aucune provision pour risques sauf identification d'un risque de contrepartie.

### Stratégies substitutives d'investissement

L'achat de floors, baisse des taux de swaps 5 ans, représente un nominal à fin décembre 1999 de 445 millions d'euros pour le portefeuille AGF Vie uniquement. Cette stratégie a pour objectif de garantir le réinvestissement des flux futurs à un taux donné. Le montant des primes annuelles payées est de 2,1 millions d'euros, les primes restant à payer sont de 8,3 millions d'euros. L'engagement reçu s'élève à 445 millions d'euros et l'engagement donné à 8,3 millions d'euros. La moins-value latente au 31 décembre 1999 de 7,4 millions d'euros a été intégralement provisionnée.

## Autres engagements hors bilan

### Caisse de retraite AGF

Selon l'accord conclu en septembre 1999 avec les syndicats sur la fermeture du régime de retraite chapeau des AGF, l'allocation versée par la caisse des AGF aux retraités reste une allocation différentielle. Son montant annuel est calculé chaque année en déduisant de la garantie globale AGF le montant des autres retraites. A partir de 2000 et jusqu'en 2005, la garantie globale AGF sera revalorisée chaque année d'un taux égal à la moyenne des augmentations ARRCO et AGIRC diminuée de 2 % avec un plancher de 0 %. A partir de 2006, le conseil d'administration de la caisse pourra adopter, si la situation du régime le permet, des règles de revalorisation plus favorables, dans certaines limites.

Pour les salariés actifs faisant partie du groupe fermé des participants, la revalorisation dépendra des performances financières des placements, sachant qu'un taux d'actualisation de 4,5 % a été choisi.

Les provisions constituées par la caisse à l'aide de ses réserves et d'une dotation de 950 millions de francs versée fin 1999 par l'entreprise garantissent ces engagements.

### Rachat complémentaire de titres Sacnas

Dans le cadre de la cession de 28 % de Sacnas par le GAN, le GAN et les AGF se sont engagés réciproquement à ce que le GAN cède à une filiale du groupe AGF sa détention résiduelle dans Sacnas sur la base du prix de la cession des 19 % intervenue en 1999.

Les AGF détiennent 42,97 % de Sacnas au 31 décembre 2000.

### Acquisition Tindall Riley Marine Ltd.

En novembre 2000, le Groupe AGF a procédé à l'acquisition de 25 % du capital de Tindall Riley Marine Ltd. à travers sa filiale détenue à 100 %, Allianz AGF MAT Ltd., basée au Royaume-Uni. Tindall Riley Marine Ltd. gère le "Britannia Steamship Insurance Association Ltd.", mutuelle anglaise occupant l'une des premières positions sur le segment de l'assurance responsabilité civile des armateurs (P&I Clubs). L'accord prévoit qu'Allianz AGF MAT montera progressivement au capital de Tindall Riley Marine Ltd. afin d'en détenir 50 % en 2003 et 100 % en 2006.

### Engagements obtenus dans le cadre de l'acquisition de Colseguros

Dans le cadre de l'acquisition de 60 % du groupe Colseguros en Colombie, le groupe Bavaria ancien actionnaire majoritaire a pris les engagements suivants :

#### Engagement de rachats d'actifs

Les ex-actionnaires majoritaires ont acheté à différentes sociétés du groupe Colseguros un certain nombre d'actions et d'immeubles pour un montant de 37 187 milliers d'euros. La totalité des immeubles a été payée au 29 mars 2000. En ce qui concerne les actions, deux paiements restent dus, au 29 mars 2001 et au 29 septembre 2001. A ces paiements s'ajoutent des intérêts au taux DTF (taux effectif moyen des certificats de dépôts émis par des établissements bancaires et financiers colombiens à 90 jours) payés trimestriellement. Les paiements sont garantis par des titres Bavaria donnés en gage. Ce gage représente 1,43 fois le solde dû. Un intérêt de retard équivalent au taux DTF+4 est également prévu par le contrat.

#### Garantie de passif

Les ex-actionnaires majoritaires s'engagent à indemniser Colseguros dans la limite de 15 M USD pour tout dommage causé aux sociétés du groupe dans l'un des cas suivants antérieurs à la date de clôture : passifs occultes, impôts, levée de garanties, actifs fictifs, litiges, obligations en droit du travail, investissements spéciaux : (banque Uconal), déficit de la société Cedula Colón de Capitalización Colseguros SA dans la limite de 2 M USD ou toute autre inexactitude importante dans les déclarations et garanties.

Cette garantie est valable pour une durée de 3 ans sauf pour les garanties fiscales pour lesquelles la durée sera de 5 ans.

#### Engagement de paiement de primes sur les Cat bonds

Dans le cadre d'une opération de réassurance couvrant les risques de tempêtes en France et de tremblement de terre à Monaco, AGF IART s'est engagé à payer trimestriellement et jusqu'à fin 2005, un montant total de 34 millions de dollars à la société irlandaise Méditerranéan-ré.

## 28.2 Engagements hors bilan des banques et établissements de crédit

### ENGAGEMENTS DONNÉS / RECUS

	Donnés			Reçus		
	31-12-2000	31-12-1999	31-12-1998	31-12-2000	31-12-1999	31-12-1998
Garantie, avals, cautions	56	7	81	94	93	165
Hypothèques				374	332	282
Baux commerciaux						
Autres engagements	270	20		435	20	
<b>En faveur des établissements de crédit :</b>						
Engagements de financement		40		1 387	1 731	1 228
Engagements de garantie	322	404	319	912	583	657
<b>En faveur de la clientèle :</b>						
Engagements de financement	1 151	977	1 117	231	3	35
Engagements de garantie	573	467	622	1 188	690	323

## OPÉRATIONS SUR TITRES

	A recevoir			A livrer		
	31-12-2000	31-12-1999	31-12-1998	31-12-2000	31-12-1999	31-12-1998
Titres	2					

## OPÉRATIONS SUR LES MARCHÉS FINANCIERS

	Achats			Ventes		
	31-12-2000	31-12-1999	31-12-1998	31-12-2000	31-12-1999	31-12-1998
Opérations de couverture						
<b>Sur marchés de gré à gré :</b>						
- Swaps de taux	15 486	13 977	7 837	14 887	13 627	8 302
- Swaps de devises	115	36	102	115	36	103
- Collar			20		11	
- Garanties de taux (Cap / Floor)	5 346	4 818	4 129	3 489	3 563	861
- Option de Swaps de taux			2			
- Autres		50	23			
<b>Sur marchés organisés :</b>						
- Options de taux et de titres	58					
- Futures						
- Autres	3					
Opérations de marché						
<b>Sur marchés de gré à gré :</b>						
- Swaps de taux et indices	1 516	1 979	856	154		1 563
- Garanties de taux (Cap / Floor)	180		88			15
- Autres	10		12	18		
<b>Sur marchés organisés :</b>						
- Instruments de taux	0			500		
- Options de taux et titres	700			700	612	305

## OPÉRATIONS EN DEVISES

	A recevoir			A livrer		
	31-12-2000	31-12-1999	31-12-1998	31-12-2000	31-12-1999	31-12-1998
Monnaies	1 869	1 447	1 226	1 865	1 446	1 226

**Entenial**

La deuxième défaillance a été mise en œuvre par un contrat du 1<sup>er</sup> avril 1996.

Un certain nombre de difficultés ont été rencontrées dans son exécution concernant la liste et la valorisation des actifs transférés, mais toutes ont, à ce jour, trouvé une solution satisfaisante pour Entenial.

La nature des garanties accordées au cessionnaire, au titre du contrat, fait encore l'objet de discussions. Cependant, Entenial est confiant dans leur aboutissement étant donné les confortés qui ont été apportés à sa position juridique et la philosophie même de l'opération destinée à le décharger définitivement des risques attachés aux actifs défaussés.

## Financement des défaisances

### Première défaisance

(cf. Note 14).

### Deuxième défaisance

En vue d'assurer le financement de la seconde défaisance, une ligne de crédit d'un milliard avait été ouverte, la part des AGF étant de 50 %. Elle a été entièrement remboursée au cours du premier semestre 1998.

## 28.3 Engagements hors bilan des sociétés holdings et immobilières

### ENGAGEMENTS DONNÉS / RECUS

	Donnés			Reçus		
	31-12-2000	31-12-1999	31-12-1998	31-12-2000	31-12-1999	31-12-1998
Garantie, avals, cautions	234	269	102	11	17	8
Baux commerciaux						20
Autres engagements	103	282	49	133	161	
Engagement d'achat de participation					13	
Engagement de vente de participation						

### OPÉRATIONS SUR LES MARCHÉS FINANCIERS

	Achats			Ventes		
	31-12-2000	31-12-1999	31-12-1998	31-12-2000	31-12-1999	31-12-1998
Opérations de couverture :						
<b>Sur marchés de gré à gré :</b>						
- Swaps de taux	1 224	999	945	1 230	999	69
- Autres	98			98		

Engagement donné sur émission de CVG :

Les 13 597 055 certificats restant au 31 décembre 1999 ont été exercés.

Ces certificats ont été attribués aux détenteurs d'actions Worms apportées à l'OPA dans le cadre de l'offre subsidiaire.

Chaque CVG donnait droit au porteur d'obtenir auprès des AGF, à partir du 15 juin 2000, une somme correspondant à la différence, si elle est positive, entre 41 euros et le cours de référence de l'action AGF, dans la limite de 9 euros par CVG.

### Engagement d'achat des actions AGF Assubel

A l'issue de l'offre publique d'achat sur les actions Assubel Vie, des partenaires sont entrés dans le capital d'AGF Assubel. Un protocole d'accord conclu avec nos partenaires indique qu'AGF International s'engage à acquérir les actions AGF Assubel attribuées à Assubel AT et/ou Arag. L'option de vente est exerçable par chacune de ces deux sociétés une fois par an, entre le 1<sup>er</sup> juin et le 31 août de chaque année de 1997 à 2005, à un prix prédéterminé et porte sur une quotité minimale.

Ce même protocole prévoit également une option d'achat en faveur d'AGF International, exerçable une fois par an entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 30 novembre de chaque année de 1997 à 2005, par laquelle ces mêmes sociétés s'obligent à lui vendre une quotité minimale de ces actions à un prix également prédéterminé.

Par ailleurs, AGF International bénéficie d'un droit de préemption si l'une de ces parties souhaite céder tout ou partie des actions AGF Assubel détenues, entre elles ou à un tiers.

#### **Garantie accordée aux employés de Banco Atlantico**

AGF International garantit le paiement des obligations rattachées au fonds de pension constitué au bénéfice des employés de Banco Atlantico, qui fait l'objet d'une police d'assurance (n° 0700047719) souscrite auprès d'Allianz Seguros.

#### **Garantie accordée aux employés de Banco Espagnol de credito**

AGF International garantit le paiement des obligations rattachées au fonds de pension constitué au bénéfice des employés de Banco Espagnol de Credito, qui fait l'objet d'une police d'assurance (n° 215252) souscrite auprès d'Allianz Seguros.

#### **Garantie contre les fluctuations de change d'AGF BV**

AGF International s'est engagé à garantir les fluctuations de change, sur toutes devises, prêtées ou empruntées par AGF BV.

#### **Garantie liée à la cession d'AMB accordée à Generali**

AGF International a accordé une garantie de nature fiscale à Generali lors de la cession de la participation dans AMB.

#### **Garantie accordée à Allianz AG**

AGF International a accordé à Allianz AG le remboursement, après réception par AGF Allianz Argentina :

- du crédit d'impôt, d'un montant de 4 224 538 USD,
- les intérêts à venir de INDeR (Instituto Nacional de Reaseguro).

Les garanties ci-dessus mentionnées sont valables pour une période de cinq ans.

Allianz AG a accordé à AGF International SA le remboursement de 5 600 025 USD, correspondant aux créances auprès de INDeR dans l'hypothèse où ce montant n'aurait pas été remboursé à AGF Allianz Argentina dans un délai de cinq ans.

#### **Engagements liés à l'acquisition des titres Arsa et Allianz Inversiones**

La convention d'acquisition des titres Arsa et Allianz Inversiones inclut les engagements ci-dessous exposés.

- a) Allianz AG s'engage à rembourser à AGF International dans le cas où Arsa et/ou Allianz Inversiones (les compagnies) devraient régler en France, Chili ou aux Pays-Bas :
- des impôts sur des plus-values existant à la date du contrat,
  - des impôts sur les revenus réalisés par les compagnies à la date du contrat,
  - d'autres impôts liés à la distribution des bénéfices mentionnés ci-dessus,
  - une majoration d'impôt réclamée par l'administration fiscale locale sur des montants réglés avant l'acquisition.

AGF International s'engage à informer Allianz AG au préalable de toute opération pouvant aboutir au paiement d'une des taxes ci-dessus mentionnées, afin qu'Allianz AG puisse participer pleinement aux discussions préliminaires.

- b) Allianz AG donne les garanties suivantes à AGF International concernant Adriatica de Seguros :
- garantie de la valeur en VEB sur les actions cotées détenues au 31 décembre 1998 entre la date de la transaction et le 31 décembre 1999,
  - garantie de la valeur en VEB sur les obligations (public bonds) détenues au 31 décembre 1998 pour une période de trois ans à partir du 31 décembre 1998.

Dans le cas où une perte serait constatée, réalisée ou non, Allianz AG devra régler 56,34 % de cette perte à AGF International.



c) AGF International garantit de rembourser à Allianz AG 56,34 % du montant reçu du gouvernement vénézuélien au titre du litige sur les obligations Van Dam, quand ce litige sera résolu.

d) Tous versements au titre des garanties données par Allianz Inversiones à Bice concernant la vente des titres Allianz Bice de Seguros de Vida seront réglés directement par Allianz AG à Allianz Inversiones, dans le cas où ces garanties sont effectivement dues.

### **Contregarantie octroyée à RNL**

AGF International a octroyé une "contregarantie" à RNL (Royal Nederland Levensverzekering) équivalente à son propre engagement envers ABI (AGF Belgium Insurance).

L'accord de RNL prévoit notamment la prise en charge de la mise à niveau du portefeuille Front End Load, évalué à la date du 15 décembre 1999, ainsi qu'une garantie relative au préfinancement des commissions d'acquisitions accordées aux intermédiaires. Le plafond de cette garantie est estimé à 20 millions de NLG.

AGF International a accordé une garantie à la Generale Bank Nederland pour l'ouverture d'une ligne de crédit en faveur de "RNV". Le montant de l'emprunt s'élève à 82 500 000 NLG et vient à échéance en 2004.

### **Option de vente et d'achat Colseguros**

AGF International s'est engagé à acheter les titres Colseguros détenus par Bavaria :

- si AGF International procède à une augmentation volontaire de capital,
- si AGF International modifie substantiellement l'activité de Colseguros,
- à raison de 25 % chaque année à partir de fin septembre 2002 à septembre 2005.

Dans le cas où Bavaria n'aurait pas exercé ses droits de vente d'une année ils seront cumulés l'année suivante. Le prix des titres sera la valeur d'actif net multiplié par 1,5.

Bavaria s'est engagé à ne vendre aucun titre Colseguros avant septembre 2003. AGF International a la possibilité d'acquérir à raison de 50 % par an, en 2004 et 2005, les titres Colseguros détenus par Bavaria au prix de 1,55 l'actif net.

### **Autres engagements (non inclus dans le tableau ci-avant).**

Sur autorisation de son conseil d'administration, AGF SA a délivré pour Entenial :

- une lettre de confort dans le cadre d'un crédit de 457 millions d'euros consenti par un pool bancaire,
- une lettre de confort demandée par la Commission Bancaire dans le cadre du rachat de La Hénin Epargne Crédit,
- également sur autorisation de son conseil d'administration, AGF SA a délivré en novembre 1998 une lettre de confort à Assubel Vie,
- dans le cadre de la cession de la société Garonor, AGF Holding a consenti diverses garanties, notamment fiscales.

# 29. Litiges

## Belgique

A la suite d'une plainte déposée en juin 1987, bien avant que les AGF n'en prennent le contrôle, un procès pénal a été engagé devant les tribunaux répressifs belges contre plusieurs anciens mandataires sociaux et salariés de notre filiale Assubel Vie, sur plusieurs chefs d'inculpation dont celui de faux bilans et de détournement frauduleux au détriment des assurés vie et d'actionnaires d'Assubel Vie.

Par un jugement en date du 15 octobre 1998, le tribunal correctionnel de Bruxelles a estimé caractérisé contre les prévenus le délit de faux bilan, mais a rejeté celui de détournement frauduleux au détriment des assurés vie et actionnaires d'Assubel Vie. Le Tribunal a également estimé, dans une partie de son jugement exécutoire par provision, qu'Assubel Vie devait être considérée comme civilement responsable, devait verser à chaque assuré et actionnaire concerné 1 FB à titre provisionnel, et a renvoyé à un collège d'experts la tâche de fixer le montant du préjudice.

Assubel Vie, après un examen approfondi du texte de ce jugement, a interjeté l'appel en considérant avoir des chances raisonnables de faire valoir ses droits devant la Cour d'appel de Bruxelles.

Par un arrêt du 29 juin 1999, la Cour d'appel de Bruxelles a partiellement donné raison à Assubel Vie, tout en maintenant le principe que les actionnaires et assurés-vie avaient subi un préjudice mais du seul fait du délit de faux bilan. La Cour a en conséquence modifié en la restreignant la mission du collège d'experts chargé d'évaluer le préjudice. Assubel Vie, sur les conseils de ses défenseurs, s'est pourvue en cassation sur cette partie de l'arrêt, étant entendu que le pourvoi est suspensif de l'application de l'arrêt de la Cour d'appel notamment pour ce qui concerne la mise en oeuvre de l'expertise.

Par son arrêt du 3 mai 2000, la Cour de cassation a rejeté tous les moyens présentés par les parties civiles. Elle a, par contre, retenu l'un des moyens soulevés par Assubel Vie et a, en conséquence, cassé partiellement l'arrêt de la Cour d'appel du 29 juin 1999 pour contradiction de motifs quant à l'existence d'un préjudice lié au délit de faux bilan. C'est sur ce seul point que l'affaire est renvoyée devant la Cour d'appel de Mons.

## Israël

Dans le cadre des litiges liés à l'activité courante d'assurance, on peut cependant signaler l'existence d'un contentieux, dans l'État d'Israël. Cette procédure résulte d'une réclamation portée, en 1989, devant les tribunaux israéliens ; cette réclamation a pour objet le paiement par AGF, dans le cadre d'une police d'assurance dite "Bankers policy", de certaines pertes subies par la banque "North American Bank", dont le siège social est en Israël, dans le milieu des années 1980. La direction d'AGF IART estime que la garantie n'était pas acquise et ses conseillers juridiques extérieurs pensent que cette société dispose d'arguments très solides pour étayer sa position. La réclamation s'élève à environ 100 millions de dollars sans réassurance, et à 50 millions de dollars après incidence de la réassurance.

## Adidas

La société CEDP (ex-Bernard Tapie Finance) représentée par un mandataire ad hoc nommé par le tribunal de commerce de Paris a assigné le Crédit Lyonnais et ses anciennes filiales en paiement de la somme de 1 milliard d'euros de dommages-intérêts en raison de fraudes qui auraient été commises lors de la cession d'Adidas.

AGF Holding (ex-Métropole) et Banque AGF (ex-Banque du Phénix), ainsi que les autres parties aux opérations de cessions d'Adidas sont également assignées, mais uniquement pour que leur soit déclaré commun le jugement à intervenir et que soit donné acte à CEDP qu'elle se réserve de formuler toute demande à leur rencontre.

Le tribunal de commerce de Paris a, par jugement du 22 juin 1999, renvoyé cette affaire devant la Cour d'appel de Paris en raison de sa connexité avec l'action civile introduite par les liquidateurs du groupe Bernard Tapie le 20 février 1996 à l'encontre du Crédit Lyonnais, de CDR Créances (ex-SDBO) et de CDR Participations (ex-SA Clinvest). Or, cette affaire est toujours pendante devant la Cour d'Appel de Paris qui a prononcé, le 23 janvier 1998, son sursis à statuer dans l'attente d'une décision définitive du juge pénal dans les procédures pénales parallèles en cours.

## L'Holocauste

Les AGF, comme l'ensemble des compagnies d'assurances françaises concernées, ont participé aux travaux de la mission d'étude sur la spoliation durant l'Occupation des biens appartenant aux Juifs résidant en France, instituée en février 1997 et présidée par M. Matteoli.

Ces travaux menés dans le cadre de la FFSA ont conduit les AGF à faire un recensement de leurs archives pour les contrats souscrits avant le 1<sup>er</sup> janvier 1946 dont elles ont communiqué les résultats à la Mission Matteoli. En outre, les AGF ont apporté leur contribution au versement réalisé par la FFSA aux pouvoirs publics au titre de la profession.

D'autre part, le groupe Allianz, dont font partie les AGF, est signataire du Memorandum of Understandings du 25 août 1998 et les AGF sont, de ce fait, associées aux travaux et recherches en cours.

## Entenial (ex-CDE)

Divers actionnaires minoritaires d'Entenial ont assigné la Banque AGF (ex-CFP), les AGF et Entenial, dans un premier temps en vue de faire annuler un avenant à une convention de cession de créances immobilières intervenue en 1992 entre la Banque AGF et Entenial.

Par conclusions additionnelles, les demandeurs ont formulé de nouvelles demandes de condamnation au titre de diverses opérations intervenues dans le cadre du plan de sauvetage d'Entenial et sollicitent à ce titre le versement par les AGF et la Banque AGF de la somme de 150 millions d'euros de dommages-intérêts à Entenial.

Ce litige n'est encore qu'au stade des audiences de procédures. Néanmoins, les AGF estiment disposer, tant sur la forme que sur le fond, d'arguments très sérieux à opposer aux demandeurs.

## Risques liés à l'amiante et à la pollution

Les risques liés à l'amiante et à la pollution sont connus, pris en compte dans le cadre des protections de l'assurance et le risque résiduel n'est pas susceptible d'influencer de façon significative le résultat du groupe.

## CGP

Dans un litige opposant la Compagnie Générale de Prévoyance (qui a été absorbée par Arcalis à la fin de l'année 1999) au Cial à propos d'une affectation de fonds de l'actif isolé du produit Capi-Cial à l'actif général de la société, la Compagnie Générale de Prévoyance a été condamnée par un jugement du tribunal de grande instance de Strasbourg du 18 novembre 1999, signifié le 24 novembre, à reverser au compte du produit Capi-Cial la somme de 5,7 millions d'euros, déjà inscrite dans les comptes de la société, et les intérêts correspondants depuis novembre 1991 d'un montant de 6,6 millions d'euros. La Compagnie Générale de Prévoyance a également été condamnée à payer au Cial la somme de 5,5 millions d'euros. Cette décision, dont il a été fait appel, est assortie de l'exécution provisoire.

Dans une affaire similaire d'affectation de fonds, concernant cette fois le produit PEV, la Compagnie Générale de Prévoyance a été assignée par le Cial et 7 autres banques du groupe CIC, en date du 27 décembre 1999, pour avoir à reverser la somme de 10,9 millions d'euros de l'actif général de la société à l'actif isolé du produit PEV ainsi que les intérêts correspondants.

## GIE AGF Informatique

Un litige est né entre le GIE AGF Informatique et l'un de ses fournisseurs au sujet de l'exécution d'un contrat de prestations informatiques. Le 7 mars 2000, ce prestataire a assigné AGF Informatique devant le tribunal de commerce de Paris en paiement de diverses sommes au titre desdites prestations et à titre de dommages et intérêts.

Par jugement en date du 14 février 2001, le tribunal de commerce de Paris a rejeté la plus grande partie des demandes du prestataire, tout en considérant qu'AGF Informatique devait un solde de prestations de 3,2 millions d'euros.

## **AGF VIE et AGF IART**

AGF Vie et AGF IART ont été assignées en juin 1999 devant le tribunal de commerce de Paris en paiement de dommages et intérêts à hauteur de 26 millions d'euros pour avoir refusé de négocier le montant d'une participation prétendument due dans un contrat d'assurance collective. Les deux sociétés assignées contestent le bien-fondé de cette demande.

AGF Vie et AGF IART ont été assignés pour concurrence déloyale dans le cadre du transfert d'un contrat collectif. Le demandeur réclame 54 millions d'euros à ce titre.

# 30. Liens opérationnels avec l'entreprise consolidante du groupe des AGF

En dehors des principales transactions avec le groupe Allianz (cf. note 1), les principaux liens concernent le secteur de la réassurance.

En effet, dans le cadre du placement de leur programme de réassurance, les sociétés du groupe AGF proposent à Allianz AG une participation sur leurs traités et facultatives à des conditions en tout point identiques à celles des autres réassureurs.

## **Clause de retour à meilleure fortune d'Allianz Holding France en faveur d'Allianz AG**

Les intérêts courus du 21 juin 1996 au 23 décembre 1996 (6,7 millions d'euros) sur un prêt d'Allianz AG à Allianz Holding France, société absorbée en 1999 par AGF Holding, avaient fait l'objet en 1996 d'un abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune par la société Allianz AG. La mise en œuvre de cette clause a entraîné la constitution d'une provision de 6,7 millions d'euros en 2000 et donnera lieu à un règlement en faveur d'Allianz AG en 2001.

## **Garantie de passif accordée à Allianz AG à la suite de la cession d'AGF Nafta**

Lors de la cession d'AGF Nafta, AGF International avait accordé une garantie de passif à l'acquéreur, Allianz AG.

Conformément au terme du contrat, la réclamation définitive formulée au cours de l'exercice a été provisionnée dans les comptes d'AGF International pour un montant de 6 millions d'euros.

# 31. Événements postérieurs à la clôture

Les événements postérieurs au 31 décembre 2000 sont les suivants :

1. Les AGF et CPR Online lancent un partenariat en assurance vie.
2. EULER et HERMES s'allient avec VCHEQ pour offrir des solutions de paiement sécurisé
3. Nomination de Gérard Pfauwadel comme directeur général des AGF, en charge des agents généraux
4. Les AGF créent une nouvelle société pour leurs activités d'assurances financières (5 mars 2001)

## **1. Les AGF et CPR Online lancent un partenariat en assurance vie (14 février 2001)**

Arcalis, filiale à 100 % des AGF, en charge des partenariats en assurance vie, et CPR Online ont débuté la commercialisation, sur le site [www.cpr-online.com](http://www.cpr-online.com), d'un produit d'assurance vie en unités de compte, S@VINGS VIE.

## **2. EULER et HERMES s'allient avec VCHEQ pour offrir des solutions de paiement sécurisé (26 février 2001)**

EULER et HERMES, les deux pôles d'assurance crédit du groupe Allianz, ont annoncé leur partenariat exclusif avec VCHEQ, opérateur singapourien d'une infrastructure de paiements électroniques.

## **3. Nomination de Gérard Pfauwadel comme directeur général des AGF en charge des agents généraux (28 février 2001)**

Sur proposition de Jean-Philippe Thierry, Gérard Pfauwadel a rejoint le 2 avril dernier le comité exécutif des AGF en tant que directeur général en charge d'AGF Assurances, unité responsable des agents généraux du groupe.

Il garde en parallèle la présidence du directoire du groupe Mondial Assistance dont Alain Demissy prendra à la même date la direction générale.

## **4. Les AGF créent une nouvelle société pour leurs activités d'assurances financières (5 mars 2001)**

Les AGF donnent une nouvelle dimension à leurs activités d'assurances financières et créent AGF Assurances Financières. Société de services, AGF Assurances Financières devient le pôle de compétence du groupe Allianz dans le secteur des garanties financières.

Pilotée depuis deux ans par la division des Assurances Financières, cette activité dirigée désormais par AGF Assurances Financières se concentrera sur les opérations de rehaussement de crédit, les dérivés de crédit et autres financements structurés.

# Annexe aux comptes consolidés

## 32. Périmètre de consolidation

### ENTREPRISES CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION GLOBALE

	31-12-2000		31-12-1999		31-12-1998		
	% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt	
<b>Sociétés d'assurance, de réassurance et de courtage</b>							
Assurances Générales de France Vie 87, rue de Richelieu, 75002 Paris N°Siren 340234962	France	100,00	99,99	100,00	99,99	100,00	100,00
Assurances Générales de France IART 87, rue de Richelieu, 75002 Paris N°Siren 542110291	France	99,98	99,98	99,98	99,98	100,00	100,00
AGF-MAT 23/27, rue Notre-Dame des Victoires, 75002 Paris N°Siren 552063497	France	100,00	99,99	100,00	99,98	77,90	77,89
AGF Informatique Tour Franklin, 101, quartier Boëldieu Cedex 11 92042 Paris-La Défense N°Siren 723000642	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Arcalis Tour Neptune, 20, place de Seine 92000 Courbevoie. La Défense 1 N°Siren 347803884	France	99,85	99,84	99,72	99,71	100,00	100,00
Euler 1, rue Euler, 75008 Paris N°Siren 552040594	(1) France	56,91	56,39	68,15	68,14	68,17	68,17
Camat IARD 9, rue des Filles Saint Thomas, 75002 Paris N°Siren 403267578	(2) France					100,00	100,00
AGF La Lilloise (ex-Cie d'Assurances des particuliers) 1A, avenue de la Marne, 59290 Wasquehal N°Siren 340190735	France	99,99	99,99	99,99	99,99	100,00	100,00
Mathis Assurances 24, rue La Fayette, 75009 Paris N°Siren 398378299	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Saint-Barth Assurances 2, rue Oscar II, Gustavia N°Siren 384081444	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Coparc 14, rue Halévy, 75009 Paris N°Siren 33128 0776	France	100,00	99,98	100,00	99,98	100,00	99,97
PFA Vie 1, cours Michelet, La Défense 10, 92800 Puteaux N°Siren 552103962	(3) France					100,00	99,99

		31-12-2000		31-12-1999		31-12-1998	
		% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt
PFA TIARD 1, cours Michelet, La Défense 10, 92800 Puteaux N°Siren 328592738	(2) France					100,00	99,99
Lilloise d'Assurances 1, avenue de la Marne, BP 79, 59442 Wasquehal Cedex N°Siren 775623887	(4) France					99,92	99,91
Société Française de Recours 7, avenue d'Alsace, 06240 Beausoleil N°Siren 775550155	France	99,93	99,92	99,93	99,92	99,93	99,84
PFA RE 1, cours Michelet, La Défense 10, 92800 Puteaux N°Siren 399386507	(5) France					100,00	99,99
Athéna Afrique 3, boulevard des Italiens, 75002 Paris	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	99,99
Allianz Assurances 2/4, avenue du Général de Gaulle, 94220 Charenton Le Pont Cedex N°Siren 552087454	(2) France					99,86	99,82
La Rurale 16/18, avenue du Général de Gaulle, 94220 Charenton-Le-Pont Cedex N°Siren 572166437	France	99,76	99,75	99,53	99,52	99,52	99,49
Allianz Vie 8/10/12, avenue du Général de Gaulle, 94220 Charenton- Le-Pont Cedex N°Siren 340905264	(3) France					99,97	99,96
Rhin et Moselle 1, rue des Arquebusiers, 67000 Strasbourg N°Siren 302363841	(3) France					99,98	99,97
Compagnie Générale de Prévoyance 1, rue des Arquebusiers, 67000 Strasbourg N°Siren 302996145	(6) France					96,85	96,81
Compagnie de Gestion et Prévoyance 1, rue des Arquebusiers, 67000 Strasbourg N°Siren 335042024	France	99,76	99,63	99,70	99,47	99,55	97,00
Assurances Fédérales IARD 1, rue des Arquebusiers, 67000 Strasbourg N°Siren 401912852	France	95,00	95,00	95,00	95,00	95,00	95,00



		31-12-2000		31-12-1999		31-12-1998	
		% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt
Calypso 87, rue de Richelieu, 75002 Paris N°Siren 403205065	(7) France	100,00	100,00	100,00	100,00		
Okassurances 87, rue de Richelieu, 75002 Paris N°Siren 428686257	(39) France	100,00	100,00				
Qualis 87, rue de Richelieu, 75002 Paris N°Siren 403267347	(29) France	100,00	100,00				
W Finance Assurances 14, rue Halévy, 75009 Paris N°Siren B317441426	France	99,96	99,94	99,99	99,98	99,99	99,98
Protexia France 53, rue de la Thibaudière, 69007 Lyon N°Siren 382276624	(40) France	66,00	65,98				
AGF Allianz Argentina Vida Rue San Martin 550, 1004 Buenos Aires	(8) Argentine	100,00	100,00	100,00	100,00		
AGF Allianz Argentina (ex-AGF Argentina) Rue San Martin 550, 1004 Buenos Aires	(9) Argentine	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
AGF Belgium Insurance 35, rue de Laeken, 1000 Bruxelles	(10) Belgique	100,00	90,73	100,00	90,73		
Afilife 35, rue de Laeken, 1000 Bruxelles	(10) Belgique					100,00	90,73
AGF L'Escaut 35, rue de Laeken, 1000 Bruxelles	(10) Belgique					100,00	90,73
Assubel Accidents 35, rue de Laeken, 1000 Bruxelles	(10) Belgique					99,73	90,45
Assubel Vie 35, rue de Laeken, 1000 Bruxelles	(10) Belgique					100,00	90,70
Moerkerke 180, uit Breidtingstraat, 2600 Berchem, Anvers	Belgique	100,00	99,99	100,00	99,98	90,73	90,73

		31-12-2000		31-12-1999		31-12-1998	
		% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt
ZA Verzekeringen Laarstraat 16, Wilrijk	(38) Belgique	100,00	100,00				
SNA Ré Clarendon church St West HM DX, Hamilton	(11) Bermudes	100,00	51,27	100,00	51,00		
AGF Brasil Seguros 26, rua Luiz Coelho, 01309-900 Consolação, Sao Paulo	Brésil	68,25	81,65	60,42	73,67	54,93	67,18
AGF Brasil Vida 26, rua Luiz Coelho, 01309-900 Consolação, Sao Paulo	Brésil	100,00	90,06	100,00	86,84	100,00	83,59
Foncias Avenue Léo Frobénus, 01 BP 398, Ouagadougou 01	Burkina Faso	52,40	52,40	51,38	51,38	51,41	51,40
Foncias Vie Avenue Léo Frobénus, 01 BP 398, Ouagadougou 01	(12) Burkina Faso	69,86	69,86	69,86	69,86		
Snac Rue Manga Bell, BP 105, Douala	Cameroun	70,80	70,80	66,77	66,77	66,32	66,31
Snac Vie Rue Manga Bell, BP 105, Douala	Cameroun	76,51	76,51	76,51	76,51	100,00	99,99
Geacam 56, bld de la Liberté, BP 426, Douala	(35) Cameroun			64,96	43,37	64,96	43,07
Ucar Bld du Général de Gaulle, BP 343, Bangui	Centrafrique	71,72	50,79	78,92	51,73	71,73	51,69
AGF AZ Chile Vida (ex-CGS Vida) Hendaya 60, Las Condes, Santiago	Chili	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
AGF AZ Chile Generales (ex-Consorcio Allianz) Hendaya 60, Las Condes, Santiago	Chili	99,85	99,85	98,23	98,23	97,00	97,00
Axioma Insurance 2, Loannis Clerides Street, Democritos Court, Flat 83, CY-1070 Nicosia	(11) Chypre	100,00	51,27	100,00	51,00		

			31-12-2000		31-12-1999		31-12-1998	
			%	%	%	%	%	%
			contrôle	intérêt	contrôle	intérêt	contrôle	intérêt
Colseguros Generales Carrera 13 A, n°29-24, Bogota	(13) Colombie		99,98	100,00	99,82	59,95		
Colseguros Vida Carrera 13 A, n°29-24, Bogota	(13) Colombie		100,00	100,00	100,00	60,00		
Colseguros Capitalizacion Carrera 13 A, n°29-24, Bogota	(13) Colombie		100,00	100,00	99,99	59,99		
Cyberseguros Carrera 13 A, n°29-24, Bogota	(13) Colombie		99,94	100,00	99,79	59,94		
Medisalud Carrera 13 A, n°29-24, Bogota	(36) Colombie		99,53	100,00	99,15	59,49		
France Life 20 F, Kangnam Building, 1321-1, Seocho-Dong Seocho-Ku, Séoul 137-070	(14) Corée du Sud						100,00	100,00
Safarriv Vie 2, bld Roume, 01 BP 1741, Abidjan	Côte d'Ivoire		70,00	70,00	70,00	70,00	70,00	69,99
Safarriv IARD 2 Bld Roume, 01 BP 1741, Abidjan	Côte d'Ivoire		66,86	66,86	66,86	66,86	65,55	65,54
Athéna Seguros Avenida de Burgos n°18, 28036 Madrid	(15) Espagne						100,00	99,99
AGF Union Fenix Paseo de la Castellana n°33, 28046 Madrid	(15) Espagne						86,77	86,77
Fenix Directo Calle Albacete 5, 28027 Madrid	(16) Espagne						100,00	86,77
Ogar IARD 546, bld Triomphal Omar Bango, BP 201 Libreville	Gabon		72,33	72,33	72,13	72,13	72,07	72,06
Ogar Vie 546, bld Triomphal Omar Bango, BP 201 Libreville	Gabon		68,37	68,37	68,37	68,37	68,37	68,36
Hauteville Continental House 28, Cornet Street St Peter Port, Guernesey	Guernesey		100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	99,10
AGF Indonesia c/ Allianz Utama Indonesia SummitasBld II-9th Floor, J1. Sudirman KAV 61-62, Jakarta 12069	Indonésie		75,84	75,84	75,84	75,84	75,80	75,80

			31-12-2000		31-12-1999		31-12-1998	
			%	%	%	%	%	%
			contrôle	intéret	contrôle	intéret	contrôle	intéret
AGL								
Vientiane Commercial Bank Building								
Avenue Lane Xang, Vientiane	Laos		51,00	51,00	51,00	51,00	51,00	51,00
SNA Sal								
P.O. Box : 11-4805,								
Haz Mieh 16-6528,	(11)							
Beyrouth	Liban		100,00	51,27	100,00	51,00		
EWA Life								
16, rue Notre Dame								
L2240 Luxembourg	Luxembourg		65,00	65,00	65,00	65,00	65,00	64,99
RHEA								
11, rue Beaumont,								
Luxembourg-Ville L 1219	Luxembourg		100,00	99,98	100,00	100,00	100,00	99,99
AGF Life Luxembourg								
(ex-AGF Assubel Vie Luxembourg)								
14, boulevard Franklin Roosevelt,								
2450 Luxembourg	Luxembourg		100,00	90,73	100,00	90,73	100,00	90,72
AGF Ré Luxembourg								
14, boulevard Franklin Roosevelt								
2450 Luxembourg	Luxembourg		100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
The Hatford Luxembourg								
Aerogolf Center 1a,	(38)							
Luxembourg City	Luxembourg		100,00	100,00				
London Verzekeringen								
(ex-London & Lancashire)								
Weesperzijde 150, Postbus 95 350,	(34)							
1097 D Amsterdam	Pays-Bas		100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Royal Nederland Leven								
Europalaan 480, Postbus 2635,								
3500 GP Utrecht	Pays-Bas		100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Royal Nederland Schade								
Coolsingel 139, Postbus 64,								
3000 AB Rotterdam	Pays-Bas		100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Universal Leven								
Arnhemse Bovenweg 160/178,								
3708 AD Zerst	Pays-Bas		100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Elvia Schadeverzekeringen								
Weesperzijde 150,	(17) (34)							
1097 DS Amsterdam	Pays-Bas				100,00	100,00		
Elvia Zorgverzekeringen								
Weesperzijde 150,	(17) (34)							
1097 DS Amsterdam	Pays-Bas				100,00	100,00		
Akkermans Assurantien BV								
St Annastraat 280,	(17) (27)							
6525 HB Nijmegen	Pays-Bas				100,00	100,00		

		31-12-2000		31-12-1999		31-12-1998	
		% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt
Van Elten Adviesgroep Willemssplein 42, 6811 KD Arnhem	(17) (27) Pays-Bas			100,00	100,00		
Van Elten Financiële Dienstverlening BV Willemssplein 42, 6811 KD Arnhem	(17) Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00		
Rijn Wall Assuradeuren BV (ex-Van Elten Assurantiën BV) Willemssplein 42 6811 KD Arnhem	(17) Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00		
Royal Schiedam Schade Coolingsingel 139 Postbus 64, 3012 AG Rotterdam	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
ZA Hervezekering Buizerdlaan 12, Nieuwegein	(38) Pays-Bas	100,00	100,00				
ZA Shade Buizerdlaan 12, Nieuwegein	(38) Pays-Bas	100,00	100,00				
ZA Leven Buizerdlaan 12, Nieuwegein	(38) Pays-Bas	100,00	100,00				
City General 41, Botolph Lane London EC3R 8DL	Royaume-Uni	100,00	99,98	100,00	100,00	100,00	100,00
AGF Insurance AGF House, 500, Avebury Boulevard Milton Keynes MK9 2LA	Royaume-Uni	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
SNAS Vie Avenue Abdoulaye Fadiga, BP 2610, Dakar	Sénégal	91,55	91,55	91,55	91,55	91,62	91,60
SNAS IARD Avenue Abdoulaye Fadiga, BP 2610, Dakar	Sénégal	83,12	83,12	83,12	83,12	83,16	83,14
Phénix IART Avenue de la gare 4, 1001 Lausanne	Suisse	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Phénix Vie Avenue de la gare 4, 1001 Lausanne	Suisse	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Adriatica De Seguros Generencia General, Piso 1 Avenida Andrés Bello, Caracas	(18) Venezuela	96,97	96,97	93,41	93,41		

		31-12-2000		31-12-1999		31-12-1998	
		% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt
<b>Établissements de crédit et sociétés de service financier</b>							
Sophia 63, avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris N°Siren 315228163	(1) (37) France			38,79	38,78	41,89	41,87
Banque AGF (ex-AGF Banque) 1, place boëldieu, 75002 Paris N°Siren 572199461	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
AAAM 14, rue Halévy, 75009 Paris N°Siren 322491309	France	66,47	66,47	66,47	66,47	66,48	66,47
Athéna Banque 14, rue Halévy, 75009 Paris N°Siren 542050992	(19) France					100,00	99,99
Athéna Gestion 87, rue de Richelieu, 75002 Paris N°Siren 352375802	France	99,92	99,91	99,94	99,93	99,90	99,88
W Finance 14, rue Halévy, 75009 Paris N°Siren 702022443	France	99,99	99,98	99,99	99,98	99,99	99,98
Eustache 87, rue de Richelieu, 75002 Paris N°Siren 393134788	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
AGF Financement 2 87, rue de Richelieu, 75002 Paris N°Siren 392087284	France	60,00	59,99	60,00	59,99	60,00	60,00
AGF Asset Management (ex-AGF Finance Gestion) 87, rue de Richelieu, 75002 Paris N°Siren 352820252	France	99,46	99,44	99,49	99,47	99,49	99,49
AGF Finance Distribution 87, rue de Richelieu, 75002 Paris N°Siren 4037 98085	(20) France	99,96	99,94	100,00	99,98		
AGF Clearing 87, rue de Richelieu, 75002 Paris N°Siren 394514905	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
AGF Cash 87, rue de Richelieu, 75002 Paris N°Siren 392896320	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Commerciale Drouot 87, rue de Richelieu, 75002 Paris N°Siren 392896957	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

			31-12-2000		31-12-1999		31-12-1998	
			%	%	%	%	%	%
			contrôle	intérêt	contrôle	intérêt	contrôle	intérêt
Commerciale Kléber 87, rue de Richelieu, 75002 Paris N°Siren 392900031	France		100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
AGF 2X 87, rue de Richelieu, 75002 Paris N°Siren 399349240	France		100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
S.I.B.I. 87, rue de Richelieu, 75002 Paris N°Siren 401154679	France		99,99	99,99	99,98	99,97	100,00	100,00
Logiphix 12, rue Chauchat, 75009 Paris	France		100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Entenial (ex-Comptoir des Entrepreneurs) 73, rue d'Anjou, 75008 Paris 78280 Guyancourt-St-Quentin-en-Yvelines N°Siren 562064353	(1) France		72,15	72,15	72,15	72,15	72,86	72,86
AGF Belgium Bank (ex-AGF Assubel Banque) 35, rue de Laeken, 1000 Bruxelles	Belgique		100,00	90,73	99,96	90,69	99,96	90,67
AGF Braseg Leasing 26, Rua Luiz Coelho, 01309-900 Consolação, Sao Paulo	Brésil		100,00	90,01	100,00	86,91	100,00	85,57
Banco AGF Braseg 26, Rua Luiz Coelho, 01309-900 Consolação, Sao Paulo	Brésil		100,00	89,45	100,00	84,87	42,50	81,10
Immobilieria Driavena Generencia General, Piso 1 Avenida Andrés Bello, Caracas	(18) Venezuela		100,00	96,97	100,00	93,41		
<b>Sociétés holding, de portefeuille et immobilières</b>								
Assurances Générales de France 87, rue de Richelieu, 75002 Paris N°Siren 303265128	France		100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
AGF Holding (ex-AGF Assurances) 87, rue de Richelieu, 75002 Paris N°Siren 552124109	France		100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
AGF International 87, rue de Richelieu, 75002 Paris N°Siren 339426512	France		100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
AGF International SARL 87, rue de Richelieu, 75113 Paris Cedex 02 N°Siren 383036142	France		100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

		31-12-2000		31-12-1999		31-12-1998	
		% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt
AGF Boëldieu 87, rue de Richelieu, 75002 Paris N°Siren 3 77679873	France	99,99	99,99	99,99	99,98	99,99	99,99
AGF Richelieu 87, rue de Richelieu, 75002 Paris N°Siren 3 77679881	France	99,96	99,96	99,92	99,92	99,92	99,92
Société Foncière Européenne 87, rue de Richelieu, 75002 Paris N°Siren 352033278	France	100,00	99,99	100,00	99,99	100,00	100,00
Madeleine SA 87, rue de Richelieu, 75002 Paris N°Siren 380068296	France	100,00	99,99	100,00	99,99	100,00	100,00
Sonimm 87, rue de Richelieu, 75002 Paris N°Siren 305443350	France	99,96	99,96	100,00	99,99	100,00	100,00
Commerciale Vernon 87, rue de Richelieu, 75002 Paris N°Siren 3 77679774	France	100,00	99,98	100,00	99,98	100,00	100,00
Kléber Lamartine 87, rue de Richelieu, 75002 Paris N°Siren 390239374	France	100,00	99,99	100,00	99,99	100,00	100,00
SARL de l'Etoile 87, rue de Richelieu, 75002 Paris N°Siren 3993 11103	France	100,00	99,96	100,00	100,00	100,00	100,00
Suffren Fédération 87, rue de Richelieu, 75002 Paris N°Siren 410167985	France	100,00	99,99	100,00	99,99	100,00	100,00
Etoile Foncière et Immobilière 87, rue de Richelieu, 75002 Paris N°Siren 378601546	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
AGF Favart 87, rue de Richelieu, 75002 Paris N°Siren 3 77679857	France	100,00	99,99	100,00	99,99	100,00	100,00
AGF Saint-Marc 87, rue de Richelieu, 75002 Paris N°Siren 393109186	France	100,00	99,99	100,00	99,99	100,00	100,00
EURL 31, rue Le Peletier 87, rue de Richelieu, 75002 Paris N°Siren 393099338	France	100,00	99,98	100,00	99,98	100,00	99,82
EURL 20/22, rue Le Peletier 87, rue de Richelieu, 75002 Paris N°Siren 389118043	France	100,00	99,98	100,00	99,98	100,00	99,82
SARL Lafitte Victoire 87, rue de Richelieu, 75002 Paris N°Siren 389107442	France	100,00	99,99	100,00	100,00	100,00	99,94



		31-12-2000		31-12-1999		31-12-1998	
		% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt
Kléber Passy 87, rue de Richelieu, 75002 Paris N°Siren 388835423	France	100,00	99,98	100,00	99,98	100,00	100,00
Kléber Poincaré 87, rue de Richelieu, 75002 Paris N°Siren 390239085	France	100,00	99,98	100,00	99,98	100,00	100,00
Kléber Mirabeau 87, rue de Richelieu, 75113 Paris Cedex 02 N°Siren 39848 8809	France	100,00	99,99	100,00	99,99	100,00	100,00
SCI Tour Cristal 87, rue de Richelieu, 75002 Paris N°Siren 4 01218367	France	100,00	99,99	100,00	99,99	100,00	100,00
Phénix Immobilier 87, rue de Richelieu, 75002 Paris N°Siren 334248028	France	100,00	99,99	100,00	99,99	100,00	100,00
SCI Camille Desmoulins 87, rue de Richelieu, 75002 Paris N°Siren 4129 06943	France	100,00	99,99	100,00	99,99	100,00	100,00
SA du Hameau 87, rue de Richelieu, 75002 Paris N°Siren 413931536	France	100,00	99,99	100,00	99,99	100,00	100,00
SA 38 Opéra 87, rue de Richelieu, 75002 Paris N°Siren 393479407	France	100,00	99,99	100,00	99,99	100,00	99,99
SA 48 ND Victoire 87, rue de Richelieu, 75002 Paris N°Siren 393479159	France	100,00	99,98	100,00	99,98	100,00	99,99
SNC Cofetrans 87, rue de Richelieu, 75002 Paris N°Siren 414057034	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Athéna Finance 87, rue de Richelieu, 75002 Paris N°Siren 393307798	France	99,99	99,99	99,99	99,99	99,99	99,98
Athéna Immobilier 87, rue de Richelieu, 75002 Paris N°Siren 309814119	(28) France			100,00	99,99	100,00	99,99
AGF Immobilier 87, rue de Richelieu, 75002 Paris N°Siren 632024527	(30) France	100,00	99,99				
Allianz Holding France 1 2/4, avenue du Général de Gaulle 94220 Charenton-Le-Pont Cedex N°Siren 552013245	(21) France					99,99	99,99

		31-12-2000		31-12-1999		31-12-1998	
		% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt
Rhimo Holding 1, rue des Archebusiers, 67000 Strasbourg N°Siren 548501667	(21) France					99,96	99,94
SNC Allianz Bercy 16/18, avenue du Général de Gaulle 94220 Charenton-Le-Pont Cedex N°Siren 380849836	France	100,00	100,00	100,00	99,99	100,00	99,97
Société Civile Construction Vente 33 Lafayette 87, rue de Richelieu, 75002 Paris N°Siren 431865686	(26) France	100,00	99,99				
AGF Inversiones Rue San Martin 550 1004 Buenos Aires	Argentine	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Agefimmo 35, rue de Laeken, 1000 Bruxelles	(10) Belgique					100,00	90,73
AGF Belgium Holding (AGF Assubel) 35, rue de Laeken, 1000 Bruxelles	Belgique	90,73	90,73	90,73	90,73	90,73	90,73
Assubel Etudes et Gestion 35, rue de Laeken, 1000 Bruxelles	(10) Belgique					99,99	90,69
Assubel Immo 35, rue de Laeken, 1000 Bruxelles	(10) Belgique					93,55	84,87
Sofiholding 35, rue de Laeken, 1000 Bruxelles	Belgique	100,00	90,73	100,00	90,73	100,00	90,70
SNA Holding Clarendon church St West HM DX, Hamilton	(11) Bermudes	51,27	51,27	100,00	51,00		
AGF Do Brasil 26, rua Luiz Coelho, 01309-900 Consolação, Sao Paulo	Brésil	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
AGIART 26, rua Luiz Coelho, 01309-900 Consolação, Sao Paulo	(22) Brésil					100,00	100,00

		31-12-2000		31-12-1999		31-12-1998	
		% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt
BIC 26, rua Luiz Coelho 01309-900 Consolação, Sao Paulo	Brésil	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI AKWA Rue Manga Bell, BP 105 Douala	(32) Cameroun			64,99	43,40	99,99	66,30
AGF Chile Hendaya 60, Las Condes, Santiago	(33) Chili	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Colbert Hendaya 60, Las Condes, Santiago	(33) Chili			100,00	100,00	100,00	100,00
Coral Way Hendaya 60, Las Condes, Santiago	(33) Chili			100,00	100,00	100,00	100,00
Lafayette Hendaya 60, Las Condes, Santiago	(33) Chili			100,00	100,00	100,00	100,00
Richelieu Hendaya 60, Las Condes, Santiago	Chili	46,60	46,60	46,60	46,60	46,60	46,60
Allianz Inversiones Hendaya 60, Las Condes, Santiago	(23) (33) Chili			99,99	99,99		
Colombiana De Inversion Carrera 13 A, n°29-24, Bogota	(13) Colombie	93,62	100,00	60,00	60,00		
Immo Spain Avenida de Burgos, n°18, 28036 Madrid	Espagne	60,00	59,99	60,00	59,99	60,00	59,99
EFE Paseo de la Castellana n°33, 28046 Madrid	(16) Espagne					100,00	86,77
Inverfenix Paseo de la Castellana n°33, 28046 Madrid	(16) Espagne					100,00	86,80
Fenix Sistemas Llano Castellana n°17, 28034 Madrid	(24) Espagne					100,00	86,77
AGF Benelux 14, bd Franklin Roosevelt 2450 Luxembourg	Luxembourg	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

		31-12-2000		31-12-1999		31-12-1998	
		%	%	%	%	%	%
		contrôle	intérêt	contrôle	intérêt	contrôle	intérêt
AGF Espana 14, bd Franklin Roosevelt 2450 Luxembourg	(31) Luxembourg			100,00	100,00	100,00	100,00
Arlon 99, rue des Trévières, 2628 Luxembourg	Luxembourg	100,00	90,73	100,00	90,73	100,00	90,68
Arsa (ex-Allianz Ras South America) Keizersgracht 484 1017 EH Amsterdam	(23) Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00		
Akkermans Van Elten Holding BV (ex-Akkermans Assurantiens Holding) St Annastraat 280, 6525 HB Nijmegen	(17) (27) Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00		
Van Elten Beheer Willemsplein 42, 6811 KD Arnhem	(17) (27) Pays-Bas			100,00	100,00		
RAS Participations BV Weesperzijde 150, 1097 DS Amsterdam	(17) Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00		
AGF International BV Keizersgracht 484, 1017 EH Amsterdam	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Euro Drukker Beheer Rokin 69, 1012 KL Amsterdam	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Havelaar Drukker Beheer Kamer 1054 WTC Beursplein 37, 3011 AA Rotterdam	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
N EN V Antwerpseweg 3, 2803 PB Gouda	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Royal Nederland Holding Coolsingel 139, 3012 AG Rotterdam	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Assurances Fédérales BV Keizersgracht 484, 1017 EH Amsterdam	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Royal Nederland Verzekeringsgroep Coolsingel 139, 3012 AG Rotterdam	(25) Pays-Bas					100,00	100,00

		31-12-2000		31-12-1999		31-12-1998	
		% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt
Zwolsche Algemeene Holding Buizerdlaan 12, Nieuwegein	(38) Pays-Bas	100,00	100,00				
AGF Holdings UK 41, Botolph Lane, London EC3R 8DL	Royaume-Uni	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
AGF Asia 100, Beach Road, 20-06/13 Shaw Towers Singapore 189702	Singapour	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

- (1) Un détail du périmètre d'Euler, d'Entenial et de Sophia est fourni à la fin de la présente note.
- (2) AGF IART a absorbé PFA TIARD, Allianz Assurances et Camat IARD en 1999.
- (3) AGF Vie a absorbé PFA Vie, Allianz Vie et Rhin et Moselle Vie en 1999.
- (4) AGF La Lilloise (anciennement CAP) a absorbé La Lilloise en 1999.
- (5) PFA Ré cédée en 1999.
- (6) Arcalis a absorbé la Compagnie Générale de Prévoyance en 1999.
- (7) Société intégrée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1999.
- (8) Acquisition d'AGF Allianz Argentina Vida avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 1999.
- (9) AGF Argentina est déconsolidée au 30 juin 1999 pour fusionner avec Allianz Argentina afin de donner naissance à AGF Allianz Argentina qui est intégrée à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1999.
- (10) Création d'AGF Belgium Insurance résultant de la fusion d'Aflife, d'AGF L'Escuat, d'Assubel Accidents, d'Assubel études et gestion, d'Agefimo, d'Assubel Immo et d'Assubel Vie. Seule l'activité non vie est concernée.
- (11) Sociétés mises en équivalence jusqu'au 30 juin 1999 et intégrées globalement à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1999.
- (12) Création de la société Foncias Vie en 1999.
- (13) Acquisition du groupe d'assurances Colseguros fin 1999.
- (14) Cession de France Life (Corée), cédée au 30 septembre 1999.
- (15) Sociétés ayant fusionné à effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 1999. La nouvelle entité Allianz Seguros est consolidée par intégration proportionnelle.
- (16) Intégration globale en 1998 puis proportionnelle en 1999.
- (17) Acquisition avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 1999.
- (18) Sociétés mises en équivalence en 1998.
- (19) AGF Banque a absorbé Athéna Banque en 1999.
- (20) AGF Finance Distribution créée en 1999.
- (21) AGF Assurances a absorbé Rhimo Holding et Allianz Holding France en 1999.
- (22) Société qui a été absorbée par AGF Do Brasil en juin 1999.
- (23) Acquisition de ARSA qui détient Allianz Inversiones.
- (24) Société déconsolidée au 1<sup>er</sup> janvier 1999.
- (25) Société qui a été absorbée par Royal Nederland Holding au 1<sup>er</sup> janvier 1999.
- (26) Société créée en 2000 suite à des apports d'immeubles.
- (27) Van Elten Beheer, Akkermans Assurantiens BV, Van Elten Adviesgroep fusionnent avec Akkermans Assurantiens Holding, qui devient Akkermans Van Elten Holding BV.
- (28) Absorbée par AGF immobilier.
- (29) Nouvelle société consolidée à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2000.
- (30) Anciennement SNC Allianz Immobilier.
- (31) Société cédée le 30 septembre 2000.
- (32) Société cédée rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2000.
- (33) Coral Way, Lafayette, Colbert, Allianz inversiones, fusionnent avec AGF Chile de sorte de ne conserver qu'AGF Chile.
- (34) Les sociétés Elvia Schade et Elvia Zorg ont fusionné avec London Verzekeringen.
- (35) Geacam fusionne avec Snac au 1<sup>er</sup> janvier 2000. L'entité fusionnée conserve le nom de Snac.
- (36) Antérieurement Medisalud n'était pas présente dans le rapport financier.
- (37) Intégration globale en 1999 puis mise équivalence en 2000.
- (38) Entée dans le périmètre suite à l'acquisition du groupe Zwolsche Algemeene fin 2000.
- (39) Entrée dans le périmètre au 1<sup>er</sup> janvier 2000 (ex-société AGF 12 X).
- (40) Changement de méthode d'intégration compte tenu du rachat de titres en fin d'année. Cependant le résultat reste intégré proportionnellement.

## ENTREPRISES CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION PROPORTIONNELLE

			31-12-2000		31-12-1999		31-12-1998		
			%	%	%	%	%	%	
			contrôle	intérêt	contrôle	intérêt	contrôle	intérêt	
<b>Sociétés d'assurance et de réassurance</b>									
Sacnas (Société d'Assistances Internationales) 2, rue Fragonard, 75017 Paris N°Siren 301763116			(1) France	50,00	42,97	50,00	36,00		
Protexia France 53, rue de la Thibaudière, 69007 Lyon N°Siren 382276624			(7) France			50,00	49,98	50,00	50,00
Allianz Seguros, C/Tarragona, 109, 08014 Barcelona			(2) Espagne	50,00	48,23	50,00	48,23		
Eurovida Calle José Ortega y Gasset n°29, 28006 Madrid			(3) Espagne	50,00	25,50	50,00	25,50		
Fenix Directo Calle Albacete 5, 28027 Madrid			(4) Espagne	50,00	48,23	50,00	48,23		
Protexia International 11, rue Beaumont, L - 1219 Luxembourg			Luxembourg	50,00	49,99	50,00	50,00	50,00	50,00
Astrée 45, avenue Kheireddine Pacha 1002 Tunis Belvedere			(5) Tunisie					21,70	21,70
Elvia Travel Insurance Group Badenerstrasse 6, 8004 Zurich			(6) Suisse	50,00	50,00	50,00	50,00		
Elmonda Badenerstrasse 6, 8004 Zurich			(6) Suisse	50,00	50,00	50,00	50,00		
<b>Sociétés holding</b>									
AGF Ras Holding BV Keizersgracht 484, 1017 EH Amsterdam			(6) Pays-Bas	50,00	50,00	50,00	50,00		
<b>Sociétés immobilières</b>									
Inverfenix Paseo de la Castellana n°33, 28046 Madrid			(4) Espagne	50,00	48,23	50,00	48,23		
EFE Paseo de la Castellana n°33, 28046 Madrid			(4) Espagne	50,00	48,23	50,00	48,23		

(1) Mise en équivalence en 1998 puis intégration proportionnelle en 1999. Un détail du périmètre de Mondial Assistance Group, regroupant Sacnas, Elvia et Travel Insurance est fourni à la fin de la présente note.

(2) Société qui résulte de la fusion d'Allianz Ras Seguros, d'AGF Union Fenix et d'Athéna Seguros.

(3) Société acquise à effet du 1<sup>er</sup> janvier 1999.

(4) Intégrée globalement en 1998.

(5) Mise en équivalence en 1999.

(6) Acquisition avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 1999.

(7) Protexia France passe d'une intégration proportionnelle en 1999 à une intégration globale.

## ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE

	31-12-2000		31-12-1999		31-12-1998	
	% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt
<b>Sociétés d'assurances et de courtage</b>						
Sacnas (Société d'Assistances Internationales) 2, rue Fragonard, 75017 Paris Cedex 17 N°Siren 301763116	(1) France				50,71	50,71
France Secours International Assistance Tour Gallieni 2, 36, avenue du Général de Gaulle, 93175 Bagnolet N°Siren 712044973	(2) France				82,00	56,86
CGS 4, rue d'Anjou, 92517 Boulogne-Billancourt Cedex N°Siren 320685613	(3) France				99,98	50,71
Coface Chile Hendaya 60, Las Condes, Santiago	(14) Chili		25,00	25,00	25,00	25,00
Axioma Insurance 2, Ioannis Clerides Street, Democritos Court, Flat 83, CY-1070 Nicosia	(4) Chypre				30,00	30,00
SNA Sal P.O. Box : 11-4805, 16-6528, Beyrouth	(4) Liban				27,84	27,84
SNA Ré P.O. Box : 11-4805, 16-6528, Beyrouth	(4) Liban				30,00	30,00
MBA Life Levels 40, Menera Lion, 165 Jalan Ampang, 50780 Kuala Lumpur	Malaisie	22,54	22,54	22,91	22,91	22,92
MBA Non Life Levels 40, Menera Lion, 165 Jalan Ampang, 50780 Kuala Lumpur	Malaisie	22,54	22,54	22,91	22,91	22,90
Tindall Riley Marine Ltd.	(15) Royaume-Uni	25,00	25,00			
Rousskaya Strakhovaya Kompaniya 36, Léningradsky Prospect, Moscou	(13) Russie			25,00	25,00	25,00
Groupe Mutuel Vie Avenue de la Gare, 20, 1950 Sion	(11) Suisse			20,00	20,00	20,00
Astrée 45, avenue Kheireddine Pacha 1002 Tunis Belvedere	(5) Tunisie	22,87	22,87	22,87	22,87	

		31-12-2000		31-12-1999		31-12-1998	
		% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt
Adriatica De Seguros Generencia General, Piso 1, Avenida Andrés Bello, Caracas	(6) Venezuela					37,07	37,07
<b>Banques et établissements financiers</b>							
Odco 12, bld de la Madeleine, 75009 Paris N°Siren 652027384	(7) France	26,98	26,98	26,98	26,98	26,98	26,98
Cofitem 184, rue de la Pompe, 75116 Paris	(10) France	21,99	21,99				
PHRV 184, rue de la Pompe, 75116 Paris N°Siren 394386635	(10) France	24,87	24,87				
Immobilieria Driavena Generencia General, Piso 1, Avenida Andrés Bello, Caracas	(6) Venezuela					37,07	37,07
<b>Sociétés de portefeuille et immobilières</b>							
SA du Château Larose Trintaudon 33112 Saint Laurent-de-Médoc N°Siren 308364645	France	99,69	99,69	99,69	99,69	99,69	99,69
Sophia 63, avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris N°Siren 315228163	(12) France	28,83	28,81				
GECINA (GFC) Tour Franklin, La Défense 08, 92042 Paris La Défense N°Siren 592014476	(8) France	32,78	32,74	25,86	25,83	33,95	33,91
LT Chile SA Hendaya 60 - Piso 4 - Santiago	Chili	100,00	99,69	100,00	99,68	100,00	99,69
Vina de Larose Hendaya 60 - Piso 4 - Santiago	Chili	56,92	56,74	55,69	55,51	41,83	41,70
Europensiones Calle José Ortega y Gasset n°29, 28006 Madrid	(9) Espagne	24,50	24,50	24,50	24,50		
AGF Atlantico Plaza Santa Maria Soledad Torres Acosta, 2 28004 Madrid	Espagne	24,12	24,12	24,12	24,12	50,00	43,40
SNA Holding P.O. Box : 11-4805, 16-6528, Beyrouth	(4) Liban					30,00	30,00
Allianz AGF MAT	(15) Royaume-Uni	25,00	25,00				

(1) Mise en équivalence en 1998 puis intégration proportionnelle en 1999.

(2) Vendu à la Sacnas en 1999 (cf. périmètre Sacnas).

(3) CGS intégrée globalement au 31 décembre 1997 (groupe Athéna), mise en équivalence au 31 décembre 1998 et déconsolidée en 1999 suite à son absorption par la Sacnas.



- (4) Sociétés mises en équivalence jusqu'au 30 juin 99 puis intégrées globalement à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1999.*
- (5) Intégrée proportionnellement en 1998.*
- (6) Mise en équivalence en 1998 puis intégration globale en 1999.*
- (7) Oddo est comprise dans le périmètre de Banque AGF.*
- (8) Un détail du périmètre de Gécina est fourni à la fin de la présente note.*
- (9) Société acquise à effet du 1<sup>er</sup> janvier 1999.*
- (10) Société mise en équivalence à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2000.*
- (11) Société déconsolidée au 1<sup>er</sup> janvier 2000.*
- (12) Augmentation de capital au profit de la Société Générale, Sophia passe d'une intégration globale en 1999, à une mise en équivalence.*
- (13) Déconsolidée au 1<sup>er</sup> janvier 2000.*
- (14) Cédée au 30 septembre 2000. Seul le résultat des trois premiers trimestres sera consolidé au 31 décembre 2000.*
- (15) Consolidation d'Allianz AGF MAT qui détient 25 % de Tindall Riley Marine LTD.*

## PÉRIMÈRE DU GROUPE EULER

	Pays	Méthode de consolidation	31-12-2000		31-12-1999		31-12-1998	
			% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt
Euler 1, rue Euler, 75008 Paris N°Siren 552040594	France	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Euler - SFAC 1, rue Euler, 75008 Paris N°Siren 348920596	France	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Euler - SFAC Crédit 1, rue Euler, 75008 Paris N°Siren 388236853	France	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Euler - SFAC Recouvrement 1, rue Euler, 75008 Paris N°Siren 388238026	France	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Eurofactor (Société Française de Factoring - SFF) Tour d'Asnières, 4, avenue Laurent Cély, 92608 Asnières N°Siren 642041560	France	(1) Proportionnelle	47,80	47,80	47,78	47,78	92,54	92,54
Euler Services 1, rue Euler, 75008 Paris N°Siren 414960377	France	(2) Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Financière Euler 5, rue Euler, 75008 Paris N°Siren 388093064	France	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Euler SFAC Notation 1, rue Euler, 75008 Paris N°Siren 388 224 644	France	(3) Globale			100,00	100,00		
Euler SFAC Asset Management 1, rue Euler, 75008 Paris N°Siren 422 728 956	France	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00		
Financière Européenne d'Affacturage Tour d'Asnières, 4, avenue Laurent Cély, 92608 Asnières	France	Proportionnelle	50,00	50,00	50,00	50,00		
SLIFAC 123, rue Salvador Allendé, BP 303, 92003 Nanterre Cedex	France	(4) Proportionnelle			47,78	47,78		
Crédit Lyonnais Eurofactor France 19, boulevard des Italiens, 75002 Paris	France	Proportionnelle	47,80	47,80	47,78	47,78		

	Pays	Méthode de Consolidation	31-12-2000		31-12-1999		31-12-1998	
			% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt
Eurofactor GmbH (ex-Crédit Lyonnais Factoring GmbH) Freischutzstrasse 94, 81927 München	Allemagne	Proportionnelle	47,80	47,80	47,78	47,78		
Qbe Trade Indemnity Ltd. (ex-Trade Indemnity Australia Ltd.) 31, Queen Street, Melbourne VIC 3000	Australie	(5) MEE			25,10	25,10	25,10	25,10
Euler - Cobac Belgium SA Rue Montoyer, 15 - B-1000 Bruxelles RC Bruxelles 31 955	Belgique	Globale	70,00	70,00	70,00	70,00	70,00	70,00
Cobac Services Belgium (ex-Codarec) Rue Montoyer, 15 - B-1000 Bruxelles RC Bruxelles 45 8033	Belgique	Globale	100,00	70,00	100,00	70,00	100,00	70,00
Eurofactor Belgique (ex-Crédit Lyonnais Eurofactors SA) 140, avenue Louise, 1050 Bruxelles	Belgique	Proportionnelle	47,80	47,80	47,78	47,78		
Crédit Lyonnais Iberica de Factoring Serrano 21 - 6a Planta, 28001 Madrid	Espagne	Proportionnelle	47,80	47,80	47,78	47,78		
Euler American Crédit Indemnity 100, East Pratt Street - 5th Floor, Baltimore MD 21202	Etats-Unis	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Euler American Crédit Indemnity Holding 100, East Pratt Street, 5th Floor, Baltimore MD 21202	Etats-Unis	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Euler American Credit Indemnity Services 100, East Pratt Street, 5th Floor, Baltimore MD 21202	Etats-Unis	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Euler - SIAC SPA Via Raffaello Matarazzo, 00139 Roma	Italie	Globale	100,00	100,00	88,39	88,39	88,39	88,39

	Pays	Méthode de Consolidation	31-12-2000		31-12-1999		31-12-1998	
			% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt
Siac Services Spa Via Raffaello Matarazzo, 00139 Roma	Italie	Globale	100,00	100,00	100,00	88,39	100,00	88,39
Dimensione SRL Via dei Prati Fiscali n. 199, 00139 Roma	Italie	Globale	76,16	76,16	76,16	67,32	76,16	67,32
Euler Ré 6 B, route de Trèves - L -2633 Senningerberg	Luxembourg	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Euler American Credit Indemnity Servicios AV, Ejercito Nacional n°423, 5 Piso Col. Granada, Mexico, DF 11570	Mexique	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00		
Qbe Trade Indemnity New Zealand Ltd. (ex-Trade Indemnity New Zealand Ltd.) 151, Queen Street - Auckland	Nouvelle-Zélande	(5) MEE			-	25,10	-	25,10
Euler Cobac Nederland NV Pettelaarpark 20, Postbus 70571, NL - 5201 CZ's, Hertogenbosch RC Hertogenbosch : 75 555	Pays-Bas	Globale	100,00	71,89	93,67	65,57	93,67	65,57
Euler - Cobac Services BV Pettelaarpark 20, Postbus 70571 NL - 5201 CZ's - Hertogenbosch RC Hertogenbosch : 76 965	Pays-Bas	Globale	100,00	70,93	100,00	67,83	100,00	67,83
Interpolis Kredietverzekeringen, Pettelaarpark 20, 5216 PD's-Hertogenbosch Nederland	Pays-Bas	(2) Proportionnelle	45,00	32,35	45,00	29,51	45,00	29,51
Interpolis Services BV Pettelaarpark 20, 5216 PD's-Hertogenbosch Nederland	Pays-Bas	Proportionnelle	50,00	35,95	50,00	32,78	50,00	32,78
Sociedad Crédito Lyonnais Eurofactoring Avenue Duque de Avila, 141 - 3ºDto, 1050 Lisboa	Portugal	Proportionnelle	47,80	47,80	47,78	47,78		

	Pays	Méthode de Consolidation	31-12-2000		31-12-1999		31-12-1998	
			% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt
Euler Holding UK PLC 1, Canada Square, London E14 5DX	Royaume-Uni	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Euler Trade Indemnity PLC 1, Canada Square, London E14 5DX	Royaume-Uni	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Euler Trade Indemnity Risk Services LTD 1, Canada Square, London E14 5DX	Royaume-Uni	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Euler Trade Indemnity Collections LTD 2 Selsdon Way, London E14 9HQ	Royaume-Uni	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Euler International 1, Canada Square, London E14 5DX	Royaume-Uni	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Eurofactor UK (ex-Crédit Lyonnais Commercial Finance) 3, Muirfield Crescent - Docklands, London E14 9 GL	Royaume-Uni	Proportionnelle	47,80	47,80	47,78	47,78		

(1) La société SFF était intégrée globalement en 1998.

(2) (Euler Services, Interpolis Kredietverzekeringen) sociétés intégrées au 1<sup>er</sup> janvier 1998.

(3) Déconsolidée, en vue d'être liquidée en 2001.

(4) Fusion de SLIFAC et de SFF qui devient Eurofactor.

(5) Cédée en 2000.

## PÉRIMÈRE DU GROUPE ENTENIAL

	Méthode de consolidation	31-12-2000		31-12-1999		31-12-1998	
		% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt
Entenial (ex-Comptoir des Entrepreneurs) 73, rue d'Anjou, 75381 Paris Cedex 08 N°Siren 562064352	(1) Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Comptoir Financier de Garantie (CFG) 37, boulevard Vauban, 78280 Guyancourt N°Siren 330316316	Globale	99,99	99,99	99,99	99,99	100,00	100,00
Comptoir de Banque 35, boulevard Vauban, 78280 Guyancourt	(1) Globale			99,19	99,19	99,22	99,22
Groupe La Hénin Epargne Crédit 73, rue d'Anjou, 75381 Paris Cedex 08	(1) Globale			100,00	100,00	100,00	100,00
Investimur nouvelle 114, avenue Emile Zola, 75739 Paris Cedex 15 N°Siren 3412690307	Globale	99,99	99,99	99,99	99,99	48,41	48,41
Soréga 37, boulevard Vauban, 78280 Guyancourt N°Siren 329893697	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Sipari Volney 37, boulevard Vauban, 78280 Guyancourt N°Siren 33001 3707	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Gramat Balard 37, boulevard Vauban, 78280 Guyancourt N°Siren 38 9699471	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
I.C.D.E. 37, boulevard Vauban, 78280 Guyancourt N°Siren 305097628	Globale	99,99	99,99	99,98	99,98	100,00	100,00
Sipari 37, boulevard Vauban, 78280 Guyancourt N°Siren 305097446	Globale	99,99	99,99	99,99	99,99	100,00	100,00
Fontaine Gilbert 37, boulevard Vauban, 78280 Guyancourt N°Siren 389678384	(5) Globale			100,00	100,00	100,00	100,00

	Méthode de consolidation	31-12-2000		31-12-1999		31-12-1998	
		% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt
Comptoir des Entrepreneurs Patrimoine 37, boulevard Vauban, 78280 Guyancourt N°Siren 383676681	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Foncière du Comptoir des Entrepreneurs 37, boulevard Vauban, 78280 Guyancourt N°Siren 383699824	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Gaillon Participations 37, boulevard Vauban, 78280 Guyancourt N°Siren 391593183	Globale	100,00	99,99	100,00	99,99	100,00	100,00
Gaillon Britannia 37, boulevard Vauban, 78280 Guyancourt N°Siren 392030359	Globale	100,00	99,99	100,00	99,99	100,00	100,00
Groupe Vendôme Investissements 41, boulevard Vauban, 78280 Guyancourt N°Siren 349019414	Globale	99,99	99,99	99,99	99,99	100,00	100,00
Rambouillet Daumesnil 37, boulevard Vauban, 78280 Guyancourt N°Siren 38 9699885	(5) Globale			100,00	100,00	100,00	100,00
Vauban Mobilisations Garantie 223, rue St Honoré, 75001 Paris N°Siren 399343300	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Sofipar 45, rue Cambon, 75001 Paris N°Siren 331786723	(2) Proportionnelle	25,00	100,00	25,00	(3)	25,00	(3)
Sofichar 44/46, allée Gambetta, 92110 Clichy	MEE	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00
Capri Résidences L'Atrium 6, place Abel Gance, 92652 Boulogne N°Siren 784606576	(4) MEE	35,00	35,00	35,00	35,00	35,00	35,00
Entenial Placement 73, rue d'Anjou, 75381 Paris Cedex 08 N°Siren 431654284	(6) Globale	100,00	100,00				

(1) Entenial résulte de la fusion du Comptoir des Entrepreneurs, du Comptoir de Banque, du groupe La Hénin Epargne Crédit.

(2) Sofipar est intégré globalement au premier semestre 1998.

(3) Le pourcentage d'intérêt appliqué est déterminé par référence aux gages rachetés par cette société, provenant des prêts aidés gérés par Entenial.

(4) Intégration de Capri Résidences au deuxième semestre 1998.

(5) Sortie du périmètre.

(6) Entrée dans le périmètre, Sicav dédiée créée en mai 2000.

## PÉRIMÈRE DU GROUPE SOPHIA

	Méthode de consolidation	31-12-2000		31-12-1999		31-12-1998	
		% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt
Sophia SA (ex-Société Financière Interbail) 63, avenue des Champs-Elysées, 75008 Paris N°Siren 315228163	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	78,85	78,85
Sophia 63, avenue des Champs-Elysées, 75008 Paris N°Siren 712037092	(1) Globale					100,00	100,00
Soferbail 63, avenue des Champs-Elysées, 75008 Paris N°Siren 321853574	(5) Globale			92,80	92,80	92,16	92,16
Sophia Bail 63, avenue des Champs-Elysées, 75008 Paris N°Siren 343183901	MEE	49,00	49,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Sophia Mur 63, avenue des Champs-Elysées, 75008 Paris N°Siren 348679382	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Finextel 63, avenue des Champs-Elysées, 75008 Paris N°Siren 692039035	(1) Globale					86,83	86,83
Fineximmo 63, avenue des Champs-Elysées, 75008 Paris N°Siren 352220743	(1) Globale					100,00	86,83
S.A.S Fineximmo Clichy 63, avenue des Champs-Elysées, 75008 Paris N°Siren 399825546	(6) Globale			100,00	100,00	90,00	78,15
SAS Malesherbes Saint-Augustin 63, avenue des Champs-Elysées, 75008 Paris N°Siren 410745004	(7) Globale			100,00	100,00	100,00	86,83
SCI Champs-Elysées Vernet 63, avenue des Champs-Elysées, 75008 Paris N°Siren 428 432 348	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	86,83
SCI Boulogne Pont de Sèvres 63, avenue des Champs-Elysées, 75008 Paris N°Siren 306 591 306	Globale	50,00	50,00	50,00	50,00	49,99	43,41



	Méthode de consolidation	31-12-2000		31-12-1999		31-12-1998	
		% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt
Interbail SA 14, rue Pergolèse, 75116 Paris N°Siren 389625849	(1) Globale					100,00	100,00
SA Intercités 14, rue Pergolèse, 75116 Paris N°Siren 324228220	(2) Globale					100,00	100,00
SCI Interprovence 14, rue Pergolèse, 75008 Paris N°Siren 408956647	Globale	100,00	99,50	99,50	99,50	99,50	99,50
SCI Interallonnes 14, rue Pergolèse, 75008 Paris N°Siren 408956191	Globale	100,00	99,50	99,50	99,50	99,50	99,50
SCI Intergrand Stade 14, rue Pergolèse, 75008 Paris N°Siren 408956423	Globale	100,00	99,50	99,50	99,50	99,50	99,50
SCI Interplaine 14, rue Pergolèse, 75008 Paris N°Siren 414804468	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	99,50	100,00
SCI Interivry 14, rue Pergolèse, 75008 Paris N°Siren 412558918	Globale	100,00	99,50	99,50	99,50	99,50	99,50
SCI Interparisud IV 14, rue Pergolèse, 75008 Paris N°Siren 408956811	Globale	100,00	99,50	99,50	99,50	99,50	99,50
SA Compagnie Hôtelière du Tunnel 63, avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris N°Siren 393147269	(9) MEE			99,98	99,98	99,98	99,98
SA Figemi 63, avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris N°Siren 314592726	(1) Globale					99,89	99,89
Neuilly Stationnement 63, avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris N°Siren 342636933	(8) Globale			99,40	99,40	99,40	99,40
SCI Nanterre I 63, avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris N°Siren 384764452	(3) Globale					100,00	100,00
SCI Nanterre II 63, avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris N°Siren 384812285	(3) Globale					100,00	100,00

	Méthode de consolidation	31-12-2000		31-12-1999		31-12-1998	
		% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt
SCI 60/62, rue du Louvre 63, avenue des Champs-Elysées, 75008 Paris N°Siren 3996 67765	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
SC Le Bas Noyer 63, avenue des Champs-Elysées, 75008 Paris N°Siren 348830050	Globale	93,75	93,75	93,75	93,75	93,75	93,75
SCI Marne Brossolette (ex-Sci Charron Ch. Elysées) 63, avenue des Champs-Elysées, 75008 Paris N°Siren 400117438	Proportionnelle			50,00	50,00	50,00	50,00
SCI rue Lord Byron 63, avenue des Champs-Elysées, 75008 Paris N°Siren 41761 8964	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI Tour Lyon Bercy 63, avenue des Champs-Elysées, 75008 Paris N°Siren 417902582	Globale	57,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
SAS Financière Wilson 63, avenue des Champs-Elysées, 75008 Paris N°Siren 414974287	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
SAS Wilson 8, rue Félix Pyat, 92800 Puteaux-La Défense N°Siren 348402728	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
SARL CB 16 Développement 4, place de La Défense, Paris-La Défense 92974 N°Siren 423610922	(4) Globale	100,00	100,00				
SCI Tour PB 2 63, avenue des Champs-Elysées, 75008 Paris N°Siren 4432472934	Globale	100,00	100,00				
Sophia Conseil SA 63, avenue des Champs-Elysées, 75008 Paris N°Siren 340038413	Globale	99,80	99,80				
Patriges Villiers SA 29, boulevard Haussman, 75009 Paris N°Siren 393337506	Globale	100,00	100,00				

	Méthode de consolidation	31-12-2000		31-12-1999		31-12-1998	
		% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt
Paris Espace Hôtel SA 29, boulevard Haussman, 75009 Paris N°Siren 393338157	Globale	100,00	100,00				
S/Gpe Dennington Ch. Elysées BV Strawinskylaan 3105, Amsterdam 1077ZX, Pays-Bas	(1) Globale	100,00	100,00				
SA SIFP 29, boulevard Haussman, 75009 Paris N°Siren 722070018	Globale	100,00	100,00				
Patriges Cap d'Ail SA 29, boulevard Haussman, 75009 Paris N°Siren 394310387	Globale	100,00	100,00				
SCI Tour 21/24 29, boulevard Haussman, 75009 Paris N°Siren 423554427	Globale	60,00	60,00				
Financière Michelet SA 29, boulevard Haussman, 75009 Paris N°Siren 394103323	Globale	100,00	100,00				
SCI Cristal Parc 13, rue des Emeraudes, Lyon 6 <sup>e</sup>	IP	50,00	50,00				
SA Génécommerce 29, boulevard Haussman, 75009 Paris N°Siren 328296892	Globale	100,00	100,00				
SCI Hôtel Place René Clair 29, boulevard Haussman, 75009 Paris N°Siren 393774187	Globale	100,00	100,00				
SA Sobater 18, avenue d'Alsace N°Siren 377593306	Globale	100,00	100,00				

(1) La société financière Interbail a absorbé Sophia, Finxtel, Finximmo, Interbail SA et SA Figemi, puis devient Sophia SA.

(2) Fusion avec Soferbail.

(3) Confusion de patrimoine avec Sophia Mur.

(4) Création le 5 juillet 1999 de la société SARL CB 16 Développement.

(5) Cession deuxième quinzaine de décembre 2000.

(6) Absorbée le 24 novembre 2000 par Sophia-Mur.

(7) Absorbée le 24 novembre 2000 par Sophia SA.

(8) Déconsolidation sans cession.

(9) Déconsolidée sans cession effet au 1<sup>er</sup> janvier 2000.

## PÉRIMÈRE DE MONDIAL ASSISTANCE GROUP

	Pays	Méthode de consolidation	31-12-2000	
			% contrôle	% intérêt
Sacnas 2, rue Fragonard, 75017 Paris N°Siren 301763116	France	Globale		86,00
Sacnas International 2, rue Fragonard, 75017 Paris N°Siren 353336134	France	Globale		86,00
Cîtea Services Immeuble Le Quintet, 4, rue d'Anjou, 92100 Boulogne N°Siren 389550328	France	(1) Globale		
Elucydée 67, boulevard Bessières, 75017 Paris N°Siren 383828142	France	Globale		53,32
Elvia Société d'Assurances de Voyages 153, rue du Faubourg St Honoré, 75381 Paris Cedex 08 N°Siren 582.075-438	France	Globale		100,00
France Secours International Assistance (FSIA) 36, av. Charles de Gaulle, 93175 Bagnolet Cedex N°Siren 712044973	France	Globale		70,50
Gestion Télésécurité Service (GTS) 81, rue Pierre Sémard, 92324 Châillon Cedex N°Siren 330377193	France	Globale		53,32
Sage 175, rue Blomet, 75015 Paris N°Siren 325785285	France	Globale		53,32
Mondial Assistance France (MAF) 2, rue Fragonard, 75017 Paris N°Siren 351431937	France	Globale		76,50
Société française de dépannage et de services (SFDS) Immeuble Le Quintet, 4, rue d'Anjou, 92100 Boulogne N°Siren 325348217	France	Globale		68,80
Société Européenne de Protection et de Service d'Assistance à Domicile (SEPSAD) 2, rue Fragonard, 75017 Paris Cedex 17 N°Siren 418717666	France	Globale		29,90
Bourbon Service et Assistance (BSA) 11, rue Roland Garros, 97400 Saint-Denis N°Siren 403195712	France	Globale		31,99
Sacnas East Asia 2, rue Fragonard, 75017 Paris N°Siren 394944664	France	Globale		66,00
Sacnas Développement 190 ter, avenue de Clichy, 75017 Paris N°Siren 342596012	France	Globale		53,32

	Pays	Méthode de consolidation	31-12-2000	
			% contrôle	% intérêt
CGS 4, rue d'Anjou, 92517 Boulogne-Billancourt Cedex	France	(2) Globale		
MAP 2, rue Fragonard, 75017 Paris Cedex 17	France	(3) Globale		
SEDAA 2, rue Fragonard, 75017 Paris Cedex 17	France	(3) Globale		
Mondial Service (MS) Mainzer Strasse 75, 65189 Wiesbade N°Siren HRB 7122	Allemagne	Globale		86,00
Dutch International Mobility Assistance Postbus 220, 3970 AE, Driebergen N°Siren 30096198	Allemagne	Globale		86,00
Codima Stationsweg 15, 3972 KA Driebergen N°Siren H142224000	Allemagne	Globale		86,00
Eneide Mainzer Strasse 75, 65189 Wiesbade	Allemagne	(4) MEE		
Elvia Assistance GmbH Ludmillastrasse 26, 81536 München	Allemagne	Globale		100,00
Elvia Travel Insurance	Allemagne	Globale		100,00
Mercosul Assistance Argentine French 3155, 3 Piso, 1425 Buenos Aires N°Siren 10000788	Argentine	Globale		88,00
Gamani Franzensbröckenstrabe 26/5, A-1020 Vienne N°Siren FN 45835 F	Autriche	(6) Globale		
Elvia Assistance GmbH Mariahilfer Strasse 20, 1070 Vienne	Autriche	Globale		100,00
Elvia Travel Insurance	Autriche	Globale		100,00
Société Belge d'Assistance Internationale (SBAI) 412, avenue de Tervueren, 1150 Bruxelles N°Siren 438767	Belgique	Globale		55,90
Sociétés Belges des Services Téléphoniques (SBST) 412, avenue de Tervueren, 1150 Bruxelles N°Siren 400674	Belgique	Globale		77,40
Elvia Travel Insurance Bld de la Plaine 9, 1050 Bruxelles	Belgique	Globale		100,00

	Pays	Méthode de consolidation	31-12-2000	
			% contrôle	% intérêt
Mercosul Assistance Brésil Rua Tomé de Sousa 15, 09710-240 Centro São Bernardo do Campo - SP N°Siren 52910023/0001-37	Brésil	Globale		80,00
Corporation Canadienne d'Assistance Internationale (CCAI) 770 Sherbrooke West, Suite 501, Montréal, Québec H3A 1G1	Canada	(6) Globale		
Compania de Asistencia Sudamericana SA (CAS SA) La Concepcion 266 - Piso 4 Providencia Santiago de Chile N°Siren 21184	Chili	Globale		64,50
Casbrok La Concepcion 266 - Piso 4 Providencia Santiago de Chile N°Siren 10335	Chili	Globale		64,50
Sociedad Mundial de Asistencia SA (SMASA SA) Calle Albacete 5, Madrid 28027 N°Siren A-2867444	Espagne	Globale		65,36
Elviaseg S.A Vía de las dos Castillas 33, Complejo Atica, Edificio 1 - 3° 28224 Pozuelo de Alarcon, Madrid	Espagne	Globale		100,00
Assistance Services of America (ASA) 8050 Southern Maryland Bd Owings, Maryland - 20736	Etats-Unis	(5) Globale		
World Access	Etats-Unis	Globale		100,00
Poly Assistance et Services (PAS) 3, rue Premetis & 364, avenue Vouliagmenis Athènes 17342 N°Siren 158921	Grèce	Globale		43,86
Elvia Hungary		Globale		100,00
Elvia Travel Insurance Headquarters		Globale		100,00
Assistance & Services Corporation of Ireland (ASCI) Mondial House Whitefriars Aungier Street, Dublin 2 N°Siren 163174	Irlande	Globale		43,86
SIAS / Permatel, Societa Italiana di Assicurazioni e Riassicurazioni Viale Palmiro Togliatti, 1625, 00155 Roma N°Siren Sias : 487313, Permatel : 755756	Italie	Globale		59,30
Elvia Assistance Spa Via Ampère 30, 20131 Milano	Italie	Globale		100,00
Elvia Service Italy	Italie	Globale		100,00
Elvia Travel Insurance Italy	Italie	Globale		100,00

	Pays	Méthode de consolidation	31-12-2000	
			% contrôle	% intérêt
Compagnia Europea d'Assicurazione Spa Via Emanuele Filiberto 3, I-20149 Milano	Italie	Globale		100,00
AS 24 KK (AS Nijuyon KK) n°2 Daini Toranomom Denki building 5 F, 3 - 1 - 10 Toranomom Minato Ku, Tokyo 105 - Japon N°Siren 003881	Japon	Globale		77,40
Sacnas Ré 5, place de la Gare, 1616 Luxembourg N°Siren B49516	Luxembourg	Globale		86,00
Isaaf Lotissement de la CIVIM - Lot n° 131, Route de l'aéroport, Q.I. Sidi Maâouf, Casablanca N°Siren 40225	Maroc	MEE		65,80
Elvia Assistance BV Heemstedeveste, Poeldijkstraat 4, 1059 VM Amsterdam	Pays-Bas	Globale		100,00
Elvia Travel Insurance	Pays-Bas	Globale		100,00
Elvia Travel Insurance International	Pays-Bas	Globale		100,00
Elvia Sp. zo.o. Solec 22, 00-410 Warszawa	Pologne	Globale		100,00
AG2S Rua Viriato, n°27 - 4°B, 1000 Lisbonne	Portugal	MEE		
Elviassist Serviços de Assistência LDA Avenida Duque de Loule 106-10°/1050 Lisboa	Portugal	Globale		100,00
Mondial Assistance United Kingdom (MAUK) Mondial House, 102 George Street, CR9 6 HD Croydon Surrey N°Siren 1710361	Royaume-Uni	Globale		86,00
Elvia Ceska Republika (s.r.o) Na Maninach 7, 17000 CZ - Praha 7	Slovaquie	Globale		100,00
Elvia Travel Insurance Tdistrasse 65, 8039 Zürich	Suisse	Globale		100,00
Mondial Assistance (ex-Elmonda)		Globale		100,00
Sat Büyükdere Cad. İmtas Han 116/6 Zincirlikuyu, 80300 Istanbul N°Siren 367361314943	Turquie	Globale		65,36

- (1) Citea Services fusionne avec Elucydée.  
(2) La société CGS a été absorbée par Mondial Assistance France en 1999.  
(3) Les sociétés MAP et SEDAA ont été dissoutes en 1999.  
(4) Société déconsolidée en 1999.  
(5) La société ASA était mise en équivalence en 1998.  
(6) Société déconsolidée en 2000.

## PÉRIMÈRE DU GROUPE GÉCINA

	Méthode de consolidation	31-12-2000		31-12-1999		31-12-1998	
		% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt
Gécina 2 ter, boulevard Saint Martin, 75010 Paris N°Siren 592014476	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI 63, avenue de Villiers 2 ter, boulevard Saint Martin, 75010 Paris N°Siren 320852239	Globale	100,00	100,00	99,97	99,97	99,97	99,97
Foncigef SARL 2 ter, boulevard Saint Martin, 75010 Paris N°Siren 411405590	Globale	100,00	100,00	98,00	98,00	98,00	98,00
La Foncière Vendôme 2 ter, boulevard Saint Martin, 75010 Paris N°Siren 391576352	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	99,99	99,99
SAS 4, rue de Beaubourg 2 ter, boulevard Saint Martin, 75010 Paris N°Siren 393377155	(4) Globale			100,00	100,00	100,00	100,00
SAS 43, avenue de Friedland 2 ter, boulevard Saint Martin, 75010 Paris N°Siren 399309046	(4) Globale			100,00	100,00	100,00	100,00
Geciter (ex-SAS 43, avenue Marceau) 2 ter, boulevard Saint Martin, 75010 Paris N°Siren 399311331	(5) Globale			100,00	100,00	100,00	100,00
SCI du 159, avenue du Roule 2 ter, boulevard Saint Martin, 75010 Paris N°Siren 320921133	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI Duplex-Suffren 2 ter, boulevard Saint Martin, 75010 Paris N°Siren 397600875	Globale	100,00	100,00	99,90	99,90	99,90	99,90
SNC Peupliers-Dassault 2 ter, boulevard Saint Martin, 75010 Paris N°Siren 380522797	Globale	100,00	100,00	99,90	99,90	100,00	100,00
Union Immobilière et de Gestion 2 ter, boulevard Saint Martin, 75010 Paris N°Siren 414372367	Globale	100,00	100,00	99,95	99,95	99,95	99,95



	Méthode de consolidation	31-12-2000		31-12-1999		31-12-1998	
		% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt
SCI, rue de Berry 1, rue de Marengo, 75001 Paris N°Siren 419636485	(4) Proportionnelle			50,00	50,00	50,00	50,00
La Fourmi Immobilière 2 ter, boulevard Saint Martin, 75010 Paris N°Siren 57217 8069	(1) Globale	100,00	100,00	100,00	100,00		
SAI du 157, avenue de Neuilly 2 ter, boulevard Saint Martin, 75010 Paris N°Siren 572178036	(1) (4) Globale			99,99	99,99		
SPL 2 ter, boulevard Saint Martin, 75010 Paris N°Siren 397840158	(1) Globale	100,00	100,00	100,00	100,00		
SCI Beaugrenelle 2 ter, boulevard Saint Martin, 75010 Paris N°Siren 307961490	(1) Globale	83,33	83,33	83,33	83,33		
SCI Tour H15 2 ter, boulevard Saint Martin, 75010 Paris N°Siren 309362044	(1) Globale	83,33	83,33	83,33	83,33		
SCI SB Acti-Défense 2 ter, boulevard Saint Martin, 75010 Paris N°Siren 4 12120180	(1) Globale	100,00	100,00	100,00	100,00		
SCI SB Nord Pont 2 ter, boulevard Saint Martin, 75010 Paris N°Siren 412234197	(1) Globale	100,00	100,00	100,00	100,00		
SCI SB Grand-Axe 2 ter, boulevard Saint Martin, 75010 Paris N°Siren 412230708	(1) Globale	100,00	100,00	100,00	100,00		
SCI SB Le Lavoisier 2 ter, boulevard Saint Martin, 75010 Paris N°Siren 412235939	(1) Globale	100,00	100,00	100,00	100,00		
SCI SB SB Londres 2 ter, boulevard Saint Martin, 75010 Paris N°Siren 412235061	(1) Globale	100,00	100,00	100,00	100,00		

	Méthode de consolidation	31-12-2000		31-12-1999		31-12-1998	
		% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt
SCI SB Miroir 2 ter, boulevard Saint Martin, 75010 Paris N°Siren 412231003	(1) Globale	100,00	100,00	100,00	100,00		
SCI SB Théâtre 2 ter, boulevard Saint Martin, 75010 Paris N°Siren 412251415	(1) Globale	100,00	100,00	100,00	100,00		
Investibail 28, rue Dumont d'Urville, 75116 Paris N°Siren 329970636	(2) Globale	100,00	100,00	100,00	100,00		
Investibail Transactions 28, rue Dumont d'Urville, 75116 Paris N°Siren 332525054	(2) Globale	100,00	100,00	100,00	100,00		
FC Transactions 2 ter, boulevard Saint Martin, 75010 Paris N°Siren 421487364	(2) Globale	100,00	100,00	50,02	50,02		
Sogecil 29, quai Saint Antoine, 69002 Lyon N°Siren 969502756	(2) Globale	99,88	99,88	99,84	99,84		
SGIL 49, rue de la République, 69002 Lyon N°Siren 964505218	(2) Proportionnelle	36,55	36,55	36,55	36,55		
SCI Peupliers 23, rue du Lyonnais, 69802 Saint Priest N°Siren 316168499	(2) Globale	56,62	56,62	56,62	56,62		
A.I.C. 29, quai Saint Antoine, 69002 Lyon N°Siren 351054432	(2) Globale	100,00	100,00	100,00	100,00		
Foncière de la Cité 28, rue Dumont d'Urville, 75116 Paris N°Siren 403267651	(2) Globale	100,00	100,00	50,00	50,00		
SAS 262 boulevard St Germain 2 ter, boulevard Saint Martin, 75010 Paris N°Siren 410285464	(2) Globale	100,00	100,00	50,00	50,00		

	Méthode de consolidation	31-12-2000		31-12-1999		31-12-1998	
		% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt
SAS 266, boulevard St Germain 2 ter, boulevard Saint Martin, 75010 Paris N°Siren 410285068	(2) Globale	100,00	100,00	50,00	50,00		
SAS 86, avenue de Villiers 2 ter, boulevard Saint Martin, 75010 Paris N°Siren 410286678	(2) Globale	100,00	100,00	50,00	50,00		
SAS 90, avenue de Villiers 2 ter, boulevard Saint Martin, 75010 Paris N°Siren 410285290	(2) Globale	100,00	100,00	50,00	50,00		
SAS du 38-42, avenue de Wagram 2 ter, boulevard Saint Martin, 75010 Paris N°Siren 410295042	(2) Globale	100,00	100,00	50,00	50,00		
SAS du 23, avenue de Niel 2 ter, boulevard Saint Martin, 75010 Paris N°Siren 410286298	(2) Globale	100,00	100,00	50,00	50,00		
SAS 4, rue Galliera 2 ter, boulevard Saint Martin, 75010 Paris N°Siren 410285183	(2) Globale	100,00	100,00	50,00	50,00		
SAS du 184, rue de Rivoli 2 ter, boulevard Saint Martin, 75010 Paris N°Siren 410285563	(2) Globale	100,00	100,00	50,00	50,00		
SA du 8, rue Cambacérés 2 ter, boulevard Saint Martin, 75010 Paris N°Siren 602015588	(2) (6) Globale			50,00	50,00		
SAS du 73, rue d'Anjou 2 ter, boulevard Saint Martin, 75010 Paris N°Siren 412697567	(2) Globale	100,00	100,00	50,00	50,00		
SAS du 68 bis, rue Marjolin 2 ter, boulevard Saint Martin, 75010 Paris N°Siren 412697591	(2) (4) Globale			50,00	50,00		
SAS du 22-24, rue de Londres 2 ter, boulevard Saint Martin, 75010 Paris N°Siren 412697476	(2) Globale	100,00	100,00	50,00	50,00		

	Méthode de consolidation	31-12-2000		31-12-1999		31-12-1998	
		% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt
SAS du 48, bd Malesherbes 2 ter, boulevard Saint Martin, 75010 Paris N°Siren 412697443	(2) Globale	100,00	100,00	50,00	50,00		
SAS du 51, boulevard de Strasbourg 2 ter, boulevard Saint Martin, 75010 Paris N°Siren 412697211	(2) Globale	100,00	100,00	50,00	50,00		
SAS 37, boulevard de Grenelle 2 ter, boulevard Saint Martin, 75010 Paris N°Siren 412693558	(2) Globale	100,00	100,00	50,00	50,00		
SCI 16 VE Investissement 2 ter, boulevard Saint Martin, 75010 Paris N°Siren 35239 6899	(2) Globale	100,00	100,00	50,00	50,00		
SCI du 77/61, bld Saint Germain 2 ter, boulevard Saint Martin, 75010 Paris N°Siren 431570530	(3) Globale	100,00	100,00				

(1) Sociétés provenant de l'absorption de Séfimeg par Gécina en 1999.

(2) Sociétés provenant de l'absorption de Batibail par Gécina en 1999.

(3) Société intégrée au 1<sup>er</sup> janvier 2000.

(4) Fusion avec Geciter fin décembre 2000.

(5) SAS 4, rue Beaubourg a changé de nom et est devenue Geciter fin décembre 2000.

(6) Cession le 6 septembre 2000.

# Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés Exercice clos le 31 décembre 2000

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Assurances Générales de France SA, établis en euros, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2000, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés, établis conformément aux règles et principes comptables décrits en notes 2 et 3 de l'annexe consolidée, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant :

- Comme précisé en notes 4 et 6 de l'annexe consolidée, le montant et les affectations de l'écart de première consolidation des sociétés acquises au cours de l'exercice 2000 sont provisoires et seront arrêtés définitivement dans un délai d'un an conformément à l'avis 97-B du comité d'urgence du Conseil national de la comptabilité.

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe, conformément aux normes professionnelles applicables en France. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris, le 14 mai 2001

Les commissaires aux comptes

KPMG Cabinet Cauvin Angleys Saint-Pierre  
Révifrance  
Francine Morelli

Ernst & Young Audit  
Dominique Duret-Ferrari



# Bilan au 31 décembre 2000

## ACTIF

	Note	Brut	Amortissements et provisions	31-12-2000 Net	31-12-1999 Net	31-12-1998 Net
en milliers d'euros						
<b>Immobilisations incorporelles</b>		<b>521</b>	-	-	<b>22</b>	
<b>Immobilisations corporelles</b>		<b>5</b>	<b>5</b>	-	-	-
<b>Immobilisations financières</b>						
Participations		4 190 355	303 336	3 887 018	3 326 418	3 057 270
Créances rattachées aux participations		1 043 286	-	1 043 286	1 042 565	1 745 667
TIAP		1	-	1	1	1
Actions propres		879 096	-	879 096	470 204	-
Autres prêts		-	-	-	-	-
<b>Total immobilisations</b>	<b>2-3</b>	<b>6 113 264</b>	<b>303 862</b>	<b>5 809 402</b>	<b>4 839 188</b>	<b>4 802 960</b>
Créances	4	659 027	-	659 027	190 488	187 850
Valeurs mobilières de placement	5	3 717	-	3 717	5 514	10 930
Disponibilités		20 278	-	20 278	8 482	7 373
Divers		2 881	-	2 881	-	-
<b>Total</b>		<b>685 903</b>	-	<b>685 903</b>	<b>204 484</b>	<b>206 153</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>6 799 167</b>	<b>303 862</b>	<b>6 495 305</b>	<b>5 043 672</b>	<b>5 009 113</b>

## PASSIF

		31-12-2000 Net	31-12-1999 Net	31-12-1998 Net
en milliers d'euros				
<b>Capital</b>		<b>844 168</b>	<b>843 942</b>	<b>843 028</b>
<b>Prime d'apport</b>		<b>1 687 228</b>	<b>1 707 724</b>	<b>1 785 284</b>
<b>Prime d'émission</b>		<b>878 747</b>	<b>877 813</b>	<b>873 951</b>
<b>Réserves</b>				
Réserve légale		84 417	84 394	84 303
Réserve des plus-values nettes à long terme		1 173 488	1 113 797	745 500
<b>Report à nouveau</b>		<b>25 473</b>	<b>851</b>	<b>150 969</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>1 162 360</b>	<b>337 282</b>	<b>349 987</b>
<b>Total capitaux propres</b>	<b>1</b>	<b>5 855 881</b>	<b>4 965 803</b>	<b>4 833 022</b>
<b>Emprunt obligataire subordonné</b>		<b>463 166</b>	-	-
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>3</b>	<b>53 097</b>	<b>57 274</b>	<b>65 740</b>
<b>Dettes</b>				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		15 593	15 167	12 510
Dettes financières diverses		36	32	23
Dettes fiscales et sociales		100 577	2 626	94 243
Autres dettes		6 955	2 770	3 575
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>6</b>	<b>123 161</b>	<b>20 595</b>	<b>110 351</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>6 495 305</b>	<b>5 043 672</b>	<b>5 009 113</b>

# Compte de résultat au 31 décembre 2000

## CHARGES

	Note	en milliers d'euros		
		Exercice 2000	Exercice 1999	Exercice 1998
<b>Charges d'exploitation</b>				
Autres charges externes		46 265	31 639	35 399
Autres charges		323	5 815	245
Dotations aux amortissements et provisions		127	91	46 120
<b>Total charges d'exploitation (I)</b>		<b>46 715</b>	<b>37 545</b>	<b>81 764</b>
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements et provisions		22	-	11 434
Intérêts et charges assimilées		73 386	43 660	26 578
Charges nettes sur valeurs mobilières		-	-	22
<b>Total charges financières (III)</b>	<b>8</b>	<b>73 408</b>	<b>43 660</b>	<b>38 034</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Sur opérations en capital		2	591	9 363
Dotations aux amortissements et provisions		-	6 860	1 910
Sur opérations de gestion		1 368	-	-
<b>Total charges exceptionnelles (IV)</b>		<b>1 370</b>	<b>7 451</b>	<b>11 274</b>
<b>Impôts sur les bénéfices (VI)</b>	<b>10</b>	<b>24 848</b>	<b>8 683</b>	<b>59 535</b>
<b>Perte d'intégration fiscale (VII)</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total (I+III+IV+VI+VII)</b>		<b>146 341</b>	<b>97 339</b>	<b>190 608</b>
<b>Bénéfice</b>	<b>10</b>	<b>1 162 360</b>	<b>337 282</b>	<b>349 987</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>1 308 701</b>	<b>434 621</b>	<b>540 594</b>

## PRODUITS

		Exercice 2000	Exercice 1999	Exercice 1998
<b>Produits d'exploitation</b>				
Autres produits		2 489	6	27 141
<b>Total produits d'exploitation (I)</b>		<b>2 489</b>	<b>6</b>	<b>27 141</b>
<b>Produits financiers</b>				
De participations		1 116 622	289 016	402 662
Revenus des valeurs mobilières de placement		-	-	-
Autres intérêts et produits assimilés		57 223	29 539	46 418
Reprises sur provisions		31 031	-	28 341
Différences positives de change		6	-	(1)
Produits nets sur cessions valeurs mobilières		-	237	1 684
<b>Total produits financiers (III)</b>	<b>8</b>	<b>1 204 882</b>	<b>318 791</b>	<b>479 105</b>
<b>Produits exceptionnels</b>				
Sur opérations en capital		44 808	420	2 749
Reprise sur provisions		4 178	15 327	2 700
Sur opérations de gestion		30 230	-	-
<b>Total produits exceptionnels (IV)</b>		<b>79 216</b>	<b>15 747</b>	<b>5 450</b>
<b>Bénéfice d'intégration fiscale (V)</b>	<b>10</b>	<b>22 114</b>	<b>100 075</b>	<b>28 898</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+III+IV+V)</b>		<b>1 308 701</b>	<b>434 621</b>	<b>540 594</b>



# Annexe aux comptes de l'exercice 2000

## Principes et règles comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence et conformément aux règles générales d'établissement des comptes annuels. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

### Titres de participation

Les titres de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Ils sont évalués principalement en fonction de l'actif net comptable réévalué.

Ils sont éventuellement dépréciés si leur valeur d'usage est inférieure à leur coût d'acquisition.

### Valeur mobilière de placement

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées à leur coût d'acquisition.

Elles sont éventuellement dépréciées si leur valeur probable de négociation est inférieure.

Les frais d'acquisition de l'ensemble des titres sont constatés directement en charges.

### Créances

Les créances sont inscrites pour leur valeur nominale, sous déduction, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation si leur valeur probable de négociation est inférieure.

### Produits et charges

L'ensemble des produits et charges est reconnu conformément au principe de séparation des exercices.

Les dividendes sont enregistrés dès la mise en paiement.

### Impôts

Le conseil d'administration du 20 décembre 1990 a adopté le régime d'intégration fiscale pour le groupe AGF en fonction duquel la société AGF est seule redevable de l'impôt sur les sociétés pour l'ensemble du groupe.

Le conseil d'administration du 15 décembre 1995 a renouvelé l'option du régime d'intégration fiscale pour une période de 5 ans.

Pour l'exercice 2000, le périmètre de l'intégration fiscale se compose de 49 sociétés.

Chacune des sociétés versera à la société mère l'impôt qu'elle aurait acquitté si elle était imposée séparément.

L'actif d'impôt différé résultant de l'utilisation des déficits fiscaux des sociétés du groupe d'intégration est constaté, en produit, dans la mesure où son imputation sur les bénéfices fiscaux des années ultérieures est probable.

Au bilan, il est déduit du passif d'impôt relatif aux cessions internes au groupe fiscal dont le paiement est décalé jusqu'à la sortie des biens hors du groupe d'intégration fiscale.

# Notes sur le bilan

## 1. Capitaux propres

### VARIATIONS DE L'EXERCICE 1998

	Bilan au 31-12-1997	Affectation Résultat	Dividende	Augmentation de capital	Autres mouvements	en milliers d'euros Bilan au 31-12-1998
Capital	788 173	-	-	54 855	-	843 028
Primes d'apport	1 787 589	-	-	(2 305)	-	1 785 284
Primes d'émission	542 330	-	-	331 621	-	873 951
Réserve légale	78 817	-	-	5 486	-	84 303
Réserves des plus-values nettes à long terme	664 969	80 531	-	-	-	745 500
Report à nouveau	256 958	(106 380)	-	-	390	150 968
<b>Situation nette</b>	<b>4 118 836</b>	<b>(25 849)</b>	<b>-</b>	<b>389 657</b>	<b>390</b>	<b>4 483 034</b>
Résultat de l'exercice	105 512	25 849	(131 361)	-	349 987	349 987
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>4 224 348</b>	<b>-</b>	<b>(131 361)</b>	<b>389 657</b>	<b>350 377</b>	<b>4 833 021</b>

Au 31 décembre 1998, le capital s'élève à 843 027 702 € divisé en 184 329 974 actions de 4,57 €.

Au cours de l'exercice 1998, 11 462 828 OSCARs ont été convertis, entraînant la création d'autant d'actions AGF au prix de 33,54 €.

531 390 options de souscriptions d'actions attribuées aux dirigeants et aux salariés ont été exercées en 1998.

### VARIATIONS DE L'EXERCICE 1999

	Bilan au 31-12-1998	Affectation Résultat	Dividende	Augmentation de capital	Autres mouvements (*)	en milliers d'euros Bilan au 31-12-1999
Capital	843 028	-	-	914	-	843 942
Primes d'apport	1 785 284	(77 560)	-	-	-	1 707 724
Primes d'émission	873 951	-	-	3 862	-	877 813
Réserve légale	84 303	-	-	91	-	84 394
Réserves des plus-values nettes à long terme	745 500	368 297	-	-	-	1 113 797
Report à nouveau	150 968	(150 968)	-	-	851	851
<b>Situation nette</b>	<b>4 483 034</b>	<b>139 768</b>	<b>-</b>	<b>4 867</b>	<b>851</b>	<b>4 628 521</b>
Résultat de l'exercice	349 987	(139 768)	(210 219)	-	337 282	337 282
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>4 833 021</b>	<b>-</b>	<b>(210 219)</b>	<b>4 867</b>	<b>338 133</b>	<b>4 965 803</b>

(\*) Dividendes sur actions propres.

Au 31 décembre 1999, le capital s'élève à 843 941 646 € divisé en 184 529 810 actions de 4,57 € du nominal.

## VARIATIONS DE L'EXERCICE 2000

	Bilan au 31-12-1999	Affectation Résultat	Dividende	Augmentation de capital	Autres mouvements	en milliers d'euros Bilan au 31-12-2000
Capital	843 942			226		844 168
Primes d'apport	1 707 724	(20 496)		-		1 687 228
Primes d'émission	877 813			934		878 747
Réserve légale	84 394			23		84 417
Réserves des plus-values nettes à long terme	1 113 797	59 691				1 173 488
Report à nouveau	851	(851)			25 473	25 473
<b>Situation nette</b>	<b>4 628 521</b>	<b>38 344</b>		<b>1 183</b>	<b>25 473</b>	<b>4 693 521</b>
Résultat de l'exercice	337 282	(38 344)	(298 938)	-	1 162 360	1 162 360
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>4 965 803</b>	<b>-</b>	<b>(298 938)</b>	<b>1 183</b>	<b>1 187 833</b>	<b>5 855 881</b>

Au 31 décembre 2000, le capital s'élève à 844 168 142 € divisé en 184 579 334 actions de 4,57 € de nominal.

### Options de souscription d'actions AGF

Les conseils d'administration du 19 décembre 1996, du 17 septembre 1997 et du 16 octobre 1998, ont décidé l'attribution de 794 150 options de souscription d'actions au prix de 23,90 €, 734 500 options de souscription d'actions au prix de 32,62 € et de 959 000 options de souscription d'actions au prix de 43,52 €.

Ces options ont une durée de validité de 8 ans et ne peuvent être exercées avant un délai de 2 ans pour les options 1996 et 5 ans pour les options 1997 et 1998.

Au 31 décembre 2000, le nombre des options de souscription non exercées se décompose comme suit :

- 484 900 options décembre 1996 pour un prix de souscription de 23,90 € ;
- 693 000 options septembre 1997 pour un prix de souscription de 32,62 € ;
- 959 000 options octobre 1998 pour un prix de souscription de 43,52 €.

## 2. Immobilisations

### VARIATIONS DE L'EXERCICE 1998

	Valeur brute au 31-12-1997	Augmentation	Diminution	en milliers d'euros Valeur brute au 31-12-1998
Immobilisations incorporelles	20	407	-	427
Immobilisations corporelles	5	-	-	5
Immobilisations financières	-	-	-	-
Titres de participation	3 017 281	374 356	-	3 391 637
Créances rattachées aux participations (a)	422 961	1 553 320	230 614	1 745 667
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	1	-	-	1
Prêts	334 997	-	334 997	-
<b>TOTAL</b>	<b>3 775 265</b>	<b>1 928 083</b>	<b>565 611</b>	<b>5 137 737</b>

Les titres de participation au 31 décembre 1998 comprennent :

- 100 % d'AGF Holding pour un montant de 2 736 millions d'euros suite à l'augmentation de capital de la société,
- 20,27 % d'AGF Iart pour un montant de 195 millions d'euros,
- 31,64 % de Banque AGF pour un montant de 236 millions d'euros,
- 1,02 % d'AGF Mat acquis à l'occasion de l'offre publique d'achat de juillet 1996 pour un montant de 1,4 million d'euros,
- 99,99 % de la SNC AGF Cash, société créée en 1994 dont l'objet est de centraliser la gestion de trésorerie du groupe AGF pour 0,23 million d'euros,
- 99,99 % de la SNC Commerciale Drouot pour 0,23 million d'euros,
- 99,99 % d'Eustache pour une valeur brute comptable de 207 millions d'euros suite à la recapitalisation décidée par le conseil d'administration du 23 septembre 1997. Ces titres ont été dépréciés pour 205 millions d'euros.
- 0,79 % de Worms et Cie pour un montant de 15 millions d'euros.

## VARIATIONS DE L'EXERCICE 1999

	Valeur brute au 31-12-1998	Augmentation	Diminution	en milliers d'euros Valeur brute au 31-12-1999
Immobilisations incorporelles	427	68	-	495
Immobilisations corporelles	5	-	-	5
Immobilisations financières	-	-	-	-
Titres de participation	3 391 637	269 148	-	3 660 785
Créances rattachées aux participations (a)	1 745 667	940	704 042	1 042 565
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	1	-	-	1
Actions propres	-	470 204	-	470 204
Prêts	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>5 137 737</b>	<b>740 360</b>	<b>704 042</b>	<b>5 174 056</b>

Conformément aux nouvelles dispositions de la loi du 2 juillet 1998, l'assemblée générale du 4 juin 1999 a autorisé le rachat d'actions portant sur un maximum de 10 % du capital des AGF.

9 113 190 titres d'une valeur comptable de 470 millions d'euros ont été rachetés dans le cadre de ce programme.

Conformément à l'avis n° 98-D du comité d'urgence du CNC, les titres ont été classés en "titres immobilisés - actions propres".

Les titres de participation au 31 décembre 1999 comprennent :

- 29,76 % de Banque AGF pour un montant de 235,7 millions d'euros, dépréciés pour 129,8 millions d'euros,
- 1,02 % d'AGF Mat pour un montant de 1,4 million d'euros,

- 100 % d'AGF Holding pour un montant de 3 006 millions d'euros suite à l'augmentation de capital de la société,
- 11,02 % d'AGF IART pour un montant de 195 millions d'euros,
- 99,99 % de la SNC AGF Cash, société créée en 1994 dont l'objet est de centraliser la gestion de trésorerie du groupe AGF pour 0,23 million d'euros,
- 99,99 % de la SNC Commerciale Drouot pour 0,23 million d'euros,
- 99,99 % d'Eustache pour une valeur brute comptable de 207 millions d'euros suite à sa recapitalisation décidée par le conseil d'administration du 23 septembre 1997. Ces titres ont été dépréciés pour 205 millions d'euros.
- 0,79 % de Worms et Cie pour un montant de 14,9 millions d'euros.

## VARIATIONS DE L'EXERCICE 2000

	Valeur brute au 31-12-1999	Augmentation	Diminution	en milliers d'euros Valeur brute au 31-12-2000
Immobilisations incorporelles	495	26		521
Immobilisations corporelles	5			5
Immobilisations financières	-			-
Titres de participation	3 660 785	529 570		4 190 355
Créances rattachées aux participations (a)	1 042 565	749	28	1 043 286
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	1			1
Actions propres	470 203	408 893		879 096
Prêts	-			-
<b>TOTAL</b>	<b>5 174 054</b>	<b>939 238</b>	<b>28</b>	<b>6 113 264</b>

Les titres de participation au 31 décembre 2000 comprennent :

- 29,76 % de Banque AGF pour un montant de 235,7 millions d'euros, dépréciés pour 98,7 millions d'euros,
- 1,01 % d'AGF Mat pour un montant de 1,4 million d'euros,
- 99,99 % d'AGF Holding pour un montant de 3 535 millions d'euros suite à l'augmentation de capital de la société,
- 11,02 % d'AGF Iart pour un montant de 195 millions d'euros,
- 99,99 % de la SNC AGF Cash, société créée en 1994 dont l'objet est de centraliser la gestion de trésorerie du groupe AGF pour 0,23 million d'euros,
- 99,99 % de la SNC Commerciale Drouot pour 0,23 million d'euros,
- 99,99 % d'Eustache pour une valeur brute comptable de 207 millions d'euros suite à sa recapitalisation décidée par le conseil d'administration du 23 septembre 1997. Ces titres ont été dépréciés pour 205 millions d'euros,
- 0,78 % de Worms et Cie pour un montant de 14,9 millions d'euros.

## (A) CRÉANCES RATTACHÉES AUX PARTICIPATIONS

	Montant brut	31-12-2000 Échéance		en milliers d'euros	
		- 1 an	+ 1 an	Montant brut 1999	Montant brut 1998
AGF Holding	1 026 582	150 000	876 582	1 026 582	1 562 603
<i>Intérêts courus</i>	13 444	13 444	-	13 472	13 439
Eustache	-	-	-	-	167 694
<i>Intérêts courus</i>	907	907	-	907	172
AGF International	-	-	-	-	-
<i>Intérêts courus</i>	-	-	-	-	-
AGF Cash (quote-part résultat)	2 353	2 353	-	1 604	1 759
<b>TOTAL</b>	<b>1 043 286</b>	<b>166 704</b>	<b>876 582</b>	<b>1 042 565</b>	<b>1 745 667</b>

## (B) ACTIONS PROPRES CLASSÉES EN IMMOBILISATIONS

	Nombre	VNC	Coût moyen
	(en milliers d'euros)		(en euros)
Options nouvelles 1999	1 000 000	48 164	48,16
Options nouvelles 2000	1 000 000	52 310	52,31
Maintien du cours	11 464 212	639 568	55,79
Maintien du cours	2 721 437	139 054	51,10
<b>ACTIONS PROPRES DÉDUITES</b>	<b>16 185 649</b>	<b>879 096</b>	<b>54,31</b>

## 3. Provisions

### VARIATIONS DE L'EXERCICE 1998

	en milliers d'euros			
	Provisions au 31-12-1997	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice	Provisions au 31-12-1998
Provisions pour dépréciations des immobilisations financières (a)	359 459	25 091	-	334 368
Provisions pour dépréciation des valeurs mobilières de placement (b)	3 249	-	3 249	-
Provisions pour risques et charges (c)	9 362	59 079	2 701	65 740
<b>TOTAL</b>	<b>372 070</b>	<b>59 079</b>	<b>31 041</b>	<b>400 108</b>

(a) Une reprise de provision pour dépréciation de 25 millions d'euros a été comptabilisée sur les titres de Banque AGF, suite à la révision de la valeur d'estimation de cette société.

(b) Une reprise de provision pour dépréciation de 3 millions d'euros sur les titres AGF.

(c) Les principaux mouvements ont été les suivants :

- une dotation aux provisions de 1,9 million constituée au 1<sup>er</sup> janvier 1998 au titre des frais de restructuration, suivie d'une reprise de 1,8 million d'euros au 31 décembre 1998,
- une dotation de 46 millions d'euros pour risques généraux et notamment des litiges,
- une dotation de 11 millions d'euros pour redressements fiscaux,
- une reprise de 0,3 million d'euros sur la provision constituée au titre des frais de passage à l'euro,
- une reprise de la provision constituée fin 1997 au titre des OSCARs (0,6 million d'euros).

## VARIATIONS DE L'EXERCICE 1999

	Provisions au 31-12-1998	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice	En milliers d'euros Provisions au 31-12-1999
Provisions pour dépréciations des immobilisations financières (a)	334 368	-	-	334 368
Provisions pour dépréciation des valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges (b)	65 740	6 860	15 326	57 274
<b>TOTAL</b>	<b>400 108</b>	<b>6 860</b>	<b>15 326</b>	<b>391 642</b>

(a) Banque AGF 129,8 millions d'euros et Eustache 204,6 millions d'euros. Il n'y a pas eu de mouvement en 1999.

(b) Une reprise de provision de 15,2 millions d'euros a été effectuée au titre des risques généraux et 0,1 million d'euros au titre des frais de restructuration. Une dotation aux provisions de 6,9 millions d'euros a été réalisée pour des risques encourus sur la société Eustache.

## VARIATIONS DE L'EXERCICE 2000

	Provisions au 31-12-1999	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice	en milliers d'euros Provisions au 31-12-2000
Provisions pour dépréciations des immobilisations financières (a)	334 368	-	31 032	303 336
Provisions pour dépréciation des valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges (b)	57 274	-	4 177	53 097
<b>TOTAL</b>	<b>391 642</b>	<b>-</b>	<b>35 209</b>	<b>356 433</b>

(a) Les provisions se composent de Banque AGF 98,7 millions d'euros et Eustache 204,6 millions d'euros, la variation concerne la Banque AGF pour 31 millions d'euros.

(b) Une reprise de provision de 4,2 millions d'euros a été effectuée au titre de l'euro.

## 4. Créances

### 4.1 État des échéances des créances

	1998	1999	en milliers d'euros 2000
Sociétés apparentées	144 331	140 139	641 341
Offre salariale privatisation	5 114	176	152
Débiteurs divers	38 405	50 173	17 534
<b>TOTAL</b>	<b>187 850</b>	<b>190 488</b>	<b>659 027</b>

Au 31 décembre 2000, les créances incluent une créance sur AGF CASH pour 602 millions d'euros.

### 4.2 Produits à recevoir

Les produits à recevoir inclus dans le total des créances s'analysent comme suit :

	Montant au 31-12-1998	Montant au 31-12-1999	en milliers d'euros Montant a 31-12-2000
Sociétés apparentées	-	-	
Débiteurs divers	37 963	32 660	15 214
<b>TOTAL</b>	<b>37 963</b>	<b>32 660</b>	<b>15 214</b>

Les produits à recevoir correspondent principalement à l'annulation des provisions pour redressement d'impôt sur les sociétés comptabilisées par les sociétés membres du groupe d'intégration fiscale compte tenu des déficits fiscaux du groupe.

## 5. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement s'élèvent à 3,7 millions d'euros, presque exclusivement composées d'actions propres AGF :

- actions détenues dans le cadre des options d'achat d'actions attribuées au personnel et aux dirigeants,
- actions détenues dans le cadre de la régularisation du cours de bourse.

Ces actions propres ont évolué comme suit :

	31-12-2000		31-12-1999		31-12-1998	
	Nombre d'actions	Valeur nette comptable	Nombre d'actions	Valeur nette comptable	Nombre d'actions	Valeur nette comptable
Maintien de cours	-	-	62 669	1 521	68 800	1 671
Options d'achat	149 850	3 707	160 850	3 984	370 800	9 249
Autres			-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>149 850</b>	<b>3 707</b>	<b>223 519</b>	<b>5 505</b>	<b>439 600</b>	<b>10 920</b>



## 6. Dettes

### 6.1 Etat des échéances des dettes

	Montant brut	31-12-2000			Montant brut 1999	Montant brut 1998
		- 1 an	Échéance 1 an à 5 ans	+ 5 ans		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (a)	15 593	15 593			15 167	12 509
Emprunt obligataire subordonné (b)	463 166			463 166		
Dettes financières diverses	36	36			32	23
Dettes fiscales et sociales (c)	100 577	71 845	28 732		2 626	94 242
Autres dettes	6 955	6 955			2 770	3 575
<b>TOTAL</b>	<b>586 327</b>	<b>94 429</b>	<b>28 732</b>	<b>463 166</b>	<b>20 595</b>	<b>110 349</b>

(a) Le poste comprend essentiellement des intérêts courus sur swaps de taux.

(b) Emprunt obligataire de 450 millions d'euros avec échéance le 8 mars 2020.

(c) La dette fiscale est représentée principalement :

- par la différence entre :
  - l'impôt sur les cessions internes au groupe d'intégration fiscale dont le paiement est décalé jusqu'à la sortie des biens hors du périmètre d'intégration (235,9 millions d'euros),
  - l'impôt activé sur les déficits fiscaux reportables 207,2 millions d'euros dans la mesure où son imputation sur les bénéfices fiscaux des années ultérieures ou sur des passifs d'impôt de même échéance est probable ;
- par le trop-perçu des filiales aux titres des impôts versés (5,3 millions d'euros) ;
- par l'impôt sur les bénéfices (66,5 millions d'euros).

### 6.2 Charges à payer

	Montant au 31-12-1998	Montant au 31-12-1999	en milliers d'euros Montant au 31-12-2000
Dettes financières diverses	-	-	-
Autres dettes	2 644	1 679	3 088
Dettes fiscales et sociales	2 198	-	
<b>TOTAL</b>	<b>4 842</b>	<b>1 679</b>	<b>3 088</b>

# Notes sur le compte de résultat

## 7. Chiffre d'affaires

	1998	1999	en milliers d'euros 2000
<b>Revenus des participations</b>			
Worms	-	364	419
AGF Mat	21	21	-
AGF Holding	328 089	225 832	1 042 148
AGF IART	27 912	-	20 140
Banque AGF	-	-	3 340
	<b>356 022</b>	<b>226 217</b>	<b>1 066 047</b>
Autres revenus	93 057	92 339	107 798
<b>TOTAL</b>	<b>449 079</b>	<b>318 556</b>	<b>1 173 845</b>

L'ensemble du chiffre d'affaires a été réalisé en France.

## 8. Produits et charges des placements

	Revenus et frais financiers concernant les placements dans les entreprises liées	Autres revenus et frais financiers	en milliers d'euros TOTAL
Revenus de participations	1 066 047		1 066 047
Revenus des autres placements			-
Revenus financiers	57 578	50 226	107 804
Frais financiers	(346)	(73 040)	(73 386)
Variation des amortissements et provisions	31 031	(22)	31 009
Plus-values de cessions nettes de moins-values	-	-	-
<b>REVENUS NETS DES PLACEMENTS</b>	<b>1 154 310</b>	<b>(22 836)</b>	<b>1 131 474</b>

## 9. Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels s'expliquent principalement par :

- une plus-value nette de 44,8 millions d'euros sur rachat d'actions propres contre une plus-value nette de 222 milliers d'euros en 1999 ;
- la reprise de la totalité (4,2 millions d'euros) de la provision pour risques de l'euro ;
- un produit exceptionnel net de 29 millions d'euros pour un excédent de l'impôt sur les sociétés sur l'exercice 1998 (15,2 millions d'euros) et un remboursement suite au contrôle fiscal de 1994 à 1996 (15 millions d'euros).

## 10. Résultats de l'exercice et ventilation de l'impôt

	Résultat avant impôt	Impôt	en milliers d'euros Résultat net après impôt
Résultat net courant	1 087 248	(24 848)	1 062 400
Résultat exceptionnel	77 846		77 846
<b>Total</b>	<b>1 165 094</b>	<b>(24 848)</b>	<b>1 140 246</b>
Incidence de l'intégration fiscale		22 114	22 114
<b>TOTAL</b>	<b>1 165 094</b>	<b>(2 734)</b>	<b>1 162 360</b>

La charge globale d'impôt s'élève à 2,7 millions d'euros. Par ailleurs, les déficits fiscaux reportables cumulés du groupe d'intégration fiscale s'élèvent au 31 décembre 2000 à 656 millions d'euros et se ventilent comme suit par exercice :

1996	84 323
1997	3 363
1998	232 285
1999	336 054
2000	0
<b>TOTAL</b>	<b>656 025</b>

## 11. Opérations en capital

Les opérations en capital représentent au débit la valeur comptable des immobilisations cédées et au crédit le produit de cession de ces immobilisations.

	Valeur comptable des immobilisations cédées			Produits de cessions des immobilisations cédées		
	2000	1999	1998	2000	1999	1998
Worms	-	-	-	-	-	-
FOURMI IMMOBILIÈRE	-	-	-	-	-	-
Autres	-	161	-	-	167	-
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>161</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>167</b>	<b>-</b>

## 12. Jetons de présence

### 1. Au titre de l'exercice 1999

Le montant des jetons de présence versés s'élève à 343 milliers d'euros.

### 2. Au titre de l'exercice 2000

Le montant des jetons de présence versés s'élève à 316 milliers d'euros.

## 13. Engagements hors bilan

### Opérations sur les marchés financiers

Sur marché de gré à gré :

- swap de taux fixe à payer : 1,1 milliard d'euros et
- swap variable à recevoir : 1,1 milliard d'euros.

### Autres engagements

- Belgique (filiale AGF Belgium Insurance, ex-Assubel Vie).

Sur autorisation de son conseil d'administration, AGF a délivré en novembre 1998 une lettre de confort à AGF Belgium Insurance ex-Assubel Vie.

- Sur autorisation du conseil d'administration, AGF a délivré pour le Comptoir des Entrepreneurs, une lettre de confort dans le cadre d'un crédit de 0,46 milliard d'euros consenti par un pool bancaire, une lettre de confort demandée par la commission bancaire dans le cadre du rachat de la Hénin Epargne Crédit.
- Garantie reçue de Banque AGF pour contentieux engagés de 91 millions d'euros (suite au contrôle fiscal des AGF 94,95,96).

Sur autorisation du conseil d'administration des AGF :

- approbation du régime de retraite en faveur des membres du Comex et des mandataires sociaux du groupe AGF,
- création d'une société spécialisée dans la souscription de risques atmosphériques et naturels en joint-venture avec la Société Générale,
- restructuration de Sophia réalisé en commun accord avec la Société Générale.

Les AGF octroient une garantie au Cabinet Price Waterhouse Coopers, pour le cas où celui-ci ferait l'objet de poursuites dans le cadre de l'accomplissement de sa mission de "Peer Review", sur l'audit effectué par Ernst & Young pour apprécier la qualité des recherches faites en matière de contrats en déshérence.

Par une lettre du 27 juin 2000, les AGF ont pris auprès du Cecei certains engagements liés à leur diminution dans le capital de Sophia et notamment de participation active au sein du conseil de Sophia à la définition de ses orientations stratégiques, ainsi que de garantie du respect par Sophia d'un niveau minimum de coefficient de fonds propres et de ressources permanentes de 75 %.

## 14. Affectation du résultat

en milliers d'euros

### Origine :

Report à nouveau	25 473
Résultat de l'exercice	1 162 360

### TOTAL

**1 187 833**

### Affectations :

Dividendes	378 226
Report à nouveau	-
Réserve ordinaire	488 718
Réserves des plus-values à long terme	320 889

### TOTAL

-

## Autres informations

### Société mère consolidante

AGF est consolidée par intégration globale par Allianz AG (Munich).

# Actions propres AGF au 31 décembre 2000

	Nombre	VNC	en milliers d'euros Coût moyen
Options anciennes	149 850	3 707	24,74
Maintien du cours options anciennes	0	0	0,00
<b>Actions propres non déduites</b>	<b>149 850</b>	<b>3 707</b>	<b>24,74</b>
Options nouvelles 1999	1 000 000	48 164	48,16
Options nouvelles 2000	1 000 000	52 310	52,31
Maintien du cours	11 464 212	639 568	55,79
Maintien du cours	2 721 437	139 054	51,10
<b>Actions propres déduites</b>	<b>16 185 649</b>	<b>879 096</b>	<b>54,31</b>
<b>TOTAL ACTIONS PROPRES</b>	<b>16 335 499</b>	<b>882 803</b>	<b>54,04</b>

# Renseignements concernant les filiales et participations

		Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part de capital détenu (en %)
<b>A. Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessous</b>				
<b>1. Filiales (plus de 50 % du capital détenu par la société)</b>				
<b>a) Sociétés françaises</b>				
AGF Holding				
87, rue de Richelieu - 75002 Paris	Euros	1 040 022	1 792 165	99,99
Eustache				
87, rue de Richelieu - 75002 Paris	Euros	3 326	1 662	99,99
<b>b) Sociétés étrangères</b>				
<b>2. Participations (10 à 50 % du capital) détenues par la société</b>				
<b>a) Dans les sociétés françaises</b>				
Banque AGF				
14, rue Halévy - 75009 Paris	Euros	202 013	156 321	29,76
AGF Iart				
87, rue de Richelieu - 75002 Paris	Euros	841 170	779 250	11,02
<b>b) Dans les sociétés étrangères</b>				

B. Renseignements globaux concernant les autres filiales et les participations

**1. Filiales non reprises au paragraphe A**

**2. Participations non reprises au paragraphe A**

	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires	Résultats (bénéfices ou pertes de l'exercice)	en milliers Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
	brute 31-12-2000	nette 31-12-200					
	3 535 189	3 535 189	3 005 619	2 736 476	578 141	824 460	1 042 148
	207 331	2 724	2 724	2 724	-	( 437 )	-
	235 672	136 943	105 912	105 912	242 380	64 484	3 340
	195 338	198 338	195 338	195 338	3 926 389	185 665	20 140
	<b>457</b>	<b>457</b>	<b>461</b>	<b>457</b>			



# Rapport général des commissaires aux comptes

## Comptes annuels - Exercice clos le 31 décembre 2000

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2000 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Assurances Générales de France SA, établis en euros, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### 1 - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêt des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels, établis conformément aux règles et principes comptables applicables en France, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### 2 - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris, le 14 mai 2001

Les commissaires aux comptes

KPMG - Cabinet Cauvin Angleys Saint-Pierre  
Révifrance  
Francine Morelli  
Associée

Ernst & Young Audit  
Dominique Duret-Ferrari  
Associé

# Inventaire des valeurs mobilières détenues au 31 décembre 2000

en milliers d'euros

Quantité	Désignation des valeurs	Valeur nette d'inventaire
<b>I - Titres de participation (long terme)</b>		
1	AFA	4
1	AGF 2X (Consolidée)	-
6 821 771	AGF Holding (Consolidée)	3 535 189
6 680 132	AGF Banque (Consolidée)	136 942
1	AGF Boieldieu (Consolidée)	-
1	AGF Favart (Consolidée)	-
10	AGF Gestion Actif GIE	-
68 924	AGF MAT (Consolidée)	1 450
1	AGF Private Equity	-
1	AGF Retraite	-
1	AGF Richelieu (Consolidée)	-
1	Arcalis (Consolidée)	-
610 294	Assurances Générales de France IART (Consolidée)	195 338
1	Calypso (Consolidée)	-
1	Coparc (Consolidée)	-
207 872	Eustache (Consolidée)	2 724
1	Revue signature	-
1	SFE (Consolidée)	-
1	SIBI (Consolidée)	-
149 999	SNC AGF Cash (Consolidée)	229
149 999	SNC Commerciale Drouot (Consolidée)	229
1	Société Commerciale Maesherbes	-
1	Société Commerciale Wagram	-
910 162	Worms et Cie	14 913
	<b>TOTAL TITRES DE PARTICIPATION</b>	<b>3 887 018</b>
<b>II - Actions propres</b>		
16 185 649	Actions propres	879 096
	<b>TOTAL ACTIONS PROPRES</b>	<b>879 096</b>
<b>III - Titres immobilisés de l'activité du portefeuille (long terme)</b>		
40	Aventis	1
1	Péchiney	-
	<b>TOTAL T.I.A.P.</b>	<b>1</b>
<b>IV - Valeurs mobilières de placement</b>		
<i>Actions :</i>		
149 850	AGF Stock-option	3 707
<i>Obligations :</i>		
1	Entenial	-
17	Gécina 3,25 % 97 cv	2
<i>Prêts :</i>		
	Gécina	9
	<b>TOTAL VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT</b>	<b>3 718</b>
	<b>TOTAL PLACEMENT MOBILIER</b>	<b>4 769 833</b>

# Résultats financiers au cours des cinq derniers exercices

	2000 FRF	2000 EUR	1999 EUR	1998 EUR	1997 EUR	1996 EUR
<b>Capital en fin d'exercice</b>						
Capital social	5 537 379	844 168	843 942	843 028	788 173	622 649
Nombre des actions ordinaires existantes	184 579 334	184 579 334	184 529 810	184 329 974	172 335 756	136 143 710
<b>Opérations et résultats de l'exercice</b>						
Chiffre d'affaires	7 699 918	1 173 845	318 555	449 081	90 968	70 986
Résultat avant impôt, participations des salariés et dotations aux amortissements et provisions	7 214 241	1 099 804	237 514	409 048	26 636	36 996
Impôts sur les bénéfices	( 17 934 )	( 2 734 )	( 91 392 )	30 638	( 59 182 )	( 27 419 )
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-	-
Résultat après impôt et dotations aux amortissements et provisions	7 624 582	1 162 360	337 282	349 987	105 512	26 175
Résultat distribué	0	0	298 938	210 216	131 362	103 775
<b>Résultats par action (en euros)</b>						
Résultat après impôt, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	38,99	5,94	1,78	2,05	0,50	0,47
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	41,31	6,30	1,83	1,90	0,61	0,19
Dividende net distribué à chaque action	0,00	0,00	1,62	1,14	0,76	0,76
<b>Personnel</b>						
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	-	-	-	-	-	-
Montant de la masse salariale de l'exercice	-	-	-	-	-	-
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, autres sociales)	-	-	-	-	-	-

# Rapport spécial des commissaires aux comptes

## sur les conventions réglementées - Exercice clos le 31 décembre 2000

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article L. 225-40 du nouveau code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### •Avec la Société Générale

*Administrateur concerné* : Monsieur Antoine Jeancourt-Galignani.

*Nature, objet et modalités* : Création d'une société commune (Meteo Transformer Limited) spécialisée dans la souscription de risques atmosphériques et naturels détenue à parité avec la Société Générale.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 30 mai 2000.

### •Avec la Société Générale

*Administrateur concerné* : Monsieur Antoine Jeancourt-Galignani.

*Nature, objet et modalités* : Dans le cadre d'un partenariat entre AGF et la Société Générale, Sophia a augmenté son patrimoine immobilier de 660 millions d'euros représentés par soixante-seize immeubles apportés ou cédés par le groupe Société Générale.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 30 mai 2000.

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

### •Avec les membres du comité exécutif du groupe

*Administrateur concerné* : Monsieur Antoine Jeancourt-Galignani.

*Nature, objet et modalités* : Les membres du comité exécutif du groupe, y compris les mandataires sociaux, bénéficient d'un système de retraite supplémentaire ad hoc dont les termes sont arrêtés par le règlement intérieur approuvé par le conseil d'administration du 15 avril 1998.

Au 31 décembre 2000, l'engagement total résultant de cet accord est évalué à 6,9 millions d'euros.

## •Avec le Crédit Lyonnais

*Administrateur concerné* : Monsieur Jean Peyrelevade.

*Nature, objet et modalités* : Entenial a contracté, en septembre 1998, une ligne de refinancement de 0,46 milliard d'euros qui a été négociée pour une durée de 5 ans, avec, en tant que chef de file, le Crédit Lyonnais, Paribas et la Bayerische Landesbank. Ce concours syndiqué était subordonné à la signature par les AGF d'une lettre de confort.

Les AGF s'engagent à informer préalablement le pool bancaire si le groupe des AGF cède un nombre d'actions lui faisant perdre la majorité d'Entenial. Les AGF confirment qu'Entenial bénéficiera de leur assistance sur le plan administratif et fera l'objet périodiquement de contrôles. Les AGF donnent également l'assurance qu'elles feront de toute manière le nécessaire afin qu'Entenial, d'une part, respecte ses engagements envers le pool bancaire dans les conditions du contrat de crédit, et, d'autre part, dispose à cet effet d'une trésorerie suffisante.

Fait à Paris, le 14 mai 2001

Les commissaires aux comptes

KPMG - Cabinet Cauvin Angleys Saint-Pierre  
Révifrance

Francine Morelli  
*Associée*

Ernst & Young Audit

Dominique Duret-Ferrari  
*Associé*

# Ordre du jour de l'assemblée générale mixte du 5 juin 2001

## •De la compétence de l'assemblée générale statuant à titre ordinaire :

- lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approbation des comptes de l'exercice 2000 ;
- affectation et répartition du résultat de l'exercice ;
- lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du nouveau code de commerce (anciens articles 101 et suivants de la loi du 24 juillet 1966) et approbation des conventions qui y sont visées ;
- quitus aux administrateurs sortants ;
- ratification de la nomination d'un administrateur ;
- constatation du changement de commissaire aux comptes titulaire ;
- nomination d'un commissaire aux comptes suppléant ;
- autorisation de racheter des titres de la société.

## •De la compétence de l'assemblée générale statuant à titre extraordinaire :

- autorisation globale d'émettre différentes catégories de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
- autorisation globale d'émettre différentes catégories de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription ;
- autorisation d'augmenter le capital par incorporation de réserves ou de bénéfices, de primes d'émission ou d'apport ;
- autorisation d'augmenter le capital à l'effet de rémunérer des titres apportés à une offre publique d'échange ;
- limitation globale des autorisations ;
- autorisation de réduire le capital par annulation d'actions ;
- autorisation d'attribuer des options d'achat ou de souscription aux dirigeants sociaux et salariés ;
- pouvoirs.

## I -De la compétence de l'assemblée générale ordinaire

### Première résolution : approbation des comptes

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après audition du rapport du conseil d'administration et du rapport général des commissaires aux comptes, approuve les comptes de l'exercice 2000, tels qu'ils lui sont présentés.

## Deuxième résolution : affectation du résultat

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, et sur proposition du conseil d'administration, après avoir constaté que le nombre d'actions détenues en propre par la société au 12 mars 2001 s'élève à 16 864 554 et qu'en conséquence, le nombre d'actions à rémunérer s'élève à 167 722 980, décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2000 de la manière suivante :

le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de :	1 162 359 989 euros
qui, augmenté d'un report à nouveau bénéficiaire antérieur de :	25 473 217 euros
donne un résultat distribuable de :	1 187 833 206 euros
affecté :	
- à la réserve spéciale des plus-values nettes à long terme à concurrence de :	320 889 013 euros
- à titre de dividendes à concurrence de :	378 225 713 euros
le solde, soit :	488 718 480 euros
étant affecté à la réserve ordinaire	

Le dividende global revenant aux 167 722 980 actions à rémunérer s'élève donc à 378 225 713 euros et il est proposé qu'il soit mis en paiement au siège social à compter du 6 juin 2001.

Compte tenu du précompte à acquitter sur ce dividende et s'élevant à 42 779 753 euros, le montant distribué aux actionnaires sera donc de 335 445 960 euros correspondant à 2 euros par action<sup>(1)</sup>.

Conformément à la loi de finances pour 2001, le crédit d'impôt attaché aux dividendes distribués par la société AGF sera attribué à hauteur de :

- 50 % pour les actionnaires personnes physiques,
- 50 % pour les actionnaires personnes morales ayant opté pour le régime mère/fille,
- 25 % pour les autres actionnaires personnes morales, étant précisé que cet avoir fiscal sera augmenté de 50 % du montant du précompte effectivement acquitté au titre de cette distribution de dividendes.

L'assemblée générale prend acte, conformément aux articles 47 de la loi du 12 juillet 1965 et 243 bis du code général des impôts, qu'au titre des trois exercices précédents, les dividendes distribués à chaque action et l'avoir fiscal correspondant se sont élevés respectivement à :

Exercice	Dividende distribué	Avoir fiscal (50 %)	Revenu réel
1997	0,76 €	0,38 €	1,14 €
1998	1,14 €	0,57 €	1,71 €
1999	1,62 €	0,81 €	2,43 €

(1) Le dividende par action est fixé à 2 euros. Le montant global du dividende et du précompte pourra être légèrement différent en cas de modification du nombre d'actions détenues en propre par la société et/ou en cas de levée d'options de souscription intervenant entre la date du conseil d'administration ayant arrêté les comptes de l'exercice 2000 et la date de la présente assemblée générale.

**Troisième résolution : conventions avec la société**

Après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes concernant les opérations visées aux articles L. 225-38 et suivants du nouveau code de commerce (anciens articles 101 et suivants de la loi du 24 juillet 1966), l'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires ratifie les opérations qui en font l'objet.

**Quatrième résolution : quitus aux administrateurs**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, donne quitus entier et définitif de leur gestion aux administrateurs dont le mandat a pris fin avant la présente assemblée.

**Cinquième résolution : ratification de la nomination d'un administrateur**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur la proposition du conseil d'administration, ratifie la nomination en qualité d'administrateur de Monsieur Jean-Philippe Thierry, coopté par le conseil d'administration, lors de sa séance du 12 mars 2001, en remplacement de Monsieur Jean-Charles Naouri, démissionnaire de ses fonctions.

Monsieur Jean-Philippe Thierry exercera ses fonctions pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2003.

**Sixième résolution : constatation du changement de commissaire aux comptes titulaire**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, et sur la proposition du conseil d'administration, prend acte :

- de l'absorption à titre de fusion du Cabinet Cauvin Angleys Saint-Pierre Revivrance, commissaire aux comptes titulaire, par la société KPMG S.A. (nouvelle dénomination de la société Fiduciaire de France Société d'Expertise Comptable), société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de F 21 988 400, dont le siège est 2 bis, rue de Villiers à Levallois-Perret (92300),
- et de la poursuite du mandat de commissaire aux comptes titulaire par la société KPMG S.A., commissaire aux comptes suppléant de la société, pour la durée restant à courir de celui confié à la société absorbée, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires à tenir dans l'année 2004 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

**Septième résolution : nomination d'un commissaire aux comptes suppléant**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, et sur la proposition du conseil d'administration, nomme Monsieur Gérard Rivière, 1, cours Valmy, à Paris La Défense Cedex (92923), en qualité de commissaire aux comptes suppléant, pour la durée restant à courir du mandat de KPMG S.A. (nouvelle dénomination de la société Fiduciaire de France Société d'Expertise Comptable), son prédécesseur, devenu commissaire aux comptes titulaire en conséquence de l'absorption à titre de fusion du Cabinet Cauvin Angleys Saint-Pierre Revivrance, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires à tenir dans l'année 2004 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

**Huitième résolution : autorisation de rachat d'actions**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, et après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et de la note d'information visée par la COB, autorise le conseil d'administration, conformément à l'article L. 225-209 du nouveau code de commerce (ancien article 217-2 de la loi du 24 juillet 1966), à faire racheter les actions de la société.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués par tous moyens sur le marché ou de gré à gré. Ces moyens incluent l'utilisation de tout instrument financier dérivé négocié sur un marché réglementé ou de gré à gré, et la mise en place de stratégies optionnelles (vente d'options de vente).



Le prix d'achat ne devra pas dépasser 90 euros par action, et le prix de vente ne devra pas être inférieur à 45 euros par action, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites ainsi qu'en cas de division ou de regroupement de titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

La part maximale du capital pouvant être racheté ne pourra excéder à tout moment 10 % du capital social soit 18 458 753 actions à la date du 12 mars 2001.

Les acquisitions d'actions, quelles qu'en soient les modalités, pourront être effectuées en vue de :

- régulariser le cours de Bourse des actions de la société par intervention systématique en contre-tendance,
- consentir des options d'achat d'actions aux salariés de la société et/ou de son groupe,
- optimiser la gestion patrimoniale et financière de la société,
- remettre les titres en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- remettre les titres à l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions de la société,
- favoriser le débouclage de participations croisées,
- attribuer les titres dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion ou d'un Plan d'Epargne d'Entreprise,
- conserver, annuler, céder ou transférer les titres acquis.

Cette autorisation est donnée pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente assemblée générale, elle annule et remplace celle antérieurement donnée par l'assemblée générale mixte du 30 mai 2000 dans sa treizième résolution.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration, avec faculté de délégation, en vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation.

## **II -De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire**

### **Neuvième résolution : émission avec maintien du DPS, de valeurs mobilières donnant accès au capital**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions de l'alinéa 3 de l'article L. 225-129-III du nouveau code de commerce (ancien article 180-III de la loi du 24 juillet 1966) :

1. délègue au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission d'actions de la société ainsi que de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la société ;
2. décide que le montant des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la délégation susvisée, ne pourra être supérieur à 650 millions d'euros de nominal, ou la contre-valeur de ce montant en francs, plafond qui ne concerne pas le montant nominal des actions supplémentaires à émettre, le cas échéant, pour préserver conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions ;
3. décide en outre que le montant nominal des titres d'emprunt susceptibles d'être émis en vertu de la délégation susvisée ne pourra être supérieur à 1,5 milliard d'euros ou à la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère ou en francs ;

4. décide que les actionnaires pourront exercer, dans les conditions prévues par la loi, leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible. En outre, le conseil d'administration aura la faculté de conférer aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible un nombre de valeurs mobilières supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et, en tout état de cause, dans la limite de leur demande.

Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le conseil pourra user, dans l'ordre qu'il estimera opportun, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne, au moins, les trois quarts de l'émission décidée ;
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;
- offrir au public tout ou partie des titres non souscrits ;

5. décide que l'émission des bons de souscription d'actions de la société en application de l'article L. 228-95 du nouveau code de commerce (ancien article 339-5 de la loi du 24 juillet 1966) pourra avoir lieu soit par offre de souscription dans les conditions prévues ci-dessus, soit par attribution gratuite aux propriétaires d'actions anciennes ;

6. constate que, le cas échéant, la délégation susvisée emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à terme à des actions de la société, susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit ;

7. décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions émises par conversion d'obligations ou par exercice de bons ;

décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la société pour chacune des actions émises dans le cadre de la délégation susvisée, sera au moins égale à la valeur nominale des actions ;

8. décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs avec faculté de subdélégation à son président, dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, d'arrêter les prix et conditions des émissions, de fixer les montants à émettre, de fixer la date de jouissance, même rétroactive, des titres à émettre, de déterminer le mode de libération des actions ou autres titres émis et, le cas échéant, de prévoir les conditions de leur rachat en Bourse, la possibilité de suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois, fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital social, et ce en conformité avec les dispositions légales et réglementaires.

En outre, le conseil ou le président pourra imputer les frais entraînés par la réalisation des émissions sur la ou les primes d'émission, et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ; et prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

En cas d'émission de titres d'emprunt, le conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation au président, notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la société ;

9. la délégation ainsi conférée au conseil d'administration est valable, à compter de la présente assemblée, pour la durée prévue au troisième alinéa de l'article L. 225-129-III du nouveau code de commerce (ancien article 180-III de la loi du 24 juillet 1966) ;

elle remplace et annule celle antérieurement donnée par l'assemblée générale mixte du 4 juin 1999 dans sa septième résolution.

## **Dixième résolution : émission avec suppression du DPS, de valeurs mobilières donnant accès au capital**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions de l'alinéa 3 de l'article L. 225-129-III du nouveau code de commerce (ancien article 180-III de la loi du 24 juillet 1966) :

1. délègue au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, par voie d'appel public à l'épargne, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission d'actions de la société ainsi que de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la société, y compris si ces valeurs mobilières sont émises en application de l'article L. 228-93 du nouveau code de commerce (ancien article 339-3 de la loi du 24 juillet 1966) ;
2. décide que le montant des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la délégation susvisée, ne pourra être supérieur à 650 millions d'euros de nominal, ou la contre-valeur de ce montant en francs, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions ;
3. décide en outre que le montant nominal des titres d'emprunt susceptibles d'être émis en vertu de la délégation susvisée ne pourra être supérieur à 1,5 milliard d'euros ou à la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère ou en francs ;
4. décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières à émettre, étant entendu que le conseil d'administration pourra conférer aux actionnaires une faculté de souscription par priorité sur tout ou partie de l'émission, pendant le délai et dans les conditions qu'il fixera. Cette priorité de souscription ne donnera pas lieu à la création de droits négociables, mais pourra, si le conseil l'estime opportun, être exercée tant à titre irréductible que réductible ;
5. décide que si les souscriptions des actionnaires et du public n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le conseil pourra limiter, le cas échéant, l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'émission décidée ;
6. constate que, le cas échéant, la délégation susvisée emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à terme à des actions de la société, susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit ;  
  
décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions émises par conversion d'obligations ou par exercice de bons ;
7. décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la société pour chacune des actions émises dans le cadre de la délégation susvisée, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale à la moyenne des premiers cours constatés en Bourse de l'action de la société pendant dix jours de Bourse consécutifs choisis parmi les vingt jours de Bourse précédant le début de l'émission des valeurs mobilières précitées, après le cas échéant, correction de cette moyenne pour tenir compte de la date de jouissance ;
8. décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs avec faculté de subdélégation à son président, dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, d'arrêter les prix et conditions des émissions, de fixer les montants à émettre, de fixer la date de jouissance, même rétroactive, des titres à émettre, de déterminer le mode de libération des actions ou autres titres émis et, le cas échéant, de prévoir les conditions de leur rachat en Bourse, la possibilité de suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois, fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital social et ce en conformité avec les dispositions légales et réglementaires.

En outre, le conseil ou le président pourra imputer les frais entraînés par la réalisation des émissions sur la ou les primes d'émission, et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ; et prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

En cas d'émission de titres d'emprunt, le conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation au président, notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la société ;

9. la délégation ainsi conférée au conseil d'administration est valable, à compter de la présente assemblée, pour la durée prévue au troisième alinéa de l'article L. 225-129-III du nouveau code de commerce (ancien article 180-III de la loi du 24 juillet 1966) ;

elle remplace et annule celle antérieurement donnée par l'assemblée générale mixte du 4 juin 1999 dans sa huitième résolution.

#### **Onzième résolution : augmentation de capital par incorporation de réserves ou de bénéfices, de primes d'émission ou d'apport**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article L. 225-98 du nouveau code de commerce (ancien article 155 de la loi du 24 juillet 1966), connaissance prise du rapport du conseil d'administration, délègue audit conseil les pouvoirs nécessaires à l'effet d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social dans la limite d'un montant nominal maximum de 650 millions d'euros ou la contre-valeur de ce montant en francs, par l'incorporation, successive ou simultanée, au capital de tout ou partie des réserves, bénéfices ou prime d'émission, de fusion ou d'apport, à réaliser par création et attribution gratuite d'actions ou par élévation du nominal des actions ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés.

L'assemblée générale décide que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits au plus tard trente jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier d'actions attribuées.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à son président, dans les conditions fixées par la loi, à l'effet, notamment de déterminer les dates et modalités des émissions, arrêter le prix et conditions des émissions, fixer les montants à émettre et plus généralement de prendre toutes dispositions pour en assurer la bonne fin, prélever sur les postes de réserve de son choix les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitive la ou les augmentations de capital correspondantes et apporter aux statuts les modifications corrélatives.

La présente délégation est valable, à compter de la présente assemblée, pour la durée prévue au troisième alinéa de l'article L. 225-129-III du nouveau code de commerce (ancien article 180-III de la loi du 24 juillet 1966).

Elle remplace et annule celle antérieurement donnée par l'assemblée générale mixte du 4 juin 1999 dans sa neuvième résolution.

#### **Douzième résolution : augmentation de capital pour réaliser une OPE**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, du rapport des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions de l'article L. 225-147 du nouveau code de commerce (ancien article 193-1 de la loi du 24 juillet 1966), autorise le conseil d'administration à augmenter le capital de la société d'un montant nominal maximum de 650 millions d'euros ou la contre-valeur de ce montant en francs, par l'émission successive ou simultanée, en une ou plusieurs fois, d'actions nouvelles de la société à l'effet de rémunérer des titres apportés à une offre publique d'échange sur des titres d'une autre société admise aux négociations sur un marché réglementé.

Cette émission d'actions nouvelles rémunérant des titres apportés à une offre publique d'échange pourra, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129 du nouveau code de commerce (ancien article 180 de la loi du 24 juillet 1966), résulter de l'émission des valeurs mobilières de toute nature donnant accès immédiatement et/ou à terme à une quotité de capital de la société.

En tant que de besoin, les actionnaires renoncent à leurs droits préférentiels de souscription aux actions auxquelles les valeurs mobilières susvisées pourraient donner accès à terme par exercice d'un droit de quelque nature que ce soit. Le montant nominal des titres d'emprunt émis, le cas échéant, en application de la présente autorisation ne pourra être supérieur à 1,5 milliard d'euros ou la contre-valeur de ce montant en francs.

L'assemblée générale décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation à son président, dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente autorisation, à l'effet notamment :

- de fixer la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser ;
- de constater le nombre de titres apportés à l'échange ;
- de déterminer les dates, conditions d'émission, notamment le prix et la date de jouissance des actions nouvelles, ou, le cas échéant, des titres donnant accès immédiatement et/ou à terme à une quotité du capital de la société ;
- d'inscrire au passif du bilan à un compte "prime d'apport" sur lequel porteront le droit de tous les actionnaires, la différence entre le prix d'émission des actions nouvelles et leur valeur nominale ;
- de procéder, s'il y a lieu, à l'imputation sur ladite "prime d'apport", de l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'opération autorisée, et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
- de prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin de l'opération autorisée, constater la ou les augmentations de capital en résultant et modifier corrélativement les statuts.

L'autorisation ainsi conférée au conseil d'administration est valable, à compter de la présente assemblée, pour la durée prévue au troisième alinéa de l'article L. 225-129-III du nouveau code de commerce (ancien article 180-III de la loi du 24 juillet 1966).

Elle remplace et annule celle antérieurement donnée par l'assemblée générale mixte du 4 juin 1999 dans sa dixième résolution.

#### **Treizième résolution : limitation globale des autorisations**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, et comme conséquence de l'adoption des septième, huitième, neuvième et dixième résolutions, décide :

- de fixer à 1,5 milliard d'euros ou à la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère ou en francs, le montant nominal maximum des titres d'emprunt susceptibles d'être émis en vertu des autorisations conférées par les résolutions susvisées,

et,

- de fixer à 650 millions d'euros ou la contre-valeur de ce montant en francs, le montant maximum des augmentations de capital social, immédiates et/ou à terme susceptibles d'être réalisées en vertu des autorisations conférées par les résolutions susvisées, étant précisé qu'à ce montant nominal s'ajoutera, éventuellement, le montant nominal des actions à émettre en supplément pour préserver les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant droit à des actions conformément à la loi.

Cette résolution remplace et annule l'ancienne limitation globale des autorisations antérieurement fixée par l'assemblée générale mixte du 4 juin 1999 dans sa onzième résolution.

#### **Quatorzième résolution : autorisation de réduire le capital par annulation d'actions**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le conseil d'administration :

- à annuler, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions acquises au titre de la mise en œuvre des autorisations données, par l'assemblée générale mixte du 4 juin 1999 dans sa cinquième résolution, par l'assemblée générale mixte du 30 mai 2000 dans sa treizième résolution et par l'assemblée générale mixte du 5 juin 2001 dans sa huitième résolution, en vertu des dispositions de l'article L. 225-209 du nouveau code de commerce (ancien article 217-2 de la loi du 24 juillet 1966) et des autorisations antérieures consenties en vue de la régularisation des cours, dans la limite de 10 % du capital par période de vingt-quatre mois et à réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre la valeur de rachat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles,
- à modifier en conséquence les statuts et à accomplir toutes formalités nécessaires.

Cette autorisation est donnée pour une durée de cinq ans à compter de la présente assemblée générale, elle remplace et annule celle antérieurement donnée par l'assemblée générale mixte du 30 mai 2000 dans sa quatorzième résolution.

#### **Quinzième résolution : attribution d'options d'achat ou de souscription aux dirigeants sociaux et salariés**

Ayant été rappelé que :

- l'assemblée générale du 28 mai 1997, dans sa quinzième résolution, a autorisé, pour une durée de 5 ans, le conseil d'administration à attribuer des options d'achat ou de souscription d'actions dans la limite de 6 800 000 actions,
- qu'en application de cette résolution, le conseil d'administration a attribué, à ce jour, 3 693 500 options, et qu'en conséquence, le solde d'options pouvant encore être attribuées en application de cette résolution est de 3 106 500.

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du projet de loi relatif aux Nouvelles Régulations Economiques (loi dite "NRE") réduisant de 5 ans à 38 mois la durée de validité des autorisations consenties au conseil d'administration par l'assemblée générale en vue d'attribuer des options, sans qu'il soit possible de déterminer si la nouvelle loi s'appliquera aux autorisations consenties antérieurement à son entrée en vigueur, décide, en tant que de besoin, et afin de permettre l'attribution du solde du nombre d'options visé ci-dessus, d'adopter la résolution suivante :

Sous la condition suspensive de l'adoption définitive d'une loi modifiant l'article L. 225-177 du nouveau code de commerce (ancien article 208-1 et suivants de la loi du 24 juillet 1966) et réduisant la durée de validité des autorisations consenties par l'assemblée générale en vue de l'attribution d'options d'achat ou de souscription d'actions, l'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le conseil d'administration à consentir, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des dirigeants sociaux et des salariés de la société, ou de certains d'entre eux seulement et de ceux des sociétés qui lui sont liées, dans les conditions prévues aux articles L. 225-177 et suivants du nouveau code de commerce (anciens articles 208-1 et suivants de la loi du 24 juillet 1966), des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société ou à l'achat d'actions existantes de la société provenant de rachats effectués par la société dans les conditions prévues par la loi.

1. Le conseil d'administration disposera d'un délai maximum de 38 mois ou du délai maximum autorisé par la loi en vigueur, à compter du jour de la présente assemblée pour utiliser, en une ou plusieurs fois, l'autorisation susvisée.
2. Dans le cadre de la présente autorisation, le nombre total des options qui seront ainsi ouvertes par le conseil d'administration et non encore levées ne pourra donner droit à souscrire ou acheter un nombre total d'actions supérieur à trois millions cent six mille cinq cents actions.
3. Le prix à payer lors de la levée d'une option de souscription ou d'achat d'actions sera fixé par le conseil d'administration suivant les modalités indiquées dans son rapport et en conformité avec les dispositions légales en vigueur, le jour de l'attribution des options, étant précisé

qu'aucune option de souscription ne pourra être consentie moins de vingt séances de Bourse après le détachement du coupon donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital.

Ce prix ne pourra être modifié sauf si la société venait à réaliser une opération financière pendant la période d'exercice des options. Dans un tel cas, il sera procédé à un ajustement du nombre et du prix des actions selon les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

4. A compter de la date d'attribution de l'option par le conseil d'administration, le bénéficiaire de ladite option disposera d'un délai maximum de 8 ans pour l'exercer. Passé ce délai, ladite option deviendra définitivement caduque.
5. L'autorisation susvisée comporte, au profit des bénéficiaires des options, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription des actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options.
6. L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Président, à l'effet de constater, s'il y a lieu, lors de sa première réunion suivant la clôture de l'exercice de la société, le nombre et le montant des actions nouvelles émises pendant la durée dudit exercice à la suite des levées d'options et d'apporter aux statuts de la société les modifications rendues nécessaires par ces levées d'options.

Cette autorisation annule et remplace l'autorisation donnée au conseil d'administration, pour une durée de cinq ans, par la quinzième résolution de l'assemblée générale du 28 mai 1997.

#### **Seizième résolution : pouvoirs**

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente réunion pour effectuer tous dépôts, publications et formalités nécessaires.

# Tableau de concordance

## (en application du règlement n°98-01 de la Commission des Opérations de Bourse)

Sections	Rubriques	Pages
1.1	Noms et fonctions des responsables du document	122
1.2	Attestation des responsables	123
1.3	Noms et adresses des contrôleurs légaux	122
3.1	Renseignements à caractère général concernant la société	124
3.2	Renseignements à caractère général concernant le capital	125
3.3	Répartition du capital et des droits de vote	131
3.4	Marché des titres de l'émetteur	133
4.1	Représentation de la société et du groupe	2 à 10
4.3	Faits exceptionnels et litiges	145
4.3	Effectifs	47
4.4	Politique d'investissement	100 à 105
4.5	Comptes sociaux	318 à 338
5.2	Comptes consolidés	201 à 317
6.1	Composition du conseil d'administration	32 à 33
6.2	Intérêts des dirigeants dans le capital	140
6.3	Intéressement et participation du personnel	142
7.1	Evolution récente	6 à 9
7.2	Perspective d'avenir	161



En application de son règlement n° 98-01, la Commission des Opérations de Bourse a enregistré le présent document de référence le 14 mai 2001 sous le numéro R 01-195. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par la Commission des Opérations de Bourse. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement, effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société, n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.